

RAPPORT
ANNUEL 23

RAPPORT ANNUEL

2023

KINEPOLIS GROUP

KINEPOLIS GROUP



Première de « Super Mario Bros : Le film » en 2023, Kinepolis Leidschendam (Pays-Bas)

©Westfield Mall of the Netherlands



Table des matières

01 Message du Président et du CEO	4	05 Entreprendre en ayant un impact et de manière responsable	58
02 Notre raison d'être	10	Politique ESG	60
03 Résultats 2023	12	Bien-être et développement des collaborateurs	66
Modèle de création de valeur	14	Une expérience client de qualité	76
2023 en un clin d'œil	16	Respect de l'environnement	86
Chiffres clés et ratios	18	Intégrité dans les affaires	96
Informations sur l'action	21	Taxinomie de l'UE	98
Explication des résultats financiers	22	06 Gouvernance d'Entreprise	102
Priorités et résultats ESG	24	Déclaration de Gouvernance d'Entreprise	104
04 Activités principales et stratégie	26	Composition du Conseil d'Administration	106
Kinopolis dans le monde	28	Rapport de rémunération	112
Nos marques	32	Gestion des risques	121
Activités principales	34	Respect du code de Gouvernance d'Entreprise	126
Environnement professionnel	36	Autres informations	127
Notre stratégie	40	07 Rapport financier	128
- Meilleur exploitant de cinémas	42	États financiers consolidés	130
- Meilleur marketeur	48	Notes explicatives des états financiers consolidés	136
- Meilleur gestionnaire immobilier	54	Rapport du commissaire	206
- Stratégie d'expansion	56	États financiers abrégés de Kinopolis Group SA	210
		Rapprochements	212
		Glossaire et APM	216
		Calendrier financier 2024-2025	217
		Déclaration relative aux informations figurant dans le rapport annuel	218

01 | Message du Président et du CEO

Joost Bert — Président du Conseil d'Administration
Eddy Duquenne — CEO de Kinopolis Group



” 2023 a été une année record pour Kinopolis, avec un chiffre d'affaires, un EBITDAL et un bénéfice net sans précédent. La forte génération de chiffre d'affaires a été stimulée par une hausse d'un cinquième du nombre de visiteurs par rapport à 2022, combinée à une augmentation des ventes par visiteur, une conséquence directe des investissements substantiels de Kinopolis dans des concepts et des expériences cinématographiques premium.

EDDY DUQUENNE

Eddy Duquenne, Joost Bert



Mesdames, Messieurs,
Cher actionnaire, client et collaborateur,

2023 a été la première année complète sans mesures Covid et a été directement une année record. Jamais auparavant nous n'avions atteint un chiffre d'affaires, un EBITDAL et un bénéfice net aussi élevés. Plus important encore, ces résultats sont allés de pair avec des niveaux records de satisfaction des clients et des collaborateurs.

La forte génération de chiffre d'affaires a été stimulée par une hausse d'un cinquième du nombre de visiteurs par rapport à 2022, combinée à une augmentation des ventes par visiteur, une conséquence directe de nos investissements dans des concepts et des expériences cinématographiques premium. 2023 a ainsi confirmé que notre stratégie consistant à s'engager pleinement en faveur d'une plus grande expérience client est la bonne.

Après une bonne première moitié de l'année grâce à des films comme « Avatar : La voie de l'eau » et « Super Mario Bros : Le film », les mégasuccès de « Barbie » et « Oppenheimer » ont permis de passer un été phénoménal. Cependant, le nombre de sorties hollywoodiennes est resté encore assez limité par rapport à l'offre antérieure à la pandémie. En outre, la reprise progressive de l'offre de films a été freinée par la grève des acteurs et des scénaristes à Hollywood, qui a duré plusieurs mois, et par le report qui y est lié de certains blockbusters (dont « Dune : Deuxième partie »), ce qui s'est traduit par un quatrième trimestre plus faible. Le fait d'avoir enregistré des résultats records dans ce contexte nous rend particulièrement enthousiastes quant au potentiel des années à venir, compte tenu de l'étoffement attendu du nombre de sorties hollywoodiennes.

Grâce à notre focalisation sur la premiumisation de notre offre de produits et à la mise en œuvre réussie de notre plan Entrepreneurship et des Star plans, Kinepolis a sensiblement gagné en solidité financière l'année dernière. Parallèlement, le bilan est plus solide qu'avant la pandémie, avec une plus grande solvabilité et une dette nette et un effet de levier sensiblement inférieurs.

01



Avec une forte confiance en l'avenir, un dividende brut de 0,55 € par action sera proposé à l'Assemblée générale.

Les résultats de Kinopolis signifient que nous sommes devenus l'un des acteurs les plus puissants de l'industrie cinématographique. Cela montre qu'en adoptant un profil de risque conservateur – en se concentrant sur l'innovation combinée à une optimisation annuelle de nos activités – et un ratio d'endettement contrôlé, l'industrie cinématographique offre suffisamment de possibilités pour créer de la valeur et dispose encore d'un grand potentiel pour l'avenir. Cela nous motive à continuer d'investir dans la meilleure expérience cinématographique et client possible, et cela offre des opportunités d'expansion future au Groupe.

En 2023, nous avons intégré avec succès trois nouveaux cinémas français dans notre réseau. Les cinémas d'Amnéville (acquis à la fin 2022), de Belfort (mars 2023) et de Béziers (décembre 2023) ont porté notre présence en France à 18 cinémas. À l'automne 2024, nous ouvrirons également un nouveau cinéma Landmark à Windsor, dans l'Ontario, au Canada.

Nous évaluons des acquisitions, petites ou grandes et, comme toujours, nous examinons non seulement ce dont nous sommes capables financièrement en tant que Groupe, mais aussi ce dont nous sommes capables en tant que direction. La culture d'entreprise unique, axée sur l'auto-apprentissage, détermine en effet le succès de Kinopolis. L'amélioration constante de notre gamme de produits et de nos méthodes de travail, ainsi que le partage d'expériences au-delà des frontières des cinémas et des pays, restent essentiels pour réaliser le potentiel d'amélioration dans les cinémas existants et acquis.

La « premiumisation » de notre offre porte ses fruits et garantit la poursuite de la croissance « interne ». Nous avons ainsi ouvert six nouvelles salles IMAX à l'automne 2023. Avec ces ouvertures, nous avons actuellement 12 sites IMAX, six en Europe, cinq au Canada et un dans le Michigan. Toutes les nouvelles salles sont équipées de la dernière technologie IMAX, l'IMAX Laser, pour une expérience inégalée en termes d'image et de son.

Nous ajoutons également 21 nouvelles salles ScreenX à notre portefeuille. ScreenX est la première technologie de cinéma multi-projection au monde qui offre une expérience visuelle à 270 degrés pour certaines scènes du film, en étendant les écrans sur les murs latéraux de la salle. Les ouvertures sont prévues pour 2024 et 2025. Cinq salles sur les 21 ont déjà été ouvertes en février 2024.



Nous restons également attachés à nos Cosy Seats en Europe et, en Amérique du Nord, nous avons installé des Premiere Seats et des VIP Seats dans plusieurs sites Landmark et MJR, respectivement. Il s'agit de deux ou trois sièges inclinables chauffants, équipés d'une patère et d'une tablette, qui offrent plus d'intimité que les sièges inclinables ordinaires. Notre propre Premium Large Format, le Laser ULTRA, est également apprécié par nos clients canadiens et américains. En 2023, nous y avons donc ouvert des salles Laser ULTRA supplémentaires.

Outre ces concepts de cinéma haut de gamme, nous restons également attachés à nos formules de fidélisation (Movie Club), à de nombreux concepts d'événements, qui transforment une sortie au cinéma en une véritable expérience, et à la poursuite du développement de notre offre de contenu (y compris les films de concert, qui ont connu un vif succès en 2023).



Premiere Seats au Landmark Tamarack (Edmonton)



Première de « Trolls 3 » en 2023, Kinepolis Leidschendam (Pays-Bas)

©Westfield Mall of the Netherlands



Kinepolis continue d'innover et, pour renforcer cette culture, nous avons également réintroduit notre Innovation Lab interne, où chaque collaborateur – de l'étudiant au cadre – peut soumettre de nouvelles idées.

Le développement durable reste également un fil conducteur de notre stratégie. Nous sommes pleinement engagés dans l'établissement de rapports conformément à la *Directive en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises* (CSRD) à partir de 2024 et nous continuons dans l'intervalle à travailler à l'amélioration de notre empreinte carbone et de notre efficacité énergétique en particulier. Grâce au déploiement de systèmes intelligents de gestion des bâtiments adaptés aux cinémas et au passage à des projecteurs laser, nous parvenons à réduire constamment notre consommation d'énergie.

Nous continuons également d'œuvrer à un environnement de travail où chacun se sent bien, est écouté et valorisé. Nous voulons continuer à développer les nombreux talents que nous avons en interne, en attirer de nouveaux et collaborer de manière constructive, tout en respectant l'individualité de chacun. Kinepolis est l'endroit idéal pour tous ceux qui veulent grandir avec nous, pour tous ceux qui ont une solide dose d'esprit d'entreprise. Pour tous ceux qui portent le cinéma et nos clients dans leur cœur.

Kinepolis ne serait pas en mesure de concrétiser ses objectifs ambitieux sans l'engagement et la confiance de ses collaborateurs, cinéphiles, partenaires, investisseurs et autres parties prenantes. Nous tenons à remercier chacun d'eux et mettons tout en œuvre pour mériter chaque jour cette confiance.

Rendez-vous au cinéma !

Eddy Duquenne

CEO de Kinepolis Group

Joost Bert

Président du Conseil d'Administration

YOUR
IDEA
OUR FUTURE
KINEPOLIS

02 | Notre raison d'être

Pourquoi ?

En tant que Kinopolis, nous voulons **enrichir la vie des gens par la puissance de films.**

Quoi ?

Les films ont le pouvoir de divertir, d'inspirer et de rapprocher les gens.

Kinopolis donne vie à cette puissance en créant **l'expérience cinématographique ultime.**

Une expérience qui vous immerge dans l'histoire et vous fait partager des émotions. Une expérience totalement adaptée à vos besoins.



Première de « Super Mario Bros : Le film » à Kinopolis Leidschendam (Pays-Bas)

Comment ?

C'est pourquoi Kinepolis veut exceller dans

la manière dont les cinémas
sont exploités :

le meilleur exploitant de cinémas

la manière dont nous sommes
à l'écoute des clients :

le meilleur marketeur

et la manière dont l'immobilier
cinématographique est géré :

le meilleur gestionnaire immobilier

Impact

Trois piliers sous le signe de la création de

valeur durable

pour les collaborateurs, clients,
actionnaires, partenaires,
ainsi que pour l'environnement
et les communautés dont
Kinepolis fait partie.

02

03 | Résultats 2023



Premiere Seats, Landmark Waterloo (CA)



03

Modèle de création de valeur

Un modèle d'entreprise visant à créer
l'expérience cinématographique ultime.

VISION

La création de l'expérience cinématographique ultime pour vous.

RESSOURCES



CAPITAL HUMAIN

- ★ Une équipe très diversifiée de plus de 4 000 collaborateurs
- ★ Culture d'entreprise axée sur l'auto-apprentissage : 12,5 % des collaborateurs ayant une responsabilité d'activité (business owners)
- ★ Talent Factory



RÉSEAU CINÉMA

- ★ 3 marques : Kinopolis, Landmark, MJR
- ★ 109 cinémas, 1 131 écrans, +200 000 places
- ★ 9 pays (Europe et Amérique du Nord)
- ★ 50 cinémas en propriété
- ★ +90 000 m² loués à des tiers



CAPITAL FINANCIER

- ★ Investisseurs à long terme
- ★ Structure financière solide
- ★ Trésorerie de 209,9 millions € à la fin 2023
- ★ Chiffre d'affaires de 605,5 millions €



CONTENU

- ★ Films internationaux et locaux
- ★ Contents alternatifs
- ★ Relations avec les distributeurs
- ★ Kinopolis Film Distribution



UNE EXPERTISE RECONNUE

- ★ Une marque forte : Plus de 50 ans d'expérience dans l'exploitation de cinémas, un héritage pionnier
- ★ Des concepts cinématographiques éprouvés
- ★ Technologie de pointe
- ★ Gestion d'entreprise primée

— PILIERS STRATÉGIQUES —

STRATÉGIE



ÊTRE LE MEILLEUR
EXPLOITANT DE
CINÉMAS



ÊTRE LE MEILLEUR
MARKETEUR



ÊTRE LE MEILLEUR
GESTIONNAIRE
IMMOBILIER



Développement et responsabilisation des collaborateurs



Bien-être des collaborateurs, diversité et inclusion



L'excellence en matière d'expérience client



Une infrastructure cinématographique verte et à l'épreuve du temps



Gestion responsable des déchets

PRIORITÉS ESG

Intégrité dans les affaires, bonne gouvernance

SOCIAL



- ★ 35,4 millions de personnes ont profité d'une expérience cinématographique relaxante en 2023
 - ★ Commentaires reçus de 486 597 clients
 - ★ Promotion interne des employés : 1 poste fixe vacant sur 3 pourvu en interne
 - ★ +1 300 étudiants encadrés lors de leur première expérience professionnelle
- ★ Contribution fiscale : 19,7 millions € charges d'impôt sur les sociétés
 - ★ Soutien à la culture cinématographique locale et aux communautés locales (y compris 500 000 € de soutien à des projets caritatifs)

FINANCIER / ÉCONOMIQUE



- ★ Politique en matière de dividendes : proposition de dividende brut de 0,55 € par action
- ★ Création de valeur économique :
 - 151,4 millions € d'EBITDAL
 - 56,1 millions € de bénéfice net
 - 42,1 millions € d'investissements (expansion interne et externe)
 - 2 acquisitions (FR) : Belfort, Béziers

ÉCOLOGIQUE



- ★ Empreinte CO2 (émissions de scope 1 et 2) : 25 805,07 tCO2e
- ★ Consommation d'énergie : 217 857 kWh/million € de chiffre d'affaires
- ★ 59 % des salles déjà équipées d'un système de projection laser durable à la fin 2023 (77 % en Europe)
- ★ Gestion responsable des déchets
- ★ Rénovation durable

2023 en un clin d'œil



JANVIER

Achat de 171 projecteurs laser pour 2023

MARS

Nomination du « Head of International Trade Marketing » et « International Head of Event Cinema »



Premiere Seats

AVRIL

Lancement de Premiere Seats dans cinq cinémas Landmark supplémentaires (CA)

17 MAI

Accord pour six nouvelles salles IMAX et deux mises à niveau

DÉC

JANV

FÉV

MARS

AVR

MAI

JUIN

2023



AVRIL

Ouverture d'une salle Laser ULTRA à Groningen (Pays-Bas)

13 JUIN

Lancement d'un programme de rachat d'actions propres



29 MARS

Reprise du cinéma à Belfort (FR)



24 MAI

Lancement du Movie Club au Luxembourg



JUILLET

Rebranding MJR Theatres (États-Unis)



MJR Sterling Heights (États-Unis)

AOÛT

Ouverture d'une salle Laser ULTRA au MJR Sterling Heights (États-Unis)



MJR Southgate (États-Unis)



5 DÉCEMBRE

Relance de l'Innovation Lab (Kinepolis Europe)



Cinéma à Béziers (FR)

13 DÉCEMBRE

Reprise de l'exploitation du cinéma de Béziers (FR)



© Wikipedia

13 JUILLET

Début de la grève des acteurs (SAG-AFTRA) en Amérique



Landmark Waterloo (CA)

OCTOBRE

Inauguration cinéma rénové Landmark Waterloo (CA)

10 NOVEMBRE

Fin de la grève des acteurs (SAG-AFTRA) en Amérique

18 NOVEMBRE

Fermeture Cineast Enschede (Pays-Bas)

JUILL

AOÛT

SEP

OCT

NOV

DÉC

JANV

2024

25 SEPTEMBRE

Lancement d'un nouveau programme de rachat d'actions propres

5 OCTOBRE

Fermeture Landmark Kitchener (CA)



19-21 JUILLET

Sortie de « Barbie » et « Oppenheimer »



Kinepolis Nimes (FR)

7-20 OCTOBRE

Ouverture de salles IMAX à Waterloo (Ontario, CA), Liège (BE), Kirchberg (LU), Nîmes (FR) et Madrid (ES)



© ABAF

21 NOVEMBRE

ABAF/BVFA award « Best Investor Relations »



ScreenX

18 DÉCEMBRE

Accord pour 21 nouvelles salles ScreenX avec CJ 4DPLEX

Chiffres clés et ratios⁽¹⁾

CHIFFRES CLÉS

Réconciliations, glossaire et APM aux p. 212-216

NOMBRE DE COMPLEXES ⁽²⁾⁽³⁾	BELGIQUE	FRANCE	CANADA	ESPAGNE	PAYS-BAS	ÉTATS-UNIS	LUXEMBOURG	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	TOTAL
2023	11	18	36	10	19	10	3	2	109

VISITEURS (MILLIONS) ⁽⁴⁾	BELGIQUE	FRANCE	CANADA	ESPAGNE	PAYS-BAS	ÉTATS-UNIS	LUXEMBOURG	SUISSE	TOTAL
2022	5,80	5,12	7,55	3,62	3,21	3,30	0,64	0,09	29,32
2023	6,39	6,54	9,12	4,81	3,49	4,09	0,82	0,10	35,36
2023 par rapport à 2022	10,2 %	27,9 %	20,7 %	33,0 %	8,8 %	24,1 %	26,9 %	14,7 %	20,6 %

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS (EN '000 €)	2019	2020	2021	2022	2023
Produits	551 482	176 282	266 393	499 908	605 475
EBITDA	172 339	17 188	72 667	150 250	186 864
EBITDAL	142 357	-13 981	38 510	113 975	151 364
EBITDA ajusté	174 148	17 492	72 262	150 962	185 940
EBITDAL ajusté	144 166	-13 677	38 105	114 688	150 440
Résultat brut	157 596	-43 357	6 370	114 436	160 370
Résultat opérationnel	101 037	-65 663	-6 545	67 980	105 999
Résultat financier	-23 726	-26 052	-28 362	-30 286	-30 228
Résultats avant impôts	77 311	-91 715	-34 907	37 694	75 771
Résultat	54 372	-69 111	-25 506	27 535	56 075
Résultat ajusté	56 003	-68 678	-24 926	28 649	56 288

TAUX DE CROISSANCE ANNUELS	2019	2020	2021	2022	2023
Produits	15,9 %	-68,0 %	51,1 %	87,7 %	21,1 %
EBITDA	47,1 %	-90,0 %	322,8 %	106,8 %	24,4 %
EBITDAL		-109,8 %	375,4 %	196,0 %	32,8 %
EBITDA ajusté	46,3 %	-90,0 %	313,1 %	108,9 %	23,2 %
EBITDAL ajusté		-109,5 %	378,6 %	201,0 %	31,2 %
Résultat brut	21,0 %	-127,5 %	114,7 %	1 696,4 %	40,1 %
Résultat opérationnel	27,7 %	-165,0 %	90,0 %	1 138,6 %	55,9 %
Résultat	14,7 %	-227,1 %	63,1 %	208,0 %	103,7 %
Résultat ajusté	17,8 %	-222,6 %	63,7 %	214,9 %	96,5 %

(1) Depuis le 1er janvier 2019, la norme IFRS 16 : Contrats de location est appliquée.

(2) Y compris Cinema City Poznań (Pologne), exploité par Cineworld.

(3) Nombre de complexes à la date de publication.

(4) Cinema City Poznań (Pologne) non compris.



Réconciliations, glossaire et APM aux p. 212-216

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (EN '000 €)	2019	2020	2021	2022	2023
Actifs non courants	1 149 043	1 097 121	1 079 631	1 046 197	1 005 365
Actifs courants	134 779	71 059	115 447	123 299	161 662
TOTAL DES ACTIFS	1 283 822	1 168 180	1 195 078	1 169 496	1 167 027
Capitaux propres	211 253	126 496	120 649	157 628	193 844
Provisions non courantes et passifs d'impôts différés	23 728	16 126	15 590	14 017	12 791
Obligations financières non courantes	479 513	469 882	478 494	463 193	383 695
Dettes de location non courantes	383 052	358 317	354 271	335 375	323 196
Obligations financières courantes	10 099	76 599	71 557	28 378	96 000
Dettes de location courantes	33 091	35 295	36 296	34 996	34 391
Dettes commerciales et autres dettes	139 848	84 778	116 967	132 776	121 015
Autres	3 238	687	1 254	3 133	2 095
TOTAL DES PASSIFS	1 283 822	1 168 180	1 195 078	1 169 496	1 167 027

DONNÉES PAR ACTION ⁽⁵⁾	2019	2020	2021	2022	2023
Produits	20,52	6,56	9,90	18,54	22,50
EBITDA	6,41	0,64	2,70	5,57	6,94
EBITDAL	5,30	-0,52	1,43	4,23	5,63
EBITDA ajusté	6,48	0,65	2,69	5,60	6,91
EBITDAL ajusté	5,36	-0,51	1,42	4,25	5,59
Résultat	2,02	-2,56	-0,94	1,02	2,08
Résultat ajusté	2,08	-2,55	-0,92	1,06	2,09
Capitaux propres, part du Groupe	7,85	4,71	4,49	5,85	7,20
Dividende brut ⁽⁶⁾				0,26	0,55
Ratio de distribution				25 %	26,0 %

(5) Calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions pour la période concernée.

(6) Calculé sur la base du nombre d'actions ouvrant droit à dividende.

RATIOS

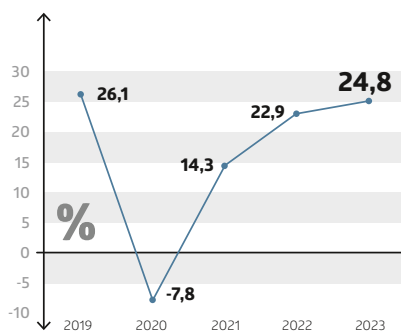
Réconciliations, glossaire et APM aux p. 212-216

RATIOS DE RENTABILITÉ	2019	2020	2021	2022	2023
EBITDA / Produits	31,3 %	9,8 %	27,3 %	30,1 %	30,9 %
EBITDAL / Produits	25,8 %	-7,9 %	14,5 %	22,8 %	25,0 %
EBITDA ajusté / Produits	31,6 %	9,9 %	27,1 %	30,2 %	30,7 %
EBITDAL ajusté ⁽¹⁾ / Produits	26,1 %	-7,8 %	14,3 %	22,9 %	24,8 %
Résultat brut / Produits	28,6 %	-24,6 %	2,4 %	22,9 %	26,5 %
Résultat opérationnel / Produits	18,3 %	-37,2 %	-2,5 %	13,6 %	17,5 %
Résultat / Produits	9,9 %	-39,2 %	-9,6 %	5,5 %	9,3 %

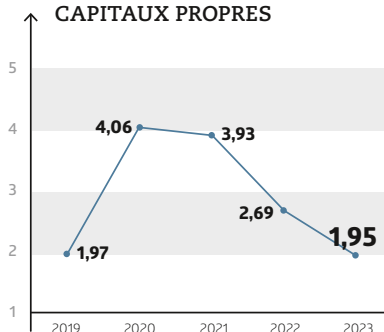
RATIOS STRUCTURE FINANCIÈRE HORS DETTES DE LOCATION	2019	2020	2021	2022	2023
Dette financière nette	416 950	513 281	474 465	423 516	378 311
Dette financière nette / EBITDAL	2,93	-36,71	12,32	3,72	2,50
Dette financière nette / EBITDAL ajusté	2,89	-37,53	12,45	3,69	2,51
Dette financière nette ⁽²⁾ / Capitaux propres	1,97	4,06	3,93	2,69	1,95
Capitaux propres / Total des passifs	24,3 %	16,3 %	15,0 %	19,7 %	23,9 %
Ratio courant	0,92	0,46	0,63	0,77	0,76
ROCE hors IFRS 16 ⁽³⁾	16,2 %	-10,1 %	-1,9 %	9,2 %	15,0 %

RATIOS STRUCTURE FINANCIÈRE	2019	2020	2021	2022	2023
Dette financière nette	833 093	906 892	865 032	793 887	735 898
Dette financière nette / EBITDA	4,83	52,76	11,90	5,28	3,94
Dette financière nette / EBITDA ajusté	4,78	51,85	11,97	5,26	3,96
Dette financière nette / Capitaux propres	3,94	7,17	7,17	5,04	3,80
Capitaux propres / Total des passifs	16,5 %	10,8 %	10,1 %	13,5 %	16,6 %
Ratio courant	0,75	0,37	0,52	0,63	0,65
ROCE	12,9 %	-6,1 %	-0,6 %	6,9 %	10,9 %

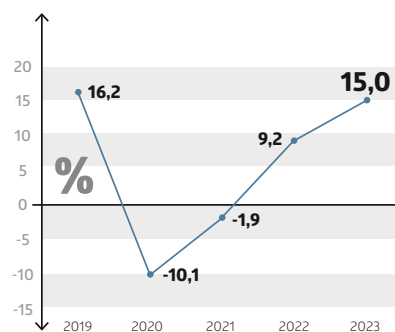
EBITDA(L) AJUSTÉ⁽¹⁾ / PRODUITS



DETTE FINANCIÈRE NETTE HORS DETTES DE LOCATION⁽²⁾ / CAPITAUX PROPRES



ROCE HORS IFRS 16⁽³⁾



(1) Depuis le 1er janvier 2019, la norme IFRS 16 : Contrats de location est appliquée. Depuis 2019, l'EBITDAL ajusté est comptabilisé à la place de l'EBITDA ajusté.

(2) Depuis le 1er janvier 2019, la norme IFRS 16 : Contrats de location est appliquée. Depuis 2019, la dette financière nette hors dettes de location est comptabilisée à la place de la dette financière nette.

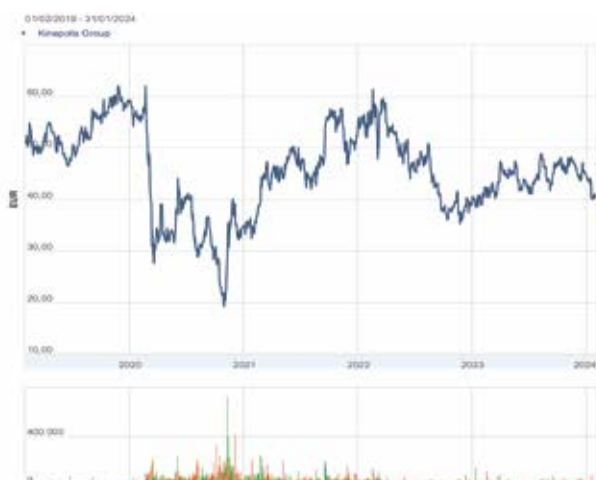
(3) Depuis le 1er janvier 2019, la norme IFRS 16 : Contrats de location est appliquée. Depuis 2019, le ROCE hors IFRS 16 est comptabilisé au lieu du ROCE.

Informations sur l'action



Les actions de Kinopolis Group (ISIN : BE0974274061 / mnemo : KIN) sont cotées sur Euronext Brussels depuis le 9 avril 1998, actuellement dans le compartiment A (Large Cap).

ÉVOLUTION DU COURS ET DU VOLUME SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES



Tine Duyck reçoit le « Best Investor Relations Award 2023 » (Prix de « meilleures relations investisseurs »)

NOMBRE D'ACTIONS

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'actions au 31 décembre	27 365 197	27 365 197	27 365 197	27 365 197	27 365 197
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ⁽¹⁾	26 872 851	26 884 346	26 900 080	26 965 643	26 907 356
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées ⁽²⁾	27 084 005	27 158 344	27 186 753	27 268 287	27 564 765

L'ACTION EN BOURSE

	2019	2020	2021	2022	2023
Cours de clôture au 31 décembre (en €)	59,20	34,75	54,80	38,78	44,70
Valeur boursière au cours de clôture (en '000 €)	1 620 020	950 941	1 499 613	1 061 222	1 223 224
Cours le plus bas de l'année (en €)	45,8	18,8	32,1	35,0	38,00
Cours le plus haut de l'année (en €)	62,3	62,0	58,3	61,3	49,30
Volume des échanges annuels	3 224 004	19 055 736	13 831 920	6 580 808	5 785 365
Volume moyen des échanges journaliers	12 643	74 147	53 612	25 606	22 688

Source : Euronext

(1) Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires : nombre moyen d'actions en circulation - nombre moyen d'actions propres

(2) Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées : nombre moyen d'actions en circulation - nombre moyen d'actions propres + nombre possible de nouvelles actions à émettre dans le cadre des plans d'options sur actions existants x effet de dilution des plans d'options sur actions

Explication des résultats financiers

2023 a été une année record pour Kinopolis. Avec un chiffre d'affaires, un EBITDAL et un bénéfice net sans précédent, Kinopolis laisse l'épisode Covid complètement derrière lui, et ce en dépit d'une offre de films hollywoodiens encore assez limitée.

PRODUITS

Avec 35,4 millions de visiteurs en 2023 (20,6 % de visiteurs en plus par rapport à 2022), Kinopolis a réalisé un chiffre d'affaires total de 605,5 millions €, en hausse de 21,1 % par rapport à 2022. À taux de change constants, un chiffre d'affaires total de 616,5 millions € aurait été réalisé. Le chiffre d'affaires lié aux visiteurs (vente de tickets, de boissons et de snacks) a progressé de 22,9 %, grâce à la hausse de la fréquentation et à l'augmentation des produits par visiteur. Kinopolis a également enregistré une hausse du chiffre d'affaires dans toutes les autres branches d'activité.

Les produits de la vente de tickets (Box Office, BO) ont progressé de 22,1 %, pour s'établir à 318,6 millions €. Les produits BO par visiteur ont augmenté de 1,3 %. Les produits de la vente de boissons et de snacks (In-theatre sales, ITS) ont enregistré une hausse de 24,2 %, pour atteindre 192,8 millions €. Les produits ITS par visiteur ont augmenté de 3,5 % (hors produits home delivery).

Les produits B2B ont augmenté de 5,5 % et ceux de l'immobilier de 16,6 %. Le chiffre d'affaires de Brightfish, la régie publicitaire du cinéma en Belgique, a progressé de 67,8 %, tandis que celui de Kinopolis Film Distribution (KFD) est resté stable, à 4,8 millions €.



Le CFO Jeroen Mouton et le CEO Eddy Duquenne lors de la présentation des résultats semestriels de Kinopolis en août 2023

COÛTS DES VENTES

En 2023, le coût des ventes a augmenté de 15,5 % par rapport à 2022, passant de 385,5 à 445,1 millions €. Cette progression s'explique principalement par une croissance des activités au cours de 2023, ce qui a entraîné une augmentation des coûts d'exploitation (droits de films, ITS boissons et snacks, etc.). L'inflation et la hausse des coûts de personnel ont également contribué à cette augmentation. La hausse du coût des ventes (+15,5 %) est néanmoins nettement inférieure à la progression du chiffre d'affaires (+21,1 %), grâce à une hausse relativement moindre des amortissements, à une meilleure fixation des prix et à l'efficacité opérationnelle accrue.

COÛTS OPÉRATIONNELS

Les coûts opérationnels ont augmenté en 2023 par rapport à 2022 (54,4 millions € contre 46,5 millions €), sous l'effet de l'inflation, des augmentations de salaire et de l'activité opérationnelle accrue. Malgré la hausse des coûts opérationnels (+17,0 %), ceux-ci restent nettement inférieurs à l'augmentation du chiffre d'affaires (+21,1 %), ce qui s'explique par plusieurs facteurs, dont l'efficacité du plan Entrepreneurship mis en œuvre, la meilleure fixation des prix et l'efficacité opérationnelle accrue.



EBITDA

En 2023, l'EBITDA s'est élevé à 186,9 millions €. Après ajustement pour les loyers, l'EBITDAL était de 151,4 millions €. L'EBITDAL par visiteur a progressé, passant de 3,89 à 4,28 €.

RÉSULTAT FINANCIER NET

Le résultat financier net a légèrement diminué, à 30,2 millions € en 2023, contre 30,3 millions € en 2022. L'augmentation des frais bancaires, en partie liée au volume en raison des coûts de transaction par visiteur, et des charges d'intérêt est entièrement compensée par une augmentation des produits d'intérêt sur les dépôts bancaires et une diminution des charges d'intérêt imputées aux dettes de location.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le taux d'impôt effectif a atteint 26,0 %, contre 27,0 % pour la même période l'an dernier. Le bénéfice net s'est élevé à 56,1 millions €. Le bénéfice par action a été de 2,08 €, contre 1,02 € en 2022.

FLUX DE TRÉSORERIE LIBRE ET DETTE FINANCIÈRE NETTE

En 2023, un flux de trésorerie libre positif de 85,5 millions € a été réalisé, contre 70,1 millions € en 2022, principalement compensé par le bon résultat opérationnel enregistré grâce aux 15,1 millions € d'intérêts payés, aux 20,4 millions € d'impôts payés, aux 18,8 millions € d'investissements d'entretien et à un fonds de roulement négatif de 7,0 millions €.

En 2023, 42,1 millions € ont été investis, dont 18,8 millions dans l'entretien des complexes cinématographiques existants. 13,9 millions € ont été investis dans l'expansion interne, en particulier

dans l'ouverture de nouvelles salles IMAX, la poursuite du déploiement d'expériences cinématographiques premium, les investissements dans les économies d'énergie, les nouveaux projecteurs laser et les développements TIC.

Par ailleurs, 9,4 millions € ont été investis dans l'expansion externe, notamment dans la reprise de l'exploitation et la rénovation du cinéma Pathé à Belfort (FR), la poursuite de la rénovation du cinéma d'Amnéville (FR) et l'achèvement de la rénovation du cinéma Landmark Waterloo (Canada).

La dette financière nette, hors dettes de location, a chuté de 423,5 millions € à la fin 2022 à 378,3 millions € à la fin 2023, grâce au flux de trésorerie libre positif.

BILAN

Au 31 décembre 2023, les actifs immobilisés (1 005,4 millions €) représentaient 86,1 % du total du bilan (1 167,0 millions €). Ce montant comprend les terrains et les bâtiments (y compris les immeubles de placement) d'une valeur comptable de 368,4 millions €.

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres s'élevaient à 193,8 millions € contre 157,6 millions € à la fin de 2022. La solvabilité atteignait 16,6 %, contre 13,5 % à la fin 2022.

DIVIDENDE

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale du 8 mai 2024 le versement d'un dividende brut de 0,55 € par action pour l'exercice 2023. Le paiement du dividende est prévu à partir du 15 mai 2024 (ex date : 13 mai 2024, record date : 14 mai 2024).

Priorités et résultats ESG

Les objectifs et les KPI seront affinés et, si nécessaire, révisés dans le courant de 2024, en vue de l'établissement de rapports conformément à la *Directive en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises* à partir de l'exercice 2024.

DES BÂTIMENTS ET DES INFRASTRUCTURES ÉCOLOGIQUES ET À L'ÉPREUVE DU TEMPS



ENGAGEMENT

Kinepolis souhaite améliorer en permanence l'efficacité énergétique de ses infrastructures cinématographiques et de ses bâtiments dans le but de rendre ses opérations neutres en carbone à plus long terme.

Kinepolis donne également la priorité à la conception et à la mise en œuvre durables de ses nouveaux projets de construction et de rénovation de cinémas.

RÉSULTATS 2023

- Empreinte CO2 (émissions de gaz à effet de serre de scope 1 et 2) : 25 805,07 tCO2e
- Exercice de scope 3 en cours, établissement de rapports à partir de l'exercice 2024
- Consommation d'énergie : 131 907 246 kWh ou 217 857 kWh/million € de chiffre d'affaires
- Transition vers la projection laser écoénergétique : 59 % du parc de projecteurs était laser à la fin 2023, contre 42 % à la fin 2022
- Création d'un centre d'expertise en matière d'efficacité énergétique (au sein du département Real Estate)
- Déploiement de systèmes de gestion intelligente des bâtiments (avec des économies d'énergie de 25 à 50 %) dans plusieurs cinémas français, espagnols et néerlandais
- Placement d'une installation photovoltaïque à Kinepolis Madrid (ES)

UNE EXPÉRIENCE CLIENT DE QUALITÉ



ENGAGEMENT

La recherche permanente des normes de qualité les plus élevées pour nos clients, en leur offrant une expérience cinématographique relaxante et de qualité, adaptée à leurs besoins.

RÉSULTATS 2023

- Dialogue avec les parties prenantes par le biais de l'indice de satisfaction des clients (CSI) : 486 597 enquêtes clients réalisées en 2023 (+15 % par rapport à 2022)
- Déploiement complet du CSI au Canada, ce qui signifie que Kinepolis mesure désormais la satisfaction des clients dans tous ses cinémas à travers le monde de manière proactive et avec le même niveau de détail
- Déploiement des projecteurs laser (meilleure expérience visuelle pour les clients), 59 % de salles laser, contre 42 % à la fin 2022
- Investissements de 32,7 millions € dans la maintenance et l'expansion interne (déploiement de concepts premium tels que IMAX, Laser ULTRA, VIP/Premiere/Cosy Seats)

PILERS STRATÉGIQUES



Être le **meilleur exploitant de cinémas**



Être le **meilleur marketeur**



Être le **meilleur gestionnaire immobilier**



DÉVELOPPEMENT ET RESPONSABILISATION DES COLLABORATEURS



ENGAGEMENT

Kinepolis veut être une organisation d'auto-apprentissage, où la responsabilité et l'innovation sont les moteurs de l'entreprise depuis la base (bottom-up) et conduisent à des opportunités de développement et d'épanouissement des talents.

Chaque année, nous visons à enseigner des compétences essentielles à des centaines de nouveaux venus sur le marché du travail.

RÉSULTATS 2023

- 12,5 % de responsables d'activité (business owners) par rapport au nombre total de collaborateurs fixes
- Cycle d'évaluation annuel pour 100 % des collaborateurs
- Mobilité interne : 1 poste vacant sur 3 (postes à temps plein fixes) a été pourvu en interne en 2023
- +1 300 étudiants bénéficiant d'un encadrement intensif lors de leur première expérience professionnelle (2023)
- Relance de l'Innovation Lab (Europe)
- Organisation de la conférence des managers et lancement d'une plateforme communautaire interne (Landmark Cinemas Canada)

GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS



ENGAGEMENT

« Reduce, reuse & recycle » – Réduire, réutiliser et recycler les déchets dans la mesure du possible.

RÉSULTATS

- Tri des déchets (conteneurs séparés) applicable dans la plupart des cinémas
- Rapports sur la production des déchets en préparation; disponibles à partir de 2024 (pas de données consolidées disponibles pour l'instant)

BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS, DIVERSITÉ ET INCLUSION



ENGAGEMENT

Nous avons pour objectif d'être une entreprise où les gens se sentent en sécurité, écoutés, motivés et valorisés.

RÉSULTATS 2023

- Dialogue avec les parties prenantes : 87 % des collaborateurs ont participé à l'enquête PSI en 2023 (+6 % par rapport à 2022)
- Indicateurs de diversité :
 - 71 % des collaborateurs ont moins de 30 ans
 - 49,5 % d'hommes et 50,5 % de femmes
 - Selon les pays, 35 à 55 % de femmes occupent des postes de manager
 - 33 % de femmes au Conseil d'Administration

INTÉGRITÉ DANS LES AFFAIRES



ENGAGEMENT

Kinepolis s'engage à agir de manière éthique à tout moment, dans tous les aspects de ses activités.

RÉSULTATS 2023

- 100 % des collaborateurs ont signé le code de conduite de Kinepolis
- Adaptation de la politique relative aux lanceurs d'alerte et mise en place d'une plateforme en ligne pour les signalements (Europe) ; mise en œuvre en Amérique du Nord prévue pour 2024
- Campagnes internes de sensibilisation au hameçonnage

04 | Activités principales et stratégie



Kinepolis Leidschendam (Pays-Bas)



©Disney/Westfield Mall of the Netherlands

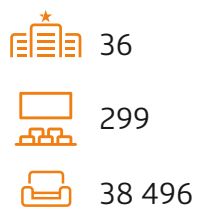
04

Kinepolis dans le monde

Au total, Kinepolis Group compte, à la date de la présente publication, 109 complexes cinématographiques⁽¹⁾ dans son portefeuille (dont 50 en propriété), ce qui représente 1 131 salles et plus de 200 000 places.



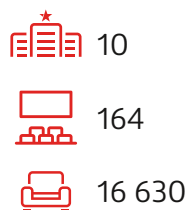
CANADA



Depuis l'acquisition de Landmark Cinemas Canada en 2017, Kinepolis exploite **36 cinémas** au Canada.



ÉTATS-UNIS



Depuis l'acquisition de MJR Theatres en 2019, Kinepolis compte également **10 complexes cinématographiques** dans le Michigan (États-Unis).



9

PAYS



35,4 millions

VISITEURS EN 2023



109

COMPLEXES



1 131

SALLES

(1) Appartenant, à la date de la présente publication, au portefeuille immobilier et affecté ou non à l'activité cinématographique. Y compris un complexe exploité par Cineworld (Poznań, Pologne), dont le nombre de salles et de places n'est pas comptabilisé dans le total.



EUROPE



63



668



145 827

Kinepolis compte actuellement **63 cinémas** en Europe, situés en Belgique, aux Pays-Bas, en France, en Espagne, au Luxembourg, en Suisse et en Pologne.



200 953

PLACES



4 237

COLLABORATEURS

Effectifs décembre 2023

Aperçu par pays
aux pages suivantes.



11

BRITISH COLUMBIA

Campbell River
 Courtenay
 Cranbrook
 Fort St. John
 Kelowna
 Nanaimo
 New Westminster
 Penticton
 Port Alberni
 Surrey (Guildford)
 West Kelowna (Xtreme)

11

ALBERTA

Calgary (Country Hills)
 Calgary (Shawnessy)
 Calgary Market Mall
 Drayton Valley
 Edmonton (City Centre)
 Edmonton (Spruce Grove)
 Edmonton (Tamarack)
 Edson
 Fort McMurray
 St. Albert
 Sylvan Lake

2

SASKATCHEWAN

Regina
 Saskatoon

3

MANITOBA

Brandon
 Winkler
 Winnipeg (Grant Park)

9

ONTARIO

Bolton
 Hamilton (Jackson Sq.)
 Kanata
 Kingston
 London
 Orleans
 St. Catharines
 Waterloo
 Whitby

10

MICHIGAN

Adrian
 Brighton
 Chesterfield
 Clinton Township
 Sterling Heights
 Troy (GDC)
 Troy (Southgate)
 Warren
 Waterford
 Westland

LÉGENDE

- Cinéma Landmark
- Cinéma MJR



19

PAYS-BAS

Almere
Bois-le-Duc
Breda
Den Helder
Dordrecht
Emmen
Enschede
Groningen
Haarlem
Hoofddorp
Huizen
Leidschendam
Oss
Rotterdam
Schagen
Spijkenisse
Utrecht City
Utrecht Jaarbeurs
Zoetermeer

1

POLOGNE

Poznań

11

BELGIQUE

Anvers
Braine-l'Alleud
Bruges
Bruxelles
Courtrai
Gand
Hasselt
Louvain
Le Palace (Liège)
Ostende
Rocourt (Liège)

3

LUXEMBOURG

Belval (Esch-sur-Alzette)
Kirchberg (Luxembourg-ville)
Ciné Utopia (Luxembourg-ville)

1

SUISSE

Schaffhausen

18

FRANCE

Amnéville
Belfort
Béziers
Bourgoin
Brétigny-sur-Orge
Fenouillet
Lomme
Longwy
Metz Amphithéâtre

Metz (KLUB)
Metz Waves
Mulhouse
Nancy
Nîmes
Rouen Saint-Sever
Servon
St-Julien-lès-Metz
Thionville

ESPAGNE

Alicante
Alzira
Barcelone
Ciudad de la Imagen (Madrid)
Diversia (Madrid)
Marbella
Mataró
Nevada (Grenade)
Pulianas (Grenade)
Valence

10

LÉGENDE

• Cinéma Kinepolis

Nos marques

KINEPOLIS, NOTRE MARQUE EN EUROPE



Kinopolis Group a été fondé à la fin des années 60, lorsque feu Albert Bert a repris le cinéma de quartier de Harelbeke à son père et l'a agrandi pour en faire un cinéma à deux salles. Dans les années qui ont suivi, Albert Bert a ouvert des cinémas comptant de plus en plus de salles et a ainsi jeté les bases du concept de multiplexe. En 1988, il a ouvert le Kinopolis de Bruxelles avec sa belle-sœur Marie-Rose Claeys-Vereecke. Avec pas moins de 25 salles, il s'agissait du premier mégaplexe au monde. En 1997, les familles Bert et Claeys ont fusionné en un seul groupe, Kinopolis Group. Depuis 2006, la famille Bert est l'unique actionnaire familial.

Animé par la même volonté d'innovation et d'orientation client que ses fondateurs ont démontrée dès le départ, Kinopolis est devenu au fil des ans un exploitant de cinémas européen de premier plan. Kinopolis a fait son entrée en bourse en 1998 et est dirigé depuis 2008 par son CEO Eddy Duquenne, qui a introduit une nouvelle stratégie commerciale fructueuse et a considérablement développé le Groupe depuis 2014, notamment par l'acquisition de Landmark Cinemas Canada et de la société américaine MJR Theatres.

Albert Bert



*Premier cinéma
à Harelbeke*



Premier mégaplexe, Kinopolis Bruxelles (BE)



KLUB, LE CONCEPT DE CINÉMA ART ET ESSAI DE KINEPOLIS

En 2018, Kinopolis a développé un concept et une marque de cinéma alternatif pour un cinéma plus petit dans le centre de Metz (FR). La programmation du KLUB est composée à 90 % de films d'auteur.



LANDMARK CINEMAS, NOTRE MARQUE AU CANADA



Landmark Cinemas est le deuxième groupe cinématographique au Canada. Le groupe a été fondé en 1965 et était principalement un groupe de petits cinémas régionaux jusqu'à ce qu'il reprenne en 2013, avec TriWest Capital, les 22 complexes cinématographiques Empire situés en Ontario et dans l'ouest du Canada. À la fin 2017, Landmark Cinemas a été racheté par Kinepolis Group qui faisait ainsi sa première entrée sur le marché nord-américain. Les cinémas canadiens continuent d'opérer sous la marque établie Landmark Cinemas.



MJR THEATRES, NOTRE MARQUE AUX ÉTATS-UNIS



MJR Digital Cinemas a été fondé en 1980 par Mike Mihalich et est devenu un groupe de dix multi- et mégaplexes dans le Michigan (région de Detroit). Le groupe cinématographique

américain a été racheté en octobre 2019 par Kinepolis Group, qui a ainsi fait ses premiers pas aux États-Unis. Les complexes cinématographiques américains continuent d'opérer sous la marque établie MJR Theatres.



Activités principales

Notre organisation se compose de **six activités principales**, autant d'ingrédients d'une expérience cinématographique ultime.

BOX OFFICE

L'activité Box Office porte sur la vente de tickets de cinéma. Son évolution est largement tributaire de plusieurs facteurs externes, dont la météo et la programmation.

Kinepolis essaie continuellement d'optimiser la capacité et l'occupation des salles en proposant une offre variée de films et d'événements culturels pour toucher un public aussi large que possible. Grâce à une politique de programmation active, nous nous efforçons d'avoir une offre pour différents groupes cibles à tout moment. L'offre de films est également complétée en permanence par des contenus alternatifs (art, opéra, ballet, concerts, contenu pour enfants...) et des formules événementielles (marathons, Nuits d'horreur, VIP Experiences...).

IN-THEATRE SALES

In-theatre sales (ITS) comprend toutes les activités liées à la vente de boissons et de snacks dans les complexes cinématographiques. Cette activité n'a cessé de gagner en importance au fil des années par des innovations sur le plan de l'infrastructure et de l'offre. Aujourd'hui, la plupart des cinémas européens disposent de la boutique Kinepolis en libre-service bien connue. Au Canada, elle a été



introduite sous le nom de MarketPlace. Dans chaque pays ou région, l'offre est complétée par des produits locaux. Kinepolis développe également d'autres concepts ITS dans le cadre de cette activité, tels que les coins café dans les cinémas et le Douwe Egberts Café au Kinepolis d'Anvers. En ce qui concerne l'ITS, nous visons également une offre répondant aux besoins de divers groupes cibles.

BUSINESS-TO-BUSINESS

Grâce à leur infrastructure avancée et flexible, les cinémas Kinepolis se profilent comme des lieux B2B idéaux, pour des congrès, événements d'entreprises et avant-premières. Outre l'organisation d'événements d'entreprise, l'activité B2B comprend également la vente de vouchers aux entreprises et les campagnes publicitaires dans les cinémas.

REAL ESTATE

Kinepolis dispose d'un département qui coordonne la gestion, la valorisation et le développement du portefeuille immobilier du Groupe. Kinepolis se distingue de nombreux autres exploitants de cinémas par sa position unique en matière d'immobilier. En effet, le Groupe possède une

grande partie de son immobilier (50 cinémas, qui génèrent ensemble 53 % des visiteurs). Plus de 90 000 m² dans les cinémas appartenant à Kinepolis sont loués à des tiers. La clientèle de ces commerces (principalement des boutiques et des établissements horeca) est souvent générée par la présence du cinéma.

DISTRIBUTION DE FILMS



Kinepolis Film Distribution (KFD) prend en charge la distribution de films internationaux et

nationaux en Belgique et au Luxembourg. Spécialiste des films flamands, KFD occupe une place de choix dans le paysage cinématographique belge. Via KFD, Kinepolis soutient également la production et la promotion du cinéma flamand. KFD travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires, dont Dutch FilmWorks (StudioCanal). KFD diffuse ainsi en Belgique et au Luxembourg des films du catalogue DFW.

Kinepolis exerce également des activités de distribution de contenu alternatif (concerts, contenu pour enfants, etc.) dans d'autres pays européens tels que la France et l'Espagne.



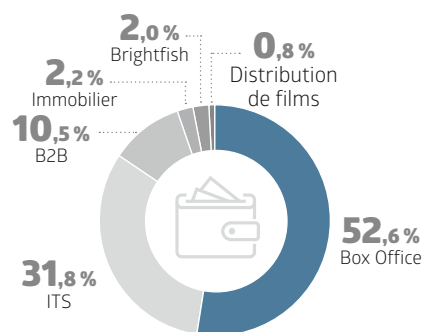
Première de « Débâcle » à Kinepolis Anvers (BE)

LA PUBLICITÉ À L'ÉCRAN EN BELGIQUE



La régie publicitaire du cinéma en Belgique, Brightfish, propose un vaste éventail de canaux médias tournant autour du cinéma, pour tous ceux qui recherchent une communication ciblée avec le spectateur.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ EN 2023



Environnement professionnel

L'année 2023 a été marquée par une offre cinématographique internationale toujours en rétablissement.

RÉTABLISSEMENT DE L'OFFRE DE FILMS

Le nombre de sorties internationales a augmenté par rapport à 2022, mais sans toutefois encore atteindre le niveau antérieur à la pandémie. Cela s'explique par le fait que moins de productions cinématographiques ont reçu le feu vert pendant les années de pandémie et que l'impact de la grève des acteurs à Hollywood – de juillet à novembre 2023 – s'est également fait sentir. Quelques films importants, dont « Dune : Deuxième partie » ont en effet été reportés à 2024 parce que les acteurs concernés n'étaient pas disponibles à des fins promotionnelles.



CONSUMMATEUR EN QUÊTE D'EXPÉRIENCE

Avec la surabondance de contenus destinés à la consommation domestique, l'aspect expérience est devenu encore plus important pour les cinémas. Ces dernières années, Kinopolis a investi massivement dans tous les aspects susceptibles d'élever l'expérience client à un niveau supérieur. Le succès des expériences cinématographiques premium – allant de la meilleure projection laser et du son immersif à divers concepts de sièges et événements thématiques – a permis au marché de continuer à croître en termes de chiffre d'affaires, y compris les années où les chiffres de fréquentation n'ont pas suivi. Miser sur l'expérience et la qualité est payant,

aujourd'hui plus que jamais. D'ailleurs, l'essor du « cinéma événementiel » (avec, entre autres, le succès des films de concert) illustre cette évolution. Les multiplexes de Kinopolis sont devenus de véritables centres de divertissement.

SÉLECTION DU CONTENU ET PROMOTION CIBLÉE

Le raccourcissement de la fenêtre cinématographique et l'accroissement du nombre de fournisseurs de contenu, ainsi que la plus grande diversité de la société moderne, débouchent sur l'importance croissante de la sélection du contenu et de la promotion ciblée par les exploitants de cinéma. L'exploitant de salles de cinéma doit guider les clients dans l'offre et renforcer sa crédibilité en matière de programmation et de recommandations de films. Kinopolis a l'ambition d'être le « sommelier du film » pour ses clients et applique le principe de la programmation active, dans laquelle l'offre de blockbusters est complétée en permanence par des films locaux, des films d'auteur et des contenus alternatifs, en fonction de la composition et de la demande du public. Le développement d'un département de contenu élargi au sein de Kinopolis et les labels de qualité tels que « Ciné K » s'inscrivent dans cette vision.



Sortie mondiale du film concert « Taylor Swift : The Eras Tour », Kinopolis Anvers (BE)

©De Standaard - Karlijn van Giel



4DX, l'une des expériences cinématographiques premium de Kinepolis

IMPORTANCE DU CINÉMA POUR LA RENTABILITÉ D'UN FILM

Une sortie en salle s'avère indispensable – surtout pour les films à gros budget – pour maximiser les recettes d'un film. « There's no substitute for Box Office revenue », comme on le dit souvent dans le secteur. Une grande partie des recettes générées dans les cinémas revient au producteur, ce qui est moins le cas avec les autres supports et plateformes. En outre, une sortie en salle sert de locomotive pour la promotion et le marketing d'un film, en ayant un impact sur tous les maillons ultérieurs tout au long de la vie du film. Depuis la fin de la pandémie – au cours de laquelle diverses stratégies de sortie ont été expérimentées – une sortie exclusive en salle est à nouveau privilégiée.

INFORMATIONS SUR LE MARCHÉ EUROPÉEN⁽¹⁾

2023 a été une année fructueuse pour les cinémas européens grâce à des films internationaux de premier plan comme « Barbie », « Oppenheimer », « Super Mario Bros : Le film », « Spider-Man : Seul contre tous », « Mission : Impossible – Dead Reckoning Partie 1 » et « Wonka », et grâce à une série de films nationaux particulièrement populaires.

Bien que les chiffres pour les différentes régions restent à confirmer, l'UNIC⁽²⁾ estime que la fréquentation européenne a augmenté de 21 % et que les ventes totales de tickets pour 2023 s'élèvent à 7,1 milliards € – soit une hausse de 24 % en Europe et de 25 % dans l'UE par rapport à 2022. Ce dernier nombre est à peine inférieur de 8 % aux résultats de 2017-2019.

⁽¹⁾ Sources : traduction libre du communiqué de presse de l'UNIC du 14 février 2024 + informations de la FCB (Fédération des Cinémas Belges) du 26 février 2024.
⁽²⁾ L'UNIC est le groupement professionnel européen représentant les exploitants de salles de cinéma et leurs syndicats nationaux de 39 pays européens.
 Plus d'informations sur unic-cinemas.org.

Les Pays-Bas, la Croatie, l’Albanie, la Serbie et le Monténégro ont terminé l’année avec des recettes de vente de tickets supérieures à la moyenne pour 2017-2019. Les Néerlandais ont vendu environ 32 millions de tickets, soit 27 % de plus qu’en 2022, pour un montant total de 338 millions €, soit une augmentation de 31 % par rapport à 2022. En Serbie et au Monténégro, 27 % de tickets supplémentaires ont été vendus par rapport à 2022, principalement grâce au film local « Guardians of the Formula ». L’Autriche, la République tchèque, la Finlande, la Hongrie et la Slovaquie ont vendu autant de tickets qu’avant la pandémie. Au total, 16,7 millions de tickets de cinéma ont été vendus en Belgique, soit une hausse de 13,55 % par rapport à 2022.

” Les cinémas européens continuent d’enregistrer de bons résultats en 2023, avec des ventes de tickets en hausse de 24 %.

Les ventes de tickets en Allemagne ont généré un produit total de 859 millions €, une progression de 24 % par rapport à 2022, tandis que le nombre total de visiteurs a augmenté de 19 % sur une base annuelle, pour atteindre 87 millions. En France, 181 millions de tickets ont été vendus, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2022. Les ventes de tickets au Royaume-Uni ont représenté un produit total de plus de 978,5 millions de livres sterling, une hausse de 8,5 %. En Italie, les 71 millions de tickets vendus ont généré un produit de 496 millions €, ce qui représente des progressions impressionnantes de respectivement 59 % et 62 % par rapport à 2022.



Barbie, 2023

©Warner Bros

En Espagne, le nombre de visiteurs a augmenté de 22 %, pour atteindre 75 millions, avec des recettes de billetterie de 489 millions €.

Le fait marquant de l’année a été sans conteste la sortie simultanée de deux films qui ont enthousiasmé le public du monde entier. « Barbie » de Warner Bros a rapporté la somme astronomique de 1,44 milliard de dollars dans le monde entier et s’est classé en tête du palmarès des films au Royaume-Uni et en Irlande (96 millions de livres sterling), en Allemagne (55,3 millions €) et dans de nombreux autres pays d’Europe. Jamais un film réalisé par une femme n’a rapporté autant que cette superproduction de Greta Gerwig. Au cours de la même période, le film « Oppenheimer » d’Universal Pictures a rapporté plus de 952 millions de dollars dans le monde. De nombreux spectateurs qui sont allés voir « Oppenheimer » ont également vu « Barbie », souvent dans des formats haut de gamme. Le phénomène dit « Barbenheimer » a été à l’origine d’un été extraordinaire aux Pays-Bas, en Belgique, en Suède, en Pologne, au Royaume-Uni, en Espagne et en Italie, pour ne citer que quelques pays.

Par ailleurs, « Super Mario Bros : Le film » a rapporté plus d’un milliard de dollars dans le monde, tandis que « Taylor Swift : The Eras Tour » a établi un nouveau record avec le plus grand nombre de spectateurs dans le monde pour le week-end d’ouverture d’un film de concert, avec des recettes de 128 millions de dollars. Le film de concert de la lauréate de quatre Grammys pour « l’album de l’année » est sorti dans 94 pays et 4 500 cinémas en octobre 2023, atteignant la première place aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Espagne et en Italie.

Les films du cinéma local ont également joué un rôle important dans le succès cinématographique de 2023. En France, 12 films nationaux ont attiré plus d’un million de visiteurs, dont trois figurent dans le top 10 de l’année : « Astérix et Obélix : l’Empire du Milieu » (4,6 millions de visiteurs), « Alibi.com 2 » (4,3 millions) et « Les Trois Mousquetaires : D’Artagnan » (3,4 millions). En Roumanie, pas moins de quatre films nationaux sont entrés dans le top 10 pour la première fois. « Miami Bici 2 » a attiré 430 000 visiteurs dans les salles de cinéma en seulement trois semaines.

En Italie, les films locaux ont également augmenté leur part de marché, avec 24,3 % du produit total et 25,9 % de la fréquentation. Les films italiens ont généré des recettes de 120,7 millions € en 2023, soit deux fois plus qu'en 2022. La comédie dramatique italienne « C'è ancora domani » a rapporté le plus, avec 32,9 millions €⁽¹⁾ en 2023, ce qui en fait le cinquième film italien ayant eu le plus de succès de tous les temps dans le pays.

En Norvège, pendant les vacances de Noël, trois tickets de cinéma sur quatre ont été vendus pour un film norvégien, comme « Bukkene Bruse på Badeland » et « Den første julen i Skomakergata ». Sur l'ensemble de l'année, les films norvégiens ont représenté 23,7 % des recettes totales. Au Danemark, quatre films locaux sont entrés dans le top 10 : « Meter i sekundet », « Når befrielsen kommer », « Bastarden » et « Kysset ». Ensemble, ces quatre films ont représenté 1,1 million de spectateurs, soit la même part de marché que « Barbenheimer ». À l'automne 2023, 35 % des ménages danois ont acheté au moins un ticket de cinéma.

Les Journées nationales du cinéma ont connu un énorme succès dans toute l'Europe, où des millions de personnes ont pu profiter du grand écran à des prix réduits. « La Fête du Cinéma » en France a attiré 3,1 millions de cinéphiles lors de sa 38e édition. Les festivals « Cinema in Festa » en Italie et « Fiesta del Cine » en Espagne ont également été très populaires,



**LAURA HOULGATTE,
CEO D'UNIC**

« Les chiffres impressionnants pour 2023 montrent que le grand écran en Europe n'a rien perdu de son attrait, avec un mélange de films internationaux fantastiques et de splendides films nationaux. La grande diversité de la programmation cinématographique et de l'expérience en matière d'offre de films signifie que les cinémas ont quelque chose à offrir à tout le monde, quel que soit l'âge.

Il s'agit d'un secteur dont les états de service sont sans égal en termes d'innovation et qui continue d'enregistrer de bons résultats. Certaines difficultés subsistent, comme l'impact des grèves à Hollywood et l'augmentation des coûts d'exploitation, mais 2023 prouve que les cinémas n'ont toujours rien perdu de leur popularité. »

tandis que « Święto Kina » en Pologne, avec des tickets à 12 PLN (2,60 €), a attiré 550 000 visiteurs, les films polonais représentant 40 % des ventes de tickets.

INFORMATIONS SUR LE MARCHÉ DES ÉTATS-UNIS ET DU CANADA

Les chiffres consolidés pour le marché nord-américain en 2023 n'étaient pas encore disponibles au moment de la publication et n'ont donc pas été inclus dans ce rapport.

INDICATEURS PROVISOIRES DE PERFORMANCE DU MARCHÉ POUR 2023 (SI DISPONIBLES) POUR LES PAYS DANS LESQUELS KINEPOLIS A DES SITES

PAYS (DEVISE)	VENTES DE TICKETS (MILLIONS, EN MONNAIE LOCALE)			NOMBRE DE VISITEURS (MILLIONS)			PART DES FILMS NATIONAUX (SELON LES VENTES DE TICKETS)
	2022	2023	ÉVOLUTION 2022-2023	2022	2023	ÉVOLUTION 2022-2023	
Belgique (EUR) ⁽²⁾	133,7	145,7	9,0 %	14,1	15,0	6,5 %	S/O
France (EUR) ⁽³⁾	1 094,4	S/O	22,2 %	152,0	180,8	18,9 %	39,8 %
Luxembourg (EUR) ⁽⁴⁾	8,1	S/O	S/O	0,8	S/O	S/O	S/O
Pays-Bas (EUR)	258,5	338,1	30,8 %	25,0	31,6	26,5 %	12,0 %
Pologne (PLN)	815,8	1 039,7	27,5 %	42,8	50,4	17,9 %	18,8 %
Espagne (EUR)	394,6	489,0	23,9 %	61,8	75,1	21,5 %	17,0 %
Suisse (CHF)	143,5	175,8	22,5 %	9,1	10,8	19,4 %	5,9 %
EU27 ET R-U (EUR)				539,6	653,9	21,2 %	
EUROPE (EUR)				810,0	977,3	20,7 %	

(1) Données au 31 décembre 2023

(2) Belgique : estimations, les chiffres définitifs n'étaient pas encore disponibles au moment de la publication.

(3) France : estimations, les données sur les ventes de tickets ne sont pas entièrement disponibles, part des films nationaux en termes de fréquentation.

(4) Luxembourg : les données pour 2023 ne sont pas encore disponibles au moment de la publication.



The Ultimate Movie Experience

Par sa stratégie d'entreprise, Kinopolis vise à créer une **valeur durable** pour ses clients, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses partenaires et l'environnement.



Les trois piliers de son modèle stratégique vont de pair avec l'entrepreneuriat durable.

Tous les piliers sont dédiés à la création de **The Ultimate Movie Experience**

grâce à un concept de cinéma axé sur l'**expérience intégrale** du visiteur.

LES TROIS PILIERS



KINEPOLIS VEUT ÊTRE

**Le meilleur
exploitant de
cinémas**



KINEPOLIS VEUT ÊTRE

**Le meilleur
marketeur**



KINEPOLIS VEUT ÊTRE

**Le meilleur
gestionnaire
immobilier**





Meilleur exploitant de cinémas

Nous voulons être le meilleur exploitant de cinémas et nous nous efforçons donc d'offrir une expérience client et cinématographique de qualité supérieure, afin que les visiteurs puissent profiter d'une sortie au cinéma ou d'un événement professionnel dans les meilleures conditions possibles.

ENTREPRISE AUTO-APPRENANTE

Le moteur interne à cette fin est une organisation auto-apprenante dans laquelle les idées d'amélioration continue des activités et de l'expérience client sont stimulées de la base vers le sommet. Cela couvre également les aspects ESG tels que l'empreinte écologique de l'entreprise et le bien-être des collaborateurs (cf. chapitre 5).

Chaque année, toutes les équipes proposent des mesures à la fois génératrices de chiffre d'affaires et axées sur l'efficacité pour abaisser systématiquement le seuil de rentabilité (à raison d'une hypothétique réduction de 5 % du nombre de visiteurs par an)⁽¹⁾. Cet exercice annuel, associé à une structure d'entreprise uniforme, à des rapports de gestion détaillés et à l'organisation de moments de contact où les responsables d'activité peuvent s'inspirer mutuellement (appelés « operating reviews »), assure depuis près de 15 ans la réalisation d'un potentiel d'amélioration continue dans les complexes cinématographiques, qu'ils soient matures ou nouveaux.

PLAN ENTREPRENEURSHIP

Pendant la pandémie, Kinopolis a procédé à un exercice intensifié visant à réduire encore son seuil de rentabilité, afin de faire face à une perte à long terme ou éventuellement structurelle de visiteurs. Ce « plan Entrepreneurship », qui a été entièrement mis en œuvre au début de 2022, permet à Kinopolis d'atteindre le même niveau d'EBITDA avec 25 % de visiteurs en moins par rapport à 2019 (avant Covid).



BUSINESS OWNERSHIP

Dans chaque cinéma, un certain nombre de managers locaux sont responsables d'une certaine partie de l'activité. Ces responsables d'activité ont la possibilité de devenir des « mini-entrepreneurs » et d'échanger régulièrement des expériences et des idées avec leurs collègues d'autres cinémas. De cette façon, ils peuvent s'appuyer sur un trésor de connaissances et d'expérience dans le domaine du cinéma et cela permet aux collaborateurs de s'inspirer mutuellement, y compris au-delà des frontières nationales.

Plus d'un employé de Kinopolis sur dix a la responsabilité finale des objectifs et du budget du département. En s'efforçant de placer les responsabilités au plus bas niveau possible dans l'organisation, on offre de nombreuses possibilités de croissance et de développement à tous les collaborateurs et on cultive l'entrepreneuriat au sein des cinémas.

(1) Une diminution de 5 % du nombre de visiteurs n'est évidemment pas un objectif, mais simplement une approche visant à simuler un abaissement du seuil de rentabilité.

« MESURER, C'EST SAVOIR »

Chez Kinepolis, outre les paramètres financiers, la satisfaction des clients (Customer Satisfaction Index, CSI) et la satisfaction des collaborateurs (People Satisfaction Index, PSI) sont des KPI essentiels qui sont suivis de près à tous les niveaux de l'organisation.

L'année à venir, les indicateurs clés de performance liés aux aspects ESG non couverts par le CSI ou le PSI (tels que la consommation d'énergie et l'empreinte carbone de l'entreprise) seront affinés et intégrés aux tableaux de bord de la direction et aux plans de primes.

INDICE DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE (CSI)

Grâce à l'indice de satisfaction de la clientèle (CSI), Kinepolis évalue, par le biais d'une enquête en ligne après chaque visite, les différents aspects de l'expérience client : ce que les gens pensent du film, la qualité de l'image et du son, le service, la propreté, la convivialité, les temps d'attente, etc. Le CSI permet de recueillir en permanence les commentaires des clients, de façon très détaillée. Ces résultats sont analysés et publiés quotidiennement au niveau des équipes, des cinémas et à l'échelle nationale. Kinepolis adapte continuellement ses activités ainsi que la programmation des films sur la base du retour de ses clients.

INDICE DE SATISFACTION DU PERSONNEL

Kinepolis utilise l'indice de satisfaction du personnel (PSI) pour mesurer chaque année la satisfaction de ses collaborateurs. Les collaborateurs sont invités à exprimer, de manière tout à fait anonyme, ce qu'ils pensent de Kinepolis en tant qu'employeur, en mettant en exergue ce qui les satisfait et ce qu'il conviendrait d'améliorer. Les résultats sont ensuite discutés en équipe avant d'être traduits en actes.



Kinepolis Nancy (FR)



Relance du « Kinepolis Innovation Lab » en 2023

INNOVATION LAB : LES COLLABORATEURS DEVIENNENT DES ENTREPRENEURS

En 2016, l'importance croissante de l'innovation de produit dans l'exercice d'amélioration annuel a conduit à la création du Kinepolis Innovation Lab, une plateforme interne qui vise à stimuler autant que possible l'innovation et l'entrepreneuriat chez chaque collaborateur. À la fin 2023, l'Innovation Lab a été relancé sous une nouvelle forme.

L'Innovation Lab offre à chaque collaborateur – de l'étudiant au manager – la possibilité de soumettre des idées tout au long de l'année. Des idées qui correspondent à ce que nous sommes et qui peuvent contribuer aux résultats opérationnels et/ou à l'impact positif que nous avons, en tant qu'entreprise, sur les collaborateurs, les clients et la Société dans son ensemble.

La sélection et l'évaluation des idées se font au niveau national. Par ailleurs, les meilleures idées de chaque pays sont présentées lors d'un Innovation Lab Summit international annuel. Les Kinepolis Innovation Awards sont décernés au cours de cet événement. La première édition de cet événement aura lieu en 2024.

Le fonctionnement de l'Innovation Lab est actuellement limité à Kinepolis Europe, car des méthodes différentes sont utilisées en Amérique du Nord pour stimuler l'innovation en interne.



YOUR
IDEA
OUR FUTURE
KINEPOLIS

Les Kinepolis Innovation Awards seront à nouveau décernés en 2024.



MOVIE LOVER EXPERIENCE AWARDS

Les cinémas Landmark qui dépassent leurs objectifs de satisfaction de la clientèle sont récompensés par les « Movie Lovers Experience Awards », un programme de Landmark Cinemas Canada qui vise à donner aux cinémas les plus performants une large reconnaissance interne.

INVESTIR DANS LE TALENT

Avec une stratégie fortement axée sur la créativité des collaborateurs, notre capital humain est notre meilleur atout. Il est essentiel pour Kinepolis de recruter, d'encadrer et de retenir des collaborateurs qui s'intègrent dans la culture d'entreprise de Kinepolis et qui sont capables de mettre en œuvre l'amélioration continue des activités et de l'expérience client de la base au sommet. L'entrepreneuriat est profondément ancré dans l'ADN de l'organisation, c'est pourquoi nous nous efforçons consciemment d'attirer des collaborateurs qui s'autogèrent tout en étant d'excellents équipiers ayant le souci du détail.

Ils ont la parole Dave Cohen



PRÉSIDENT, COUNTRY MANAGER LANDMARK CINEMAS CANADA

L'été dernier, Dave Cohen a succédé à Bill Walker au poste de Président de Landmark Cinemas Canada. Avant de rejoindre Landmark, Dave a travaillé pendant dix ans chez EY, où il a notamment joué un rôle déterminant dans la conclusion de la vente de Landmark à Kinopolis. Il a ensuite rejoint Landmark, d'abord comme Controller, puis comme CFO. Dave est déterminé à poursuivre la mise en œuvre réussie de la culture d'entreprise d'auto-apprentissage de Kinopolis et à adapter ses concepts d'exploitation au marché nord-américain, afin d'améliorer en permanence l'expérience cinématographique pour les cinéphiles de tout le pays.

” Nous continuons à investir dans la premiumisation de l'expérience cinématographique avec l'expansion continue de Première Seats, de Laser ULTRA et d'autres produits premium.

DAVE COHEN

Comment décririez-vous la culture de l'amélioration continue – la culture d'entreprise de l'auto-apprentissage – chez Kinopolis, et comment se concrétise-t-elle dans l'organisation canadienne ?

Dave Cohen : « Notre objectif est d'inciter nos collaborateurs – qu'il s'agisse de collaborateurs dans nos cinémas ou ceux de notre Cinema Support Centre – à apporter une contribution significative à « leurs » cinémas et à notre entreprise. Nous favorisons un environnement qui encourage le développement professionnel et personnel, et cette approche a permis à de nombreux

managers actuels de se développer et d'être fidélisés, et dans certains cas de faire carrière toute leur vie. Depuis que nous faisons partie de Kinopolis Group, nous avons, entre autres, mis en place une nouvelle structure organisationnelle et de nouveaux rapports de gestion, intégrant ainsi la culture de l'auto-apprentissage dans des processus formels.

Cette culture de l'auto-apprentissage implique la création d'un environnement de travail dans lequel chacun se sent à l'aise pour partager ses expériences et ses points de vue. Cette année, par exemple, nous avons lancé un forum communautaire en ligne permettant aux collaborateurs de partager leurs idées et leurs innovations afin d'améliorer nos activités, de récompenser leurs collègues qui respectent nos valeurs d'entreprise et de partager leur passion pour le cinéma. En 2023, nous avons également organisé notre première conférence des managers depuis 2019, trois jours d'ateliers axés sur l'innovation, les compétences en matière de résolution de problèmes et le fait d'être des managers présents et empathiques pour nos jeunes membres d'équipe. Nous continuons à encourager l'innovation ascendante afin de tirer parti des idées des collaborateurs les plus proches de nos visiteurs. »



Landmark Waterloo (CA), après la rénovation, octobre 2023

” Depuis que nous faisons partie de Kinepolis, nous avons intégré la culture de l’auto-apprentissage dans des processus formels.

DAVE COHEN

Quelles sont les étapes franchis par Landmark en 2023 ?

Dave Cohen : « La rénovation du Landmark Waterloo avec des fauteuils inclinables, des Premiere Seats, le Laser ULTRA et l’IMAX – et le feedback incroyablement positif des clients combiné aux résultats financiers impressionnants – mérite certainement d’être mentionnée. Il en va de même pour la poursuite du déploiement de nos Premiere Seats.

Notre programme de fidélisation, Landmark EXTRAS, qui compte aujourd’hui 750 000 membres, combiné au déploiement du CSI (indice de satisfaction de la clientèle) au Canada, nous permettra d’utiliser le feedback des cinéphiles pour communiquer plus efficacement avec eux, avec des informations et des promotions pertinentes, afin d’augmenter la fréquentation et les ventes. »

Quelles sont les priorités stratégiques de Landmark dans le cadre de la stratégie globale du Groupe ?

Dave Cohen : « Notre objectif est d’enrichir la vie des cinéphiles et celle de nos collaborateurs grâce à la puissance de films. Nous

considérons nos priorités stratégiques sous cet angle et nous nous efforçons d’améliorer constamment l’expérience cinématographique, qu’il s’agisse de la qualité du pop-corn, de la propreté de nos bâtiments ou de l’immersion dans la projection et le son. Nous continuons à investir dans la premiumisation de l’expérience cinématographique avec l’expansion continue de Premiere Seats, de Laser ULTRA et d’autres produits premium.

Nous travaillons également à la mise en œuvre de nouvelles technologies afin de faciliter la vente de boissons et de snacks, tant pour nos visiteurs que pour nos collaborateurs.

Et pour pouvoir offrir une expérience cinématographique mémorable, nous devons également investir dans notre équipe. Cette année, l’élaboration d’un programme d’accueil complet est une priorité.



Dave Cohen, Président, Country Manager Landmark Cinemas Canada

Il est important que nous fournissions les outils et le processus d’apprentissage pour rendre notre équipe plus forte. »

Qu’est-ce qui vous a marqué personnellement ?

Dave Cohen : « L’année écoulée a réaffirmé la force et l’attrait durable de l’expérience cinématographique. Je suis vraiment fier de diriger une équipe de cinéphiles qui veulent transmettre leur passion pour les films et qui continuent à innover pour s’assurer que nous puissions offrir la meilleure expérience cinématographique possible. »



Meilleur marketeur

Grâce à une interaction intensive avec nos visiteurs, nous voulons répondre aux souhaits et aux besoins du public, avec une offre sur mesure. Ces dernières années, Kinopolis a développé une stratégie de marketing relationnel de premier ordre (basée sur une connaissance approfondie du client et de ses préférences) et une politique de programmation active.

MARKETING RELATIONNEL

La stratégie de marketing de Kinopolis vise à mieux connaître les clients et leurs préférences. Compte tenu du grand nombre de films programmés et de la pression exercée sur le modèle hollywoodien traditionnel dans lequel le distributeur fait unilatéralement la promotion d'un film, mais a de plus en plus de mal à atteindre les consommateurs, Kinopolis veut utiliser le marketing direct pour informer les clients sur les films dont le genre, les acteurs ou le réalisateur correspondent à leurs préférences. En effet, le bon film est aussi important pour une sortie au cinéma réussie. Des millions de clients reçoivent par e-mail, l'appli, le site Web et les médias sociaux des recommandations pour des films et des événements en fonction de leurs préférences personnelles.

Pour l'avenir, Kinopolis veut investir davantage encore dans la relation avec ses clients, notamment par la fourniture de services en ligne et mobiles.

Kinopolis attache à ce sujet la plus grande importance à la protection des données à caractère personnel. Le respect des clients est intrinsèque-



Recommandations de films et d'événements basées sur les préférences personnelles du client

ment lié au respect de leurs données. Deux aspects que Kinopolis prend extrêmement au sérieux (voir chapitre 5 : Entreprendre en ayant un impact et de manière responsable).

PROGRAMMATION ACTIVE

L'offre Kinopolis ne se limite pas aux grands succès internationaux du moment, mais met en œuvre une politique de programmation active. Dans cette perspective, Kinopolis choisit les films en fonction des préférences de ses clients, qui peuvent différer d'un complexe à l'autre. Kinopolis s'efforce de proposer, à tout moment de l'année, une offre adéquate pour chacun de ses groupes cibles.

Kinopolis complète son offre en permanence avec des contenus alternatifs tels que la culture au cinéma (opéra, ballet, art, théâtre), le cinéma mondial (films polonais, russes, turcs, indiens, japonais...), les concerts, les transmissions en direct d'événements, etc.



Utilisation des médias sociaux



EXPÉRIENCE

Avec le succès des services de streaming, l'expérience en tant que facteur de différenciation pour les cinémas a nettement gagné en importance. En plus de proposer une multitude de formules événementielles (comme les marathons cinématographiques, les expériences VIP, les Nuits d'horreur, les week-ends famille, etc.), Kinopolis investit depuis des années dans des expériences cinématographiques premium telles que IMAX, Laser ULTRA, 4D et ScreenX, ainsi que dans divers concepts de sièges (Cosy Seats et Cosy Seat Plus en Europe ; fauteuils inclinables et Premiere Seats ou VIP Seats en Amérique du Nord). La majeure partie de ces produits s'inscrit dans la « premiumisation » et l'élargissement de l'offre, grâce à laquelle Kinopolis entend répondre aux souhaits de différents groupes cibles.



CONCEPTS DE SIÈGE

■ Cosy Seats (Europe)

Les Cosy Seats sont des sièges encore plus confortables dotés d'accoudoirs extra larges, d'une tablette pratique pour les boissons et les snacks et d'une patère. Ils offrent plus d'espace et d'intimité, ce qui vous permet de profiter du film dans votre propre bulle. En 2021, Kinopolis a également introduit le « Cosy Seat Plus », une variante des Cosy Seats avec un pouf pour les jambes, vous permettant de vous installer confortablement. Kinopolis dispose d'une à trois rangées de Cosy Seats dans la plupart de ses salles européennes.

■ Sièges inclinables

Le concept de sièges inclinables est très populaire en Amérique du Nord. Il s'agit de sièges entièrement inclinables et automatisés avec repose-pieds, qui garantissent une sortie au cinéma 100 % détendue. Landmark Cinemas, qui a été le premier à introduire ce concept au Canada, a maintenant équipé la plupart de ses multiplexes de sièges inclinables. Aux États-Unis également, la plupart des salles sont équipées de sièges inclinables.

■ Premiere Seats (Canada) et VIP Seats (États-Unis)

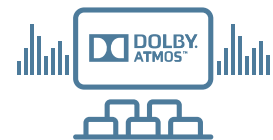
Les Premiere Seats sont des sièges inclinables auxquels le principe des Cosy Seats a été appliqué. Il s'agit de deux ou trois sièges inclinables chauffants groupés qui offrent plus d'intimité que les sièges inclinables classiques et qui sont également équipés d'une patère et d'une tablette. Le concept a été introduit dans les salles canadiennes de Kinopolis en 2020 sous le nom de Premiere Seats et aux États-Unis en 2022 sous le nom de VIP Seats.



37
CINÉMAS
FULL-LASER



50
SALLES
LASER ULTRA



71
SALLES AVEC
DOLBY ATMOS

Chiffres au 31/12/2023



TECHNOLOGIES CINÉMATOGRAPHIQUES

■ Projection laser

Les projecteurs laser garantissent une qualité d'image sublime tout en permettant d'économiser 40 % d'énergie par rapport aux projecteurs à lampes au xénon. Cette technologie assure un éclairage plus stable, mais aussi plus de lumière dans les coins, ainsi qu'un meilleur contraste. Kinepolis a fait ses premiers pas dans la projection laser dès 2014 et a entamé une transition générale vers la projection laser en 2018. À la fin de 2023, 59 % de l'ensemble des salles Kinepolis, Landmark et MJR étaient équipés de la projection laser.

■ Laser ULTRA

Avec Laser ULTRA, Kinepolis associe la qualité d'image unique du projecteur laser 4K de Barco au système audio immersif Dolby Atmos. Grâce à la combinaison de ces deux technologies, les visiteurs vivent le film plus intensément encore et s'aventurent au cœur de l'action.

■ 4D

La technologie cinématographique 4D innovante fait passer l'image des films à succès débordant d'actions à un niveau supérieur, bien au-delà de l'expérience cinématographique traditionnelle, grâce à des effets spéciaux tels que des sièges mobiles, des simulations météorologiques et des effets d'odeurs, parfaitement synchronisés avec l'action à l'écran. Cette technologie cinématographique révolutionnaire stimule tous les sens et rend le visionnage de films encore plus intense.

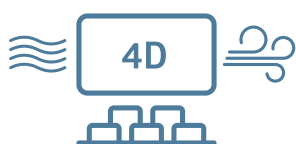
■ ScreenX

ScreenX est la première technologie multiprojection au monde capable de procurer au spectateur une expérience visuelle à 270° en étendant la scène aux parois latérales de la salle. Kinepolis a ouvert plusieurs salles ScreenX en Europe depuis la fin 2019 et a signé un accord avec CJ 4DPLEX à la fin 2023 pour 21 salles ScreenX supplémentaires en Europe et en Amérique du Nord (ouverture en 2024 et 2025).

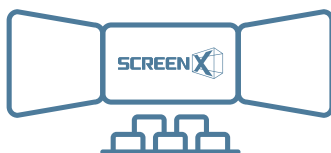
■ IMAX

Au quatrième trimestre 2023, Kinepolis a ouvert six nouvelles salles IMAX. Ces ouvertures portent le compteur des salles IMAX exploitées par Kinepolis Group à 12 sites, dont six en Europe, cinq au Canada et une dans le Michigan (États-Unis). Toutes les nouvelles salles sont équipées de l'IMAX Laser, spécialement conçu pour offrir des images cristallines et réalistes ainsi qu'un son précis, pour une expérience cinématographique unique.

Vivre le film plus intensément



15
SALLES
4D



5
SALLES
SCREENX



12
SALLES
IMAX

Ils ont la parole

Eric Meyniel

CHIEF BOX OFFICE OFFICER, KINEPOLIS GROUP

Depuis novembre 2022, Eric Meyniel est responsable de la stratégie marketing du Groupe. Ce faisant, il a succédé au CEO à la tête des départements internationaux et nationaux Box Office, Sales & Marketing. Tout en restant responsable de la stratégie de contenu de Kinopolis et des relations avec les studios du monde entier – son domaine d'expertise depuis plus de 10 ans – il s'engage pleinement à mettre en place une organisation marketing unifiée et solide.

” L'envie de retourner au cinéma s'est progressivement rétablie ces dernières années et notre public montre un grand appétit pour les films, mais deux choses sont très importantes : la notoriété (savoir quels films sont à l'affiche) et l'expérience.

ERIC MEYNIEL



Eric Meyniel, Chief Box Office Officer, Kinopolis Group

Comment Kinopolis envisage-t-elle cette expérience ?

Eric Meyniel : « Il s'agit à la fois de l'aspect technologique – rendre l'expérience cinématographique plus intense grâce à des technologies de pointe – et de l'aspect événementiel. En ce qui concerne les grands blockbusters, qui bénéficient souvent d'une base de fans préexistante, nous nous engageons pleinement dans cette voie.

Nous voulons offrir à tous nos visiteurs la meilleure expérience possible. L'immersion totale offerte par nos salles Laser ULTRA, la qualité des projections 3D grâce à notre équipement RealD, la valeur ajoutée des salles 4DX et Screen X, sans oublier le succès de nos salles IMAX, nous permettent de faire vivre à chaque spectateur une expérience cinématographique qui lui est propre.

Mais la création d'expérience est aussi dans notre relation avec nos visiteurs, dans les événements que nous organisons pour eux et qui visent à créer,

au-delà du film, un moment de partage inoubliable. »

Dans un monde où le contenu est pléthorique, les gens savent-ils encore ce qui sort dans les salles de cinéma ?

Eric Meyniel : « Pour les grands blockbusters, c'est encore souvent le cas, mais les campagnes des studios arrivent de plus en plus tard et sont de plus en plus souvent contractées, ce qui leur fait perdre leur élan. Il est donc essentiel de renforcer notre propre communication. Il est primordial à cet égard d'utiliser la puissance de nos bases de données pour comprendre le comportement de notre public, l'informer en fonction de ses préférences cinématographiques et l'encourager à revenir.

En tant que Kinopolis, nous avons également l'ambition d'être le « sommelier du film » et de mener une politique de programmation active, en proposant une offre diversifiée basée sur les publics cibles et les préférences du public. Il s'agit également de faire découvrir d'autres genres cinématographiques, de gagner la confiance des visiteurs et de les emmener sur des chemins différents. Notre concept « Ciné K », initialement lancé en France et en Espagne, a été étendu à la Belgique à la fin 2022 et nous permet d'attirer un nouveau public. « Filmhuis » – le concept « Ciné K » aux Pays-Bas – connaît un succès grandis-

sant. Il en va de même pour notre offre de cinéma mondial, qui vise à explorer les histoires d'autres contrées.

Nous travaillons également d'arrache-pied à la programmation de contenus alternatifs, des contenus pour lesquels l'aspect social – l'expérience vécue ensemble – est peut-être l'aspect le plus important. Qu'il s'agisse de concerts, qui ont connu une croissance extraordinaire en 2023, d'Anime, qui a montré à maintes reprises qu'il existe une large base de fans pour ce format japonais, ou de spectacles pour les plus jeunes, que nous avons renforcés au cours de l'année écoulée, notamment grâce à un partenariat avec IMPS autour des emblématiques Schtroumpfs. »

S'agit-il des ingrédients des « Star plans » (plan pluriannuel Sales & Marketing de Kinepolis) ?

Eric Meyniel : « Notamment. Nous nous engageons à renforcer les films de premier plan, notamment par le biais d'expériences cinématographiques premium et d'événements, et à élargir notre offre. Nous continuons à investir dans notre marketing digital, car c'est l'un des moyens les plus efficaces d'atteindre et de convaincre notre public. Ce sont les chemins déjà empruntés que nous explorons plus avant. Mais dans nos plans Star, nous nous concentrons aussi principalement sur le développe-

Les Schtroumpfs, 2023



ment de nouveaux produits, ce que l'on appelle en anglais les « non-proven business cases ». Nouveau contenu, nouveaux produits... »

Comment voyez-vous le fonctionnement d'une organisation (inter)nationale de marketing ?

Eric Meyniel : « Les échanges constants et directs entre les pays me ramènent à la devise des Trois Mousquetaires d'Alexandre Dumas : « un pour tous, tous pour un ». Conformément à notre culture d'entreprise axée sur l'auto-apprentissage, nous optons pour un département Box-Office Sales & Marketing unifié qui partage quotidiennement ses idées, ses campagnes et ses résultats.

Notre Pink Party en est peut-être l'un des exemples les plus éloquentes, avec le même événement « Barbie » dans tous nos cinémas européens. L'organisation centralisée nous a permis d'anticiper le phénomène et de renforcer notre lien avec le film.

Notre ambition est de travailler encore plus étroitement avec les studios, le plus en amont possible de la sortie des films, afin de bien préparer la communication, mais aussi d'identifier les événements et d'en tirer parti. »

Quel regard portez-vous sur l'année écoulée ?

Eric Meyniel : « Je suis très enthousiaste à propos de 2023. La concrétisation des projets, les



Mufasa, The lion King, 2024

réalisations et le renforcement de nos équipes ont abouti à des résultats qui ne peuvent que nous encourager à renforcer notre approche actuelle.

Nos formats et événements premium sont particulièrement appréciés par notre public, et les studios soutiennent de plus en plus notre approche, ce qui nous donne une motivation supplémentaire. »

Que nous réserve 2024 ?

« La grève des scénaristes et des acteurs signifie que nous ne pourrons peut-être pas profiter d'une offre cinématographique hollywoodienne entièrement restaurée en 2024, mais nous savons que nos ressources et notre approche fonctionnent. Nous avons hâte d'amplifier la dynamique autour de « Dune 2 », « Deadpool » et « Mufasa » et je suis sûr que 2024 nous réservera aussi des surprises, comme ce fut le cas avec « Barbie » l'année dernière.

La force de notre équipe et notre amour du cinéma sont les atouts sur lesquels nous nous appuyons pour atteindre notre public. Nous cherchons ainsi en permanence à former les combinaisons les plus parfaites entre le film, le public et Kinepolis. »



Meilleur gestionnaire immobilier

Kinopolis possède une grande partie de son immobilier cinématographique, plus précisément 50 complexes, qui ont généré 53 % des visiteurs en 2023.

IMMOBILIER CINÉMATOGRAPHIQUE

Posséder notre immobilier cinématographique a un impact significatif sur le profil de risque de la société. En effet, Kinopolis est moins sensible à l'inflation et a la possibilité de réutiliser la surcapacité en cas de changement dans le succès à long terme du cinéma. Parmi les exemples, citons l'installation d'une aire de jeux intérieure à Madrid (« The Magic Forest ») et, plus récemment, la transformation d'une salle de cinéma de Kinopolis Valence en salle de théâtre.

Kinopolis loue plus de 90 000 m² au sein de ses cinémas à des tiers (principalement des établissements horeca). La clientèle de ces commerces est souvent générée par la présence du cinéma.



Le département Immobilier de Kinopolis gère le portefeuille immobilier du Groupe et est étroitement impliqué dans le développement, la réalisation et la coordination de projets de construction. L'équipe a en outre une responsabilité importante dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de nos bâtiments – et donc dans la réduction de l'empreinte carbone de l'entreprise – notamment (mais certainement pas exclusivement) en modernisant les installations CVC, en installant des systèmes de gestion intelligente des bâtiments et en gérant la consommation d'énergie en fonction de la fréquentation et de l'occupation des salles (voir p. 89-90).

Kinopolis veut continuer à gérer, valoriser et développer de manière optimale son portefeuille immobilier unique.

*Réaffectation
de capacité excédentaire*



Kinepolis Metz Waves (FR)



Kinepolis Kirchberg (LU)



Kinepolis Courtrai (BE)



Landmark Waterloo (CA)



Landmark St. Albert (CA)



Kinepolis Leidschendam (Pays-Bas)



Kinepolis Madrid (ES)



MJR Troy (États-Unis)



MJR Southgate (États-Unis)

Stratégie d'expansion

Kinepolis souhaite introduire son concept sur de nouveaux marchés et auprès de nouveaux groupes cibles et contribuer ainsi à plus de création de valeur pour toutes les parties prenantes.

Ces dernières années, de grands pas ont été franchis dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'expansion du Groupe. Depuis 2014, le nombre de cinémas du portefeuille de Kinepolis est passé de 23 à 109.

Le Groupe vise d'autres acquisitions à l'avenir, mais mène en permanence une politique financière prudente.

STRATÉGIE D'EXPANSION BASÉE SUR LE POTENTIEL D'AMÉLIORATION

La stratégie d'entreprise décrite aux pages précédentes est également la base d'une expansion réussie, car Kinepolis se concentre sur les cinémas et les groupes de cinéma où il peut introduire sa culture d'entreprise auto-apprenante et son modèle organisationnel afin de réaliser le potentiel d'amélioration. La réalisation de ce potentiel d'amélioration dépend de la créativité et de la capacité des équipes. C'est pourquoi Kinepolis tiendra toujours compte du capital financier et humain pour son expansion.

Kinepolis Group est organisé en fonction de ses marchés géographiques. Chaque pays dispose d'un Cinema Support Centre national qui gère et soutient les cinémas du pays concerné. En cas d'expansion sur un marché existant, l'équipe nationale est responsable de l'intégration des cinémas concernés, assistée par le Cinema Support Centre international, situé à Gand, en Belgique.

Lors des acquisitions, Kinepolis conserve autant que possible les équipes locales et la direction existantes. Outre les considérations sociales, l'affinité avec le marché et la culture locaux est un aspect important des activités de Kinepolis. À ce jour, aucune acquisition ne s'est accompagnée de séries de licenciements ou de réorganisations ayant un impact social significatif.



Kinepolis Metz Amphithéâtre (FR)



EXPANSION EN 2023

KINEPOLIS BELFORT

Après avoir acquis le cinéma d'Amnéville à la fin 2022, Kinopolis a acquis, à la fin mars 2023, un deuxième cinéma français du réseau Pathé, situé à Belfort, en Franche-Comté.

Kinopolis a racheté l'entreprise Pathé Belfort SAS, qui exploite le cinéma (loué). Le complexe cinématographique compte 14 salles (dont une salle 4DX) et 2 562 places.

” Cette acquisition s'inscrit parfaitement dans la mise en œuvre de notre stratégie d'expansion, et nous renforçons ainsi une nouvelle fois notre présence dans le nord-est de la France.

EDDY DUQUENNE



Team Kinopolis Belfort (FR)



Cinéma à Béziers (FR)

©Polygone Béziers

KINEPOLIS BÉZIERS

Le 13 décembre 2023, Kinopolis a commencé à exploiter un cinéma dans le centre commercial Polygone de Béziers, dans le département de l'Hérault, dans le Midi de la France. Le cinéma, précédemment exploité par MonCiné, compte 9 salles et 1 462 places.

Le centre commercial Polygone, cinéma inclus, est la propriété du groupe immobilier Socri Limited. Kinopolis entamera des travaux de rénovation au début de l'année 2024, afin de moderniser l'infrastructure du cinéma et de l'adapter aux normes de Kinopolis.

Kinopolis Béziers est le troisième site Kinopolis dans le sud de la France et le dix-huitième en France, pour un total de 199 salles.



*Déclaration relative aux informations
non financières conformément
à la Loi du 3 septembre 2017.*

manière responsable



05

Politique ESG

Le point de départ de la politique ESG de Kinopolis est une vision à long terme dans laquelle la création d'un impact positif sur les parties prenantes et la société, ainsi que la réduction maximale de l'impact négatif, mènent automatiquement à une histoire économique durable. Nous nous engageons pleinement à créer de la « valeur partagée », fondée sur notre raison d'être, à savoir enrichir la vie des gens par la puissance de films.

Outre l'évaluation des impacts actuels et potentiels de l'entreprise sur son environnement (perspective « inside out »), Kinopolis évalue également les risques et les opportunités associés aux thèmes ESG qui pourraient avoir un impact sur la position financière de l'entreprise (perspective « outside in »).

Les impacts, les risques et les opportunités ont tous été pris en compte dans l'analyse de matérialité et l'élaboration de la politique ESG.

Les thèmes ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) abordés dans ce rapport font partie intégrante d'une politique visant à pérenniser les activités de Kinopolis. Au cours de la dernière décennie, Kinopolis a pris plusieurs mesures dans le domaine de la durabilité et, depuis 2020, le Groupe planche sur une trajectoire visant à professionnaliser davantage son approche de la durabilité et à l'intégrer de manière optimale dans ses activités. La politique et le cadre élaborés à cette fin permettent de surveiller les intérêts de l'entreprise et de ses parties prenantes, à savoir les collaborateurs, les clients, les fournisseurs, les investisseurs, l'environnement et les communautés locales.

Actuellement, toutes les mesures sont prises pour mettre les rapports en conformité avec les exigences de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) qui, pour Kinopolis, sera applicable pour la première fois pour les rapports de l'exercice 2024.

Pour ce faire, Kinopolis met en place les processus de reporting internes nécessaires, entre autres dans le cadre de la collecte de données ESG sur la base des exigences de reporting incluses dans les normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*) pertinentes pour Kinopolis. Dans l'attente du résultat des processus mis en œuvre et dans un souci de continuité, le rapport de l'exercice 2023 s'inscrit encore largement dans la lignée des rapports annuels précédents. Toutefois, quelques ajustements et ajouts sont déjà apportés dans le présent rapport en vue du respect de la directive CSRD. Il s'agit notamment d'informations supplémentaires sur la manière dont Kinopolis a mis en place sa gouvernance ESG et sur la manière dont les risques et opportunités ESG ont été pris en compte dans l'analyse de matérialité et l'établissement des priorités qui en a découlé.



Kinopolis Bois-le-Duc (Pays-Bas)

GOVERNANCE ESG

Kinepolis estime que la politique et les processus ESG doivent être intégrés autant que possible dans la politique, les processus et les structures organisationnelles existants, car ils font partie intégrante de la stratégie d'entreprise et des activités de Kinepolis.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration veille à ce que les objectifs ESG soient inclus dans la définition de la stratégie à long terme et suivra également les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs. Ce point est déjà explicitement inclus dans la version actuelle de la Charte de Gouvernance d'Entreprise. À la lumière du principe susmentionné, aucun comité spécifique à l'ESG n'a été créé au niveau du Conseil d'Administration. Les thèmes spécifiques à l'ESG (tels que la rémunération liée à l'ESG et le contrôle des rapports ESG) seront traités au sein des comités déjà existants.

Les objectifs ESG sont liés à la rémunération du Management Exécutif d'une manière comparable à celle d'autres objectifs stratégiques. Cet aspect a donc été intégré dans le fonctionnement actuel du Comité de Rémunération.

La responsabilité du Comité d'Audit a été élargie pour inclure l'audit des rapports non financiers et les aspects ESG ont été intégrés dans les activités existantes de gestion des risques et d'audit.

MANAGEMENT EXÉCUTIF

Le Management Exécutif est chargé de traduire les objectifs stratégiques ESG en objectifs à plus court terme et en plans d'action pour les atteindre. Le Management Exécutif veille également à ce que les rapports soient conformes à la CSRD et à ce que les objectifs ESG soient intégrés dans les plans de bonus pour les collaborateurs.

Pour soutenir le Management Exécutif à cet égard, un groupe de pilotage ESG central a été mis en place pour faire le lien entre la stratégie ESG et son exécution. Ce groupe de pilotage se réunit à intervalles réguliers pour accomplir les tâches suivantes :



Kinepolis Thionville (FR)

- Détermination des points et des objectifs de la politique ESG, conformément à la stratégie ESG
- Approbation et hiérarchisation des projets ESG, mise à disposition des ressources et suivi des résultats de ces projets
- Contrôle des indicateurs clés de performance ESG

L'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'action seront coordonnées par des groupes de projet nommés autour d'un (ou plusieurs) aspect(s) ESG.

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES ET ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ

Kinepolis a lancé un exercice stratégique en 2021 pour identifier les aspects liés à la durabilité pertinents pour Kinepolis (présélection de thèmes) et de se faire une idée des opinions et des attentes des parties prenantes en termes d'impacts, de risques et d'opportunités (consultation des parties prenantes).

PRÉSELECTION DE THÈMES

La liste des 15 thèmes ESG présélectionnés (pertinents pour Kinepolis) a été établie sur la base d'une analyse par les pairs, d'une recherche documentaire, de plusieurs ateliers avec la Direction générale et d'entretiens internes. Cet exercice a été réalisé en collaboration avec une société de conseil spécialisée, et dans le but de refléter de manière adéquate et complète tous les aspects conduisant à la création d'un impact positif ou négatif, à des risques et opportunités. L'enquête auprès des parties prenantes – et son analyse avec la Direction générale



Kinepolis Leidschendam (Pays-Bas)

©Westfield Mall of The Netherlands

– a ensuite permis de classer les thèmes de cette liste en fonction de leur importance et donc de déterminer des priorités.

VALIDATION ET HIÉRARCHISATION DES THÈMES

Kinepolis a mené une vaste enquête auprès des parties prenantes afin de comprendre les points de vue et les attentes des parties prenantes en ce qui concerne l'impact de Kinepolis sur son environnement ainsi que les risques et les opportunités pour l'entreprise découlant des aspects de durabilité. L'enquête auprès des parties prenantes était basée sur les 15 thèmes présélectionnés, mais les parties prenantes ont également eu la possibilité de suggérer tout sujet manquant. Bien que l'analyse de matérialité et l'enquête associée auprès des parties prenantes soient antérieures à la publication de la CSRD et des ESRS, le principe de la double matérialité avait déjà été appliqué. Plus précisément, les parties prenantes ont été demandées quels aspects ESG ils considéraient pertinents pour Kinepolis du point de vue d'impact et d'une perspective financière. La matérialité en termes d'impact et la matérialité

financière ont tous les deux été pris en compte dans l'analyse des résultats de l'enquête et leur traduction en priorités et engagements stratégiques.

La matrice de matérialité publiée dans les rapports annuels 2021 et 2022 identifie la matérialité en termes d'impact. Pour une représentation plus complète de l'analyse de matérialité, conformément à la CSRD, nous publions également dans le présent rapport la matrice de matérialité en termes de risques et d'opportunités tels qu'ils ont été évalués par les parties prenantes et la direction. Les thèmes considérés comme importants d'un point de vue financier correspondent, dans une large mesure, aux thèmes importants d'un point de vue d'impact.

GROUPES DE PARTIES PRENANTES CONCERNÉS

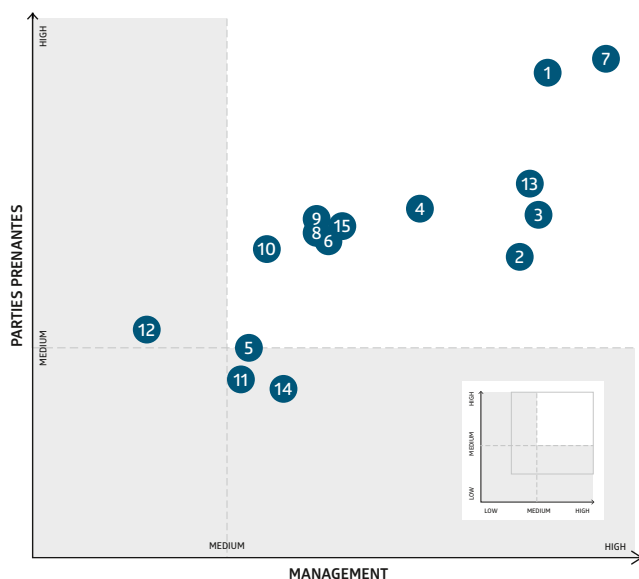
L'étude sur les parties prenantes a été menée au moyen d'une enquête en ligne, complétée par plusieurs entretiens qualitatifs. L'étude a impliqué différents groupes de parties prenantes, à savoir :

- tous les collaborateurs permanents en Belgique, aux Pays-Bas, au Canada, en Espagne, au Luxembourg, en France et aux États-Unis (taux de réponse de 46 %) ;
- le top 15 des investisseurs (taux de réponse de 65 %) ;
- le top 50 des fournisseurs (taux de réponse de 44 %) ;
- +30 000 clients B2C répartis entre la Belgique, les Pays-Bas, le Canada, l'Espagne, le Luxembourg, la France et les États-Unis (taux de réponse de 2 %) ;
- Conseil d'Administration et Direction générale (taux de réponse de 84 %).

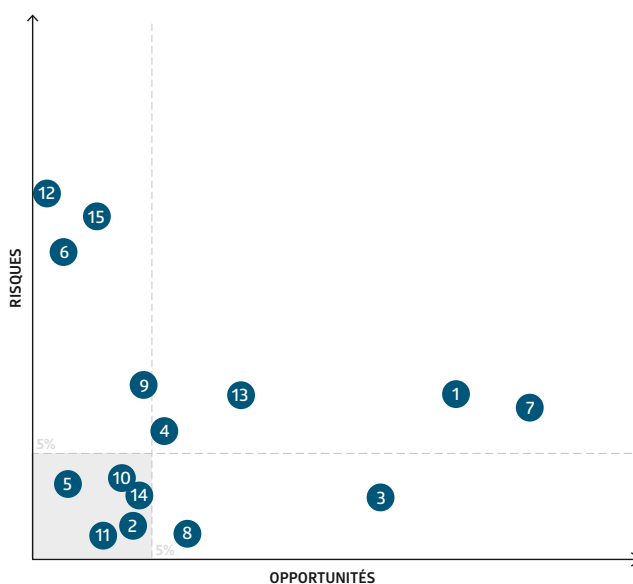
Outre l'évaluation de la matérialité des thèmes ESG présélectionnés, l'enquête menée auprès des parties prenantes – par le biais de questions supplémentaires sur les sujets désignés comme les plus significatifs – a également fourni à la direction des informations qualitatives précieuses pour la mise en œuvre de la stratégie.

Kinepolis prévoit de mener une nouvelle enquête similaire dans un avenir proche. La méthodologie sera similaire, mais la terminologie utilisée sera alignée sur celle utilisée dans la CSRD.

MATRICE DE MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT



MATRICE DE MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE



- 1** Un divertissement abordable, de qualité supérieure
- 2** Lieu de rencontre sociale
- 3** Développement et épanouissement des employés
- 4** Bien-être des employés, diversité et inclusion
- 5** Approvisionnement éthique et durable

- 6** Éthique des affaires
- 7** Expérience client
- 8** Diversité des contenus et offre personnalisée
- 9** Gestion des déchets
- 10** Inclusion sociale

- 11** Soutien caritatif
- 12** Protection de la vie privée et des données de nos clients
- 13** Bâtiments et infrastructures écologiques et résilients
- 14** Mobilité et accessibilité géographique
- 15** Sûreté et sécurité des clients et employé

La politique de Kinopolis concernant ces impacts, risques et opportunités est décrite plus en détail dans ce chapitre. Les risques associés aux aspects ESG (y compris les risques climatiques) ont également été inclus dans la description des principaux risques d'entreprise.

La politique de gestion des ressources humaines de Kinopolis prévoit notamment un programme d'accueil intensif, divers programmes de formation ainsi qu'un accompagnement de carrière. Grâce à une analyse annuelle de la satisfaction du personnel, Kinopolis s'efforce de suivre étroitement les effets de sa politique pour continuer à l'améliorer.

LE BIEN-ÊTRE ET LE DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS

Kinopolis a pour objectif d'être une entreprise où les gens se sentent en sécurité, écoutés, motivés et valorisés. Kinopolis souhaite développer les talents et laisser les collaborateurs s'épanouir grâce à son organisation auto-apprenante où l'innovation ascendante et la responsabilité sont centrales. En tant qu'employeur d'un grand nombre d'étudiants et de nouveaux arrivants sur le marché du travail, Kinopolis joue également un rôle important dans l'enseignement de compétences professionnelles essentielles aux jeunes, un rôle qu'il souhaite remplir de la meilleure façon possible.

UNE EXPÉRIENCE CLIENT DE QUALITÉ

Lors de chaque contact ou visite, Kinopolis s'efforce de proposer une expérience positive à ses clients, en leur faisant vivre une expérience cinématographique de qualité supérieure, en leur fournissant des informations claires, en faisant preuve d'interaction et en répondant au maximum à leurs souhaits. Ce faisant, l'attention se porte sur les souhaits et le bien-être de tous les groupes cibles.

LE SOUCI DE L'ENVIRONNEMENT



UNE INFRASTRUCTURE CINÉMATOGRAPHIQUE VERTE ET À L'ÉPREUVE DU TEMPS

Avec le programme « Green Star », Kinopolis entend prendre ses responsabilités en matière d'environnement. Kinopolis souhaite ainsi réduire son empreinte carbone et améliorer chaque année l'efficacité énergétique de ses infrastructures cinématographiques et de ses opérations, dans le but de rendre ses activités neutres en carbone d'ici 2050. En outre, Kinopolis s'oriente résolument vers une conception et une mise en œuvre durables de projets de nouvelle construction, ainsi que vers une rénovation durable de cinémas existants. Lors de chaque aménagement, nouvelle construction ou rénovation, Kinopolis s'attache bien sûr à garantir le confort de ses visiteurs et collaborateurs, et s'efforce aussi de minimiser son empreinte écologique en utilisant des matériaux et techniques de construction innovants et écologiques.

GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS

Kinopolis se préoccupe également de réduire sa production de déchets, d'en assurer le tri (et le cas échéant la réutilisation) et de les traiter de façon professionnelle.



INTÉGRITÉ DANS LES AFFAIRES

L'intégrité aura toujours la préséance dans la gestion d'entreprise de Kinopolis. Le Groupe mène une politique rigoureuse en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin et déploie des efforts considérables pour sensibiliser ses collaborateurs et le management à ces sujets. En outre, Kinopolis s'engage à respecter les Droits de l'Homme tels qu'adoptés par les Nations Unies et à faire les efforts nécessaires pour contrôler ces droits, ainsi que d'autres considérations éthiques, tout au long de la chaîne de valeur. Des irrégularités de toute nature peuvent être signalées par le biais d'une procédure de lanceur d'alerte.

CADRE DE REPORTING

En 2017, Kinopolis a décidé de faire correspondre son approche de la durabilité existante à la norme internationalement reconnue ISO 26000 (Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale des entreprises). En attendant l'entrée en vigueur de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), la directive sur les rapports de durabilité adoptée par l'Union européenne en novembre 2022, Kinopolis conserve toujours le cadre ISO 26000 pour l'exercice écoulé. La CSRD prévoit un cadre de rapport uniforme et obligatoire (les *European Sustainability Reporting Standards* ou ESRS) qui marque une étape importante dans la standardisation du paysage actuel du reporting ESG. Kinopolis se prépare depuis un certain temps déjà à communiquer ses informations non financières conformément aux exigences de reporting de la CSRD, à partir de l'exercice 2024.

MESURE DES PRESTATIONS RELATIVES À LA POLITIQUE DE DURABILITÉ

En vue de mesurer l'efficacité et l'efficience de ces mesures, un ou plusieurs indicateurs de performance clés (*Key Performance Indicators*, KPI) ont été définis pour les sujets les plus importants. Par ailleurs, des indicateurs de performance descriptifs et des exemples seront utilisés à travers ce rapport afin d'illustrer la politique.

Kinepolis intensifiera encore ses efforts en matière de durabilité dans les années à venir. Il s'agira notamment de réévaluer régulièrement les impacts, les risques et les opportunités potentiels et réels et de déterminer si des mesures politiques suffisantes ont été prises pour atténuer les risques.

Dans le tableau ci-dessous, les aspects étudiés lors de la consultation des parties prenantes sont liés aux lignes directrices pertinentes de la norme ISO 26000, indiquant les indicateurs de performance clés pour les thèmes les plus importants qui ont été inclus dans ce rapport.



INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS (KEY PERFORMANCE INDICATORS, KPI)

	SUJETS INCLUS DANS L'ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ	DIRECTIVES ISO 26000 CONCERNÉES	KPI POUR LES THÈMES LES PLUS IMPORTANTS
Bien-être et développement des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Développement et responsabilisation des collaborateurs Bien-être des collaborateurs, diversité et inclusion 	<ul style="list-style-type: none"> Emploi et relations de travail Conditions de travail et protection sociale Dialogue social Santé et sécurité au travail Développement humain et formation sur le lieu de travail 	<p>Réponse au PSI (People Satisfaction Index)</p> <hr/> <p>% de collaborateurs couverts par une convention collective de travail</p> <hr/> <p>Nombre de « business owners » par rapport au nombre total de collaborateurs</p> <hr/> <p>Cycle d'évaluation</p> <hr/> <p>Taux de mobilité interne</p> <hr/> <p>Ratios de diversité</p>
Expérience client de qualité	<ul style="list-style-type: none"> Divertissement accessible de haute qualité Expérience client Sécurité des clients et des collaborateurs Lieu de rencontre sociale Diversité du contenu et offre personnalisée Vie privée et protection des données des clients Inclusion sociale Soutien de projets caritatifs / des communautés locales 	<ul style="list-style-type: none"> Service à la clientèle, soutien et règlement des plaintes et des litiges Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs Marketing équitable, informations factuelles et impartiales, et pratiques contractuelles équitables Protection des données des consommateurs et de la vie privée Éducation et sensibilisation 	<p>Réponse au CSI (Customer Satisfaction Index)</p> <hr/> <p>Progrès réalisés dans la mise en œuvre du CSI dans le monde</p> <hr/> <p>M € investis dans la maintenance et l'expansion interne (déploiement d'expériences cinématographiques premium)</p>
Infrastructure cinématographique verte et à l'épreuve du temps	<ul style="list-style-type: none"> Des bâtiments et des infrastructures écologiques et à l'épreuve du temps Gestion des déchets Mobilité verte/accessibilité 	<ul style="list-style-type: none"> Prévention de la pollution Utilisation durable des ressources Atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique 	<p>Empreinte CO2 (émissions scope 1 et 2)</p> <hr/> <p>Consommation d'énergie</p> <hr/> <p>Poursuite de la transition vers la projection laser : % de salles équipées de laser</p>
Intégrité dans les affaires	<ul style="list-style-type: none"> Politique d'achats éthiques et durables Éthique des affaires (anti-corruption, droits de l'homme, intégrité dans le marketing) 	<ul style="list-style-type: none"> Droits de l'homme Pratiques d'exploitation équitables 	<p>% de collaborateurs qui ont souscrit au Code de conduite</p>

Pour un bref aperçu des résultats de 2023 sur les aspects ESG ci-dessus, voir p. 24-25

Bien-être et développement des collaborateurs

Plus de 4 000 collaborateurs de Kinopolis mettent chaque jour tout en œuvre afin que des millions de visiteurs puissent passer un moment cinématographique inoubliable. Kinopolis a pleinement conscience que le talent et l'investissement de ses collaborateurs constituent le moteur de sa réussite.

NOTRE POLITIQUE RH

L'« expérience cinématographique ultime » débute et se termine avec les personnes qui lui donnent vie au quotidien, devant ou derrière les écrans. Kinopolis vise dès lors une croissance durable en recrutant, fidélisant et développant les talents.

La philosophie du capital humain de Kinopolis favorise :

- le recrutement de collaborateurs compétents qui ont une attitude appropriée, conforme aux valeurs fondamentales de Kinopolis (voir plus loin) ;
- la fidélisation et le développement de talents engagés et motivés, en créant un environnement de travail optimal dans lequel :



1. Chacun se sent en sécurité, écouté et apprécié ;
2. Les valeurs de Kinopolis sont transposées au quotidien ;
3. Chaque collaborateur a la possibilité de développer et d'exploiter ses talents de façon optimale ;
4. Chaque collaborateur a l'occasion de poursuivre son développement sur le plan personnel et/ou professionnel ;
5. Chaque collaborateur a la possibilité de participer au développement de l'entreprise et de ses produits.



La participation des collaborateurs et l'entrepreneuriat sont stimulés et facilités au maximum de deux manières :

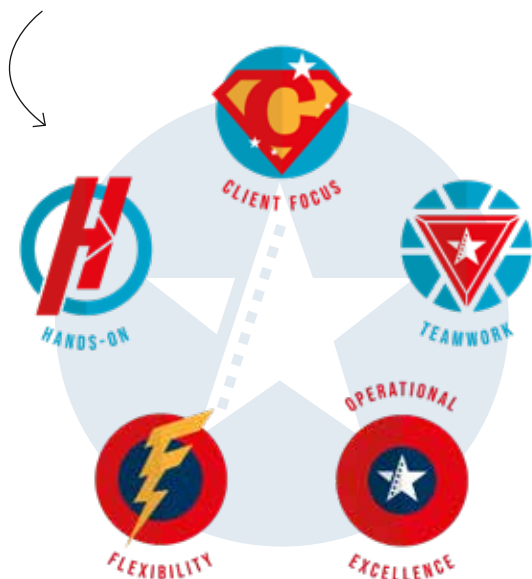
- En confiant la responsabilité des objectifs et budgets de départements au plus grand nombre de collaborateurs possible, tout en leur offrant tout l'espace pour prendre des initiatives et apprendre les uns des autres, Kinopolis s'efforce d'être une **entreprise « auto-apprenante »** ;
- Quel que soit le niveau de hiérarchie où ils se situent dans l'entreprise, les collaborateurs sont encouragés à se poser des questions, à se montrer à l'écoute des clients, à penser en dehors des sentiers battus et à faire preuve d'un esprit d'entreprise dans le cadre de leur fonction et au-delà. Kinopolis se veut donc une entreprise non seulement auto-apprenante, mais aussi **« auto-innovante »**. C'est dans ce but que fut également créé le Kinopolis Innovation Lab (voir plus loin).

Par l'inculcation de cette culture d'entreprise auto-apprenante et auto-innovante aux collaborateurs et par la création de conditions de travail propices à l'éclosion de talents, l'ambition de Kinopolis en tant qu'employeur consiste à obtenir le meilleur de chacun selon la devise « Plus est en nous ».



Plus est en Nous

Valeurs de Kinepolis



VALEURS KINEPOLIS

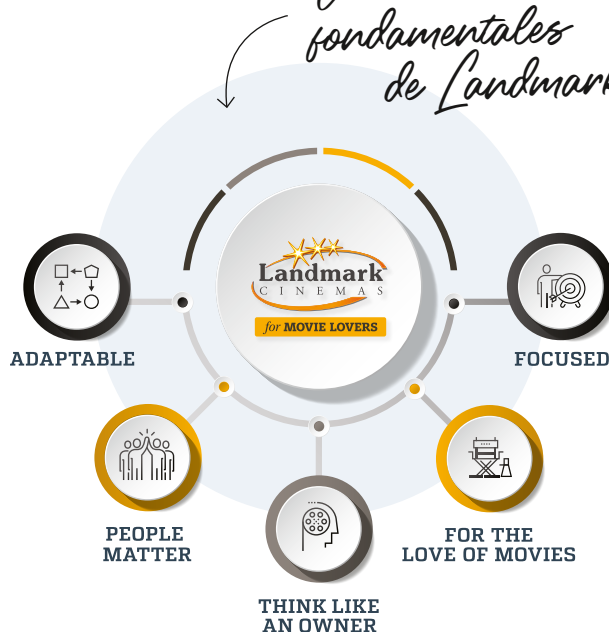
« Client Focus », « Teamwork », « Operational Excellence », « Flexibility » et « Hands-on » sont les valeurs fondamentales qui sous-tendent l'action de chaque collaborateur Kinepolis. Mettre le client au centre, collaborer de manière constructive à un objectif commun, effectuer son travail de manière correcte et efficace, faire preuve de flexibilité par rapport aux changements et faire preuve d'initiative et d'entrepreneuriat : chacun est censé donner vie à ces aspects à titre individuel et en équipe. Lors de nouveaux recrutements, Kinepolis applique une politique « Hire for attitude » : la bonne attitude revêt plus d'importance que le bon diplôme. Kinepolis est disposé à investir dans la formation de nouveaux collaborateurs pour autant que le comportement et l'attitude des candidats correspondent aux valeurs défendues par l'entreprise.

Les valeurs fondamentales de Landmark s'accordent parfaitement avec ces valeurs de Kinepolis, mais elles revêtent aujourd'hui une forme et une formulation différentes.



Séances d'équipe autour des valeurs K

Valeurs fondamentales de Landmark





BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS

ÉVALUATION DE NOTRE POLITIQUE : INDICE DE SATISFACTION DU PERSONNEL

Chaque année, Kinepolis procède à une analyse de la satisfaction du personnel par le biais d'un sondage baptisé « People Satisfaction Index » ou PSI. En 2021, le PSI a également été introduit pour la première fois au Canada⁽¹⁾ et aux États-Unis. Les collaborateurs sont invités à exprimer, de manière tout à fait anonyme, ce qu'ils pensent de Kinepolis (ou de Landmark/MJR) en tant qu'employeur, en mettant en exergue ce qui les satisfait et ce qu'il conviendrait d'améliorer. Les résultats sont ensuite discutés en équipe avant d'être traduits en actes.

L'enquête PSI a eu lieu en octobre 2023 et a obtenu un taux de réponse de 87 % au niveau du Groupe, soit une augmentation de 5,6 % par rapport à 2022. Les points forts et les points d'action diffèrent d'un pays à l'autre et sont analysés au niveau national, du cinéma et de l'équipe. Chaque manager organise une réunion PSI annuelle pour discuter des résultats et des actions en équipe.

L'indice de satisfaction du personnel (PSI) est le principal critère de mesure et de suivi du bien-être des collaborateurs.

Un environnement de travail sûr, un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée, une bonne ambiance de travail et une communication interne solide contribuent de manière significative au bien-être des collaborateurs. Les paragraphes suivants expliquent plus en détail les politiques de Kinepolis dans ces domaines.



LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS

Kinepolis s'est toujours attaché à fournir un environnement de travail sûr et prend les mesures appropriées, notamment pour effectuer la maintenance des installations techniques et des écrans en toute sécurité.

En Europe, Kinepolis a nommé un conseiller en prévention dans presque tous les pays afin d'identifier les dangers et les risques potentiels, de mettre en œuvre des mesures préventives et de conseiller l'employeur et les employés sur les questions de sécurité. L'accent est également mis sur les risques psychosociaux (harcèlement moral, harcèlement sexuel, stress, burn-out, conflits, violence, etc.) pour lesquels les collaborateurs peuvent notamment faire appel à un service externe (Service externe pour la prévention et la protection au travail) et/ou à une personne de confiance interne.

Au Canada, chaque cinéma dispose d'un Comité de santé et de sécurité (« Joint Health & Safety Committee »), un partenariat de représentants de l'employeur et des travailleurs dont la mission est de garantir un environnement de travail sûr. Ce comité se réunit chaque mois pour identifier les risques, les traiter et recommander des améliorations. Le JHSC contribue ainsi à une culture de la sécurité proactive, comme le prescrit la législation canadienne en matière de santé et de sécurité au travail.

KPI

RÉPONSE PSI



	2021	2022	2023
	76 %	81 %	87 %

(1) Précédemment, Landmark Cinemas Canada utilisait sa propre enquête de satisfaction du personnel.

TÉLÉTRAVAIL ET CYBERSÉCURITÉ

En novembre 2021, Kinopolis a mis en place une politique de télétravail structurel selon laquelle les collaborateurs des Cinema Support Centers⁽¹⁾ ont la possibilité de travailler à domicile deux jours par semaine. Kinopolis reconnaît les nombreux avantages du travail à domicile, mais souligne également l'importance du travail au bureau pour le lien avec les collègues et l'engagement envers l'entreprise.

Le télétravail chez Kinopolis implique la conclusion d'accords sur une base quotidienne entre le collaborateur et le manager à propos des heures de travail et des tâches. Pour permettre un télétravail maximal, Kinopolis a réalisé, depuis le début de la pandémie, des investissements supplémentaires destinés à optimiser son infrastructure informatique, et divers efforts ont été accomplis pour surveiller la sécurité des réseaux et des systèmes. Outre la surveillance active du comportement des comptes utilisateurs, Kinopolis lance également des campagnes régulières de phishing pour garder les collaborateurs sur le qui-vive.

COMMUNICATION INTERNE

Au début 2021, une nouvelle plateforme en ligne (appelée Kineportal) a été lancée pour les collaborateurs européens en tant que pôle central pour les procédures, documents et applications internes. Parallèlement, les collaborateurs européens sont tenus informés des initiatives en cours et des nouvelles de l'entreprise par des mises à jour régulières par e-mail et/ou par Kinetalks, un média social interne utilisé en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Espagne. Kinetalks est une plateforme interactive qui permet de communiquer avec des collaborateurs au niveau international, national, du cinéma et de l'équipe.

En 2023, le Canada a également lancé un nouveau forum communautaire en ligne pour les collaborateurs, un forum où les innovations et les suggestions d'amélioration peuvent être partagées, où les employés peuvent être reconnus et partager leur passion pour le cinéma. Landmark Cinemas Canada a réuni tous ses managers en 2023, pour la première fois depuis la pandémie, à l'occasion d'une conférence des managers de trois jours, avec diverses activités axées sur l'innovation, l'esprit d'équipe et le développement des compétences en matière de leadership.



Conférence des managers au Canada

Les communications internes du CEO se font régulièrement par e-mail, deux fois par an par un message vidéo détaillé à tous les collaborateurs du Groupe et sporadiquement par des sessions de Q&R ou des roadshows internes. Chaque fois, un point est fait sur l'état actuel de l'entreprise et du secteur, les petits et grands succès obtenus et la stratégie à suivre en vue d'un avenir durable. L'approche de cette communication vise toujours à maintenir les collaborateurs impliqués, motivés et valorisés.

DIALOGUE CONSTRUCTIF AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

Sur la base de son cadre de gouvernance, Kinopolis met tout en œuvre dans chaque pays pour nouer un dialogue social et des relations durables avec ses collaborateurs et/ou les organisations de travailleurs externes concernées. Dans le respect des obligations légales, Kinopolis cherche à trouver des solutions en association avec les partenaires sociaux sur le plan du dialogue social, des relations sociales et de la sécurité, qui puissent convenir tant aux collaborateurs qu'à l'entreprise.



POURCENTAGE DE COLLABORATEURS COUVERTS PAR UNE **CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL**

100 %

EUROPE (S/O pour le Canada, les États-Unis et la Suisse)

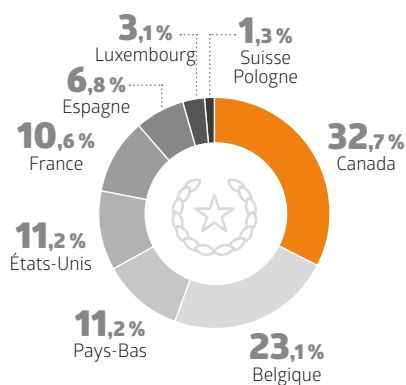
(1) Quand la nature de la fonction permet le télétravail.

DIVERSITÉ

Kinepolis respecte l'individualité de chacun de ses collaborateurs et s'engage à assurer l'égalité des chances pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, de l'origine, de la religion, des handicaps ou des antécédents médicaux, de l'orientation sexuelle, de la situation familiale (comme la grossesse) ou de l'appartenance à un syndicat. L'entreprise fait en sorte que ses effectifs reflètent fidèlement la société, dans toute sa diversité. La discrimination n'est en aucun cas tolérée au sein de l'entreprise.



RÉPARTITION DES COLLABORATEURS PAR PAYS ⁽³⁾



Nombre total de collaborateurs : 4 237



PROPORTION DE FEMMES DANS LES FONCTIONS DIRIGEANTES

Selon le pays,

35% à 55%

des fonctions dirigeantes sont occupées par des femmes ⁽²⁾

Proportion de femmes au Conseil d'Administration :

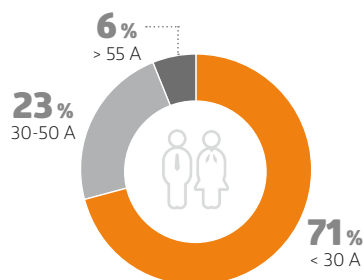
33%

Voir chapitre 6 : Gouvernance d'Entreprise

PROPORTION H/F ⁽⁴⁾



RÉPARTITION PAR ÂGE ⁽⁴⁾



⁽²⁾ Sur la base des données disponibles pour la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la France, les États-Unis et le Canada

⁽³⁾ Effectif au 31/12/2023, y compris intérimaires

⁽⁴⁾ Tous les collaborateurs, à l'exception des intérimaires

DÉVELOPPEMENT ET RESPONSABILISATION DES COLLABORATEURS

BUSINESS OWNERSHIP

Kinepolis veut confier la responsabilité des objectifs et budgets de départements au plus grand nombre de collaborateurs possible, afin de leur permettre de contribuer activement à l'amélioration continue des activités de l'entreprise. Cette approche ascendante fait partie de l'ADN de Kinepolis et est illustrée par le nombre de « business (ou budget) owners » par rapport au nombre total de collaborateurs.

Lors des acquisitions, Kinepolis introduit dès que possible le principe de *business ownership* dans les organisations ou les cinémas acquis, car il s'agit du moteur permettant de réaliser le potentiel d'amélioration, d'impliquer les collaborateurs dans l'exécution de la stratégie de l'entreprise et de développer les talents.

Les « business owners » participent à l'exercice dit des 5 % (le plan d'amélioration annuel visant à abaisser le seuil de rentabilité de l'entreprise), dans lequel ils recherchent eux-mêmes le potentiel d'amélioration à l'aide des processus, des rapports et des KPI fournis par Kinepolis.

ENTREPRISE AUTO-APPRENANTE

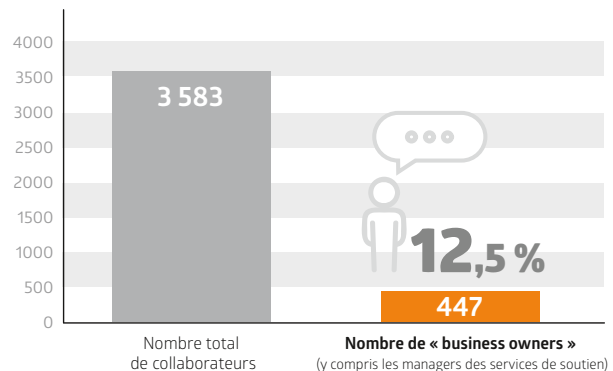
Dans le cadre de sa gestion quotidienne, Kinepolis s'efforce de créer et de stimuler des réseaux apprenants, au moyen notamment des « operating reviews ». Des collaborateurs ayant des fonctions similaires, mais dans des cinémas différents, ont ainsi des échanges pour acquérir de nouvelles connaissances et apprendre les uns des autres. Kinepolis investit ce faisant dans un environnement de travail centré sur le feed-back et l'entrepreneuriat.

La structure des « business owners » et les « operating reviews » servent de base à l'introduction et au développement de la culture d'entreprise d'auto-apprentissage de Kinepolis.

ENTREPRISE AUTO-INNOVANTE

Grâce à l'introduction du Kinepolis Innovation Lab qui incite tous les collaborateurs à fournir des idées innovantes, Kinepolis ne s'attache pas seulement à être une entreprise auto-apprenante, mais aussi une entreprise auto-innovante. Tout le monde

KPI NOMBRE DE « BUSINESS OWNERS » PAR RAPPORT AU NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS À LA FIN 2023⁽¹⁾



(1) Nombre de collaborateurs au 31/12/2023, à l'exclusion des collaborateurs intérimaires.

chez Kinepolis – de l'étudiant au manager – est encouragé à penser hors des sentiers battus et à oser « entreprendre ».

Les meilleures idées sont sélectionnées par un jury Innovation Lab national, et des équipes sont constituées en vue de les étudier en détail et de les mettre en œuvre. De cette manière, l'Innovation Lab a pour effet que les collaborateurs coopèrent davantage, au-delà de leur département. Chaque année, des « Innovation Awards » sont décernés aux meilleures idées.

L'Innovation Lab a été relancé sous une nouvelle apparence et une forme modifiée à la fin de l'année 2023. Désormais, les meilleures idées de tous les pays seront évaluées et célébrées lors d'un Innovation Lab Summit international annuel, qui se tiendra pour la première fois en 2024.

Le fonctionnement de l'Innovation Lab tel qu'il est décrit se limite à Kinepolis Europe. En Amérique du Nord, différentes méthodes sont utilisées pour stimuler l'innovation. Ainsi, Landmark Cinemas Canada a lancé en 2023 un forum en ligne pour les collaborateurs, où ils peuvent partager des innovations et des idées pour améliorer l'entreprise. Landmark Cinemas a également organisé une conférence des managers en 2023, placée sous le signe de l'innovation et du développement des compétences en matière de leadership.



KINEPOLIS ACADEMY

La formation, pour chaque collaborateur, est également un aspect important de la philosophie du « capital humain ». La « Kinepolis Academy » aide les collaborateurs à renforcer leurs compétences personnelles, notamment par le biais de l'e-learning. Bon nombre de formations ont lieu dans les cinémas, les collaborateurs plus anciens se transformant en coaches afin de guider les nouveaux collaborateurs pendant leur programme d'accueil.

La plateforme numérique « Kinepolis Academy » propose divers modules d'apprentissage en ligne et

des cours de formation à différents niveaux, tels que des modules généraux pour les nouveaux collaborateurs (par exemple, la sécurité, les valeurs K, le RGPD), des formations spécifiques à une fonction, des formations pour managers débutants et expérimentés, des formations linguistiques ou des programmes de coaching individuel.

TALENT FACTORY

Chaque collaborateur de Kinepolis a, au moins une fois par an, un entretien d'évaluation formel avec son manager. Il s'agit d'évaluer les performances de la personne concernée et de discuter de ses objectifs personnels pour l'année à venir. Les collaborateurs et les managers sont coachés et stimulés pour avoir cet entretien en toute franchise et pour discuter des ambitions et des besoins de développement à court et à long terme.



En 2023, Kinepolis Pays-Bas a organisé un programme de leadership composé de trois modules pour les responsables de cinéma.

KPI CYCLE D'ÉVALUATION



1 x/an

entretien d'évaluation formel pour chaque collaborateur

KPI TAUX DE MOBILITÉ INTERNE ⁽¹⁾



1 poste vacant sur 3

a été pourvu en interne en 2023

(1) Postes fixes, à temps plein

Sous le titre « Talent Factory », Kinopolis propose un cadre ainsi qu'une série d'outils pour déceler les talents et les coacher en vue de renforcer son capital humain. Les talents internes sont ainsi recensés afin de leur fournir des opportunités de développement et des perspectives d'évolution, et les opportunités d'emploi sont toujours communiquées en interne. La politique de mobilité interne de Kinopolis favorise une meilleure implication et une meilleure employabilité des collaborateurs. Des « talent reviews » sont organisés tout au long de l'année avec les managers afin de permettre à ces derniers de suivre le talent et l'évolution de leurs collaborateurs et d'en assurer la visibilité. Les collaborateurs sont encouragés à orienter eux-mêmes leur carrière dans un dialogue ouvert avec leur manager.

En 2023, de nombreux nouveaux collaborateurs ont rejoint l'entreprise et bon nombre de collaborateurs se sont à nouveau épanouis en interne. Ainsi,

plusieurs « superviseurs » sont passés du terrain à un poste de manager local, un certain nombre de managers locaux ont eu la possibilité de devenir responsables de cinéma (Theatre Manager), et de nombreuses promotions internes ont eu lieu au niveau des Cinema Support Centres. Sur les 273 postes fixes vacants en 2023, 94 ont été pourvus en interne, soit un taux de 34 % ou encore un poste vacant sur trois.

KINEPOLIS COMME PREMIÈRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE POUR LES ÉTUDIANTS

Kinopolis est un employeur important pour les étudiants et les nouveaux arrivants sur le marché du travail. L'entreprise les guide dans l'acquisition de compétences professionnelles essentielles en leur donnant des responsabilités dès leur plus jeune âge, les faisant travailler en équipe et leur confiant souvent l'encadrement ou la gestion d'autres collaborateurs. En 2023, Kinopolis a employé plus de 1 300 étudiants et a ainsi encadré de nombreux jeunes dans leur première expérience professionnelle.

Les étudiants de Kinopolis sont engagés pour travailler au moins un jour de semaine et un jour de week-end par semaine dans les cinémas. Les tâches sont variées : travail de caisse, travail en boutique, nettoyage, coordination d'événements. De nombreux étudiants travaillent pour Kinopolis pendant des années, et les exemples d'étudiants qui deviennent par la suite employés de Kinopolis pour y réaliser une carrière riche sont légion.

Exemples de promotions internes



Rebecca VALCKE

assistante administrative à Kinopolis Bruxelles (BE) depuis 1999, a rejoint le département informatique de l'entreprise en 2023 en tant que Business partner pour la nouvelle boutique en ligne.



Julián BARRASA

anciennement Experience manager Kinopolis Espagne, a pris en 2003 un poste européen au sein de l'équipe Real Estate en tant qu'Efficiency Engineer pour les installations techniques.



Sardjana SOEGIJARTO

anciennement superviseuse au Kinopolis Bois-le-Duc (Pays-Bas), a été promue au poste de Local Manager Box Office & In-theatre Sales dans ce même cinéma.



Florian GASPAR

anciennement Local Manager ITS de Kinopolis Brétigny-sur-Orge (FR), est devenu Theater Manager de Kinopolis Rouen (FR) en 2023.

” En 2023, Kinopolis a encadré plus de 1 300 jeunes dans leur première expérience professionnelle.

« Travailler en tant qu'étudiant chez Kinopolis a cela d'agréable que l'on y travaille notamment avec un grand groupe d'étudiants sympathiques. Les horaires flexibles permettent parfaitement de combiner études et travail. Et la diversité des tâches et des fonctions au sein de Kinopolis fait que l'on ne s'ennuie jamais. »

Madina SAMIR

Étudiante, Kinopolis Anvers (BE)

« En tant qu'étudiante, j'ai eu l'occasion de développer de nouvelles compétences au sein de Kinopolis. J'ai commencé à la boutique, puis suis passée au Douwe Egberts Café (que Kinopolis gère lui-même) et enfin au Box Office et à la réception. Maintenant que j'ai terminé mes études, j'ai pu devenir réceptionniste permanente et faire de mon job d'étudiante mon travail. »

Elke VAN DER AUWERA

Étudiante à Kinopolis Anvers jusqu'en septembre 2023, depuis lors réceptionniste permanente



Une expérience client de qualité

L'expérience client constitue l'épicentre des activités de Kinopolis. C'est pourquoi Kinopolis attache la plus grande importance à la satisfaction de sa clientèle et veille à son bien-être tout au long du parcours client.

POLITIQUE

Kinopolis s'efforce d'offrir une expérience positive à ses clients lors de chaque visite ou contact et d'accroître ainsi la probabilité d'une nouvelle visite ou d'un bouche-à-oreille positif. Kinopolis se concentre dès lors sur différents aspects qui contribuent tous à faire vivre au client une expérience totale :

- Des cinémas et salles modernes, confortables et d'accès aisé ;
- Une offre de films étoffée pour répondre à tous les goûts ;
- Un service de qualité à la clientèle, où le bien-être et la sécurité des clients et des collaborateurs sont primordiaux.

ÉVALUATION DE NOTRE POLITIQUE : INDICE DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE (CSI)

La mesure des efforts déployés par Kinopolis en ce qui concerne l'expérience client proposée est une démarche permanente par le biais du Customer Satisfaction Index (CSI). Chaque visiteur qui a acheté des tickets en ligne en y indiquant son adresse e-mail est systématiquement invité, dans les 24 heures après sa visite au cinéma, à s'exprimer sur la façon dont il a vécu son expérience. Les visiteurs qui n'ont pas acheté de tickets en ligne peuvent partager leur avis par le biais d'un formulaire sur le site web. Ce sondage s'efforce d'obtenir des renseignements sur divers aspects de l'expérience client : que pense le visiteur du film, de la qualité de l'image et du son, du service, de la propreté, de l'amabilité du personnel,





des délais d'attente, etc. Les clients peuvent également faire part de leurs suggestions par ce biais.

En 2023, Kinepolis Group a reçu 486 597 enquêtes complétées (+15 % par rapport à 2022), dont 429 362 en Europe et 57 235 en Amérique du Nord.

CSI ACTIF DANS TOUS LES CINÉMAS

Le CSI a été introduit dans les complexes américains en 2021, dans un nombre limité de cinémas canadiens en 2022 et dans tous les cinémas canadiens à la fin de 2023. Landmark Cinemas Canada proposait auparavant à ses clients une enquête différente (« Tell Us about Us », parlez-nous de nous) qui n'était pas envoyée de manière proactive par courrier électronique.

Le CSI permet à Kinepolis de recueillir en permanence les commentaires des clients, de façon très détaillée. Les résultats sont analysés et publiés quotidiennement au niveau des équipes, des cinémas et à l'échelle nationale. Kinepolis adapte continuellement ses activités ainsi que la programmation des films sur la base du retour des clients. C'est ainsi que les remarques relatives par exemple à la qualité des sièges sont immédiatement transmises au département concerné. Le siège incriminé sera ensuite rapidement contrôlé et, le cas échéant, réparé.



En outre, la satisfaction client, parallèlement à la satisfaction des collaborateurs et aux paramètres financiers, constitue un KPI essentiel au sein du Groupe pour évaluer la performance des complexes cinématographiques, des managers et des collaborateurs. Les paramètres susmentionnés sont également inclus dans le régime de primes pour les managers et les Business owners. Le taux de réponse est suffisamment élevé dans chaque pays pour avoir une image représentative de la satisfaction de la clientèle.

KPI



INDICE DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE (CSI)

NOMBRE D'ENQUÊTES COMPLÉTÉES ⁽¹⁾	2021	2022	2023
Europe	295 307	390 572	429 362
Amérique du Nord ⁽²⁾	18 789	34 265	57 235
TOTAL	314 096	424 837	486 597

(1) Le nombre moins élevé d'enquêtes en 2021 reflète l'impact de la pandémie de Covid-19 (avec un nombre de visiteurs réduit en raison de fermetures ou de mesures restrictives).

(2) Pour le Canada, y compris les enquêtes « Tell Us About Us » (parlez-nous de nous), tant que le CSI n'y ait pas été déployé (selon le site, cela s'est produit à la fin de 2022 ou à la fin de 2023).

PROGRAMMES DE FIDÉLITÉ

LANDMARK EXTRAS (CA)

Landmark EXTRAS a été lancé en septembre 2021 au Canada et propose aux cinéphiles trois formules : Movie Fan, un programme gratuit permettant de collecter des points à chaque achat ; Movie Insider, une formule basée sur une cotisation annuelle qui permet de collecter plus de points ; et Movie Club, une formule d'abonnement avec une cotisation mensuelle fixe qui offre aux membres une visite mensuelle au cinéma et toutes les suivantes à prix réduit, ainsi qu'une multitude d'autres avantages.



MJR PREMIER REWARDS (ÉTATS-UNIS)

MJR Theatres, la branche américaine de Kinopolis, gère depuis 2017 un programme de fidélité appelé « MJR Premier Rewards » (avec une option gratuite et payante, respectivement « Premier Free » et « Premier Plus »). Le système est similaire aux formules Movie Fan et Movie Insider du programme canadien.



MOVIE CLUB (EUROPE)

À la suite de l'expérience positive au Canada, Kinopolis a lancé la formule « Movie Club » sur ses marchés européens dans le courant de 2022 et 2023. Tous les adhérents de ce club paient un montant forfaitaire chaque mois et bénéficient alors de films sur grand écran et de nombreux autres avantages cinématographiques. Le forfait comprend un film gratuit par mois, puis un tarif préférentiel pour les éventuelles autres séances de cinéma le même mois, pour l'adhérent comme pour la personne qui l'accompagne. De plus, les membres du Movie Club bénéficient d'une réduction à la boutique Kinopolis ainsi que d'infos ciné et de promotions exclusives.



« THE ULTIMATE MOVIE EXPERIENCE »

QUALITÉ ET INNOVATION

La qualité de l'expérience cinématographique que nous offrons détermine dans une large mesure la satisfaction client. Kinepolis s'efforce de respecter les normes de qualité les plus élevées et continue d'investir dans la technologie cinématographique et les concepts d'expérience (voir pages 50-51). La majeure partie de ces innovations s'inscrit dans la « premiumisation » et l'élargissement de l'offre, grâce à laquelle Kinepolis entend répondre aux souhaits de différents groupes cibles.

Kinepolis a l'habitude de tester de nouveaux concepts dans quelques cinémas, puis de les déployer dans d'autres pays et cinémas. La satisfaction client est le paramètre le plus important pour la valorisation de nouveaux produits et concepts. Par ailleurs, nous constatons que la satisfaction client est en moyenne plus élevée dans les salles Premium (par ex. Laser ULTRA, IMAX...), ce qui indique que le client est prêt à payer plus pour avoir plus d'expérience.



©Kinepolis Business

RASSEMBLER LES GENS

Se rendre au cinéma est également un événement social. C'est du temps de qualité avec la famille (au sens large) ou les amis. Ou l'endroit idéal pour un premier rendez-vous ou une soirée romantique. Rencontrer des personnes et partager des émotions (même avec des inconnus dans la salle) contribue à l'impact positif d'une visite au cinéma. Afin d'encore renforcer cette expérience, Kinepolis s'engage pleinement dans des formules événementielles visant à rassembler des personnes et des fans, comme des marathons, des concerts uniques, les Nuits d'horreur, les Week-ends pour enfants, etc.

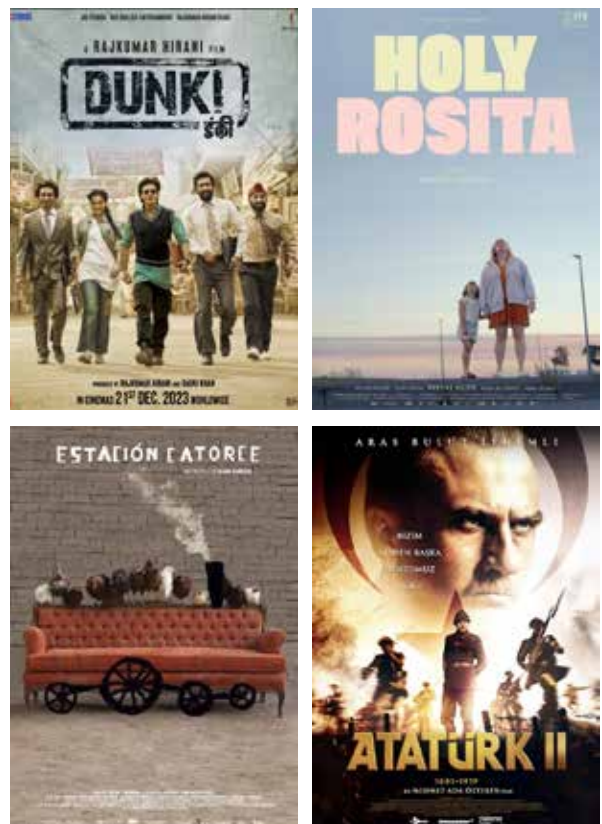
” En 2023, Kinepolis a investi 32,7 millions € dans la maintenance et l'expansion interne (déploiement d'expériences cinématographiques premium).

UNE OFFRE CINÉMATOGRAPHIQUE DIVERSIFIÉE ET UNE COMMUNICATION PERSONNALISÉE

UNE OFFRE DE FILMS VARIÉE

Le film joue également un rôle important dans l'expérience client. Kinopolis met un point d'honneur à proposer à tout moment une offre de films adaptée à tous les groupes cibles, y compris aux minorités sociales (ethniques ou culturelles). Outre les superproductions internationales, Kinopolis programme et promeut des films d'auteur (soutenus notamment par les labels Ciné K/Filmhuis), de nombreux films locaux, le « cinéma mondial », du cinéma événementiel (notamment des concerts, des compétitions sportives...) et a développé son propre programme culturel couronné de succès, avec des représentations d'opéra, de ballet, d'art et de théâtre. L'offre cinématographique est toujours adaptée au public de chaque cinéma, compte tenu notamment des facteurs démographiques, de l'identité régionale et de l'offre culturelle.

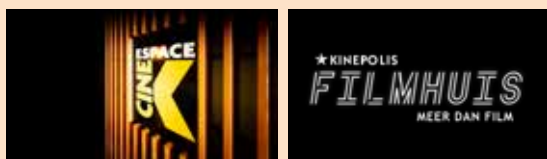
Dans les villes multiculturelles, constituées par exemple d'une importante communauté indienne et/ou turque, Kinopolis assure ainsi la programmation de films issus de l'univers Bollywood ainsi que de films à succès turcs. Des films polonais, chinois et japonais figurent également dans la programmation de certains cinémas. Parallèlement, les films



abordant des thèmes régionaux, et réalisés par des réalisateurs (souvent débutants) possédant un fort ancrage régional, bénéficient d'une plateforme dans les cinémas Kinopolis régionaux concernés.

Dans tous les pays où Kinopolis est présent, les films locaux occupent une place de choix dans la programmation. En Belgique, Kinopolis investit également, via Kinopolis Film Distribution, dans la production et la promotion de films (flamands) locaux. Kinopolis a la conviction que le soutien et la production d'un contenu local s'avèrent essentiels pour assurer un avenir durable au cinéma et à la culture cinématographique locale.

Afin de promouvoir la culture cinématographique locale et une offre de films diversifiée, Kinopolis en Europe – et Landmark Cinemas au Canada – s'associe également à plusieurs festivals de films locaux chaque année (par ex. le Film Fest Gent et le Film Festival Oostende en Belgique).



CINE K | FILMHUIS

Concept de « cinéma dans le cinéma », Ciné K (lancé aux Pays-Bas sous la dénomination « Filmhuis ») donne à Kinopolis l'occasion de mettre en avant des films de qualité qui ont besoin d'un peu plus de temps pour trouver leur public. Introduit en France en 2014, Ciné K y connaît un beau succès. Kinopolis a ensuite lancé le concept en Espagne et, à partir de la fin 2022, sur d'autres marchés européens. Le concept Ciné K permet à Kinopolis de mettre en valeur un autre type de film. Le cadre plus intimiste et la programmation mensuelle permettent par ailleurs de souligner l'intérêt artistique de ces films auprès du grand public. Une salle au moins est dédiée en permanence à Ciné K dans de nombreux cinémas Kinopolis.



COMMUNICATION PERSONNALISÉE

Grâce à sa stratégie de marketing relationnel (voir p. 48), Kinepolis s'efforce de fournir aux clients les meilleures informations possibles sur la gamme de produits et de faire des recommandations sur la base de préférences personnelles. De cette manière, Kinepolis s'efforce de personnaliser autant que possible toute communication en ligne. La publication du score NPS par film (voir l'encadré « les clients conseillent les clients ») aide également les clients à faire le bon choix de film.



SCORE VISITEURS PAR FILM (NPS) : LES CLIENTS CONSEILLENT LES CLIENTS

Le Customer Satisfaction Index (CSI) mesure également le score visiteurs de chaque film individuel de la programmation de Kinepolis. Ce score visiteurs indique dans quelle mesure les visiteurs conseilleraient à d'autres le film qu'ils viennent de voir. Il est pris en compte pour la programmation hebdomadaire et représente en ce sens un important indicateur de la durée de vie d'un film au cinéma.

Kinepolis publie systématiquement les scores visiteurs sur son site web aux côtés des films auxquels ils se rapportent, même si les scores sont négatifs. Un rôle de facilitateur qui permet aux clients de se conseiller mutuellement sur le choix d'un film. Le score visiteurs influence par ailleurs les recommandations que Kinepolis fournit aux clients. Il constitue l'une des variables de son moteur de recommandation, qui tente, sur la base de l'intelligence artificielle, de déterminer au mieux les films de l'offre actuelle susceptibles de plaire le plus au client.

POLITIQUE DE PROGRAMMATION INCLUSIVE

Kinepolis a pris la pleine mesure de sa responsabilité socioculturelle et s'efforce d'offrir en ce sens une programmation qui reflète la diversité de notre société actuelle. La programmation multiculturelle de Kinepolis ainsi que l'offre spécifiquement destinée aux seniors sont autant d'exemples de sa politique de programmation inclusive, qui n'exclut aucun groupe social.

Kinepolis a également développé un programme destiné aux écoles, qui fait la part belle aux thèmes actuels traités par le programme scolaire et propose des films accompagnés d'un dossier pédagogique. Les écoles bénéficient par ailleurs de tarifs avantageux. Par exemple, le cinéma peut permettre de débattre d'un sujet ou faire découvrir aux élèves une autre langue ou une autre culture de manière amusante.

LANDMARK CINEMAS CANADA PROMUEUT LA DIVERSITÉ

En 2023, Landmark Cinemas Canada a décidé d'utiliser sa portée et sa plateforme pour soutenir le « Canada Black Film Festival » (plus particulièrement les festivals de Toronto et d'Ottawa), le « Inside Out Queer Film Festival » (le troisième plus grand festival de films LGBTQ+ au monde) et « Spirit North », une asbl dédiée à la jeunesse autochtone par le biais du sport et du jeu. Landmark a fait don d'espace publicitaire dans ses cinémas pour amplifier les voix des organisations impliquées et promouvoir ainsi la diversité.

SERVICE CLIENT PREMIUM

SUPPORT CLIENT

Kinepolis souhaite offrir une disponibilité sans faille à ses clients et s'engage à répondre le plus rapidement possible aux questions et remarques. Afin d'informer les clients au mieux et de stimuler l'autonomie, Kinepolis utilise, tant en Europe qu'au Canada, une liste des questions les plus fréquemment posées, avec leur réponse. Cette liste est régulièrement mise à jour sur la base des retours des clients. Kinepolis ne manque d'ailleurs pas de rediriger les clients de façon proactive vers cette « foire aux questions » (FAQ) pendant leur parcours en ligne. Si les clients ne trouvent pas réponse à leur question, ils peuvent alors prendre contact au moyen du formulaire de contact disponible sur le site web. Ce formulaire a été conçu de telle sorte que la question posée arrive automatiquement à la personne compétente et/ou au cinéma concerné.

Bien sûr, lorsqu'ils sont sur place au cinéma, les clients peuvent aussi s'adresser au personnel pour tout problème ou toute question. De nombreuses questions des clients sont en outre traitées quotidiennement sur les réseaux sociaux (X, Facebook, Instagram).

PROTECTION DES DONNÉES DES CLIENTS

Dans le cadre de sa stratégie de marketing relationnel, Kinepolis récolte des données au sujet de ses clients. L'entreprise peut ainsi faire correspondre de façon optimale ses activités aux désirs des visiteurs et fournit à ses clients européens des recommandations liées aux films et aux événements sur la base des données recueillies via leur profil personnel.

En Europe, depuis le 25 mai 2018, le traitement des données des clients est régi par le règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, qui vise à protéger les données à caractère personnel. Précisons que les valeurs fondamentales contenues dans le RGPD ont toujours été les valeurs que Kinepolis a appliquées pour traiter les données des clients, à savoir :

- Kinepolis mène une politique transparente envers ses clients en ce qui concerne le traitement de leurs données ;
- Le principal objectif de la collecte et du traitement des données des clients est l'amélioration du service à la clientèle ;

- Kinepolis attache une grande importance aux droits de ses clients relatifs aux données et leur permet de les exercer en toute simplicité ;
- Kinepolis mène une politique de sécurité stricte du point de vue organisationnel et technique en ce qui concerne les données de ses clients.

L'équivalent canadien du RGPD est la LPRPDE (Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques). Landmark Cinemas respecte toutes les exigences de la LPRPDE dans son traitement des données des clients et s'efforce d'appliquer les mêmes valeurs.

Le respect des clients est intrinsèquement lié au respect de leurs données. Deux aspects que Kinepolis prend extrêmement au sérieux.

CYBERSÉCURITÉ

Kinepolis prend toute une série de mesures pour protéger ses systèmes informatiques, et donc ses collaborateurs, ses clients et ses activités commerciales, contre les cyberattaques. Les risques liés aux TIC (et les mesures de contrôle pour les couvrir) sont examinés tous les quinze jours au sein du Comité de la cybersécurité et font également l'objet d'un point fixe de l'ordre du jour lors du Comité directeur mensuel des TIC. Au moins une fois par an, ces questions sont également discutées formellement au sein du Comité d'Audit.

Kinepolis dispose d'un Security & Compliance Officer qui s'entoure de divers consultants externes qui testent en permanence la sécurité des systèmes TIC de Kinepolis. Par exemple, Kinepolis travaille depuis plusieurs années avec Intigriti, une plateforme de « bug bounty » qui réunit des pirates éthiques pour identifier les vulnérabilités à la demande de l'entreprise, afin que Kinepolis puisse y remédier le plus rapidement possible. Kinepolis applique également un code strict pour ses partenaires extérieurs en matière de cybersécurité.

Ces dernières années, des investissements continus ont été réalisés dans des mécanismes de protection supplémentaires. Une politique active de gestion des correctifs garantit que tous les systèmes sont étroitement surveillés. En interne également, de nombreux efforts sont déployés pour protéger l'entreprise et les collaborateurs contre le hameçonnage et d'autres formes de cybercriminalité.



NORMES SONORES

Kinepolis attache la plus grande importance à la protection de l'ouïe de ses visiteurs et applique à cet égard les normes sonores nationales applicables avec la plus grande rigueur. En Europe, cela signifie entre autres que Kinepolis :

- procède annuellement au calibrage de ses salles de cinéma ;
- soumet mensuellement les installations audio à un contrôle approfondi ;
- vérifie le niveau sonore maximal des différents types de programmes (par ex. avant-programme, films pour enfants, etc.) ;
- adapte systématiquement les réglages audio au type de programme et à la taille de la salle.

Aux États-Unis et au Canada, un entretien général semestriel des salles a lieu, y compris la vérification des réglages du son. Les volumes sont aussi systématiquement ajustés en fonction du type de programme.

ACCESSIBILITÉ AUX FAUTEUILS ROULANTS

Kinepolis met tout en œuvre pour garantir que les usagers en fauteuil roulant puissent accéder à un maximum de salles. Plus de 90 % des salles de Kinepolis et 100 % des salles Landmark et MRJ sont ainsi accessibles aux personnes à mobilité réduite, et la plupart de ces salles contiennent également des places réservées pour les personnes en fauteuil roulant.

Tous les cinémas récemment ouverts par Kinepolis sont 100 % accessibles en fauteuil roulant. Dans les quelques cinémas où toutes les salles ne sont pas accessibles en fauteuil roulant en raison d'une infrastructure vieillissante, les visiteurs à mobilité réduite ont néanmoins la possibilité de voir tous les films, puisque Kinepolis veille à une rotation suffisante de la programmation dans les salles. Kinepolis entretient à tout moment une communication très claire, en ligne ou sur place dans ses complexes, à propos de l'accessibilité en fauteuil roulant de ses salles. Lors de la réservation en ligne, les places pour les utilisateurs de fauteuils roulants sont clairement indiquées sur le plan de salle, afin que les clients puissent réserver ces places lors de l'achat de leur ticket.

ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES AVEC UN HANDICAP AUDIOVISUEL

Conformément à la législation française, Kinepolis a équipé tous ses cinémas français du système Twavox. Celui-ci permet aux personnes présentant un handicap



auditif ou visuel d'adapter le son de façon optimale selon leurs désirs (par ex. augmenter le son ou l'égaliser) grâce à une application sur leur smartphone et à des écouteurs. Les personnes atteintes d'un handicap visuel peuvent également recourir à l'audiodescription.

Depuis 2018, l'appli cinéma « Whatscine » est disponible dans tous les cinémas Kinepolis d'Espagne. Whatscine permet aux utilisateurs de choisir entre l'audio-description, les sous-titres ou la langue des signes grâce à leur smartphone, en parfaite synchronisation avec l'action à l'écran. Bref, les visiteurs qui entendent ou voient mal (ou pas du tout) peuvent, eux aussi, profiter pleinement des derniers films.

Landmark Cinemas Canada soutient les cinéphiles atteints d'un handicap audiovisuel par les systèmes « Fidelio » et « CaptiView » dans 28 de ses cinémas. Fidelio est un système audio sans fil dont le scénario est adapté aux malvoyants et aux malentendants et CaptiView est un système de sous-titrage fermé pour les malentendants ou les personnes sourdes.

Kinepolis évalue sans cesse l'utilisation des systèmes précités en vue d'une éventuelle poursuite de leur déploiement dans plus de cinémas.

MOBILITÉ

Pour éviter les problèmes potentiels de mobilité autour de ses complexes et dans le cadre de la promotion de la mobilité « verte », Kinepolis encourage l'utilisation de moyens de transport alternatifs. Toutes les informations concernant l'accès aux complexes sont mises à la disposition des clients de la meilleure façon possible, sans compter que la plupart des sites Kinepolis sont munis d'un parking à vélos fermé. Lorsque c'est possible, le site est également rendu accessible aux transports publics.



L'équipe de Kinepolis aux 100 km de « Kom op tegen Kanker » en 2023



SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS LOCALES

Kinepolis entend assumer sa responsabilité sociétale et renforcer son engagement en faveur des communautés locales en soutenant des œuvres caritatives via le parrainage, l'organisation ou le soutien d'actions caritatives ou la promotion de l'emploi social.

En 2023, Kinepolis a soutenu « Kick Cancer », « Kom op tegen Kanker », « Streekfonds Oost-Vlaanderen » et diverses campagnes de fin d'année (« De Warmste Week », « Pakje van mijn Hart ») en Belgique, « Les Restos du Cœur » et l'EFS (Établissement Français du Sang) en France, les fondations Stichting Bio et Stichting Jarige Job aux Pays-Bas, divers projets en Espagne (dont le concert caritatif Cadena 100, Fundación Santos Patronos, Casa Ángeles) et « Jeunesse, J'écoute » au Canada, entre autres. Kinepolis a ainsi versé au moins 500 000 € à des organisations caritatives en 2023.

Il ne s'agit que de quelques collaborations (plus importantes) de l'année dernière. Kinepolis est présent dans neuf pays avec 109 cinémas, chacun d'entre eux faisant à son tour partie de la communauté locale et y contribuant. Les demandes locales de soutien sont évaluées par l'équipe du cinéma et/ou l'équipe nationale concernée et, lorsqu'elles sont jugées faisables et appropriées, le soutien en nature est généralement fourni principalement par le déploiement sélectif d'infrastructures de cinéma, de canaux promotionnels, de billets et/ou l'organisation de projections de films.

KINEPOLIS PAYS-BAS SOUTIEN LES FONDATIONS BIO ET JARIGE JOB

Kinepolis fait don aux fondations Bio et Jarige Job de la consigne des bouteilles en plastique collectées dans ses cinémas. La Fondation Bio a été créée en 1927 par l'industrie cinématographique néerlandaise et lui doit son nom (bioscoop = cinéma en néerlandais). La Fondation s'est engagée à offrir aux enfants handicapés des vacances relaxantes, comme au Bio Vakantieoord d'Arnhem. La Fondation Jarige Job ajoute de l'éclat aux anniversaires de plus de 100 000 enfants issus de familles défavorisées en leur offrant un colis d'anniversaire.

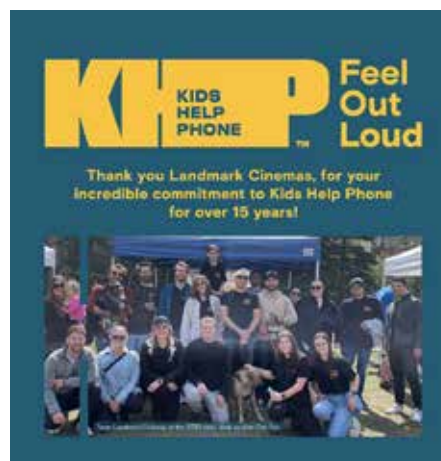
KINEPOLIS FRANCE SOUTIEN

LES RESTOS DU CŒUR (FR)

En France, Kinepolis a un partenariat avec Les Restaurants du Cœur pour proposer aux groupes vulnérables des projections de films à un tarif très réduit. Ces représentations ont eu lieu en 2023 à Thionville, au Klub (Metz), à Rouen, à Mulhouse, à Fenouillet, à Nîmes et à Bourgoin-Jallieu. En outre, les recettes de la Discovery Day Kinepolis 2023 ont été intégralement reversées aux Restos du Cœur.

LANDMARK, PARTENAIRE DE « JEUNESSE, J'ÉCOUTE » (CA)

Depuis des années, Landmark Cinemas est un partenaire national de « Jeunesse, J'écoute », la seule ligne d'assistance téléphonique nationale au Canada qui offre aux jeunes un soutien professionnel et des informations 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. En 2023, Landmark Cinemas a ainsi collecté 100 000 dollars canadiens par l'intermédiaire de ses cinémas et a parrainé plusieurs campagnes et initiatives de « Jeunesse, J'écoute » (« Feel Out Loud », « Marche pour que les enfants puissent parler ») en valeur publicitaire par le biais des canaux promotionnels en ligne et dans les cinémas de Landmark.



Landmark, partenaire de « Jeunesse, J'écoute » (CA)

Respect de l'environnement

Kinepolis s'efforce de réduire au maximum son empreinte écologique grâce à la mise en œuvre de sa politique « **Green Star** », dont les principes de base ont été lancés dès 2011.

POLITIQUE GREEN STAR

La politique « Green Star » de Kinepolis repose sur les principes suivants :

- L'amélioration systématique de l'efficacité énergétique grâce à des techniques d'économie d'énergie et une technologie durable ;
- La mise en œuvre de techniques d'économie d'eau ;
- La conception et la réalisation durables de projets de construction ;
- La rénovation durable des cinémas existants ;
- La réduction et le tri des déchets ;
- L'engagement en faveur de l'allongement de la durée de vie et de la réutilisation des matériaux.

En mettant en application les mesures précitées, Kinepolis souhaite rendre encore plus durables ses infrastructures cinématographiques et ses opérations, dans le but de rendre ses activités neutres en carbone à plus long terme. Les principaux facteurs de réduction des émissions de scope 1 et 2 de Kinepolis à court et moyen terme sont la mise en œuvre de systèmes de gestion intelligente des bâtiments adaptés aux cinémas et le passage à la projection laser (voir ci-dessous).



CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET EMPREINTE CARBONE

Kinepolis a commencé voici des années à mesurer et à rendre compte de l'évolution de la consommation d'énergie dans ses complexes cinématographiques. Depuis 2021, la consommation d'énergie pour l'ensemble du Groupe (y compris les activités en Amérique du Nord) est présentée à la fois en valeur absolue et par million € de chiffre d'affaires. La consommation d'énergie déclarée pour 2021 a été ajustée rétroactivement en fonction de ce paramètre (Kwh/chiffre d'affaires) afin de rendre les données comparables. En raison de l'activité limitée et des fermetures des cinémas en 2020 et 2021, ainsi que

KPI



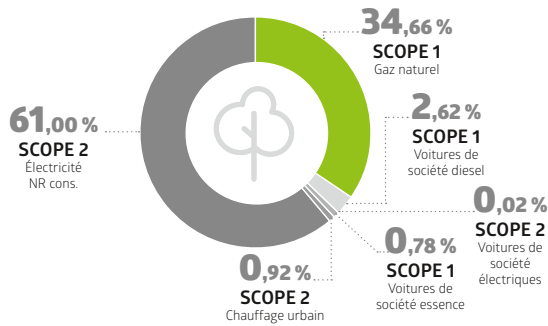
CONSOMMATION D'ÉNERGIE DE KINEPOLIS GROUP

	2021	2022	2023
Consommation totale d'énergie (kWh)	118 047 352	141 729 662	131 907 246
kWh/M € de chiffre d'affaires	443 132	283 511	217 857



Kinepolis Leidschendam (Pays-Bas)

KPI EMPREINTE CARBONE DE KINEPOLIS GROUP ⁽¹⁾ SCOPE 1 ET 2



Empreinte carbone totale : 25 805,07 tCO2e

(1) Les émissions potentielles provenant des fuites de liquide de refroidissement (Scope 1) ne sont pas incluses dans l’empreinte en raison de l’indisponibilité des données.

de l’impact des mesures liées à la Covid-19 sur la consommation d’énergie (par exemple, la ventilation), ce KPI est considéré comme moins pertinent pour les années susmentionnées.

La consommation d’énergie représente une part importante de l’empreinte carbone totale d’une entreprise. Depuis 2021, Kinopolis communique son empreinte carbone en termes d’émissions de scope 1 et 2. Les émissions de scope 1 sont des émissions directes de gaz à effet de serre provenant de sources contrôlées par l’entreprise elle-même.

Les émissions de scope 2 sont des émissions indirectes provenant de la production d’énergie achetée. Pour Kinopolis, cela concerne concrètement la consommation d’électricité, l’utilisation de gaz naturel, le chauffage urbain et la consommation de carburant.

À la fin de l’année 2023, Kinopolis a entamé un exercice pour cartographier également ses émissions de scope 3 et rendre compte de l’ensemble de l’empreinte carbone (scope 1, 2 et 3) à partir de l’exercice 2024. Les émissions de scope 3 se réfèrent aux émissions indirectes de gaz à effet de serre qui se produisent dans la chaîne de valeur de Kinopolis. Elles résultent des opérations de Kinopolis mais proviennent d’activités d’entreprise non contrôlées par l’entreprise.



KPI ÉVOLUTION DE L'EMPREINTE CARBONE DEPUIS 2021



	2021 ⁽¹⁾	2022	2023
Valeur absolue (tCO2e)	19 867,77	27 485,14	25 805,07
tCO2e/ M € de chiffre d'affaires	74,58	54,98	42,62

(1) Année atypique en raison de l’impact de Covid-19

MESURES POUR UNE INFRASTRUCTURE CINÉMATOGRAPHIQUE DURABLE

NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET RÉNOVATION

Pour la construction de nouveaux cinémas comme pour la rénovation de complexes existants, les paramètres écologiques sont cruciaux, au même titre que le confort des visiteurs et des collaborateurs.

Les principes Green Star suivants sont appliqués pour les projets de construction :

- Utilisation de matériaux et de techniques certifiés avec un impact écologique limité ;
- Adaptation des installations à des sources énergétiques durables, notamment les installations de conservation de la chaleur et de la fraîcheur à Utrecht et Bois-le-Duc (Pays-Bas) ;
- Lorsque c'est possible, alimentation des complexes cinématographiques en électricité renouvelable (par la conclusion de contrats en matière d'électricité verte) ;
- Choix standard d'un éclairage LED ;
- Simplification de l'entretien, en tant que facteur important du « coût total de possession » (somme des frais de construction et d'exploitation) ;
- Investissement dans des espaces multifonctionnels capables de s'adapter à diverses configurations d'utilisation sans avoir à procéder à des transformations en profondeur ;
- Isolation performante des murs et des toits ;
- Dans la mesure du possible, obtenir une certification de durabilité pour les projets de nouvelle construction ;
- Installation d'une technologie d'économie d'eau dans les espaces sanitaires ;
- Suppression progressive des combustibles fossiles.

La réalisation de rénovations est souvent une occasion idéale de mise en œuvre de mesures supplémentaires, notamment :

- Le renforcement de l'isolation lors de travaux de rénovation de la toiture ;
- L'isolation des parkings sous les salles ;
- L'utilisation d'un asphalte perméable lors de la rénovation des parkings afin d'exploiter les capacités d'absorption du sol ;
- L'installation de citernes pour la collecte des eaux de surface ;
- Le remplacement des lampes fluorescentes et des luminaires par des éclairages LED ;



CERTIFICATION GPR

Kinepolis Bois-le-Duc et Kinepolis Dordrecht (photo) ont reçu la certification néerlandaise GPR, un label pour l'immobilier durable basé sur cinq critères (énergie, environnement, santé, qualité d'utilisation et valeur d'avenir).

- L'installation de systèmes de commande novateurs afin d'assurer une gestion centralisée de tous les systèmes de chauffage et de refroidissement (voir ci-dessous) ;
- Le remplacement des sols existants dans les boutiques par du Gerflor, un revêtement PVC entièrement recyclable qui ne contient pas de formaldéhydes ;
- Installation d'une technologie d'économie d'eau dans les espaces sanitaires ;
- La suppression progressive des combustibles fossiles (par exemple, le remplacement des chaudières à gaz par des pompes à chaleur).

Chaque année, des interventions visant à améliorer l'efficacité énergétique sont effectuées dans des cinémas existants (souvent plus anciens), même si elles ne font pas partie de rénovations plus importantes. En 2023, outre la mise en œuvre de meilleurs systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments (voir ci-dessous), l'éclairage fluorescent restant a été remplacé par un éclairage LED dans de nombreux cinémas, des détecteurs de mouvement ont été installés là où ils n'étaient pas encore disponibles et, dans certains cinémas (Espagne, Luxembourg), les chaudières à gaz ont été remplacées par des pompes à chaleur.

L'Amérique du Nord a également commencé à mettre en œuvre diverses mesures d'économie d'énergie depuis 2019, qui sont maintenant devenues des pratiques bien établies dans la plupart des cinémas Kinepolis européens.



LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DU LANDMARK WATERLOO A CHUTÉ DE 35 %.

Au cours des 5 dernières années, l'équipe du Landmark 10 Waterloo a déployé divers efforts pour réduire sa consommation globale d'électricité. En 2023, après quelques années de pandémie qui ne peuvent être considérées comme représentatives, l'impact de tous ces efforts est devenu visible pour la première fois.

Landmark 10 Waterloo a vu sa consommation d'électricité diminuer globalement de 35 % en 2023 par rapport à l'exercice 2019. Cette réduction drastique est le résultat de mesures prises dans plusieurs domaines, à savoir l'éclairage (choix de LED, éclairage à capteur de mouvement dans tous les locaux annexes et capteurs de lumière dans le hall d'entrée), le chauffage, la ventilation et la climatisation (introduction de variateurs de fréquence), les systèmes d'automatisation des bâtiments et le passage des projecteurs classiques à la projection laser.

CRÉATION D'UN CENTRE D'EXPERTISE EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre de ses efforts visant à réduire l'empreinte carbone de l'entreprise et à optimiser sa consommation d'énergie, Kinopolis a recruté un « Efficiency Engineer for Technical Installations » (ingénieur en efficacité des installations techniques) en 2023. Ce nouveau poste international fait partie du département immobilier et a pour mission l'élaboration d'une stratégie visant à améliorer l'efficacité globale des installations techniques dans les complexes cinématographiques. Les principaux points d'attention sont entre autres le renouvellement des anciennes installations par des technologies d'avenir, de nouvelles spécifications de maintenance et la poursuite du déploiement d'un système de gestion centralisée des bâtiments (voir paragraphe suivant).

SYSTÈMES DE GESTION INTELLIGENTE DES BÂTIMENTS

Le suivi et le contrôle innovants des installations techniques au moyen de systèmes de gestion intelligente des bâtiments permettent à Kinopolis de poursuivre la diminution de sa consommation d'énergie au fil des ans. Un système de gestion des bâtiments est un système de contrôle entièrement informatisé et automatisé qui règle et contrôle l'équipement technique (par exemple, le système de chauffage, de ventilation et de climatisation, l'éclairage et les systèmes d'électricité). En adaptant ce système à la spécificité de ses cinémas – des volumes élevés et importants avec une intensité d'occupation variable – Kinopolis parvient à réaliser un potentiel d'économie de plus en plus important. Ainsi, Kinopolis utilise un système personnalisé lié à son système de billetterie et avec des modèles spéciaux en fonction de la géométrie de ses bâtiments. En fonction de la maturité du cinéma concerné en ce qui concerne le système de contrôle, la mise en œuvre d'un tel système de gestion des bâtiments personnalisé peut générer des économies d'énergie comprises entre 25 et 50 %.

En 2023, Kinopolis a mis en place un tel système de gestion des bâtiments dans plusieurs cinémas français, espagnols et néerlandais, et le Groupe prévoit d'autres déploiements à l'avenir. Les connaissances accumulées et le suivi approfondi de chaque cinéma permettent à Kinopolis d'évaluer la consommation d'énergie par cinéma et de la traduire en plans d'action.

PANNEAUX SOLAIRES

Les cinémas Kinopolis de Bois-le-Duc (Pays-Bas), Braine-l'Alleud (BE) et – depuis 2023 – Pozuelo de Alarcón (Madrid, ES) disposent d'une installation photovoltaïque. L'installation de panneaux solaires pour d'autres cinémas est en cours d'évaluation. Il convient de noter ici que Kinopolis ne peut obtenir qu'un rendement moins optimal de ces installations, car elles couvrent une partie relativement limitée de sa propre consommation, étant donné que les cinémas fonctionnent principalement le soir. Néanmoins, Kinopolis s'attend à renforcer son engagement en faveur des panneaux solaires dans les années à venir, en fonction des opportunités et des développements en matière de partage de l'énergie.



ÉCONOMIES D'EAU

Kinepolis fait également preuve de parcimonie en matière de consommation d'eau et prend diverses mesures pour la réduire et éviter les gaspillages. Pour y parvenir, la technologie « Ipee » a été installée dans les toilettes de plusieurs complexes cinématographiques. Celle-ci consiste en des capteurs intelligents placés dans les urinoirs, qui adaptent le volume de la chasse d'eau à chaque passage, pour une hygiène optimale sans gaspillage d'eau. À Kinepolis Leidschendam (ouvert en juin 2021), cette technologie a été appliquée non seulement aux urinoirs, mais aussi pour la première fois aux toilettes ordinaires. Ces dernières années, Kinepolis a aussi remplacé les robinets traditionnels dans la plupart des complexes par des robinets automatiques fonctionnant sur la base de la détection optique.

UNE TECHNOLOGIE CINÉMATOGRAPHIQUE DURABLE : LA PROJECTION LASER

La numérisation des systèmes de projection a marqué une étape historique importante dans la politique de durabilité de Kinepolis. Cette évolution technologique a marqué la fin de la production chimique de pellicules de film et le transport de rouleaux de film volumineux. Entre-temps, la livraison des DCP (fichiers de film) se fait presque exclusivement par l'intermédiaire de lignes de données.

En ce qui concerne la technologie de projection, Kinepolis a opté depuis plusieurs années pour la projection laser.

Les projecteurs laser garantissent non seulement une qualité d'image sublime (et partant une meilleure expérience visuelle pour le client), mais permettent aussi d'économiser 40 % d'énergie par rapport aux projecteurs à lampes au xénon. Du fait que le projecteur est dépourvu d'ampoules, il nécessite par ailleurs un refroidissement moins important et les lampes ne doivent pas être remplacées.



Kinepolis a fait ses premiers pas dans la projection laser en 2014, a ouvert le premier cinéma entièrement laser en Europe (Kinepolis Breda, Pays-Bas) en 2016 et a entamé une transition générale vers la projection laser en 2018. Tous les cinémas récemment ouverts depuis 2016 ont été intégralement équipés de la projection laser (full-laser).

À la fin de l'année 2023, 670 des 1 131 salles (soit 59 % de l'ensemble des salles Kinepolis, Landmark et MJR) étaient équipées de la projection laser. 50 d'entre elles sont des salles Laser ULTRA (le propre Premium Large Format de Kinepolis combinant la projection laser 4K de Cinionic avec le son Dolby Atmos). D'ici la fin de 2024, 66 % du parc mondial de projecteurs de Kinepolis sera constitué de lasers. Rien qu'en Europe, 77 % de toutes les salles Kinepolis étaient déjà équipées de la projection laser à la fin 2023.

Les 670 projecteurs laser en service à la fin de 2023 garantissent des économies d'énergie de 5,4 GWh par an⁽¹⁾ par rapport aux projecteurs au xénon. Les installations laser prévues pour 2024 augmenteront encore cette économie pour la porter à 6 GWh par an.

KPI

TRANSITION VERS LA PROJECTION LASER : % DE SALLES ÉQUIPÉES DU LASER (KINEPOLIS GROUP)

	2021	2022	2023	OBJECTIF 2024
% salles	25 %	42 %	59 %	66 %
Économies d'énergie par an ⁽¹⁾	2 GWh	3,7 GWh	5,4 GWh	6 GWh

(1) Les économies d'énergie sont calculées par rapport à l'équivalent xénon d'un projecteur laser, sur la base de quatre projections par jour.

GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS

Kinepolis s'est toujours préoccupé de réduire sa production de déchets, d'en assurer le tri (et le cas échéant la réutilisation) et de les traiter de façon professionnelle.

Kinepolis respecte la législation locale en matière de gestion des déchets dans chaque pays où le Groupe opère. Dans plusieurs pays (Pays-Bas, France, Belgique), par exemple, la suppression progressive des gobelets jetables est une priorité. Kinepolis étudie et met en œuvre des alternatives durables à cette fin (le champ d'application et le calendrier varient selon les pays). Des plans d'action sont en cours d'élaboration dans chaque pays en fonction de la réduction globale des déchets et de la réduction des déchets résiduels.



NOUVEL EMBALLAGE POUR LES BOÎTES DE FILM

Pour des raisons écologiques, Kinepolis Belgique a remplacé à la fin 2023 les habituelles boîtes de film en métal par des chemises colorées en carton recyclé.



REMETTEZ VOTRE BOUTEILLE EN PLASTIQUE ET FAITES-EN DON À UNE ŒUVRE DE BIENFAISANCE (KINEPOLIS PAYS-BAS)

Le 1er juillet 2021, une consigne de 15 cents sur les bouteilles en plastique a été instaurée aux Pays-Bas. Une modification importante de la loi, en vue de réduire les déchets plastiques. Depuis 2021, Kinepolis offre également la possibilité de remettre les bouteilles en plastique. Chaque cinéma néerlandais Kinepolis est doté d'une poubelle spéciale où les bouteilles peuvent être déposées et la consigne des bouteilles en plastique est intégralement reversée à une œuvre de bienfaisance. En 2023, près de 100 000 € ont ainsi été collectés et reversés à la Fondation Bio Vakantieoord (voir p. 85), la Fondation Jarige Job et la Fondation Kinderen van de Voedselbank à Emmen.

TRI DES DÉCHETS

Les visiteurs sont sensibilisés en permanence au respect du tri des déchets. Des poubelles avec des compartiments séparés sont placées à l'entrée et à la sortie des salles et dans le foyer. Les déchets sont ensuite récupérés et traités par des entreprises spécialisées.

Les renseignements concernant le tri des déchets sont souvent rappelés lors de l'avant-programme (les communications qui défilent à l'écran avant la diffusion du film). Les règles et les possibilités de recyclage varient d'un pays à l'autre. Au Canada, par exemple, on n'opère encore qu'une seule distinction entre le papier/carton et les autres déchets.



BANNIÈRES DE FAÇADE DURABLES

Kinepolis s'efforce toujours de travailler avec des matériaux durables. Les bannières de façade de Kinepolis Pays-Bas, par exemple, sont en grande partie fabriquées à partir de bouteilles PET usagées.

UNE DURÉE DE VIE PLUS LONGUE ET LA RÉUTILISATION DES MATÉRIAUX

Le département Refresh & Remodelling de Kinepolis coordonne tous les travaux d'entretien et de rénovation sur les sites de Kinepolis. Diverses actions ont été menées ces dernières années pour éviter autant que possible les déchets résiduels et le gaspillage de matériaux.

- Dans les sanitaires, Kinepolis a remplacé les rouleaux de serviettes automatiques par des systèmes de séchage électrique dans la mesure du possible.
- Le tissu et la mousse des sièges de cinéma sont équipés de velcro, de sorte qu'il n'est plus nécessaire de coller le tissu à la mousse. Cela permet d'éviter l'utilisation de colle et de réduire les dommages causés à la mousse lors de rénovations, pour qu'elle puisse être réutilisée.
- De plus, la mousse des sièges n'est plus découpée, mais injectée dans un moule. La qualité de la mousse est ainsi garantie pendant au moins 20 ans, ce qui signifie qu'elle doit être remplacée moins rapidement.
- Les revêtements de sol dans les salles et les revêtements muraux sont achetés dans des dimensions appropriées et plus petites qui garantissent une perte de coupe minimale lors de l'installation. En travaillant avec des bandes verticales dans le revêtement mural, les dommages peuvent être réparés de manière ciblée sans devoir remplacer l'ensemble du revêtement mural.

- Lors de la conversion des sièges standard en « Cosy Seats », la structure métallique des sièges est conservée. Les sièges qui sont retirés pour cette raison et qui ne sont pas endommagés seront utilisés, dans la mesure du possible, dans l'aménagement d'autres complexes à rénover.

IN-THEATRE SALES OPTÉ POUR DES SOLUTIONS DURABLES

Kinepolis est passé aux pailles et aux sachets de bonbons en papier dans la plupart des pays européens. Les barquettes de nachos et les emballages de pop-corn sont en carton (recyclé) et les couvercles de boissons gazeuses ont été modifiés dans la plupart des pays pour bannir le plastique à usage unique. Dans plusieurs pays européens, les gobelets jetables (post-mix) sont progressivement supprimés et remplacés par une alternative plus durable, conformément à la législation locale.

Le transport est également pris au sérieux : le pop-corn est produit localement dans la mesure du possible et des efforts sont faits pour réduire la fréquence des livraisons des fournisseurs grâce à une gestion optimale des stocks.



L'emballage du pop-corn est en carton (recyclé)

UNE SECONDE VIE POUR LE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET AUDIOVISUEL

Kinepolis fait don d'ordinateurs, d'ordinateurs portables et de serveurs usagés à « Close the Gap », une organisation qui donne une seconde vie à ce type de matériel dans les pays en voie de développement. De cette façon, nous apportons notre contribution afin de donner au plus grand nombre de personnes possible l'accès à la technologie et à l'éducation. Avec Close the Gap, nous veillons à ce que le matériel revienne en Europe par la suite et soit démantelé de manière écologique.

Les vieux équipements audiovisuels (tels que les projecteurs) qui sont retirés de la circulation sont conservés par Kinepolis pour pièces de rechange, afin de prolonger la durée de vie de l'équipement.

PARTENARIATS

En général, Kinepolis s'efforce de conclure des partenariats au niveau national et local afin d'unir les forces et de parvenir ensemble à des solutions durables. Parmi les interlocuteurs réguliers figurent Coca-Cola, les entreprises de gestion des déchets, mais aussi les villes et les communes ou les groupes de développement durable. Kinepolis, par exemple, est un membre actif du *Green Business Club Utrecht Centraal*, où l'on cherche à regrouper les flux logistiques des entreprises dans la zone de la gare afin de réduire les émissions des camions.



MOBILITÉ

Kinepolis s'engage à rendre ses complexes cinématographiques facilement accessibles, que ce soit en transports publics, à vélo ou en voiture, et tente d'en informer le plus possible ses clients sur son site web. Tous les cinémas européens disposent – dans la mesure du possible – de parkings à vélos fermés.

En mettant en œuvre sa politique structurelle de télétravail (les employés de bureau peuvent travailler jusqu'à deux jours par semaine à domicile) et en limitant fortement les déplacements professionnels grâce à l'utilisation maximale de la vidéoconférence, Kinepolis contribue à une réduction globale des émissions de CO₂.

En 2022, Kinepolis a également introduit une nouvelle politique automobile pour son siège social en fonction de l'électrification (progressive) de son parc automobile.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans ses analyses de risques (voir p. 121), Kinepolis tient compte des éventuelles catastrophes naturelles qui pourraient affecter ses activités en raison du réchauffement climatique, et prend des mesures appropriées lorsque c'est possible pour les anticiper et minimiser les risques. Grâce à la cartographie de son empreinte carbone et à ses efforts continus pour la réduire, Kinepolis vise à atteindre la neutralité carbone de ses activités à plus long terme.



Kinepolis Leidschendam, facilement accessible par les transports publics (Pays-Bas)

Intégrité dans les affaires

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES POTS-DE-VIN

Kinepolis applique une politique rigoureuse en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin :

- Kinepolis interdit l'offre et/ou le versement de pots-de-vin à des membres de l'administration (et n'en accepte pas) ;
- Kinepolis interdit la proposition, l'attribution, le versement, l'exigence ou l'acceptation de pots-de-vin et d'autres avantages illégitimes, de manière directe ou indirecte, afin d'obtenir ou de conserver des contrats ou des avantages indus. Kinepolis prend soin d'éviter toute implication, de quelque manière que ce soit, dans des activités de blanchiment de capitaux ;
- Kinepolis traite exclusivement avec des partenaires qui font preuve d'intégrité dans les affaires et qui ne sont associés, en aucune manière, à la fraude.

Kinepolis applique par conséquent une politique stricte en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin, partant de la conviction que, outre leur aspect non déontologique, ces activités sont susceptibles in fine d'entacher irrémédiablement la réputation de l'entreprise ainsi que de ses parties prenantes et de leur causer des dommages économiques irréversibles.

MESURES POLITIQUES

Code de conduite

Lorsqu'il rejoint l'entreprise, chaque collaborateur reçoit le Code de conduite de Kinepolis – qui, entre autres, décrit explicitement la politique de lutte contre la corruption – et doit le signer. En outre, tout manager doit, chaque année, formellement déclarer avoir respecté les dispositions dudit Code de conduite (dont la politique susmentionnée).

KPI % DE COLLABORATEURS QUI ONT SOUSCRIT AU CODE DE CONDUITE EN 2023 ⁽¹⁾



100 %

ont souscrit au Code de Conduite

(1) Joint au contrat de travail et signé par chaque nouveau collaborateur.



Kinepolis ne lésine pas sur les efforts pour sensibiliser la direction sur sa politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin par le biais de formations obligatoires relatives à la gestion des risques et aux mesures de contrôle.

Les infractions au Code peuvent donner lieu à des sanctions, conformément au règlement de travail et/ou à la législation du pays concerné.

Règlement en matière de lanceurs d'alerte

Les membres du personnel sont également invités, lorsqu'ils pensent être confrontés à des situations à risque, à en informer en premier lieu leur responsable direct, tout en veillant à ce qu'une réponse adéquate soit apportée. Il existe également une procédure formelle relative aux lanceurs d'alerte, par laquelle les collaborateurs peuvent faire part de leurs préoccupations concernant d'éventuelles fautes professionnelles ou des comportements contraires à l'éthique, sans craindre de représailles. La procédure relative aux lanceurs d'alerte de Kinepolis est établie conformément à la législation applicable.

En 2023, à la suite de l'entrée en vigueur de la directive européenne sur les lanceurs d'alerte, Kinepolis a mis à jour sa politique relative aux lanceurs d'alerte et a mis en place une plateforme en ligne pour signaler des préoccupations. La mise en œuvre de la procédure relative aux lanceurs d'alerte en Amérique du Nord est prévue en 2024.

Kinepolis s'engage à traiter à tout moment les préoccupations signalées avec sérieux, honnêteté et discrétion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la confidentialité ou l'anonymat.



CODE DE CONDUITE POUR LES FOURNISSEURS

Depuis 2022, Kinepolis a adopté un code d'éthique pour ses fournisseurs afin de s'assurer que ces derniers respectent également les valeurs de l'entreprise en matière de conditions de travail, de santé, de sécurité, d'environnement et d'éthique.

Ce code fait partie intégrante du contrat que Kinepolis signe avec ses fournisseurs et permet à Kinepolis d'effectuer des contrôles intermédiaires pour évaluer le respect des principes acceptés par les fournisseurs. Si des manquements sont constatés et ne sont pas résolus dans un délai approprié, Kinepolis a le droit de résilier tous les contrats avec le fournisseur concerné sans versement d'indemnités. Le code de conduite peut également être consulté sur le site web de Kinepolis (www.kinepolis.com/corporate), dans la rubrique « durabilité ».

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Kinepolis adhère à la Déclaration universelle des droits de l'homme telle qu'elle a été adoptée par les Nations Unies, et s'engage à la respecter dans tous les aspects de ses activités. Lesdits droits sont garantis par le respect de la législation des pays dans lesquels Kinepolis opère. Parallèlement, le respect des droits de l'homme constitue pour Kinepolis un critère essentiel dans son choix de partenaires, de fournisseurs et de matériaux.

Outre l'aspect non déontologique, le non-respect des droits humains est susceptible in fine d'entacher irrémédiablement la réputation de l'entreprise ainsi que de ses parties prenantes et de leur causer des dommages économiques irréversibles.

VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Kinepolis prend très au sérieux le respect de ses clients et de ses collaborateurs et donc la protection de leurs données personnelles. Dans le cadre de ses activités, Kinepolis se conforme à toutes les exigences de la législation RGPD européenne et de la loi canadienne LPRPDE (voir p. 82) et investit continuellement dans la protection de ses systèmes TIC contre les cyberattaques ainsi que dans la vigilance de ses employés contre la cybercriminalité.



Taxinomie de l'UE

Le règlement de l'UE sur la taxinomie du 18 juin 2020 (le « Règlement sur la taxinomie ») a introduit un système de classification des activités économiques qui peuvent être qualifiées d'activités « durables sur le plan environnemental ».

Une activité est considérée comme durable sur le plan environnemental (alignée sur la taxinomie) si, entre autres, elle contribue de manière substantielle à l'un des six objectifs environnementaux définis dans le Règlement sur la taxinomie :

- (a) atténuation du changement climatique,
- (b) adaptation au changement climatique,
- (c) utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines,
- (d) transition vers une économie circulaire,
- (e) prévention et contrôle de la pollution,
- (f) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

En juin 2021, la Commission européenne a publié un catalogue des activités économiques pouvant être prises en compte pour les deux premiers objectifs environnementaux : « Atténuation du changement climatique » et « Adaptation au changement climatique » (il s'agit de l'Acte délégué complémentaire relatif aux objectifs climatiques). Le catalogue et les spécifications des quatre autres objectifs ont été publiés en 2023. Ceux-ci font partie des exigences de rapport liées à la taxinomie de l'UE pour l'année 2023, mais n'ont pas d'impact sur le reporting de Kinopolis, car le Groupe n'a pas d'activités répertoriées comme contribuant potentiellement à l'un ou l'autre de ces objectifs.

Pour l'année 2022, Kinopolis a publié pour la première fois tant le degré d'éligibilité que le degré d'alignement, c'est-à-dire les activités commerciales éligibles qui contribuent de manière substantielle aux objectifs environnementaux susmentionnés sur la base des critères définis dans la taxinomie de l'UE pour l'activité économique concernée. Pour qu'une activité soit considérée comme « alignée sur la taxinomie de l'UE », il faut non seulement que les critères démontrant une contribution substantielle soient remplis, mais aussi que l'activité ne cause pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux (critères « Do no significant harm » (DNSH)) et que les conditions sociales minimales soient également remplies (« garanties minimales »).

En ce qui concerne l'activité 13.3 (« Production de longs métrages, de programmes vidéo et télévisés », y compris la projection de films), qui fait partie des activités énumérées pour l'« adaptation au changement climatique », il apparaît que pour qu'une activité soit reconnue comme « éligible » au titre de cet objectif environnemental, une évaluation des risques et des vulnérabilités concernant les principaux risques climatiques physiques pour l'activité concernée doit avoir eu lieu et un plan de dépenses d'investissement doit avoir été élaboré pour adapter l'activité concernée aux conséquences



Kinopolis Thionville (FR)



physiques (potentielles) du changement climatique ainsi détectées⁽¹⁾. Kinopolis n'a pas encore procédé à une telle évaluation à l'heure actuelle et, par conséquent, aucune activité commerciale ne peut être reconnue comme « éligible », mais il s'agit d'une possibilité pour l'avenir si les conditions susmentionnées sont remplies. Il convient également de noter que pour les activités contribuant à l'objectif « Adaptation au changement climatique », comme c'est le cas de l'activité 13.3, seules les dépenses d'exploitation et d'investissement associées à l'activité en question peuvent être déclarées, car le chiffre d'affaires généré par de telles activités ne peut pas être comptabilisé (cf. point 8 de l'Avis de la Commission de décembre 2022),

L'activité principale de Kinopolis (projection de films) est incluse dans la taxinomie de l'UE pour « Adaptation au changement climatique » au point 13.3. Tous les coûts essentiels à l'exercice de cette activité peuvent y être associés et donc être considérés comme éligibles. Pour Kinopolis, il est évident que ses cinémas sont essentiels à la projection de films et donc à l'exercice de cette activité. C'est pourquoi Kinopolis a choisi de ne pas déclarer ses biens immobiliers dans le cadre de l'activité économique 7.7 (Propriété et acquisition de bâtiments) – répertoriée à la fois sous « Atténuation du changement climatique » et « Adaptation au changement climatique » – mais de les reconnaître comme une éventuelle activité « éligible » directement liée à l'activité économique sous 13.3. L'intercorrélation entre l'activité Box Office et l'immobilier cinématographique est également confirmée par le fait que l'évaluation des risques climatiques pour les activités en question (Box Office, Kinopolis Film Distribution) se concentrera en grande partie sur la résilience climatique de ses bâtiments cinématographiques.

Par conséquent, 0 % des opérations de Kinopolis peuvent être reconnues comme éligibles pour l'exercice 2023. Toutefois, les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation pour les activités Box Office et Kinopolis Film Distribution, ainsi que les coûts liés à l'immobilier cinématographique, pourraient à l'avenir devenir « éligibles » au titre de l'activité économique 13.3 (sous réserve de la

réalisation d'une évaluation des risques climatiques pour ces activités et de l'élaboration d'un plan d'adaptation de l'activité à la lumière de ces risques) et être reconnues comme une activité alignée (adaptée), à condition que tous les critères de l'activité 13.3 soient remplis. L'activité 13.3 peut également devenir une activité habilitante adaptée (« adapted-enabling activity »)⁽²⁾ si un critère supplémentaire est rempli, à savoir s'il est possible de démontrer que l'objectif principal du produit (dans ce cas, les films) est le suivant

- (a) rendre des tiers plus résistants aux risques climatiques physiques ou
- (b) contribuer aux efforts de tiers pour s'adapter au changement climatique.

Étant donné que la proportion de films pour lesquels cela pourrait être considéré comme un objectif est négligeable et que la projection de tels films ne deviendra jamais l'objectif principal de Kinopolis, nous n'avons pas l'ambition d'être reconnus en tant qu'activité habilitante. Dans la mesure du possible, Kinopolis visera un alignement sur les autres critères au titre de l'article 13.3 (et répondra ainsi aux quatre premiers critères de contribution substantielle, ainsi qu'aux critères DNSH et aux garanties minimales).

Le fait de ne pas reconnaître l'immobilier cinématographique de Kinopolis comme une activité « éligible » sous « Atténuation du changement climatique » ne signifie en aucun cas que Kinopolis ne fait pas et ne fera pas d'efforts à l'avenir pour rendre ses bâtiments cinématographiques plus durables. Les efforts déployés à cette fin sont expliqués dans le présent rapport annuel (chapitre 5 : Entreprendre en ayant un impact et de manière responsable) et trouveront une représentation plus complète et détaillée, dans les années à venir, dans les rapports de durabilité conformément à la *directive européenne en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises* (CSRD) à partir de 2024. Cette directive et les normes européennes sur le reporting en matière de durabilité (ESRS) aideront Kinopolis à concrétiser son ambition de rendre, à terme, ses bâtiments climatiquement neutres.

(1) Point 18 des questions et réponses, projet d'avis de la Commission daté du 19 décembre 2022 concernant l'article 8 du règlement relatif à la délégation.
(2) Point 19 du projet d'avis de la Commission daté du 19 décembre 2022 concernant l'article 8 du règlement relatif à la délégation.

KPI Pour les principes comptables généraux, veuillez vous référer à la note 1 du chapitre 7 du rapport annuel.

KPI CHIFFRE D'AFFAIRES ⁽¹⁾

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (1)	CODE (2)	CHIFFRE D'AFFAIRES (3)	PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES, 2023 (4)	CRITÈRES DE CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE						
				ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (5)	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (6)	EAU (7)	POLLUTION (8)	ÉCONOMIE CIRCULAIRE (9)	BIODIVERSITÉ (10)	
		'000 €	%	%	%	%	%	%	%	
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE										
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)										
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)										
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE										
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie		605 475	100 %							
TOTAL		605 475	100 %							

(1) Pour plus d'informations, voir la note 3 du chapitre 7 du rapport annuel.

KPI CAPEX 2023 ⁽²⁾

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (1)	CODE (2)	CAPEX (3)	PART DES CAPEX, 2023 (4)	CRITÈRES DE CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE						
				ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (5)	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (6)	EAU (7)	POLLUTION (8)	ÉCONOMIE CIRCULAIRE (9)	BIODIVERSITÉ (10)	
		'000 €	%	%	%	%	%	%	%	
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE										
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)										
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)										
CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
A. CapEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE										
CapEx des activités non éligibles à la taxinomie		45 622	100 %							
TOTAL		45 622	100 %							

(2) Pour plus d'informations, voir les notes 9, 11, 12 et 27 du chapitre 7 du rapport annuel.

KPI OPEX 2023 ⁽³⁾

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (1)	CODE (2)	OPEX (3)	PART DES OPEX, 2023 (4)	CRITÈRES DE CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE						
				ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (5)	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (6)	EAU (7)	POLLUTION (8)	ÉCONOMIE CIRCULAIRE (9)	BIODIVERSITÉ (10)	
		'000 €	%	%	%	%	%	%	%	
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE										
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)										
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)										
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
A. OpEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE										
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie		26 686	100 %							
TOTAL		26 686	100 %							

(3) Pour plus d'informations, voir la note 7 (fractionnement des frais par type) du chapitre 7 du rapport annuel.



CRITÈRES D'ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT (« CRITÈRES DNSH »)						GARANTIES MINIMALES (17)	PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES ALIGNÉE SUR LA TAXINOMIE (A.1.) OU ÉLIGIBLE À LA TAXINOMIE (A.2.), 2022 (18)	CATÉGORIE ACTIVITÉ HABILITANTE (19)	CATÉGORIE ACTIVITÉ TRANSITOIRE (20)
ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (11)	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (12)	EAU (13)	POLLUTION (14)	ÉCONOMIE CIRCULAIRE (15)	BIODIVERSITÉ (16)				
OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	%	H	T
							0 %		
							0 %		
							0 %		

CRITÈRES D'ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT (« CRITÈRES DNSH »)						GARANTIES MINIMALES (17)	PART DES CAPEX ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE (A.1.) OU ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE (A.2.), 2022 (18)	CATÉGORIE ACTIVITÉ HABILITANTE (19)	CATÉGORIE ACTIVITÉ TRANSITOIRE (20)
ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (11)	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (12)	EAU (13)	POLLUTION (14)	ÉCONOMIE CIRCULAIRE (15)	BIODIVERSITÉ (16)				
OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	%	H	T
							0 %		
							0 %		
							0 %		

CRITÈRES D'ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT (« CRITÈRES DNSH »)						GARANTIES MINIMALES (17)	PART DES OPEX ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE (A.1.) OU ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE (A.2.), 2022 (18)	CATÉGORIE ACTIVITÉ HABILITANTE (19)	CATÉGORIE ACTIVITÉ TRANSITOIRE (20)
ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (11)	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (12)	EAU (13)	POLLUTION (14)	ÉCONOMIE CIRCULAIRE (15)	BIODIVERSITÉ (16)				
OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	%	H	T
							0 %		
							0 %		
							0 %		

06 | Gouvernance d'Entreprise



Kinepolis Thionville (FR)



06

Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

La structure de gouvernance de la Société, et en particulier les rôles et responsabilités, la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration, de ses comités consultatifs et le Management Exécutif sont décrits dans la Charte de gouvernance d'Entreprise (la « Charte »).

Le Conseil d'Administration a révisé la Charte de gouvernance d'Entreprise au début de l'année 2021 en prenant comme référence le nouveau Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 (le « Code 2020 »).

Ce chapitre du rapport annuel regroupe plus d'informations factuelles sur la politique de Gouvernance d'Entreprise menée durant l'exercice 2023. Il vise à appliquer au mieux les principes découlant de la Charte susmentionnée sans porter atteinte au caractère unique de la Société. Le cas échéant, il explique également les dérogations aux dispositions du Code 2020, conformément au principe « comply or explain » (appliquer ou expliquer).

La dernière version de la Charte peut être consultée sur le site web de Kinopolis Group : www.kinopolis.com/corporate.

CAPITAL

Le capital social s'élevait à 18 952 288,41 € au 31 décembre 2023 et est représenté par 27 365 197 actions sans mention de valeur nominale, jouissant toutes des mêmes droits sociaux.

Dans le cadre du mandat octroyé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2023 au Conseil d'Administration pour racheter 550 000 actions propres en vue de couvrir de nouvelles options à émettre en vertu du Plan d'options sur titres 2023, le Conseil d'Administration a décidé en 2023 de racheter, entre le 13 juin 2023 et le 16 août 2023, ainsi qu'entre le 25 septembre 2023 et le 24 mars 2024, respectivement maximum 200 000 et maximum 151 000 actions propres via un mandat discrétionnaire octroyé à un intermédiaire. En exécution des mandats précités, 219 699 actions ont été rachetées en 2023 pour un montant total de 9 903 408,20 €.

Après la remise de 27 654 actions aux bénéficiaires d'options sur actions, Kinopolis Group SA détenait 588 121 actions propres d'une valeur en capital de 407 314,40 €⁽¹⁾ au 31 décembre 2023.

DROITS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROPOSER DES CANDIDATS

Les statuts prévoient que 8 administrateurs peuvent être nommés parmi les candidats proposés par « Kinohold Bis », société anonyme de droit luxembourgeois, pour autant que cette société, ou ses ayants droit, ainsi que toutes les entités contrôlées directement ou indirectement par (l'un d'entre)

eux ou par (l'un de) leurs ayants droit respectifs (au sens de l'article 1:20 du Code des Sociétés et des Associations) possède(nt) à titre individuel ou collectif, et ce, au moment de la proposition du candidat-administrateur comme au moment de sa nomination par l'Assemblée Générale, au moins 35 % des actions de la Société, étant entendu que si les actions détenues par Kinohold Bis SA ou ses ayants droit respectifs, ainsi que par toutes les entités contrôlées directement ou indirectement par (l'un d'entre) eux ou par (l'un de) leurs ayants droit respectifs (au sens de l'article 1:20 du CSA), représentent moins de trente-cinq pour cent (35 %) du capital de la Société, Kinohold Bis SA ou ses ayants droit respectifs n'auront le droit que de proposer un candidat au Conseil d'Administration par tranche d'actions représentant cinq pour cent (5 %) du capital de la Société.

PACTES D'ACTIONNAIRES

La Société n'a pas connaissance de pactes d'actionnaires susceptibles d'entraîner une limitation de la cession de titres et/ou de l'exercice du droit de vote dans le cadre d'une offre publique de rachat.

CHANGEMENT DE CONTRÔLE

La Convention de crédit conclue le 15 février 2012, entre Kinopolis Group SA et quelques-unes de ses filiales d'une part et BNP Paribas Fortis Banque SA, KBC Banque SA et ING Belgium SA (et avec l'ajout de Belfius Banque depuis le 16 décembre 2019) d'autre part, modifiée et reprise à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 8 janvier 2021 et comme modifiée ultérieurement le 15 décembre 2022, prévoit qu'une institution financière participante peut suspendre sa participation à ladite convention, le solde de l'emprunt contracté devenant immédiatement exigible en cas de prise de contrôle (telle que définie dans la convention de crédit) de Kinopolis Group SA par d'autres personnes physiques ou morales que Kinohold Bis SA (ou ses ayants-droit) et M. Joost Bert (tel que défini dans la Convention de crédit).

Par ailleurs, les Conditions Générales du 16 janvier 2015, relatives au placement privé d'obligations auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant de 34,6 millions €, ainsi que les Conditions Générales du 5 décembre 2017, relatives au placement privé auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant de

(1) Compte tenu d'un ajustement comptable de 1 320 actions en moins effectué en 2023



125 millions €, ainsi que le Mémorandum d'information du 5 juillet 2019, relatif au placement privé auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant de 225 millions €, comportent des clauses qui prévoient que, en cas de changement de contrôle (telles que définies dans les Mémorandums d'information disponibles sur le site web de Kinepolis Group), chaque titulaire d'obligation aura le droit d'exiger de Kinepolis Group SA le remboursement de tout ou une partie de ses obligations aux conditions figurant dans ces Mémorandums.

Enfin, les termes du Programme Commercial Paper/Midterm Notes du 16 février 2022 prévoyant la possibilité d'émettre des titres de trésorerie à des investisseurs qualifiés pour un montant maximum de 150 millions € prévoient qu'en cas de changement de contrôle, les investisseurs détenant des titres de trésorerie d'une durée supérieure à un an ont le droit d'en demander le remboursement intégral ou partiel.

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT ET NOTIFICATIONS REÇUES

En vertu notamment des notifications reçues en application de l'article 74 de la Loi du 1^{er} avril 2007 sur les offres publiques d'achat, de Kinepolis Group SA, Kinohold Bis SA, Kinohold, Fondation privée de droit belge (précédemment Stichting Administratiekantoor Kinohold), Joost Bert, Koenraad Bert, Geert Bert et Peter Bert, agissant en concertation (soit parce qu'ils constituent des « personnes liées » au sens de l'article 1:20 du CSA, soit parce qu'il existe une autre forme de concertation entre eux), et détenant ensemble plus de 30 % des actions avec droit de vote de Kinepolis Group SA, à la suite des notes de transparence ultérieures (dans le cadre de la loi du 2 mai 2007 et de l'AR du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes) et aux notifications dans le cadre d'un programme de rachat d'actions propres, la situation était comme suit au 31 décembre 2023 :

- Kinohold Bis SA détenait 12 600 050 actions, soit 46,04 % des actions de la Société ainsi que 100 000 droits de vote attachés à des actions vendues en 2022 ;
- Kinohold Bis SA est contrôlée par Kinohold, Fondation privée de droit belge, laquelle à son tour fait l'objet d'un contrôle collectif par les personnes physiques suivantes (en leur qualité d'administrateurs de la Fondation) : Joost Bert, Koenraad Bert, Geert Bert et Peter Bert ;
- Kinohold Bis SA agit en concertation avec M. Joost Bert ;
- Kinepolis Group SA, contrôlée par Kinohold Bis SA, détenait 588 121 actions, soit 2,15 % des actions propres ;
- M. Joost Bert, agissant en concertation avec Kinohold Bis SA et avec Pentascoop SA (une société qu'il contrôle à 100 %), détenait 492 218 actions, soit 1,80 % des actions de la Société.

Les mises à jour éventuelles communiquées depuis le 31 décembre 2023 peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.kinepolis.com/corporate.

Structure de l'actionariat au 31 décembre 2023

ACTIONNAIRE	NOMBRE D' ACTIONS	%
Kinohold BIS SA	12 600 050 ⁽¹⁾	46,04
M. Joost Bert	492 218 ^{(1) (2)}	1,80
Kinepolis Group SA	588 121	2,15
Free Float	13 684 808	50,01
TOTAL	27 365 197	100 %

(1) À la suite de la recertification en cours de 80 001 actions de la Fondation privée Kinohold par Pentascoop SA, Adorea SRL et Movieking SRL et hors 100 000 droits de vote attachés aux actions vendues.

(2) Y compris Pentascoop SA.

MODIFICATION DES STATUTS

Les statuts peuvent faire l'objet de modifications moyennant le respect des dispositions du CSA.

Les statuts ont été modifiés en 2023 par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai, par l'insertion de deux nouvelles Dispositions transitoires autorisant, d'une part, pour une période de cinq ans, le rachat de 550 000 actions propres en vue de la couverture d'options sur actions et, d'autre part, l'autorisation d'utiliser de 397 396 actions propres précédemment rachetées également pour la couverture d'un nouveau plan d'options sur actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS SPÉCIAUX

La Société a opté pour une structure de gouvernance moniste, selon laquelle le Conseil d'Administration est autorisé à accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société, à l'exception de ceux pour lesquels l'Assemblée Générale est compétente. La Société considère que cette structure de gouvernance moniste est la forme de gouvernance la plus appropriée, qu'elle permet une prise de décision rapide et qu'elle a déjà fait la preuve de son efficacité.

Composition du Conseil d'administration

au 31 décembre 2023



M. Joost Bert, représentant permanent de Pentascoop SA

Président du Conseil d'Administration et du Comité des Nominations et des Rémunérations

M. Joost Bert est président du Conseil d'Administration depuis 2018, après avoir exercé les fonctions de CEO et de co-CEO au sein de la Société fondée en 1997 par les familles Bert et Claeys, devenue depuis un acteur mondial du secteur du cinéma et toujours contrôlée par la famille Bert.

Autres fonctions dans des sociétés cotées en bourse :

M. Bert (Pentascoop SA) n'exerce aucun mandat dans d'autres sociétés cotées en bourse.



M. Eddy Duquenne

Administrateur Délégué

M. Eddy Duquenne, titulaire d'un Master en économie appliquée, est CEO (co-CEO jusqu'en 2018) et Administrateur Délégué de Kinopolis Group SA depuis 2008.

Avant cette période, il a acquis une expertise en matière de gestion et de finance dans les secteurs des loisirs, de la gestion immobilière et de la finance, au sein du groupe de vacances Sunparks (1998-2007), dont il a été le co-CEO, et au sein du secteur bancaire.

Autres fonctions dans des sociétés cotées en bourse :

M. Duquenne n'exerce aucun mandat dans d'autres sociétés cotées en bourse.



Mme Marion Debruyne, représentant permanent de Marion Debruyne SRL

Administrateur indépendant

Le professeur Marion Debruyne a suivi une formation d'ingénieur civil (Université de Gand, 1995) et a obtenu un doctorat de la Faculté de sciences économiques appliquées (Université de Gand, 2002). Elle a enseigné à la Wharton School (Université de Pennsylvanie), à la Kellogg Graduate School of Management et à la Goizueta Business School, toutes situées aux États-Unis. Marion Debruyne a été nommée Doyenne de la Vlerick Business School en 2015 et est également Administratrice de Guberna, l'Institut des Administrateurs. Mme Debruyne possède une grande expertise en matière de stratégie marketing et de gestion de l'innovation.

Autres fonctions dans des sociétés cotées en bourse :

Mme Debruyne (Marion Debruyne SRL) est administrateur non exécutive indépendant chez Ackermans & van Haaren SA.



M. Philip Ghekiere, représentant permanent de PGMS SA

Administrateur

M. Philip Ghekiere est titulaire d'un Master en droit (KUL) et d'un Master of Law (LLM NY University) et possède également une grande expertise en matière de financement des entreprises. Il est Investment Partner dans la société d'investissement Dovesco. Auparavant, il a été Investment Director chez NPM Capital pendant 7 ans, associé de la société de services technologiques Capco pendant 8 ans et associé du cabinet d'avocats Loeff Claeys Verbeke (aujourd'hui Allen & Overy) pendant 10 ans.

Autres fonctions dans des sociétés cotées en bourse :

M. Ghekiere (PGMS SA) n'exerce aucun mandat dans d'autres sociétés cotées en bourse. Le mandat de PGMS SA se termine le 8 mai 2024.



Mme Sonja Rottiers, représentant permanent de SDL ADVICE SRL

Administrateur indépendant, membre du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations

Mme Sonja Rottiers est titulaire d'un Master en sciences économiques appliquées (option comptabilité et fiscalité) de l'Université d'Anvers et possède plus de 35 ans d'expérience professionnelle dans le secteur financier. Elle a ainsi occupé des postes de direction générale (niveau C) dans des compagnies d'assurance, principalement en tant que CFO (Dexia Insurance et Axa) et a également siégé au Conseil d'Administration de Leasinvest Real Estate SCA, AXA Holdings Belgium SA, ING Belgium SA et Touring Assurances. Après son dernier mandat au sein du Conseil d'Administration de la filiale européenne de Lloyd's, elle s'est concentrée sur des mandats non exécutifs dans divers secteurs, mettant à profit son expérience en matière de gestion générale, de gouvernance, de gestion des risques et d'expertise financière.

Autres fonctions dans des sociétés cotées en bourse :

Mme Rottiers est administrateur indépendant et non exécutive de bpost SA, où elle est Présidente du Comité d'Audit, de Risque et de Conformité, et membre du Comité des Nominations et des Rémunérations. Le mandat de SDL Advice SRL se termine le 8 mai 2024.



Mme Marleen Vaesen, représentant permanent de MAVAC SRL

Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit

Mme Marleen Vaesen a obtenu un Master en sciences économiques appliquées à la KUL, a complété cette formation par un MBA à l'Université de Chicago et a également suivi un Advanced Management Program à l'Université de Harvard. Après avoir occupé divers postes de direction chez Procter&Gamble et Sara Lee, Mme Vaesen a occupé le poste de CEO chez Greenyard pendant 5 ans et chez Van de Velde SA pendant 4 ans.

Autres fonctions dans des sociétés cotées en bourse :

Mme Vaesen est administrateur non exécutif de Van de Velde SA.



M. Geert Vanderstappen, représentant permanent de Pallanza Invest SA

Administrateur et Président du Comité d'Audit

M. Geert Vanderstappen a obtenu son diplôme d'ingénieur civil en électronique en 1986. Il a ensuite complété ses études par un post-graduat en administration des affaires. M. Vanderstappen a commencé sa carrière à la Générale de Banque, d'abord en tant que Financial Engineering Officer, puis en tant que Corporate Officer. En 1993, il a rejoint le Spector Photo Group, où il est passé du poste de Group Controller à celui de General Manager Finance & IT après deux ans. De 1999 à 2016, il a été associé de Buy Out Fund SC. Depuis 2006, il est également associé de Pentahold SA.

Autres fonctions dans des sociétés cotées en bourse :

M. Vanderstappen (Pallanza Invest SRL) est administrateur non exécutif et Président du Comité d'Audit de Smartphoto Group SA depuis 2006.



M. Ignace Van Doorselaere, représentant permanent de 4F SRL

Administrateur indépendant et membre du Comité des Nominations et des Rémunérations

M. Ignace Van Doorselaere a obtenu un diplôme d'interprète de conférence anglais-espagnol à la Hogeschool Gent, après quoi il a obtenu un post-graduat supplémentaire en administration des affaires à l'Université Catholique de Louvain ainsi qu'un MBA à la Wharton School, Université de Pennsylvanie. Outre son expérience au Boston Consulting Group à Paris, M. Van Doorselaere a également pu développer ses compétences en matière de gestion en débutant chez AB-Inbev en 1990 en tant que Head of M&A, avant d'être nommé respectivement Head of Corporate Strategy Worldwide, puis General Manager AB-I Pays-Bas et enfin Executive Vice President Western Europe. En 2004, il a rejoint la société cotée en bourse Van de Velde SA en tant que CEO, puis Neuhaus SA en tant que CEO, avant de devenir CEO de The Cookware Company SRL en 2023.

Autres fonctions dans des sociétés cotées en bourse :

M. Van Doorselaere (4F SRL) n'exerce aucun mandat dans d'autres sociétés cotées en bourse.

Depuis le 8 mai 2019, le Conseil d'Administration est composé de 8 membres, dont 7 ont un rôle non exécutif et quatre doivent être considérés comme indépendants des actionnaires de référence et de la direction.

La Société considère Marion Debruyne SA, avec Mme Marion Debruyne en tant que représentant permanent, comme administrateur indépendant, conformément à l'article 7:87 du CSA et à l'article 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020, étant donné qu'elle remplit tous les critères du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020, à l'exception du fait que le mandat est exercé depuis plus de 12 ans, ce qui, selon la Société, n'empêche pas la position d'indépendance de l'administrateur. Mme Debruyne exerce en effet son mandat en toute indépendance par rapport à la vision du Management Exécutif et des actionnaires de référence et a toujours utilisé ses connaissances et son savoir-faire particuliers et spécifiques, issus entre autres de sa carrière académique, dans le seul intérêt de la Société et de ses parties prenantes.

Les autres administrateurs indépendants remplissent tous les critères décrits dans le CSA et le Code de Gouvernance d'Entreprise 2020 et ont été nommés par le Conseil d'Administration, qui a été conseillé par le Comité des Nominations et des Rémunérations. Dans le cadre de ces nominations, les actionnaires de référence n'ont pas fait usage de leur droit de proposition.

Le Conseil d'Administration révisé régulièrement ses critères de composition ainsi que ceux de ses Comités, en fonction des évolutions, perspectives et risques présents et

à venir auxquels la Société peut être exposée, ainsi que compte tenu de ses objectifs stratégiques. Le Conseil d'Administration a veillé à assurer la nécessaire complémentarité et la diversité parmi ses membres, notamment en termes de genre et d'âge, et il a veillé à préserver l'équilibre entre le renouvellement et la continuité afin de permettre un transfert efficace des connaissances acquises et de l'historique, mais en surveillant néanmoins les nouvelles tendances sociétales et autres, et ce, au sein du Conseil d'Administration comme de ses Comités.

Le Conseil d'Administration est présidé par Pentascoop SA, avec comme représentant permanent M. Joost Bert qui, compte tenu de sa connaissance et de son expérience approfondies du secteur cinématographique national et international, apporte au CEO le soutien et les conseils nécessaires, sans préjudice de ses responsabilités exécutives. Il aide également le Conseil d'Administration à mener un dialogue de qualité avec les actionnaires, y compris les actionnaires de référence, et contribue ainsi à la création d'une valeur durable pour la Société, en se concentrant sur les intérêts à long terme de toutes les parties prenantes.

En dérogation aux Articles 3.19 et suivants du Code 2020, le Conseil d'Administration n'a pas désigné de Secrétaire, car il est d'avis que cette tâche peut être assumée par le Président, avec l'aide du Corporate Counsel.

Le tableau ci-dessous récapitule la présence des administrateurs respectifs aux 10 réunions tenues en 2023.

NOM	MANDAT	DATE DE FIN	PARTICIPATION AUX RÉUNIONS (10)
M. Joost Bert représentant permanent de Pentascoop SA ⁽¹⁾	Président	2024	Toutes les réunions
M. Eddy Duquenne ⁽²⁾	Administrateur Délégué	2024	Toutes les réunions
Mme Marion Debruyne représentant permanent de Marion Debruyne SRL	Administrateur indépendant	2025	8 réunions sur 10
M. Philip Ghekiere représentant permanent de PGMS SA ⁽¹⁾	Administrateur	2024	Toutes les réunions
Mme Sonja Rottiers représentant permanent de SDL Advice SRL	Administrateur indépendant	2024	Toutes les réunions
Mme Marleen Vaesen représentant permanent de Mavac SRL	Administrateur indépendant	2024	Toutes les réunions
M. Geert Vanderstappen représentant permanent de Pallanza Invest SA ⁽¹⁾	Administrateur	2024	9 réunions sur 10
M. Ignace Van Doorselaere représentant permanent de 4F SRL	Administrateur indépendant	2025	Toutes les réunions

(1) Représente les actionnaires de référence

(2) Administrateur exécutif



Conseil d'Administration : de gauche à droite Marion Debruyne, Ignace Van Doorselaere, Eddy Duquenne, Marleen Vaesen, Philip Ghekiere, Joost Bert, Sonja Rottiers et Geert Vanderstappen

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Outre les tâches conférées au Conseil d'Administration par le CSA, les statuts et la Charte principalement, les points suivants ont été abordés :

- les résultats commerciaux et financiers ainsi que des prévisions ;
- la politique en matière de trésorerie et de financement ;
- la stratégie en matière de durabilité, la structure de gouvernance correspondante ainsi que les préparatifs en vue de l'établissement du rapport CSRD ;
- la stratégie à court et à long terme, y compris l'appétit pour le risque et les projets stratégiques en cours ;
- le Profitplan 2024 ;
- les projets cinématographiques et immobiliers en cours ;
- les rapports du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations ;
- le Plan d'options sur actions 2023 et les programmes de rachat d'actions propres correspondants ;
- la Politique TIC, y compris la politique en matière de sécurité des TIC ;
- les principaux risques de l'entreprise, y compris les risques sociaux et environnementaux, et les méthodes mises en œuvre pour les gérer ;
- les rapports du Management Exécutif sur les programmes de Relations Investisseurs.

En fonction des besoins ou de l'opportunité, d'autres thèmes ont été abordés, tels que les ressources humaines, la communication externe, les litiges et les questions juridiques et fiscales.

Sept réunions sont au moins prévues pour l'année 2024. Des réunions supplémentaires pourront être ajoutées en fonction des nécessités.

COMPOSITION ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Conformément aux règles de gouvernance applicables en la matière, la Société dispose d'un Comité mixte, le Comité des Nominations et des Rémunérations. Ce Comité se compose des administrateurs non exécutifs suivants, en majorité des administrateurs indépendants possédant la compétence et l'expérience professionnelle nécessaires en matière de ressources humaines grâce à leurs activités professionnelles précédentes et/ou actuelles en tant que CEO :

- Pentascoop SA, avec M. Joost Bert, en tant que représentant permanent, préside le comité ;
- 4F SRL, dont le représentant permanent est M. Ignace Van Doorselaere ;
- SDL Advice SRL, dont le représentant permanent est Mme Sonja Rottiers.

Le CEO peut assister aux réunions du Comité des Nominations et des Rémunérations sur invitation sans participer aux délibérations ou aux décisions.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni 5 fois en 2023 sous la présidence de son Président, tous les membres du Comité étant présents à chaque réunion.

Lors de ces réunions, ce sont essentiellement les points suivants qui ont été abordés :

- le rapport des rémunérations à inclure dans le Rapport annuel 2022 ;
- les commentaires sur la Politique de Rémunération et le Rapport des rémunérations à la suite de l'Assemblée Générale du 10 mai 2023 ;
- l'évaluation des objectifs 2022 du Management Exécutif ;
- la fixation d'objectifs (tant quantitatifs que qualitatifs) pour la rémunération variable du Management Exécutif pour 2023, ainsi que la rémunération correspondante en cas de réalisation des objectifs ;
- le plan d'options sur actions 2023 ;
- l'adaptation de l'enveloppe salariale du Management Exécutif ;
- le renouvellement des mandats d'administrateur.

COMPOSITION ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ D'AUDIT

Conformément aux règles applicables en la matière, le Comité d'Audit est exclusivement composé d'administrateurs non exécutifs dont la majorité sont aussi indépendants. Le Comité d'Audit dispose de l'expertise nécessaire en ce qui concerne la comptabilité et l'audit et il se compose comme suit :

- Pallanza Invest SRL, dont le représentant permanent est M. Geert Vanderstappen, qui associe une expérience de 5 ans en tant que Corporate Officer chez Corporate & Investment Banking à la Générale de Banque avec 7 ans d'expérience opérationnelle en tant que directeur financier chez Smartphoto Group SA ;
- Mavac SRL dont le représentant permanent est Mme Marleen Vaesen, qui a notamment occupé le poste de CEO chez Greenyard SA et a pris le poste d'administrateur non exécutif chez Van de Velde SA à partir du 1er mai 2022 après y avoir assumé le rôle de CEO ;
- SDL Advice SRL, dont le représentant permanent est Mme Sonja Rottiers, qui a occupé le poste de CEO et d'administrateur exécutif chez Lloyds Insurance Company SA et de CFO chez Dexia Assurances et Axa Belgium.

Le CFO, le CEO, le Président du Conseil d'Administration et l'auditeur interne assistent aux réunions du Comité d'Audit.

Les représentants des actionnaires de référence peuvent également y assister sur invitation.

En 2023, le Comité d'Audit s'est réuni sous la présidence de son Président, M. Geert Vanderstappen, cinq fois en présence de tous les membres, et les points suivants ont principalement été examinés :

- les rapports financiers en général et le rapport financier annuel non consolidé et consolidé, le rapport financier semestriel et les communiqués de presse y afférents en particulier ;
- la définition et le suivi des activités d'audit interne, y compris l'examen du rapport annuel du département d'audit interne et du plan d'audit interne 2024 ;
- le CMPC pour modèles d'investissement ;
- l'évaluation des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques pour s'assurer que les principaux risques sont identifiés et correctement gérés, y compris par le biais du plan d'action de gestion des risques annuel ;
- l'évaluation de l'efficacité du processus d'audit externe ;
- l'évaluation du fonctionnement de l'auditeur interne ;
- le monitoring du reporting financier et de sa conformité aux normes de reporting applicables ;
- l'examen des résultats des tests de dépréciation ;
- l'examen de la mise en œuvre d'une nouvelle procédure relative aux lanceurs d'alerte ;
- le processus de nomination d'un nouvel auditeur à partir de l'exercice 2024, lorsque le mandat de l'auditeur actuel aura atteint sa durée maximale ;
- le rapport sur les risques liés aux TIC ;
- le suivi du règlement relatif aux services autres que d'audit.

ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE SES COMITÉS ET DE SES ADMINISTRATEURS INDIVIDUELS

Dans le cadre de la tenue ouverte et transparente des réunions du Conseil d'Administration et des comités, leur fonctionnement et leurs prestations sont évalués de manière continue et informelle pendant les réunions. Il en va de même de l'interaction avec le CEO, qui fait l'objet de la même communication transparente.

Le Conseil d'Administration et ses comités ont fait l'objet d'une évaluation écrite formelle en 2023, puis d'un débat approfondi en vue d'ajuster leur fonctionnement le cas échéant.



Les thèmes suivants ont été abordés : la taille et la composition du Conseil d'Administration et de ses comités, le fonctionnement général du Conseil d'Administration et de ses comités, la fourniture d'informations au Conseil d'Administration, les sujets à aborder lors des réunions, la contribution de chaque administrateur individuel aux activités, la présence de chaque administrateur individuel aux réunions, la procédure de sélection des administrateurs et l'interaction avec le Management Exécutif et l'actionnaire de référence.

DIVERSITÉ

Le Conseil d'Administration compte trois femmes en son sein, soit plus d'un tiers du Conseil d'Administration, et satisfait donc aux exigences légales aux termes desquelles un tiers au moins des membres du Conseil d'Administration doit être d'un autre sexe que les autres membres.

Dans les années à venir, le Conseil d'Administration prêtera une attention particulière, dans sa politique en matière de diversité, outre l'accent mis sur le genre, les compétences et l'âge, à l'expérience de gestion internationale de ses administrateurs, et ce, afin de lui permettre de contrôler de près le contexte et la structure sociaux, politiques et économiques dans les différentes régions géographiques où opère Kinopolis Group. Les objectifs de diversité ci-dessus ont été intégrés au processus de sélection suivi par le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Conseil d'Administration dans la recherche de nouveaux candidats administrateurs et ont entre autres permis que le Conseil d'Administration compte maintenant trois femmes et qu'il soit aussi composé d'administrateurs ayant des profils complémentaires en termes de compétence, connaissance et expérience, dont une expérience de management international.

MANAGEMENT EXÉCUTIF

Depuis la démission en 2018 de M. Bert en tant qu'Administrateur Délégué, M. Duquenne⁽¹⁾ est le seul membre du Management Exécutif en tant que CEO. Le Conseil d'Administration a le pouvoir de nommer d'autres membres du Management Exécutif et discute chaque année de manière informelle du plan de succession du CEO. Compte tenu de la composition ci-dessus et du fait qu'aucun comité de direction formel ou informel n'a été créé au sein de Kinopolis Group, aucune politique de diversité spécifique applicable aux personnes en charge de la gestion quotidienne n'a été développée, mais l'accent est mis sur l'expérience, les connaissances, les compétences et le savoir-faire requis pour l'exercice de la fonction. Ce principe s'applique à l'ensemble de l'organisation, quels que soient la nationalité, l'origine culturelle, l'âge ou le sexe des collaborateurs, comme cela est détaillé dans le volet ESG du présent rapport annuel.

(1) Eddy Duquenne SRL



POLITIQUE INSIDER TRADING – CODE DE CONDUITE – TRANSACTIONS ENTRE ENTREPRISES LIÉES

Le Dealing Code approuvé en 2016 et actualisé en 2019 s'applique à tous les membres du Conseil d'Administration, au CEO, aux personnes qui lui sont proches, ainsi qu'à toute personne pouvant avoir accès à des informations privilégiées dites d'initié. Le Protocole impose aux personnes concernées d'exécuter leurs transactions boursières en stricte conformité avec la législation européenne et nationale, ainsi qu'avec les directives du Conseil d'Administration. En tant que Compliance Officer, le CFO est chargé de veiller au respect des règles relatives aux abus de marché énoncées dans le Protocole.

Depuis 2013, un Code de Conduite est également en vigueur, contenant les directives, valeurs et standards requis relatifs à l'éthique et aux bonnes conduites que Kinopolis Group souhaite voir appliquer avec les collaborateurs, les clients, les fournisseurs, les actionnaires et le grand public. Ce document rappelle également aux employés que toute forme de corruption est inacceptable et qu'aucun cadeau personnel ne peut être accepté, à l'exception de petits cadeaux conformes aux pratiques généralement admises au sein de la Société. Cette culture d'entreprise est appliquée à tout moment par tous les employés de la Société.

Les transactions minimales entre entreprises liées, figurant dans les Notes explicatives aux comptes annuels consolidés, ont été accomplies en toute transparence avec le Conseil d'Administration.

Rapport des rémunérations

I. INTRODUCTION

La Politique de Rémunération de Kinopolis Group SA (ci-après Kinopolis) (<https://corporate.kinopolis.com/fr/politique-de-remuneration>) définit les principes de rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Management Exécutif qui se compose actuellement du CEO. Cette politique vise à attirer, motiver et garder à bord les membres du Conseil d'Administration et de la direction qui, grâce à leurs connaissances et expériences étendues, complémentaires et internationales, peuvent poursuivre le développement et la mise en œuvre de la stratégie de création de valeur durable et à long terme de Kinopolis. La Politique de Rémunération a été élaborée par le Conseil d'Administration en 2021, sur la proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, puis modifiée en 2022 et, si nécessaire soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale conformément aux exigences de l'article 7:89/1 du Code belge des Sociétés et des Associations (ci-après le CSA).

Kinopolis a procédé à une analyse approfondie des votes exprimés lors de l'Assemblée Générale de 2023 sur les propositions de rémunération à l'ordre du jour. Néanmoins, le Conseil d'Administration reste d'avis que la politique de rémunération poursuivie contribue à la création de valeur durable telle qu'elle se reflète dans les performances financières de Kinopolis et qu'elle est appropriée pour le type d'entreprise qu'est Kinopolis.

II. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE KINEPOLIS

La Politique de Rémunération vise à permettre à Kinopolis d'attirer, de développer et de retenir les talents adéquats pour le Conseil d'Administration et le Management Exécutif, et de veiller à ce qu'ils soient rémunérés en fonction de leur contribution à la stratégie à long terme de Kinopolis, c'est-à-dire de rester un Groupe résilient, durable et innovant, avec une valeur ajoutée significative pour toutes les parties prenantes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération globale du Conseil d'Administration est décidée chaque année par l'Assemblée Générale sur

proposition du Conseil d'Administration, assisté en cela par le Comité des Nominations et des Rémunérations, sur la base des principes énoncés dans la Politique de Rémunération approuvée par l'Assemblée Générale. Le mécanisme susmentionné garantit qu'aucun conflit d'intérêts ne puisse survenir.

Le Président du Conseil d'Administration, ainsi que l'Administrateur Délégué, se voient attribuer un montant annuel fixe, comme le prévoit la Politique de Rémunération. Le montant annuel fixe alloué au Président comprend également une rémunération pour la présidence et la participation au Comité des Nominations et des Rémunérations et pour la participation en tant qu'administrateur non exécutif aux Conseils d'Administration d'autres sociétés du groupe et est déterminé en tenant compte du fait que le Président représente Kinopolis de manière intensive sur la scène internationale pour le secteur du cinéma.

Conformément à la Politique de Rémunération, la rémunération des autres membres non exécutifs du Conseil d'Administration consiste en une rémunération fixe composée d'un montant de base annuel pour la participation à un minimum de 6 réunions, d'un jeton de présence pour la participation aux réunions de Comités et d'un montant fixe annuel supplémentaire pour le Président du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations s'il s'agit d'une personne autre que le Président du Conseil d'Administration.

Aucune action n'est attribuée aux administrateurs non exécutifs dans le cadre de leur rémunération, vu que Kinopolis estime que sa stratégie et son mode de fonctionnement général, visant à créer une valeur durable à long terme, font intrinsèquement partie de la vision du Conseil d'Administration et qu'il n'est pas nécessaire de lier (partiellement) la rémunération des administrateurs non exécutifs à des actions de Kinopolis. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de bonus, ni de programmes d'incitants à long terme liés à des actions, ni d'avantages en nature (sauf le fait de pouvoir assister à un certain nombre de séances cinématographiques par an).

	ACTIVITÉS RELATIVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION		ACTIVITÉS RELATIVES À UN COMITÉ ⁽¹⁾	
	RÉMUNÉRATION FIXE ANNUELLE	JETON DE PRÉSENCE POUR UN MINIMUM DE 6 RÉUNIONS	RÉMUNÉRATION FIXE ANNUELLE	JETON DE PRÉSENCE PAR RÉUNION
Président	570 000 €	S.o.	12 000 €	3 000 €
Membre	S.o.	37 500 €	S.o.	3 000 €

(1) Si le Président du Conseil d'Administration est également Président d'un comité, aucune rémunération supplémentaire n'est accordée.



MANAGEMENT EXÉCUTIF

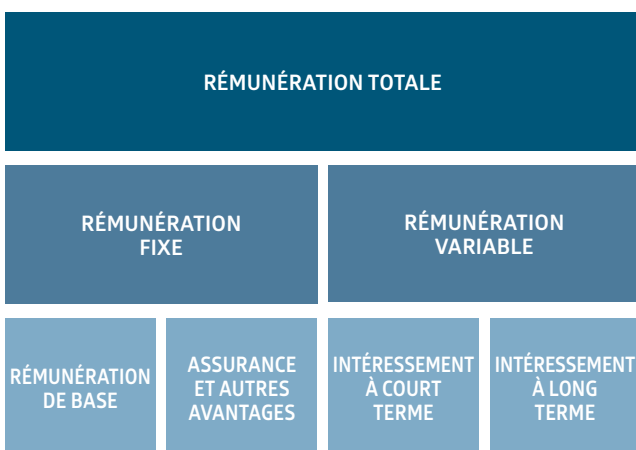
Le Conseil d'Administration fixe la rémunération des membres du Management Exécutif sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, en tenant compte de l'expérience, du niveau de responsabilités, des performances et des résultats de référence d'entreprises comparables.

Chaque année, le Conseil d'Administration, sur l'avis du Comité des Nominations et des Rémunérations et conformément à la Politique de Rémunération, détermine les critères de performance à atteindre par les membres du Management Exécutif au cours de l'année à venir. Ces critères favorisent une gestion saine et efficace des risques et découragent la prise de risques au-delà des limites de tolérance de la Société.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations évalue la réalisation ou la non-réalisation de ces critères de performance et, après la détermination des résultats annuels, le Conseil d'Administration évalue la réalisation des objectifs et détermine le montant de la rémunération variable sur la base de cette évaluation.

Comme le stipule la Politique de Rémunération, la rémunération du Management Exécutif peut être composée de quatre éléments : (i) une rémunération de base, (ii) des avantages d'assurance et autres avantages, (iii) un intéressement annuel à court terme (ICT) et (iv) un intéressement à long terme (ILT).

Étant donné que le Management Exécutif détient déjà un nombre important et significatif d'actions et d'options sur actions de la Société dans son portefeuille et que ses intérêts sont donc alignés sur les intérêts à long terme de Kinopolis, aucune exigence minimale explicite concernant la détention d'actions de Kinopolis n'a été incluse dans la Politique de Rémunération de Kinopolis.



Rémunération fixe

(i) Rémunération de base

La rémunération de base est évaluée tous les deux ans par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. Elle reflète l'expérience, les compétences, les activités et les responsabilités de la personne concernée. L'évaluation tient compte d'un certain nombre de critères, tels que :

- des données de référence provenant d'entreprises faisant partie du Cadre de Référence afin de s'assurer que la rémunération est conforme au marché, en tenant compte du fait que le Management Exécutif travaille ou non selon un statut indépendant ;
- des changements dans le profil de fonction, tels que des changements dans le niveau des responsabilités ou dans la complexité de la fonction ; et/ou
- des changements dans la taille ou les activités de Kinopolis.

(ii) Assurance et autres avantages

À l'exception d'une indemnité de frais annuels forfaitaire de 9 000 € et d'une assurance responsabilité civile des administrateurs et des directeurs, les membres du Management Exécutif ne bénéficient d'aucun avantage en nature. Conformément aux pratiques du marché, la Politique de Rémunération prévoit également que le Conseil d'Administration peut intégrer des contributions à un régime de retraite dans la rémunération du Management Exécutif.

Rémunération variable

L'objectif de la composante variable est de veiller à l'alignement des intérêts du Management Exécutif sur ceux de Kinopolis et de ses parties prenantes, autrement dit, qu'ils conduisent à une création de valeur durable à long terme et qu'ils fournissent les incitants appropriés pour optimiser les objectifs à court et à long terme du Groupe et de ses parties prenantes.

Considérant que les critères de performance sont fixés de manière à contribuer intrinsèquement à la création d'une croissance et d'une valeur durables à long terme, l'Assemblée Générale du 12 mai 2021 a approuvé, conformément à l'article 7:91 du CSA, la proposition du Conseil d'Administration de fonder la rémunération variable annuelle intégrale du Management Exécutif pour les périodes allant de 2021 à 2024 sur des indicateurs de performance objectifs et mesurables, à mesurer sur une période d'un an. Le Conseil d'Administration demandera une approbation similaire à l'Assemblée Générale le 8 mai 2024.

(iii) Intéressement annuel à court terme (ICT)

Bien que l'intéressement à court terme soit attribué annuellement, il est basé sur la réalisation d'objectifs qui favorisent et/ou soutiennent la stratégie à long terme et les priorités stratégiques essentielles de Kinopolis.

Conformément au principe 7.10 du Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020, l'ICT maximum est fixé tous les deux ans par le Conseil d'Administration à un pourcentage de la rémunération fixe, en veillant à assurer un rapport approprié entre la rémunération fixe et la rémunération variable. En cas de surperformance significative ou de performance exceptionnelle cet ICT peut être porté à un maximum de 100 % de la rémunération fixe, qui est alors également le plafond de la rémunération variable, uniquement.

En 2024 le Conseil d'Administration a décidé d'accorder la même pondération aux objectifs financiers et non financiers à partir de l'exercice 2024.

En ce qui concerne les objectifs quantitatifs, le Conseil d'Administration utilise l'évolution du REBITDAL réalisé par rapport aux objectifs fixés par le Conseil d'Administration comme critère de performance, étant donné que ce critère est le paramètre pertinent pour mesurer l'évolution de la création de valeur au sein de Kinopolis. Si le REBITDAL de l'année en question se situe dans la fourchette prédéterminée, un montant compris entre 0 et 100 % de la partie de l'ICT liée à la réalisation des objectifs quantitatifs est versé au prorata.

Les critères qualitatifs à atteindre sur une période d'un an, mais qui soutiennent toujours les objectifs à long terme, sont basés sur les éléments suivants :

- (a) la stratégie connue des trois piliers de Kinopolis (meilleur exploitant de cinéma, meilleur marketeur, meilleur gestionnaire immobilier) ;
- (b) la stratégie d'expansion interne et externe ; et
- (c) la stratégie de durabilité.

Les objectifs et étapes spécifiques sont fixés et revus chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

(iv) Intéressement à long terme (ILT)

Dans le cadre du plan d'options sur actions 2016, 543 304 options (arrivant à échéance le 10 mai 2024) sur des actions existantes ont pu être attribuées au Président du Conseil d'Administration de l'époque, au Management Exécutif et aux cadres éligibles de la Société ou de ses filiales, afin de permettre aux personnes susmentionnées de participer à la valeur actionnariale à long terme à laquelle elles contribuent, en alignant leurs intérêts sur ceux des actionnaires. Un plan d'options sur actions similaire a été lancé en 2023 pour les membres du

Management Exécutif et des cadres sélectionnés, dans le cadre duquel jusqu'à 550 000 options peuvent être attribuées. En octroyant des options sur actions, Kinopolis veut pouvoir attirer, motiver, fidéliser et conserver à long terme les meilleurs talents de gestion.

Compte tenu, entre autres, de la législation fiscale belge en vertu de laquelle les options sur actions sont imposées lors de leur attribution, l'attribution d'options sur actions n'a pas été liée à des critères de performance prédéterminés et objectivement quantifiables et ceci conformément à la pratique du marché belge pour les petites et moyennes entreprises. Cependant, l'intérêt à long terme du Management Exécutif est considéré comme suffisamment aligné sur celui de Kinopolis, étant donné que la valeur est liée à l'évolution à long terme du cours de l'action.

L'objectif consistant à retenir les personnes clés de valeur, qui contribuent à la croissance durable à long terme de Kinopolis, est notamment atteint par le fait que les options sur actions ne peuvent être exercées que progressivement à partir du début de la 4e année civile suivant leur attribution.

Les principales caractéristiques des plans d'options sur actions précités peuvent être résumées comme suit :

- Le prix d'exercice a été fixé conformément à la loi belge sur les options sur actions ;
- Les options ne peuvent être exercées que graduellement, à partir de la 4e année suivant la date de leur attribution ;
- La durée des options est limitée à 8 ans après la date d'approbation du plan par l'Assemblée Générale / Conseil d'administration ;
- Les options sont soumises à des dispositions de « Bad leaver » ;
- Les options ne sont pas transférables, sauf en cas de décès.

Vu l'octroi de l'octroi à l'actuel Management Exécutif de 90 000 options sur actions dans le cadre du plan d'options sur actions 2016 et de 112 500 options sur actions dans le cadre du plan d'options sur actions 2023, et compte tenu de la position actionnariale importante et stable du Management Exécutif, le Conseil d'Administration est d'avis que cet ILT, avec les autres composantes de la rémunération, constitue une enveloppe de rémunération qui aligne les intérêts du Management Exécutif sur ceux de Kinopolis et de ses parties prenantes et favorise la mise en œuvre d'une stratégie de croissance rentable et durable.



Disposition de récupération

L'Assemblée Générale du 11 mai 2022 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration d'inclure une disposition de récupération dans les accords contractuels avec le Management Exécutif à compter du 1er janvier 2022.

Cette disposition permet au Conseil d'Administration de récupérer tout ou partie des rémunérations variables versées :

- (i) si les résultats financiers sur la base desquels la rémunération variable est calculée contiennent une inexactitude significative entraînant un ajustement des résultats audités de la Société ; ou

- (ii) en cas de fraude ou d'intention malveillante de la part d'un membre du Management Exécutif ayant un effet négatif important sur les résultats financiers de la Société sur lesquels la rémunération variable est calculée.

La clause de récupération peut être appliquée pendant une période de 3 ans après le versement de la rémunération variable.

III. APPLICATION DE LA POLITIQUE EN 2023

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a été rémunéré conformément aux principes énoncés dans la Politique de Rémunération telle qu'approuvée lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2022.

NOM	TITRE	RÉMUNÉRATION POUR RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉMUNÉRATION POUR RÉUNIONS D'UN COMITÉ	RÉMUNÉRATION TOTALE 2023 ⁽¹⁾
M. Joost Bert représentant permanent de Pentascoop SA	Président du Conseil d'Administration et du Comité des Nominations et des Rémunérations	570 000 €	-	570 000 €
M. Eddy Duquenne	Administrateur Délégué	37 500 €	-	37 500 €
Mme Marion Debruyne représentant permanent de Marion Debruyne SRL	Administrateur indépendant	37 500 €	-	37 500 €
M. Philip Ghekiere représentant permanent de PGMS SA	Administrateur	37 500 €	-	37 500 €
Mme Sonja Rottiers représentant permanent de SDL Advice SRL	Administrateur indépendant	37 500 €	30 000 €	67 500 €
Mme Marleen Vaesen représentant permanent de Mavac SRL	Administrateur indépendant	37 500 €	15 000 €	52 500 €
M. Geert Vanderstappen représentant permanent de Pallanza Invest SA	Administrateur et Président du Comité d'Audit	37 500 €	27 000 €	64 500 €
M. Ignace Van Doorselaere représentant permanent de 4F SRL	Administrateur indépendant	37 500 €	15 000 €	52 500 €
TOTAL				919 500 €

(1) Tous les montants sont bruts avant impôts.

Tous les membres du Conseil d'Administration, ainsi que les administrateurs des filiales de la Société, sont assurés par le biais d'une « Police de responsabilité civile des administrateurs », dont la prime totale s'élève à 60 950 € hors taxes, et qui est prise en charge par Kinopolis.

À l'exception du droit d'assister à des projections de films dans les cinémas Kinopolis, les administrateurs non exécutifs n'ont pas reçu d'autres rémunérations, avantages, bonus liés aux actions ou autres primes d'intéressement de la part de Kinopolis en 2023.

Comme indiqué les années précédentes, 45 000 options sur actions au titre du Plan d'options sur actions de 2016 ont été attribuées en 2017 au Président du Conseil d'Administration en sa qualité de co-CEO de l'époque et le même nombre à M. Ghekiere en sa qualité de Président exécutif du Conseil d'Administration.

Ces options sont entièrement acquises et exerçables pour chacun des administrateurs susmentionnés. Les administrateurs susmentionnés n'ont exercé aucune de ces options sur actions en 2023.

RÉMUNÉRATION DU CEO

L'enveloppe de rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration en 2022 comme suit pour la période 2022-2023 :

Composante fixe :

- Rémunération de base : 786 000 €
- Indemnité de frais : 9 000 €
- Autres avantages : conformément aux pratiques du marché dans des sociétés cotées comparables, des contributions au régime de retraite peuvent également être accordées.

Composante variable :

- Intéressement à court terme (ICT) : Si tous les objectifs de performance, tels que fixés annuellement par le Conseil d'Administration, sont atteints, une rémunération variable d'un montant de 520 000 € peut être attribuée ; il est également possible d'attribuer une prime de surperformance en cas de dépassement significatif des objectifs ou de performances exceptionnelles ;
- Intéressement à long terme (ILT) : La possibilité de mettre en place de nouveaux plans d'options d'achat d'actions ou des instruments similaires.

En ce qui concerne le rapport sur les rémunérations variables, Kinopolis a examiné attentivement les commentaires d'un certain nombre d'actionnaires exprimés en réponse au rapport de rémunération pour l'exercice 2022, et a décidé d'adapter sa méthode de rapport à cet égard et, à partir de l'exercice 2023, d'expliquer les rémunérations variables telles qu'accordées pour l'exercice rapporté et non plus celles relatives à l'exercice

antérieur à l'exercice rapporté. Ainsi, le présent rapport fait exceptionnellement état des rémunérations variables pour deux exercices. Le Conseil d'Administration se base sur les résultats financiers préparés par le Conseil d'Administration.

L'enveloppe de rémunération telle qu'appliquée en 2023

L'enveloppe de rémunération pour 2023 a été attribuée conformément à l'enveloppe fixée par le Conseil d'Administration en 2022 :

Rémunération de base

Le salaire de base pour l'exercice 2023 était de 786 000 €.

Assurance et autres avantages

À l'exception d'une allocation annuelle de frais de 9 000 € et d'une assurance responsabilité civile des administrateurs et des directeurs, les membres du Management Exécutif n'ont bénéficié d'aucun avantage en nature ni contribution à un régime de retraite.

Rémunération variable (ICT) :

Objectif quantitatif (70 %) : Après analyse de l'évaluation par le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'Administration a considéré que l'objectif collectif à atteindre en matière de REBITDAL était largement atteint et a donc accordé la totalité de la partie de l'ICT y afférente pour un montant de 364 000 €.

Objectifs qualitatifs (30 %) : Les objectifs qualitatifs pour 2023 ont continué à se concentrer sur le renforcement et le soutien de la stratégie des trois piliers, de la stratégie d'expansion et de la stratégie de durabilité.

MESURE DE LA PERFORMANCE	DESCRIPTION ET PERTINENCE PAR RAPPORT À LA STRATÉGIE	PONDÉRATION RELATIVE
Innovation/diversification de la gamme de produits	Le développement et le déploiement de concepts d'expérience et de produits premium se sont poursuivis en 2023 grâce, entre autres, à la relance de l'Innovation Lab et se sont notamment concrétisés par l'ouverture de 6 nouvelles salles Imax et l'ouverture prévue de 21 salles ScreenX, ce qui a encore contribué à renforcer le pilier « Meilleur exploitant de cinéma ».	10 %
Poursuite du développement de la stratégie ESG et de sa mise en œuvre	En 2023, une structure de gouvernance ESG cohérente a été mise en place, dans laquelle des rôles et des responsabilités clairs ont été définis, allant du Conseil d'Administration jusqu'aux collaborateurs sur le terrain. Les processus nécessaires pour préparer l'entreprise à l'établissement de rapports sur la durabilité (CSRD) ont également été lancés et les objectifs ESG ont été inclus dans le système de bonus pour certaines fonctions dirigeantes.	10 %
Stratégie d'expansion	La stratégie d'expansion a été évaluée sur la base d'une analyse approfondie des différents marchés géographiques, de la reprise de la fréquentation et de la situation géopolitique sur ces marchés, ainsi que de la solidité financière de l'entreprise dans différents scénarios. Dans le cadre de cette stratégie, deux cinémas ont été acquis en France.	10 %
OBJECTIFS QUALITATIFS		30 %

Après analyse de l'évaluation par le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'Administration a considéré que ces objectifs

qualitatifs étaient entièrement atteints et a donc accordé la totalité de la partie de l'ICT y afférente pour un montant de 156 000 €.



Kinepolis a enregistré des résultats records en 2023, avec un chiffre d'affaires en hausse de 21 % par rapport à 2022, une progression de l'EBITDAL de 32,8 %, à 151,4 millions €, et un doublement du bénéfice net, à 56,1 millions €. La forte génération de chiffre d'affaires a été stimulée par une hausse de 20,6 % du nombre de visiteurs par rapport à 2022, combinée à une augmentation des ventes par visiteur, une conséquence directe des investissements substantiels de Kinepolis dans des concepts et des expériences cinématographiques premium.

L'excellent résultat opérationnel s'est en outre traduit par un bilan plus solide qu'avant la pandémie, avec une solvabilité plus élevée, un ratio dette/fonds propres plus faible et une dette nette et un effet de levier sensiblement moindres. Kinepolis reste donc l'un des groupes cinématographiques les plus performants au niveau mondial.

Compte tenu de cette surperformance du Management Exécutif, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer également une prime de surperformance d'un montant de 266 000 €.

Aperçu des rémunérations pour l'exercice 2023

EDDY DUQUENNE SRL ⁽¹⁾	RÉMUNÉRATION FIXE		RÉMUNÉRATION VARIABLE À COURT TERME	SURPERFORMANCE/RÉMUNÉRATION EXCEPTIONNELLE	COÛTS DE RETRAITE	RÉMUNÉRATION TOTALE	RAPPORT ENTRE RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE
	BASE	AVANTAGES ⁽²⁾					
2023	786 000 €	9 000 €	520 000 €	266 000 €	0	1 581 000 €	Fixe : 50 % – Variable / 50 %

(1) Tous les montants sont bruts avant impôts
(2) Indemnité de frais forfaitaire

Intéressements à long terme (ILT)

Étant donné que l'objectif des plans d'options sur actions est d'attirer et de garder à bord les meilleurs talents en matière de gestion et compte tenu de la législation fiscale belge selon laquelle les options sur actions sont imposées anticipativement, l'acquisition d'options sur actions dans le cadre des plans d'options sur actions de 2016 et 2023 n'est pas directement liée à des critères de performance prédéterminés. Les performances individuelles et collectives sont en effet indirectement prises en compte, compte tenu des dispositions relatives au « bad leaver » d'une part, et de l'évolution du cours boursier d'autre part.

En 2023, le Management Exécutif n'a pas exercé d'options sur actions dans le cadre du Plan d'options sur actions de 2016.

Dans le cadre du Plan d'options sur actions 2023, 112 500 options sur actions pouvant être exercées comme suit ont été attribuées au Management Exécutif en 2023 :

- 66,64 % à partir du 1er janvier 2027 ;
- 16,66 % à partir du 1er janvier 2028 ;
- 16,70 % à partir du 1er janvier 2029.

CEO	NOMBRE D'OPTIONS ACCORDÉES	NOMBRE TOTAL D'OPTIONS QUI PEUVENT ÊTRE EXERCÉES	NOMBRE D'OPTIONS EXERCÉES
Plan d'options sur actions 2016	90 000	90 000	0
Plan d'options sur actions 2023	112 500	0	S.o.

Rémunération variable (ICT) accordée pour l'exercice 2022

Objectif quantitatif (70 %) : Après évaluation par le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'Administration a estimé qu'en raison de circonstances exceptionnelles, en particulier le fait qu'un nombre important de blockbusters ait été reporté de manière inattendue, l'objectif collectif relatif au REBITDAL n'a pas été entièrement atteint et a partiellement accordé l'ICT correspondant pour un montant de 182 000 €.

Objectifs qualitatifs (30 %) : Les objectifs qualitatifs auxquels 30 % des ICT sont liés ont tous été concentrés sur le renforcement et le soutien de la stratégie des trois piliers, de la stratégie d'expansion et de la stratégie de durabilité.



Kinepolis Gand (BE)

MESURE DE LA PERFORMANCE	DESCRIPTION ET PERTINENCE PAR RAPPORT À LA STRATÉGIE	PONDÉRATION RELATIVE
Après la pandémie Covid 19, la remise en œuvre de la stratégie d'entreprise dans tous les secteurs de l'entreprise	La relance de l'« organisation d'auto-apprentissage » et la forte implication des collaborateurs en confiant une responsabilité budgétaire à une proportion significative d'entre eux ont contribué à rendre l'entreprise plus agile dans des circonstances changeantes et à renforcer la « Stratégie des trois piliers ».	6,66 %
Poursuivre le développement et la mise en œuvre des plans commerciaux afin de stimuler la croissance du chiffre d'affaires	L'élaboration de ces plans, qui consistent non seulement en des initiatives plus importantes mais aussi en une multitude d'initiatives ciblées plus modestes, a contribué de manière significative à l'amélioration de l'expérience client et donc à la poursuite du développement du pilier « Meilleur exploitant de cinémas ». Il s'agit notamment du début du déploiement des Premiere Seats au Canada et des sièges VIP aux États-Unis, du lancement de la formule « Movie Club » en Belgique et aux Pays-Bas, du lancement du programme Cine K en Belgique, etc.	10 %
La mise en œuvre de la stratégie ESG dans tous les secteurs de l'entreprise	Une stratégie ESG ne peut réussir que si elle est soutenue par tous les employés. L'explication en détail de la stratégie ESG aux différentes unités commerciales et la sensibilisation des collaborateurs dans toute l'entreprise ont permis d'accroître considérablement l'implication des employés dans la mise en œuvre de la stratégie ESG.	6,66 %
Expansion durant la période post-covid	Le marché post-covid a été analysé à la lumière des prévisions d'évolution du marché estimées en 2022 qui, toutefois, ne donnaient pas encore à l'époque une image claire du degré de rétablissement du nombre de visiteurs conduisant à une confirmation de la stratégie d'expansion existante. En exécution de cette stratégie connue, trois complexes ont été ajoutés au portefeuille dans une période encore marquée par les effets covid, à savoir : deux cinémas en Espagne et un cinéma en France.	6,66 %
OBJECTIFS QUALITATIFS		30 %

Sur la base de l'évaluation du CNR, le Conseil d'Administration a déterminé que les objectifs qualitatifs avaient été pleinement atteints, ce qui a conduit à l'attribution de la partie correspondante de l'ICT s'élevant à 156 000 €.

Le Conseil d'Administration a toutefois constaté que, lors de l'exercice 2022, le secteur cinématographique mondial avait encore été fortement impacté par la crise du Covid-19, mais que malgré ces conséquences financières et opérationnelles persistantes liées au Covid-19, Kinopolis avait réussi à construire un nouveau cinéma en 2022, à en acquérir trois autres et à devenir l'un des acteurs les plus solides du secteur d'un point de vue financier, notamment



Kinopolis Metz Amphithéâtre (FR), construit en 2022

grâce à une rentabilité et à une solidité financière nettement accrues. Ainsi en 2022, 90,6 % du chiffre d'affaires et 80 % de l'Ebitda ont été réalisés par rapport à l'année 2019 particulièrement forte, alors que la fréquentation ne s'est rétablie qu'à 72,7 % et que l'EBITDAL par visiteur a atteint son niveau le plus élevé (à l'époque), à savoir 3,89 €.

Ces résultats sont dus non seulement à la forte exécution de la stratégie des trois piliers combinée à la stratégie d'expansion post-covid de l'entreprise, mais surtout à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans budgétaires détaillés et de plans commerciaux ambitieux qui ont permis d'abaisser encore de manière significative le seuil de rentabilité. Cela a non seulement permis à l'entreprise de traverser une période difficile, mais l'a également préparée à poursuivre une croissance durable dans des conditions de marché changeantes, sans perdre de vue l'accent mis sur l'innovation, ce qui a permis à Kinopolis d'être considéré comme l'un des exploitants de salles de cinéma les plus performants au monde.

Le Conseil d'Administration a donc récompensé cette excellente performance du Management Exécutif en lui accordant une prime exceptionnelle d'un montant de 448 000 €.

Enveloppe de rémunération 2024-2025

En 2023, le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Conseil d'Administration ont évalué l'enveloppe de rémunération du CEO conformément aux principes décrits dans la Politique de Rémunération, le cadre de référence étant constitué d'une sélection de sociétés cotées mid-cap en bourse dont les activités internationales sont similaires à celles de Kinopolis.

Sur la base d'enquêtes externes sur la rémunération des cadres et en tenant compte de l'impact de l'inflation, le Conseil d'Administration, suivant l'avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé de fixer l'enveloppe de rémunération comme suit, avec effet au 1er janvier 2024 :

Composante fixe :

- Rémunération de base : 900 000 €⁽¹⁾
- Autres avantages : Assurance responsabilité des administrateurs

Composante variable :

- Intéressement à court terme (ICT) : un ICT d'un montant maximum de 600 000 € en fonction de la réalisation des objectifs de performance financiers et non-financiers ; la politique de rémunération prévoit également la possibilité d'accorder une prime exceptionnelle en cas de dépassement significatif des objectifs ou de performances exceptionnelles, le montant total de l'ICT ne pouvant excéder la rémunération de base ;
- Intéressement à long terme (ILT) : l'ILT consiste en des options sur actions octroyées en 2023.

Lors de la fixation de l'enveloppe, il a été assuré de maintenir un équilibre approprié et motivant entre la partie fixe et la partie variable. Dans l'enveloppe actuelle, l'ICT variable représente environ 40 % de la rémunération totale si tous les objectifs sont atteints et jusqu'à 50 % en cas de performances exceptionnelles.



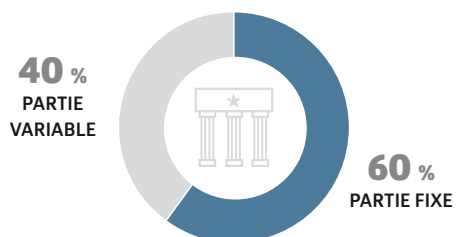
IV. INDEMNITÉS DE DÉPART

Aucune indemnité de départ n'a été versée, vu que aucun membre du Conseil d'Administration ou du Management Exécutif n'a quitté la Société en 2023.

V. DROITS DE RÉCUPÉRATION

Aucune circonstance n'est survenue en 2023 qui donnerait lieu à la récupération de toute ou une partie de la rémunération variable.

RÉMUNÉRATION TOTALE



(1) y inclus l'indemnité des frais pun un montant de 9 000 €.

VI. ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION ET DES PERFORMANCES DE KINEPOLIS

	2018	2019	2020	2021	2022	2022 (ADAPTÉ)	2023
Rémunération des administrateurs	+89,73 % ⁽¹⁾	+19,52 %	-21,90 % ⁽²⁾	+27,87 %	-2,45 %	S.o.	+1 %
Rémunération d'Eddy Duquenne, CEO ⁽³⁾	+19,74 %	+1,08 %	+10,57 % ⁽⁴⁾	-42,1 %	+8,27 %	+115,32 %	+0 %
Rémunération du CEO Joost Bert	-34,98 % ⁽⁵⁾	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.
Bénéfice net	-3,38 %	+14,69 %	-227,11 %	+63,09 %	+208 %	S.o.	+104 %
EBITDA ajusté	+14,10 %	+46,34 %	-89,96 %	+313,11 %	+108,9 %	S.o.	+23 %
Rémunération moyenne du personnel ⁽⁶⁾	+5 %	-14 %	-31 %	+21 %	+24 %	+15,44 %	+22,68 %

(1) L'augmentation s'explique par la nomination d'un nouveau Président avec effet au 11 mai 2018.

(2) La rémunération du Conseil d'Administration a été temporairement réduite de 20 % en 2020.

(3) Dans l'évolution jusqu'en 2021, la rémunération totale a été prise en compte où, comme pour l'ICT, le montant accordé pour les objectifs réalisés l'exercice précédent a été pris en compte ; la rémunération en tant qu'Administrateur n'est pas incluse dans l'évolution.

(4) Pour maintenir la comparabilité, le paiement différé en 2021 de la commission de performance variable en 2019, conformément au reporting de Kinopolis, a été ajouté à la rémunération de 2020.

(5) M. Bert a été CEO jusqu'au 10 mai 2018.

(6) L'évolution est basée sur le coût salarial de Kinopolis Group SA de tous les collaborateurs et de toutes les personnes physiques et morales liées à la Société par un contrat de gestion ou similaire et tient compte de la rémunération fixe et variable, du pécule de vacances, de la prime de fin d'année, de tous les avantages extralégaux et des cotisations patronales.

VII. RAPPORT ENTRE LA RÉMUNÉRATION LA PLUS ÉLEVÉE ET LA PLUS BASSE

Le rapport entre la rémunération la plus élevée et la plus basse au sein de Kinopolis Group SA est de facteur 41. Toutes les composantes de la rémunération ont été prises en compte, ceci pour déterminer. Plus précisément, pour la rémunération la plus basse, il s'agit de la rémunération fixe, de la rémunération variable, du pécule de vacances, de la prime de fin d'année, de tous les avantages extralégaux et des cotisations de l'employeur.

VIII. VOTE DES ACTIONNAIRES

Conformément à l'article 7:149, troisième alinéa du CSA, Kinopolis a soigneusement évalué et, dans la mesure du possible, examiné les votes exprimés par les actionnaires avec ses actionnaires (représentés), mais le Conseil d'Administration estime que la Politique de Rémunération approuvée est une politique équilibrée et transparente adaptée aux besoins du type de société qu'est Kinopolis. Les objectifs de performance quantitatifs et/ou qualitatifs fixés annuellement sont des moteurs essentiels d'optimisation des performances financières et opérationnelles à long terme de Kinopolis, comme l'a clairement apprécié la communauté des investisseurs et comme l'ont clairement démontré les résultats financiers avant, pendant et après la pandémie du Covid-19.

Néanmoins, dans le présent rapport des rémunérations, Kinopolis a expliqué, le cas échéant, les raisons des choix opérés en matière de Politique de Rémunération et, en outre, conformément au Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 en 2022, un mécanisme de récupération de la rémunération variable du Management Exécutif a été introduit, comme cela a déjà été expliqué ci-dessus, et la méthode de reporting concernant la rémunération variable a été adaptée dans le présent rapport.

Vu que Kinopolis apprécie les commentaires de ses actionnaires, elle continuera à en tenir compte lors des discussions du Comité des Nominations et des Rémunérations en 2024.



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE MAÎTRISE DES RISQUES

Conformément aux Règles de Gouvernance d'Entreprise et aux diverses réglementations pertinentes, la Société a mis au point un processus de gestion des risques. Kinepolis Group emploie en l'occurrence le « Cadre de référence de gestion des risques de l'entreprise » développé par le « Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) ». Ce cadre intègre tant les processus de contrôle interne que de maîtrise des risques. Il vise l'identification et la maîtrise des risques stratégiques, opérationnels et de reporting, ainsi que les risques en matière de législation et de réglementation, en vue de la réalisation des objectifs de l'entreprise.

Kinepolis Group fait appel à ce modèle dans les mesures prises pour maîtriser les risques susmentionnés au niveau des processus d'exploitation et dans le reporting financier. Il est appliqué de la façon la plus uniforme possible dans les différentes divisions et filiales. Il couvre les différents éléments conformément aux prescriptions du modèle de référence, ainsi que les divers rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et de maîtrise des risques.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Au sein de Kinepolis Group, la maîtrise des risques n'incombe pas seulement au Conseil d'Administration et au Management Exécutif : chaque employé est responsable de la bonne application en temps utile des différentes mesures de maîtrise des risques dans les domaines de sa fonction.

Les responsabilités du Conseil d'Administration (et de ses différents comités) et du Management Exécutif en matière de gestion des risques sont déjà développées et décrites en détail dans les dispositions légales, le Code belge de 2020 et la Charte de la Société. En résumé, le Management Exécutif assume la responsabilité finale de la mise en œuvre et de la gestion adaptée du système de maîtrise des risques, tandis que le Conseil d'Administration y exerce un rôle de contrôle.

La mise en œuvre et la gestion du système de maîtrise des risques reposent sur une structure de responsabilité pyramidale dans laquelle chaque dirigeant est non seulement responsable de l'introduction et de l'exécution des processus de gestion des risques dans sa fonction, mais assume également une fonction de contrôle (surveillance) sur l'implémentation correcte de ces règles par ses subordonnés (lesquels peuvent être à leur tour des dirigeants).

De cette façon, le management s'assure que les risques sont adéquatement et complètement gérés dans toute l'entreprise, et en même temps, que les risques y afférents sont abordés de façon intégrée dans les différents processus d'exploitation et départements.



CONCRÉTISATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

On trouvera ci-dessous, pour chaque élément du cadre COSO, une brève explication de sa mise en œuvre par le Groupe. Cette description comprend les principaux éléments et n'est donc pas exhaustive. De plus, les modalités d'application sont régulièrement évaluées et peuvent constamment être modifiées.

ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE INTERNE

Un environnement interne adéquat est indispensable pour pouvoir appliquer les autres éléments du cadre d'une manière appropriée. Ainsi, Kinepolis Group accorde beaucoup d'importance aux valeurs d'intégrité et de comportement éthique. Outre le cadre juridique existant, Kinepolis Group s'efforce d'encourager et de faire respecter l'intégrité et le comportement éthique au moyen tant de mesures préventives (par exemple, via la Charte, le Code de Conduite, le règlement du travail, l'application de critères stricts dans le domaine des ressources humaines, en particulier lors de la sélection et du recrutement du personnel et des évaluations périodiques, diverses procédures et mesures politiques) que de mesures d'investigation (par exemple, la procédure d'alerte, les inspections de conformité).

Un autre aspect important de l'environnement interne est la structure organisationnelle. Kinepolis présente une structure organisationnelle claire et uniforme, adaptée aux différents pays et processus d'entreprise. Cette structure, la fixation des objectifs, la gestion budgétaire et le processus de rémunération sont aussi harmonisés.

Par ailleurs, la bonne gestion des risques nécessite une formation appropriée et un accompagnement efficace du personnel. Les besoins en formation de chaque employé sont évalués dans ce sens sur une base annuelle, indépendamment de la formation déjà obligatoire pour certaines fonctions. Les nouveaux managers suivent également une formation d'introduction à la gestion des risques.

FORMULATION DES OBJECTIFS

Les objectifs de la Société sont fixés à plusieurs échéances, conformément à sa mission. Comme stipulé dans la Charte, les objectifs sont confirmés annuellement par le Conseil d'Administration, qui veille aussi à les aligner sur la politique d'acceptation des risques de l'entreprise qu'il a définie.

Les objectifs (financiers et non financiers) fixés au niveau consolidé sont développés annuellement, de façon graduelle, pour déboucher sur des objectifs cohérents et alignés pour chaque pays, business unit ou département. Au niveau le plus bas, on détermine les objectifs individuels de chaque employé. La réalisation de ces objectifs est liée à la Politique de Rémunération.

La progression par rapport aux objectifs fait l'objet d'évaluations régulières, par les opérations de « business controlling », à partir des rapports de management. Quant aux objectifs individuels, ils sont évalués au moins une fois par an dans le cadre d'un processus d'évaluation formalisée par les ressources humaines.

MAÎTRISE INTERNE

Nous entendons par « maîtrise interne » l'identification et l'estimation des risques de l'entreprise, ainsi que la sélection, la mise en œuvre et la gestion des mesures de maîtrise adéquates (y compris les diverses activités de contrôle interne).

Comme indiqué plus haut, il appartient en première instance à chaque manager d'organiser et d'accomplir de façon adéquate les différentes activités de maîtrise interne (y compris le pilotage) dans son propre domaine de responsabilité. En d'autres termes, chaque dirigeant est chargé d'identifier et d'estimer correctement et en temps voulu les risques et si les mesures de contrôle appropriées sont prises et maîtrisées. Bien que le dirigeant individuel conserve à cet égard une certaine liberté, Kinopolis s'efforce de standardiser et d'uniformiser au maximum le processus. Ceci prend la forme de l'organisation de formations e-learning ERM, de l'adoption de directives et de procédures structurées ainsi que du recours à des listes standardisées de contrôles internes à effectuer.

Afin de dresser un tableau global du profil de risque de l'entreprise, le Conseil d'Administration et le Management de Kinopolis procèdent chaque année à une évaluation des risques. L'opération permet aussi de déterminer dans quelle mesure les risques résiduels sont acceptables ou non. Si ceux-ci ne sont pas acceptables, des mesures de maîtrise des risques complémentaires sont mises au point.

INFORMATION ET COMMUNICATION

Pour les besoins de la gestion de l'entreprise en général et de la maîtrise des risques en particulier, Kinopolis Group SA a mis en place des structures, des organes de concertation, des canaux de reporting et des voies de

communication grâce auxquels les personnes concernées disposent à temps des informations correctes dont elles ont besoin dans leurs activités, y compris la gestion des risques. L'information en question est extraite de systèmes « data warehouse » conçus et entretenus pour pouvoir répondre aux besoins du reporting et de la communication.

MONITORING

Outre la surveillance que la loi, les dispositions de gouvernance applicables et la Charte confient au Conseil d'Administration (y compris au Comité d'Audit), Kinopolis exerce notamment les opérations de contrôle suivantes :

- **Business Controlling** : chaque mois, le Management, assisté par le département Business Controlling, analyse la progression par rapport aux objectifs et explique les écarts. Cette analyse peut révéler des améliorations possibles par rapport aux activités et mesures existantes de gestion des risques.
- **Audit Interne** : le département Audit Interne confronte régulièrement les activités et mesures existantes de gestion des risques aux règles internes et bonnes pratiques. Les possibilités d'amélioration sont examinées avec le Management et débouchent sur l'exécution d'interventions concrètes qui affinent la gestion des risques.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES D'ENTREPRISE

Pour connaître les principaux risques pesant sur l'entreprise, le Conseil d'Administration et le Management de la Société réalisent chaque année une évaluation des risques, qui est ensuite analysée et validée par le Conseil d'Administration. Comme pour les exercices précédents, l'évaluation a revêtu en 2023 la forme d'une consultation écrite des participants. Les résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus ont permis d'estimer l'ordre de grandeur des risques. Bien que ce procédé permette à Kinopolis de distinguer, sur des bases fondées, les risques importants de ceux qui le sont moins, le résultat demeure une estimation de risques potentiels et de mesures possibles en vue de limiter ces risques qui, ce qui est propre à la notion de « risques », n'offre aucune garantie quant à la prévention de ceux-ci. La liste ci-dessous (classée dans un ordre aléatoire) n'est donc pas un inventaire exhaustif de tous les risques auxquels Kinopolis est exposé.

DISPONIBILITÉ ET QUALITÉ DU MATÉRIEL FOURNI

Vu que Kinopolis Group n'a aucune production propre (films, etc.), il dépend de la disponibilité, de la diversité et de la qualité des films et d'autres formes de contenu audiovisuel ainsi que de la possibilité de location de ce matériel auprès des distributeurs. Dans la mesure du

possible, Kinepolis Group tente à cet égard de prévenir ce risque en entretenant et nouant des relations à long terme avec les principaux distributeurs de films, producteurs ou autres fournisseurs de contenu, en menant une certaine politique de diversification quant à sa programmation et en opérant lui-même comme distributeur en Belgique, en Espagne et en France. Les investissements dans des projets « tax shelter » en Belgique doivent être vus sous cet angle.

EFFETS SAISONNIERS

Les résultats opérationnels de Kinepolis Group peuvent varier selon les périodes, étant donné que les producteurs et distributeurs déterminent, en toute indépendance par rapport aux exploitants de salles, le timing des sorties de films, et du fait que certaines périodes – par exemple les vacances – ont traditionnellement un impact potentiel sur la fréquentation des salles. La météo peut, elle aussi, jouer un rôle important dans la fréquentation des salles de cinéma. Kinepolis accepte ce risque dans une large mesure, car une couverture financière coûterait trop cher par rapport au résultat, mais s'efforce d'en atténuer les conséquences, notamment en variabilisant le plus possible la structure de ses coûts.

CONCURRENCE

La position de Kinepolis Group en tant qu'exploitant cinématographique, comme pour tout produit pour lequel il existe des possibilités de substitution, est soumise à la concurrence. Cette concurrence résulte non seulement de la présence de cinémas d'autres opérateurs sur les marchés où le Groupe est présent et de l'ouverture éventuelle de nouveaux complexes cinématographiques sur ces marchés, mais aussi de l'augmentation de la distribution et parfois même de la disponibilité simultanée ou exclusive de films et séries via les médias de contenu en ligne, tels que Netflix, Apple et Disney+. Cette évolution peut encore être influencée par l'amélioration technique continue de la qualité de ces modes alternatifs de visionnage d'un film. Au-delà des alternatives légales, le secteur du cinéma est également confronté aux téléchargements illégaux. Kinepolis œuvre activement avec les distributeurs à l'élaboration de mesures permettant d'éviter l'éventuelle croissance de la diffusion de contenu en ligne illicite. Enfin, la position de Kinepolis Group est influencée par la concurrence d'autres formes de loisirs comme les concerts, événements sportifs, etc. qui peuvent avoir un impact sur le comportement des clients de Kinepolis.

Kinepolis Group s'efforce de renforcer sa position concurrentielle d'exploitant de cinémas par l'implémentation d'une vision stratégique qui cible prioritairement la qualité du service aux clients, du contenu et de l'expérience cinématographique qui leur est proposée, ainsi que par le développement de concepts innovants.



CIRCONSTANCES ÉCONOMIQUES

Des changements dans la situation économique générale, internationale ou régionale ainsi que le climat économique des régions où Kinepolis Group est actif et susceptibles d'avoir un impact sur les habitudes de consommation des clients et sur les productions de nouveaux films peuvent avoir un effet négatif sur les résultats d'exploitation de Kinepolis Group. Kinepolis s'efforce de s'en prémunir par une efficacité interne renforcée et par un suivi très strict des dépenses et des marges. Les risques liés à la concurrence peuvent également augmenter suite aux circonstances économiques changeantes.

RISQUES LIÉS À DES OPPORTUNITÉS DE CROISSANCE

En cas de poursuite de la croissance, les autorités de la concurrence peuvent imposer des conditions et limitations (supplémentaires) à la croissance de Kinepolis Group (voir également « Risques politiques, législatifs et liés aux droits de la concurrence » ci-dessous). En outre, les opportunités de croissance, que ce soit par des acquisitions ou par des projets de construction, comportent certains risques inhérents susceptibles d'avoir un impact négatif sur les objectifs poursuivis. Kinepolis Group examinera donc préalablement en détail les opportunités de croissance, en procédant à une évaluation adéquate des risques et, si nécessaire, prendra les mesures requises pour les gérer.

RISQUES POLITIQUES, RÉGLEMENTAIRES ET LIÉS À LA CONCURRENCE

Kinepolis Group s'efforce toujours d'opérer dans les limites du cadre légal. Une législation nouvelle ou amendée, y compris la loi fiscale, pourraient en effet entraver la croissance et/ou l'exploitation de Kinepolis Group, ou nécessiter des investissements ou des frais supplémentaires. Dans la mesure du possible, ces risques sont gérés activement par le biais des formations nécessaires, telles que les formations de conformité en matière de droit de la concurrence et de respect de la vie privée, et Kinepolis Group communique et défend de manière appropriée ses positions auprès des instances politiques, administratives ou juridiques. En outre, tous les employés doivent respecter le

Code de Conduite de Kinopolis et tous les partenaires de Kinopolis doivent respecter son Code de Conduite commercial, qui comprend des normes en matière de travail, d'éthique et de durabilité. Kinopolis Group a également mis à jour sa politique en matière de lanceurs d'alerte, qui permet de signaler 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en toute confidentialité, d'éventuelles infractions à la réglementation et/ou au Code de Conduite.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le cinéma est un secteur très largement informatisé et automatisé. Les bons choix technologiques sont primordiaux pour garantir le meilleur service au client. On peut en dire autant du fonctionnement optimal des systèmes de projection, des systèmes de vente et des autres équipements TIC. Il existe donc un risque de perturbation des systèmes informatiques en raison d'une cyberattaque ou d'une défaillance technologique, avec un impact potentiel sur les ventes, les flux de trésorerie et les résultats finaux, ainsi que sur la réputation de l'entreprise. Kinopolis Group gère ces risques en suivant de près les tout derniers développements technologiques, en analysant et évaluant régulièrement l'architecture des systèmes, en sécurisant et évaluant ses réseaux et les optimisant le cas échéant, et enfin, en instaurant de bonnes pratiques TIC. Le Chief Information Security Officer joue un rôle essentiel en matière de cybersécurité. Des efforts sont également déployés pour mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation du personnel, notamment par l'intégration de plateformes de formation automatisées qui permettent des simulations avancées d'hameçonnage dans les environnements système.

RISQUES DU PERSONNEL

Kinopolis Group est une entreprise de services et dépend de ses collaborateurs afin de pouvoir livrer un service de qualité. Un défi permanent consiste à attirer et à fidéliser, dans tous les segments de l'entreprise, les managers et les collaborateurs possédant les connaissances et l'expérience nécessaires. Kinopolis relève ce défi en offrant des



conditions de travail attrayantes, une bonne gestion du savoir, une communication ouverte et ciblée, des perspectives d'évolution interne et une ambiance de travail agréable. Kinopolis mesure, par des enquêtes, la satisfaction de son personnel et apporte les changements qui s'imposent. Kinopolis attache également une grande importance à la santé de ses employés et s'efforce de créer un environnement de travail présentant le moins de risques possible. Outre le respect des obligations légales en matière de sécurité et de prévention, la Société prend à cette fin un certain nombre d'autres mesures telles que l'organisation d'examen préventifs par le médecin du travail, l'organisation d'exercices d'évacuation, de formations en prévention, etc.

RISQUES CLIENTS

L'expérience client constitue l'épicentre des activités de Kinopolis Group, ce qui explique pourquoi Kinopolis attache la plus grande importance à la gestion des risques qui peuvent avoir un impact négatif sur cette expérience tout au long du parcours client. D'abord et avant tout, nous nous engageons à préserver l'intégrité physique de nos clients et, par conséquent, nous veillons à ce que les risques pour la santé et la sécurité de nos clients soient réduits au minimum lorsqu'ils se trouvent dans nos installations. Cela comprend de nombreux aspects allant de la sécurité des bâtiments et des installations jusqu'à la prévention d'un sentiment d'insécurité par une politique de surveillance appropriée, en passant par la sécurité des produits (par exemple, conformité aux normes HCCP, niveaux sonores et qualité de l'air dans les salles).

En outre, Kinopolis mesure en permanence la satisfaction de ses clients grâce à l'indice de satisfaction des clients (Customer Satisfaction Index – CSI), qui évalue l'expérience des clients et peut servir de base pour ajuster le cas échéant les activités.

De plus, conformément à notre meilleure stratégie de marketeur, nous respectons la confidentialité et l'intégrité des données de nos clients. Nous avons désigné à cette fin un « Délégué à la protection des données » (DPD) et pris un certain nombre de mesures juridiques et de sécurité pour protéger les données des clients ; nous organisons des formations au RGPD pour le personnel ; le DPD réalise les audits nécessaires pour s'assurer que la politique de confidentialité de l'entreprise reste toujours à jour ; et l'état de maturité du RGPD de l'entreprise est discuté en comités internes ainsi qu'au sein du Comité d'Audit.

Enfin, nous essayons de répondre le plus rapidement possible à toute question ou tout inconvénient en offrant à nos clients un service rapide et adéquat, afin de prévenir ou de résoudre le plus rapidement possible les plaintes ou litiges éventuels. Une mauvaise gestion des risques susmentionnés entraînerait une baisse de la satisfaction de la clientèle, une atteinte à la réputation et, en fin de compte,

une diminution de la fréquentation. En outre, le risque de litiges et/ou d'amendes administratives augmenterait également fortement.

RISQUES LIÉS À DES ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

Des événements de nature exceptionnelle tels que, mais sans s'y limiter, des conditions météorologiques extrêmes, des guerres, des troubles politiques, des attentats terroristes, des pandémies, etc. survenant dans un ou plusieurs pays où Kinopolis Group est actif et entraînant des dégâts matériels à un des complexes, une baisse de la fréquentation ou perturbant la livraison des produits peuvent potentiellement avoir un effet négatif sur les activités. Kinopolis tente, par le biais d'une combinaison de mesures préventives (par ex. des choix technique de construction, plans d'évacuation), de mesures de détection (par ex. dispositifs de détection d'incendie) et de conclusion de contrats d'assurance appropriés, de réduire le plus possible l'impact potentiel de tels risques.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET RISQUES IMMOBILIERS

Vu que Kinopolis Group est propriétaire ou locataire de biens immobiliers, il est soumis aux règlements et législations applicables en termes d'environnement et de risques immobiliers potentiels. Au-delà des mesures déjà mentionnées visant à limiter les risques politiques et réglementaires, Kinopolis prendra les mesures requises pour éviter les dégâts environnementaux et limiter les risques immobiliers.

En outre, les risques associés aux conséquences physiques du changement climatique, liés à des exigences de plus en plus strictes en matière de réglementation et de reporting, peuvent constituer un défi. Cependant, Kinopolis Group est géographiquement très dispersé, ce qui limite naturellement le risque physique d'un impact significatif du changement climatique sur les activités, ce qui n'enlève rien au fait que Kinopolis est conscient de l'impact potentiel et travaille donc sur des mesures d'atténuation de leurs conséquences en accord avec les objectifs européens pertinents. Les ressources nécessaires seront également déployées pour élaborer un reporting solide, conforme aux réglementations européennes et nationales pertinentes.

AUTRES RISQUES

À la suite de l'annulation par la Cour des décisions de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) du 31 mai 2017 et du 26 avril 2018 d'assouplir les conditions de comportement imposées au Groupe Kinopolis en 1997 par l'ABC, cette dernière a abrogé la condition portant une interdiction de croissance organique sans autorisation préalable, avec prise d'effet au 12 août 2021. Toutefois, d'autres conditions de comportement, notamment celles relatives à l'approbation préalable des acquisitions en Belgique par l'ABC, restent en vigueur.



RISQUES FINANCIERS ET UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans l'exercice de son activité, Kinopolis Group s'expose à divers risques financiers : risques d'intérêt, de change, de crédit et de liquidité.

Pour la gestion de ces risques financiers, on peut faire appel aux produits financiers dérivés proposés par des tiers. Le recours à ces produits financiers dérivés est subordonné à des contrôles internes stricts et à une réglementation sévère. La politique du Groupe n'autorise pas l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Kinopolis gère son endettement par l'utilisation d'une combinaison d'emprunts à court, moyen et long terme. La combinaison de dettes à taux d'intérêt fixe et variable est déterminée au niveau du Groupe. À la fin décembre 2023, l'endettement financier net du Groupe atteignait 378,3 millions € hors dettes de location. Afin de couvrir le risque d'intérêt sur un emprunt à durée fixe d'un montant de 80 millions €, des swaps de taux d'intérêt ont été contractés pour la même somme.

Les notes explicatives aux comptes annuels consolidés expliquent plus en détail la manière dont les risques précités sont gérés.

Respect du Code de Gouvernance d'Entreprise



Kinepolis Leidschendam (Pays-Bas)

©Westfield Mall of the Netherlands

La Société respecte les principes du Code 2020.

Conformément au principe « appliquer ou expliquer », la Société a décidé qu'il était dans son intérêt et celui de ses actionnaires de déroger, outre les cas déjà décrits ci-dessus, aux dispositions suivantes :

- **Article 4.6. du Code** : les qualifications professionnelles ainsi que les fonctions de l'administrateur à nommer n'étaient pas mentionnées dans la convocation à l'Assemblée Générale du 10 mai 2023, puisque les qualifications concernées étaient déjà assez connues au travers des communiqués de presse et des rapports annuels.
- **Article 7.6. du Code** : les administrateurs non exécutifs ne sont pas partiellement rémunérés en actions, car la Société estime que la création de valeur durable est un pilier essentiel de la stratégie de Kinepolis, à laquelle tous les administrateurs souscrivent, qu'ils soient actionnaires ou non.
- **Article 7.9. du Code** : aucun seuil minimum n'a été fixé en ce qui concerne les actions détenues par le Management Exécutif, étant donné que son enveloppe de rémunération est déjà suffisamment axée sur la création de valeur durable et qu'en outre, le Management Exécutif détient déjà un nombre substantiel d'actions de la Société.



RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Kinepolis Group a développé, au cours de l'année précédente, et dans le cadre de ses trois objectifs stratégiques, plusieurs nouveaux concepts intégrés dans ses entités opérationnelles. Kinepolis vise à adapter en permanence l'expérience qu'elle propose aux évolutions des tendances démographiques, et à faire preuve d'innovation en matière d'image, de son et d'autres aspects, afin d'améliorer le vécu des clients et de pérenniser la rentabilité du Groupe.

En 2023, Kinepolis a ainsi continué à investir dans des domaines tels que la poursuite du déploiement des Premiere Seats et des sièges VIP et du Laser Ultra en Amérique du Nord, la poursuite de la transition vers la projection laser, avec pour résultat que 59 % des salles sont équipées de la sorte, et l'ouverture de six salles Imax.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture du bilan ne doit être comptabilisé.

POLITIQUE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Le 17 mai et le 14 août 2023, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes en application de l'article 7:96 du CSA concernant :

- les objectifs quantitatifs et qualitatifs du Management Exécutif pour l'exercice 2023 ;
- l'attribution d'options sur actions au Management Exécutif.



Premiere Seats (CA)

AFFECTATION DU RÉSULTAT ET DIVIDENDE

En ce qui concerne les propositions faites à l'Assemblée Générale quant à l'affectation et à la distribution du résultat, le Conseil d'Administration tient compte de différents facteurs, parmi lesquels la situation financière de la Société, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie effectifs et escomptés, et les projets d'expansion.

Kinepolis a à nouveau augmenté de manière substantielle sa rentabilité et sa force financière en 2023 et a également pris de nouvelles mesures pour mettre en œuvre sa stratégie d'expansion avec l'acquisition de deux cinémas. En conséquence, le paiement d'un dividende de 0,55 € brut par action est proposé à l'Assemblée Générale, ce qui correspond à un taux de distribution de 26 %.



Laser Ultra au Landmark Cinemas Calgary (CA)

07 | Financial report



IMAX, Kinopolis Brussel (BE)



07

Consolidated income statement

at 31 December

IN '000 €	NOTE	2022	2023
Revenue	3	499 908	605 475
Cost of sales	6	-385 473	-445 105
Gross result		114 436	160 370
Marketing and selling expenses	6	-23 486	-28 119
Administrative expenses	6	-28 109	-30 179
Other operating income	4	5 624	5 485
Other operating expenses	4	-485	-1 558
Operating result		67 980	105 999
Financial income	7	851	2 772
Financial expenses	7	-31 138	-32 999
Result before tax		37 694	75 771
Income tax expenses	8	-10 159	-19 697
RESULT FOR THE PERIOD		27 535	56 075
Attributable to:			
Owners of the Company		27 547	56 064
Non-controlling interests		-12	11
RESULT FOR THE PERIOD		27 535	56 075
Basic result per share (€)	19	1.02	2.08
Diluted result per share (€)	19	1.01	2.03

Consolidated statement of profit or loss and other comprehensive income

at 31 December



IN '000 €	NOTE	2022	2023
Result for the period		27 535	56 075
Realised results		27 535	56 075
Items to be reclassified to profit or loss if specific conditions are met in the future:			
Translation differences on intra-group non-current borrowings in foreign currencies	18, 26	5 738	-3 777
Translation differences of annual accounts in foreign currencies	18	2 533	-1 481
Cash flow hedges – effective portion of changes in fair value	26	376	-70
Income taxes relating to the components of other comprehensive income to be reclassified to profit or loss in subsequent periods	13	-709	-131
		7 939	-5 459
Items that will not be reclassified to profit or loss:			
Changes to estimates of employee benefits	22	806	-197
Income taxes relating to the components of other comprehensive income not to be reclassified to profit or loss in subsequent periods		-202	
		605	-197
Other comprehensive income for the period, net of income taxes		8 544	-5 656
TOTAL COMPREHENSIVE INCOME FOR THE PERIOD		36 078	50 419
Attributable to:			
Owners of the Company		36 091	50 317
Non-controlling interests		-12	102
TOTAL COMPREHENSIVE INCOME FOR THE PERIOD		36 078	50 419

THE NOTES ON P. 136-205 ARE AN INTEGRAL PART OF THESE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS.

Consolidated statement of financial position

at 31 December

ASSETS

IN '000 €	NOTE	2022	2023
Intangible assets	9	11 408	10 957
Goodwill	10	174 870	174 757
Property, plant and equipment	11	482 512	462 441
Right-of-use assets	27	333 462	318 487
Investment property	12	15 878	15 426
Deferred tax assets	13	21 142	16 139
Non-current tax assets	25	1 653	1 653
Derivative financial instruments	26	349	
Other receivables	15	4 896	5 478
Other financial assets		27	27
Non-current assets		1 046 197	1 005 365
Inventories	14	7 688	7 469
Trade and other receivables	15	41 050	41 334
Current tax assets	25	6 810	10 279
Cash and cash equivalents	16	67 751	101 381
Derivative financial instruments	26		278
Assets held for sale	17		921
Current assets		123 299	161 662
TOTAL ASSETS		1 169 496	1 167 027

EQUITY AND LIABILITIES

IN '000 €	NOTE	2022	2023
Share capital	18	18 952	18 952
Share premium	18	1 154	1 154
Consolidated reserves		130 009	171 518
Translation reserve	18	7 603	2 209
Total equity attributable to the owners of the Company		157 719	193 833
Non-controlling interests	18	-91	11
Total equity		157 628	193 844
Loans and borrowings	21	463 193	383 695
Lease liabilities	27	335 375	323 196
Provisions for employee benefits	22	791	919
Provisions	23	2 093	1 920
Deferred tax liabilities	13	11 133	9 952
Other payables	24	5 044	6 378
Non-current liabilities		817 629	726 060
Bank overdrafts	16		113
Loans and borrowings	21	28 378	96 000
Lease liabilities	27	34 996	34 391
Trade and other payables	24	127 732	114 637
Provisions	23	173	98
Current tax liabilities	25	2 960	1 884
Current liabilities		194 239	247 123
TOTAL EQUITY AND LIABILITIES		1 169 496	1 167 027

Consolidated statement of cash flow

at 31 December



IN '000 €	NOTE	2022	2023
Result before tax		37 694	75 771
Adjustments for:			
Depreciations and amortisations	6	82 029	82 877
Provisions and impairments	15, 23	241	-2 012
Provisions for employee benefits	22	57	-201
Government grants	4	-725	-2 311
Adjustments to right-of-use assets and lease liabilities		-287	-125
(Gains) Losses on sale of property, plant and equipment	4	-359	388
Change in fair value of derivative financial instruments and unrealised foreign exchange results		382	614
Unwinding of non-current receivables and provisions	7, 23	-116	-29
Share-based payments	5	-145	2 227
Impairment of tax shelter investments	5		188
Amortisation of refinancing transaction costs	7	577	501
Interest expenses and income	7	25 617	24 149
Forgiveness of lessee's lease payments	4, 27	-2 810	-147
Change in inventories		-2 692	200
Change in trade and other receivables		-5 764	5 358
Change in trade and other payables		16 205	-12 522
Cash flow from operating activities		149 903	174 926
Income taxes paid / received		-13 880	-20 478
Net cash flow - used in / + from operating activities		136 023	154 448
Acquisition of intangible assets	9	-2 381	-2 311
Acquisition of property, plant and equipment and investment property	11, 12	-25 376	-33 712
Advance lease payments	27		-104
Acquisition of subsidiaries, net of acquired cash	10	-7 858	-5 431
Proceeds from sales of investment property, intangible assets and property, plant and equipment	9, 11, 12, 17	2 278	-4
Net cash flow used in investing activities		-33 337	-41 562
Acquisition of non-controlling interests	18, 21, 33		-685
Payment of lease liabilities incl. forgiveness of lessee's lease payments	21, 27	-26 020	-25 383
Proceeds from loans and borrowings	21, 26	12 500	16 000
Repayment of loans and borrowings	21, 26	-71 557	-28 378
Interest paid	7, 21	-16 329	-16 659
Interest received	7, 21	9	1 520
Paid interest related to lease liabilities	21, 27	-10 369	-9 566
Purchase of treasury shares	18		-9 903
Sale of treasury shares	18, 20, 21, 26	1 045	1 174
Dividends paid	18		-7 016
Net cash flow - used in / + from financing activities		-110 720	-78 896
+ INCREASE / - DECREASE IN CASH AND CASH EQUIVALENTS		-8 034	33 990
Cash and cash equivalents at beginning of the period	16	75 283	67 751
Cash and cash equivalents at end of the period	16	67 751	101 267
Effect of exchange rate fluctuations on cash and cash equivalents		503	-474
+ INCREASE / - DECREASE IN CASH AND CASH EQUIVALENTS		-8 034	33 990

THE NOTES ON P. 136-205 ARE AN INTEGRAL PART OF THESE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS.

Consolidated statement of changes in equity

at 31 December

IN '000 €	2023							
	ATTRIBUTABLE TO OWNERS OF THE COMPANY						NON-CONTROLLING INTERESTS	TOTAL EQUITY
	SHARE CAPITAL AND SHARE PREMIUM	TRANSLATION RESERVE	HEDGING RESERVE	TREASURY SHARES RESERVE	SHARE-BASED PAYMENTS RESERVE	RETAINED EARNINGS		
AT 31 DECEMBER 2022	20 106	7 603	587	-21 017	2 888	147 555	-91	157 628
Result for the period						56 064	11	56 075
Realised results						56 064	11	56 075
Items to be reclassified to profit or loss if specific conditions are met in the future:								
Translation differences ⁽¹⁾		-5 246					-12	-5 258
Cash flow hedges – effective portion of changes in fair value ⁽²⁾			-70					-70
Income taxes relating to the components of other comprehensive income to be reclassified to profit or loss in subsequent periods		-148	17					-131
		-5 394	-53				-12	-5 459
Items that will not be reclassified to profit or loss:								
Changes to estimates of employee benefits ⁽³⁾						-197		-197
						-197		-197
Other comprehensive income for the period, net of income taxes		-5 394	-53			-197	-12	-5 656
Total comprehensive income for the period		-5 394	-53			55 867	-1	50 419
Dividends to the shareholders ⁽¹⁾						-7 016		-7 016
Purchase of treasury shares ⁽¹⁾				-9 903				-9 903
Sale of treasury shares ⁽⁴⁾				1 174				1 174
Share-based payments ⁽⁴⁾				-621	1 687	1 161		2 227
Acquisition of non-controlling interests, without changes in control						-787	102	-685
Total transactions with owners, recorded directly in equity				-9 350	1 687	-6 642	102	-14 203
AT 31 DECEMBER 2023	20 106	2 209	534	-30 367	4 575	196 776	11	193 844

(1) For more information, we refer to note 18.

(2) For more information, we refer to note 26.

(3) For more information, we refer to note 22.

(4) For more information, we refer to notes 18 and 20.



IN '000 €	2022							
	ATTRIBUTABLE TO OWNERS OF THE COMPANY						NON-CONTROLLING INTERESTS	TOTAL EQUITY
	SHARE CAPITAL AND SHARE PREMIUM	TRANSLATION RESERVE	HEDGING RESERVE	TREASURY SHARES RESERVE	SHARE-BASED PAYMENTS RESERVE	RETAINED EARNINGS		
AT 31 DECEMBER 2021	20 106	-54	304	-21 497	3 268	118 604	-79	120 649
Result for the period						27 547	-12	27 535
Realised results						27 547	-12	27 535
Items to be reclassified to profit or loss if specific conditions are met in the future:								
Translation differences ⁽¹⁾		8 272					0	8 271
Cash flow hedges – effective portion of changes in fair value ⁽²⁾			376					376
Income taxes relating to the components of other comprehensive income to be reclassified to profit or loss in subsequent periods		-614	-94					-709
		7 657	282				0	7 939
Items that will not be reclassified to profit or loss:								
Changes to estimates of employee benefits ⁽³⁾						806		806
Income taxes relating to the components of other comprehensive income not to be reclassified to profit or loss in subsequent periods ⁽⁴⁾						-202		-202
						605		605
Other comprehensive income for the period, net of income taxes		7 657	282			605	0	8 544
Total comprehensive income for the period		7 657	282			28 151	-12	36 078
Sale of treasury shares ⁽⁵⁾				480		565		1 045
Share-based payments ⁽⁵⁾					-380	234		-145
Total transactions with owners, recorded directly in equity				480	-380	799		900
AT 31 DECEMBER 2022	20 106	7 603	587	-21 017	2 888	147 555	-91	157 628

(1) For more information, we refer to note 18.

(2) For more information, we refer to note 26.

(3) For more information, we refer to note 22.

(4) For more information, we refer to note 13.

(5) For more information, we refer to notes 18 and 20.

THE NOTES ON P. 136-205 ARE AN INTEGRAL PART OF THESE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS.

Notes to the consolidated financial statements

1.	Material accounting policies	137
2.	Segment reporting	153
3.	Revenue	158
4.	Other operating income and expenses	159
5.	Employee benefit expenses and other social benefits	160
6.	Additional information on operating expenses by nature	161
7.	Financial income and expenses	162
8.	Income tax expenses	163
9.	Intangible assets	164
10.	Non-financial assets and business combinations	165
11.	Property, plant and equipment	170
12.	Investment property	171
13.	Deferred taxes	172
14.	Inventories	174
15.	Trade and other receivables	174
16.	Cash and cash equivalents	176
17.	Assets classified as held for sale	177
18.	Equity	178
19.	Result per share	179
20.	Share-based payments	180
21.	Loans and borrowings	182
22.	Employee benefits	184
23.	Provisions	186
24.	Trade and other payables	187
25.	Tax assets and liabilities	188
26.	Risk management and financial instruments	189
27.	Leases	197
28.	Capital commitments	201
29.	Contingencies	201
30.	Related parties	202
31.	Subsequent events	202
32.	Mandates and remuneration of the statutory auditor	203
33.	Group entities	204



Kinepolis Nancy (FR)

1. Material accounting policies



Kinepolis Group NV (the 'Company') is a company established in Belgium. The consolidated financial statements of Kinepolis Group for the year ending 31 December 2023 include the Company and its subsidiaries (together referred to as the 'Group'). These consolidated financial statements were approved for publication by the Board of Directors on 19 March 2024.

STATEMENT OF COMPLIANCE

The consolidated financial statements have been prepared in accordance with the International Financial Reporting Standards (IFRS), as published by the International Accounting Standards Board (IASB) and adopted by the European Union until 31 December 2023.

BASIS OF PREPARATION

The consolidated financial statements are presented in Euro, rounded to the nearest thousand. In certain cases, rounding up or down can lead to a non-material deviation of the total amount.

The consolidated financial statements were drawn up on a historical cost basis, apart from the following assets and liabilities, which are recorded at fair value: derivative financial instruments, contingent considerations and financial assets measured at fair value through other comprehensive income. In accordance with IFRS 5, assets classified as held for sale are measured at the lower of their carrying amount and fair value, less costs to sell.

The accounting policies have been applied consistently across the Group. They are consistent with those applied in the previous financial period.

The amendments to standards applicable as of 1 January 2023 gave no cause to change the Group's accounting policies and have no material impact on the consolidated financial statements.

The preparation of the financial statements under IFRS requires management to make judgements, estimates and assumptions that influence the application of the policies and the reported amounts of assets and liabilities, income, and expenses.

The estimates and related assumptions are based on past experience and on various other factors that are considered reasonable in the given circumstances. The outcomes of these form the basis for the judgement as to the carrying amount of assets and liabilities when this is not evident from other sources.

Actual results can differ from these estimates. The estimates and underlying assumptions are reviewed on an ongoing basis. Revisions of estimates are recognised in the period in which the estimates are revised if the revision affects only this period, or in the revision period and future periods if the revision affects both the reporting period and future periods.

Judgements, estimates and assumptions are made, among other things, when:

- Determining the useful life of intangible assets and property, plant and equipment (see the related accounting policies);
- Assessing the necessity of and estimating impairment losses on intangible assets, goodwill, property, plant and equipment, right-of-use assets and investment property;
- Recording and calculating provisions;
- Assessing the degree to which losses carried forward will be used in the future;
- Determining the term of the leases under IFRS 16;
- Determining the fair value of share-based compensation based on an option pricing model.

The estimates and assumptions with a significant probability of causing a material adjustment to the value of the assets and liabilities during the next financial period are stated below.

IMPAIRMENT TESTS FOR INTANGIBLE ASSETS, GOODWILL, PROPERTY, PLANT AND EQUIPMENT, RIGHT-OF-USE ASSETS AND INVESTMENT PROPERTY

The recoverable amount of the cash-generating units is defined as the higher of their value in use or their fair value less costs to sell. These calculations require the use of estimates and assumptions regarding, among other things, discount rates, future investments and expected operating performance. We refer to note 10 for the relevant assumptions.

PROVISIONS

The estimates and judgements that most impact the amount of the provisions are the estimated costs and the expected likelihood and timing of the cash outflows. They are based on the most recent available information at balance sheet date. We refer to note 23 for the relevant assumptions.

RECOVERABILITY OF DEFERRED TAX ASSETS

Deferred tax assets for unused tax losses will only be recognised if future taxable profits will be available to be able to recover these losses (based on budgets and estimates). The budgets and estimates are further expanded to future expected taxable profits in order to analyse the recoverability of the losses and credits.

The actual tax result may differ from the assumption made when the deferred tax was recorded. For more information we refer to note 13.

LEASES (IFRS 16): DETERMINING THE TERM OF A LEASE

A contract is classified as a lease if it includes the right to control the use of an identified asset for a specified period of time in exchange for a consideration. When determining the term of a lease, the Group took into account any possible extension options and whether or not to exercise an early termination option. This is assessed for each contract separately. As a general principle in making this assessment for the key lease assets, lease agreements for land and buildings (cinema complexes), Kinopolis Group has considered that a term between 15 and 20 years reflects the entity's reasonable expectation of the period during which the underlying asset will be used. The same term is also used in our valuation and impairment models to determine future cash flows. Moreover, the lease term is considered reasonably certain in view of the useful life of the leasehold improvements and the investments made. For more information we refer to note 27.

Other assumptions and estimates will be discussed in the respective notes where they are used.

BASIS OF CONSOLIDATION

BUSINESS COMBINATIONS

A business combination is defined as a transaction or other event in which the Group obtains control of one or more businesses. The Group shall determine whether a transaction or other event is a business combination by applying the definition, which requires that the assets acquired and liabilities assumed constitute a business. If the assets acquired are not a business, the reporting entity shall account for the transaction or other event as an asset acquisition.

A business is an integrated set of activities and assets that is capable of being conducted and managed for the purpose of providing a return in the form of dividends, lower costs or other economic benefits directly to investors or other owners, members or participants. A business generally consists of inputs, processes applied to those inputs and the ability to contribute to the creation of outputs. To determine whether an acquired set of activities and assets is a business or not, the Group may use a concentration test. This is a simplified assessment that will result in an asset acquisition if substantially all of the fair value of the gross assets is

concentrated in a single identifiable asset or a group of similar identifiable assets. If the Group does not apply the concentration test, or the test is failed, then the assessment focuses on the existence of substantive processes.

Business combinations are accounted for using the acquisition method on the date when control is transferred to the Group (see Basis of Consolidation – Subsidiaries). The consideration transferred in the acquisition is generally measured at fair value, as are the identifiable net assets acquired. Any goodwill that arises is tested annually for impairment (see Intangible assets – Goodwill). Any gain on an advantageous purchase is immediately recognised in profit or loss. Transaction costs are expensed as incurred.

The consideration transferred does not include amounts related to the settlement of pre-existing relationships. Such amounts are generally recognised in the income statement.

Any contingent consideration is measured at fair value at the date of acquisition. If an obligation to pay a contingent consideration meets the definition of a financial instrument classified as equity, no subsequent remeasurement occurs and settlement is accounted for within equity. Otherwise, subsequent changes in the fair value of the contingent consideration are recognised in the income statement.

If share-based payment awards (replacement awards) are required to be exchanged for awards held by the acquiree's employees (acquiree's awards), and if they relate to services provided in the past, then all or a portion of the amount of the acquirer's replacement awards is included in measuring the consideration transferred in the business combination. The determination is based on the market value of the replacement awards compared with the market value of the acquiree's awards and the extent to which the replacement awards relate to services provided before the business combination.

SUBSIDIARIES

Subsidiaries are those entities over which the Company exercises control. Control means that the Company is exposed to or has rights to variable returns from its involvement in the entity and has the ability to affect these returns through its power over the entity.

The financial statements of subsidiaries are recognised in the consolidated financial statements from the date that control commences, until the date that control ceases.



Losses realised by subsidiaries with non-controlling interests are proportionally allocated to the non-controlling interests in these subsidiaries, even if this means that the non-controlling interests display a negative balance.

If the Group no longer has control over a subsidiary, all assets and liabilities of the subsidiary, any non-controlling interests and other equity components with regard to the subsidiary are derecognised. As a result of the loss of control, certain components are recorded in the income statement. Any remaining interest in the former subsidiary will be recognised at fair value on the date of the loss of control, after which it will be recognised as an associated company or as a financial asset measured at fair value, depending on the level of control retained.

ACQUISITION OF NON-CONTROLLING INTERESTS

The acquisition of non-controlling interests in a subsidiary does not lead to the recognition of goodwill, as this is considered a transaction between shareholders and is recognised directly in equity. The non-controlling interests are adjusted based on the proportional part in the equity of the subsidiary.

TRANSACTIONS ELIMINATED ON CONSOLIDATION

Intercompany balances and transactions, along with any unrealised gains and losses on transactions within the Group or gains or losses from such transactions, are eliminated in the consolidated financial statements. Unrealised gains arising from transactions with equity accounted investees are eliminated proportionally to the Group's interest in the investee.

Unrealised losses are eliminated in the same way as unrealised gains, but only where there is no indication of impairment.

FOREIGN CURRENCY

TRANSACTIONS IN FOREIGN CURRENCIES

Transactions in foreign currencies are translated to the relevant functional currency of the Group entities at the exchange rate on the transaction date. Monetary assets and liabilities expressed on the balance sheet date in foreign currencies are translated to the functional currency at the exchange rate on the balance sheet date. Non-monetary assets and liabilities expressed in foreign currency are translated at the exchange rate on the transaction date. Non-monetary assets and liabilities in foreign currencies measured at fair value are translated to the functional currency at

the exchange rates on the date on which the fair value was determined. Exchange rate differences that arise in the translation are immediately recognised in the income statement, except for:

- Exchange rate differences arising from the translation of the net investment in foreign operations, and from loans and other currency instruments intended as hedges of such investments, included in other comprehensive income;
- Qualifying cash flow hedges to the extent that the hedges are effective.

Advance payments in foreign currencies are translated at the exchange rate on the transaction date specified in IFRIC 22. The transaction date, as a basis for determining the exchange rate, is set on the initial date on which the non-monetary assets and liabilities are recognised. If multiple advance payments are applicable, a transaction date is determined for each advance payment.

FINANCIAL STATEMENTS IN FOREIGN CURRENCIES

Assets and liabilities relating to foreign operations, including goodwill and fair value adjustments on acquisition, are translated to Euro at the exchange rate on the balance sheet date. Income and expenses of foreign entities are translated to Euro at exchange rates approaching the exchange rates prevailing on the transaction dates.

The exchange differences arising from the translation are recognised directly in equity, under translation reserve.

If the settlement of monetary receivables from, or payables to foreign entities is neither planned nor likely in the foreseeable future, exchange rate gains and losses on these monetary items are deemed to be part of the net investment in these foreign entities, and are recognised in other comprehensive income, under the translation differences. Translation differences that arise from the revaluation of non-current loans from foreign subsidiaries with a different functional currency are also included in other comprehensive income in equity, as they form part of a net investment hedge of the participating interests in the same subsidiaries. The potential repayments of these loans are not considered to be a realisation of the net investment. Consequently, no reclassification to the income statement takes place.

FINANCIAL INSTRUMENTS

Issued loans, receivables and deposits, issued debt instruments and loans received are initially recognised by the Group on the date they originated. All other financial assets and liabilities are initially recognised on the transaction date. The transaction date is the date on which the contractual terms of the instrument become binding for the Group.

IFRS 9 has three classifications for financial assets: measured at amortised cost, measured at fair value through other comprehensive income and measured at fair value through profit or loss. This classification is based on the 'business model' in which the financial assets are managed, and on the contractual cash flows that result from these financial assets. The business model used to manage the financial assets determines whether the cash flow results from:

- A contractual cash flow;
- A sale of financial assets; or
- A combination of both.

This contractual cash flow may relate to payments of the principal amount (capital) and interest on the outstanding amount.

NON-DERIVATIVE FINANCIAL INSTRUMENTS

Non-derivative financial instruments comprise investments in equity and debt securities, trade and other receivables, cash and cash equivalents, loans and borrowings and trade and other payables.

Non-derivative financial instruments are initially recognised at fair value plus (or minus for loans and borrowings), for instruments not measured at fair value with changes in value recognised through profit or loss, any directly attributable transaction costs. After the initial recognition, non-derivative financial instruments are measured as described below.

Financial assets measured at amortised cost

Financial assets are measured at amortised cost when the business model aims to hold the financial assets to obtain the contractual cash flows. The contractual cash flows consist of the repayment of the principal amount (capital) and interest on the outstanding amount and on specific dates.

After the initial recognition, these financial assets are measured at amortised cost using the effective interest method, less impairment losses, if any.

Significant financial assets measured at amortised cost are individually tested for impairment. The other financial assets measured at amortised cost are classified in groups with comparable credit risk characteristics and are assessed collectively. When assessing whether there is a collective impairment, the Group uses historical trends regarding the likelihood that payment obligations will not be fulfilled, the time period within which collection occurs, and the level of the losses incurred. The outcomes are adjusted if management judges that the current economic and credit circumstances are such that it is likely that the actual losses will be higher or lower than the historical trends imply.

An impairment loss is determined as the difference between the carrying amount and the present value of the expected future cash flows, discounted at the original effective interest rate of the asset. Current receivables are not discounted. Impairment losses are recognised in the income statement. If an event leads to a reduction of the impairment, this reduction is reversed through profit or loss.

Financial assets measured at amortised cost include cash and cash equivalents, which are cash and deposits with a residual maturity of less than three months and where the risk of changes in fair value is negligible. Bank overdrafts, which are an integral part of the Group's cash management, are viewed as part of cash and cash equivalents in the presentation of the statement of cash flow.

Financial assets measured at fair value through other comprehensive income

Financial assets are measured at fair value, with the recognition of changes in value through other comprehensive income when the business model aims to both hold the financial assets to obtain the contractual cash flows and to sell the financial assets. The contractual cash flows consist of the repayment of the principal amount (capital) and interest on the outstanding amount.

In addition, the Group can make the irrevocable choice to measure equity instruments that are measured at fair value through profit or loss at fair value through other comprehensive income. This choice is irrevocable and is only allowed to eliminate or limit an inconsistency in the measurement on initial recognition.



These financial assets measured at fair value through other comprehensive income are measured at fair value after initial recognition. Gains and losses resulting from the change in fair value of a participating interest that is classified as a financial asset measured at fair value through other comprehensive income are recognised directly via equity. When the participating interest is sold, disposed, or otherwise disposed of, the profit or loss accumulated at that point, which was previously included in equity, will not be transferred to profit or loss. When repayments are made on the financial assets, or when the carrying amount of the participating interest is written off due to an impairment, the profit or loss accumulated at that point, which was previously included in equity, will not be transferred to profit or loss, but to retained earnings.

Impairment losses on financial assets recognised at fair value through other comprehensive income are only recognised for debt instruments. In accordance with IFRS 9, there are no impairment losses for equity instruments.

The impairment losses on debt instruments are recognised by transferring the accumulated loss in the fair value reserve in equity to profit or loss. The amount of the cumulative loss transferred from equity to profit or loss is equal to the difference between the acquisition price, less any repayment of the principal amount, and the actual fair value, less any impairment loss that has already been recognised in profit or loss.

If in a subsequent period the fair value of a financial asset measured at fair value through other comprehensive income increases, the recovered amount is recognised in other comprehensive income.

Financial assets measured at fair value through other comprehensive income include investments in equity securities, i.e., participating interests in companies over which the Group has no control or significant influence.

Financial assets measured at fair value through profit or loss
Financial assets are measured at fair value through profit or loss if the conditions of the above categories are not met, or if the Group irrevocably chooses debt instruments that are measured at fair value through other comprehensive income to be measured at fair value through profit or loss account. This choice is irrevocable and is only allowed in order to eliminate or limit an inconsistency in the valuation on initial recognition.

After initial recognition, these financial assets are measured at fair value with fair value changes through profit or loss.

Financial liabilities

Financial liabilities can be classified as financial liabilities at amortised cost or as financial liabilities at fair value with the recognition of changes in value through profit or loss.

After initial recognition, the first category is measured at amortised cost using the effective interest method, including any interest expense, while the second is measured at fair value with fair value changes through profit or loss.

Expected credit losses

Impairment losses on financial assets are determined as follows:

- *The 12-month expected credit losses:* these are expected credit losses that result from possible default events that take place within 12 months after the end of the reporting date.
- *Expected credit losses over the full life cycle:* these are expected credit losses that result from possible default events over the expected life of a financial instrument.

The determination based on expected credit losses over the full life cycle always applies to trade receivables without a significant financing component.

DERECOGNITION OF FINANCIAL ASSETS AND LIABILITIES

Financial assets

The Group derecognises a financial asset when (i) the contractual rights to the cash flows arising from the financial asset expire, (ii) it transfers the rights to the cash flows in a transaction in which substantially all of the risks and rewards of ownership of the financial asset are transferred or (iii) in a transaction in which the Group neither transfers nor retains the risks and benefits, but no longer retains control of the financial asset.

When the Group enters into a transaction in which it transfers financial assets that are included in the balance sheet but retains substantially all risks and benefits of the transferred assets, the transferred assets remain recognised in the balance sheet.

Financial liabilities

The Group derecognises a financial liability when the contractual obligations are terminated or expired. The Group also derecognises a financial liability if the conditions are changed and the cash flows of the changed financial liability are significantly different, in which case a new financial liability is recognised at fair value based on the changed conditions.

When a financial liability is derecognised, the difference between the carrying amount and the consideration paid (including any non-cash assets transferred or liabilities assumed) is recognised in the income statement.

OFFSETTING

The financial assets and financial liabilities are offset and the net amount is recognised in the consolidated balance sheet if, and only if, the Group has a legally enforceable right to offset the amounts and it intends to settle the financial instruments on a net basis or to realise the financial asset and settle the financial liability simultaneously.

SHARE CAPITAL

Ordinary shares are classified as equity. Additional costs that are directly attributable to the issuance of ordinary shares and share options are deducted from equity, after deducting any tax effects.

Treasury shares: when share capital, classified as equity, is reacquired by the Company, the amount paid, including the directly attributable costs, is viewed as a change in equity. Purchased treasury shares are recognised as a deduction of equity. The profit or loss pursuant to the sale or cancellation of treasury shares is directly recognised in equity.

Dividends are recognised as amounts payable in the period in which they are granted.

DERIVATIVE FINANCIAL INSTRUMENTS

The Group uses derivative financial instruments to manage the exchange rate and interest risks deriving from operational, financial and investment activities. Under its treasury management policy, the Group does not use derivative financial instruments for trading purposes. Derivative financial instruments that do not meet the requirements of hedge accounting are, however, accounted for in the same way as derivatives held for trading purposes.

Derivative financial instruments are initially measured at fair value. Attributable transaction costs are expensed in the income statement as incurred. Subsequent to initial recognition, these instruments are measured at fair value. The accounting treatment of the resulting profits or losses depends on the nature of the derivative financial instrument.

The fair value of derivative financial instruments is the estimated amount that the Group will obtain or pay in an orderly transaction on the balance sheet date at the end of the contract in question, with reference to present interest and exchange rates and the creditworthiness of the counterparty.

HEDGING

Cash flow hedges

Whenever derivative financial instruments serve to hedge the variability in cash flows of a liability or a highly probable future transaction, the effective portion of the changes in fair value of these derivatives is recorded directly in equity. When the future transaction results in the recording of an asset or liability, the cumulative profits or losses are removed from equity and transferred to the carrying amount of the asset or liability. In the other case, the cumulative profits or losses are removed from equity and transferred to the income statement at the same time as the hedged transaction. The non-effective portion of profits and losses is recognised immediately in the income statement. Profits or losses deriving from changes in the time value of derivatives are not taken into consideration in determining the effectiveness of the hedging transaction and are recognised immediately in the income statement.

At the initial recognition of a derivative financial instrument as a hedging instrument, the Group formally documents the relationship between hedging instrument(s) and hedged item(s), including its risk management goals and strategy when entering the hedging transaction, the risk to be hedged and the methods used to assess the effectiveness of the hedge relationship. When entering the hedge relationship and subsequently, the Group assesses whether, during the period for which the hedge is designated, the hedging instruments are expected to be 'highly effective' in offsetting the changes in fair value or cash flows allocated to the hedged position(s) and whether the actual results of each hedge are within the range of 80% to 125%. A cash flow hedge of an expected transaction requires that it is highly likely that the



transaction will occur and that this transaction results in exposure to the variability of cash flows such that this can ultimately impact the reported profit or loss.

Whenever a hedging instrument or hedge relationship is ended, but the hedged transaction has still not taken place, the cumulative gains or losses remain in equity and will be recognised in accordance with the above policies once the transaction takes place.

When the hedged transaction is no longer likely, the cumulative gains or losses included in equity are immediately recorded in the income statement.

Fair value hedges

Hedge accounting is not applied to derivative instruments that are used for fair value hedging of foreign currency denominated monetary assets and liabilities. Changes in the fair value of such derivatives are recognised in the income statement as part of the foreign exchange gains and losses.

PROPERTY, PLANT AND EQUIPMENT

OWNED ASSETS

Items of property, plant and equipment are measured at cost less accumulated depreciations and impairments (see below). The cost of self-constructed assets includes the cost price of the materials, direct employee benefit expenses, any costs of dismantling and removal of the asset and the costs of restoring the location where the asset is located. Where parts of an item of property, plant and equipment have different useful lives, these are accounted for as separate property, plant and equipment items. The fair value of the land and buildings from acquisition is established based on a valuation report or a concrete offer.

Gains and losses on the sale of property, plant and equipment are determined by comparing the sales proceeds with the carrying amount of the assets and are recognised within 'Other operating income and expenses' in the income statement.

SUBSEQUENT EXPENDITURE

The cost price of replacing part of property, plant and equipment is included in the carrying amount of the asset whenever it is probable that the future economic benefits relating to the assets will flow to the Group and the cost price of the assets can be measured reliably. The replaced part of property, plant and equipment will therefore be derecognised, and the result of the remaining carrying amount will be included in the income statement. The costs of the

daily maintenance of property, plant and equipment are recognised in the income statement as and when incurred.

DEPRECIATIONS

Depreciations are charged to the income statement using the straight-line method over the expected useful life of the asset, and of the separately recorded major components of an asset. It begins when the asset is ready for its intended use. The residual value, useful lives and depreciation methods are reviewed annually. Land is not depreciated. The fair value adjustments for buildings from acquisition are depreciated over the estimated expected remaining useful life.

The estimated useful lives are as follows:

- Buildings: 30 years
- Photovoltaic panels: 20 years
- Building fixtures: 5 – 15 years
- Computers: 3 years
- Machinery and equipment: 5 – 10 years
- Furniture and vehicles: 3 – 10 years.

LEASES

The Group leases several sites, buildings, cars, equipment for in-theatre sales and projection equipment.

A contract is classified as a lease if it includes the right to control the use of an identified asset for a specified period of time, in exchange for a consideration. Leases are recognised as right-of-use assets and the corresponding lease liabilities at the date on which the leased asset is available for use by the Group.

The lease term considered in the calculation of the lease liabilities is determined on the basis of the underlying lease contracts, taking into account any extensions that can be estimated with reasonable certainty and whether or not to exercise an early termination option. As a general principle in making this assessment for the key lease assets, lease agreements for land and buildings (cinema complexes), Kinepolis Group has considered that a term between 15 and 20 years reflects the entity's reasonable expectation of the period during which the underlying asset will be used. The same term is also used in our valuation and impairment models to determine future cash flows. Moreover, the lease term is considered reasonably certain in view of the useful life of the leasehold improvements and the investments made.

The Group will only reassess the term of a lease when there has been a significant event or a significant change in circumstances, within the control of the Group. Significant events or changes in circumstances within the control of the Group include but are not limited to significant changes to the contract terms, exercise a renewal option or termination option and significant leasehold improvements.

The Group submits all its lease contracts to an extensive analysis to determine whether the contracts meet the lease definition. The Group has thereby decided to make use of the following exemptions:

- Leases with a lease term of 12 months or less;
- Leases for which the underlying asset has a limited value.

The payments for the exempt leases are recognised as an expense in the income statement.

RIGHT-OF-USE ASSETS

Right-of-use assets are measured at the cost that includes:

- Initial recognition of the lease liabilities;
- Advance lease payments;
- Initial direct costs;
- Estimated costs for dismantling and repairs;
- Deferred investment contributions.

The right-of-use assets are depreciated on a straight-line basis, from the commencement date of the agreement, over the lease term, taking into account extensions that can be estimated with reasonable certainty. If the ownership of the leased asset is transferred to the Group at the end of the lease term or if the costs of the right-of-use assets reflect that the Group will exercise a purchase option, the right-of-use assets are depreciated over the useful life of the underlying asset. The useful life is determined in the same way as for other property, plant and equipment.

In addition, the right-of-use assets are reduced by impairments where applicable and are adjusted for certain remeasurements to the lease liabilities.

LEASE LIABILITIES

Lease liabilities are initially measured at the present value of future lease payments. Only the lease component of the payment is recognised. The lease payments are discounted at the rate implicit in the lease, or, if this is not available, at the average interest rate of the Group. As the Group makes use of a general

financing policy, this is the average interest rate of the Group for external financing taking into account the credit standing of the Group, the parent company, rather than each individual subsidiary. Kinopolis Financial Services NV acts as an in-house bank for the entire Group. As a result, the interest rate is the interest rate that the Group would have to pay to obtain an asset with similar value to the right-of-use asset, taken into account in a similar economic environment, term and security. The discount rate is updated on a yearly basis and will be applied to new leases or for changes to lease agreements which are to be measured at a revised discount rate.

Lease payments recognised in the valuation of the lease liabilities include:

- Fixed lease payments;
- Minimum variable lease payments based on an index or rate;
- Amounts that are expected to be payable under a residual value guarantee;
- The exercise price of a purchase option that the Group will exercise with reasonable certainty, lease payments in an optional extension period that the Group believes will be exercised with reasonable certainty, and penalties for early termination of a lease, unless the Group is reasonably certain that it will not end early.

Lease liabilities are remeasured whenever there is a change in future lease payments as a result of a change in an index or a rate, if there is a change in the estimate of the amount that the Group will owe under a residual value guarantee, if the Group assesses whether or not it will exercise an option to purchase, extend or terminate, or if there is a change in expected future lease payments. When the lease liability is remeasured, a corresponding adjustment is made to the carrying amount of the right-of-use asset. If the right-of-use asset no longer has a carrying amount, this is recognised in the income statement when the lease liability decreases.

All lease payments that expire within 12 months are recognised as current liabilities. All lease payments that expire after 12 months are recognised as non-current liabilities.

Lease payments are split into the repayment of the lease liability and the financial interest cost. In the consolidated statement of cash flow, both can be found under 'Cash flow from financing activities'. Interests are recognised as an expense in the income statement.



LEASES AS LESSOR

The Group leases out its investment properties and owned land and buildings. The Group has classified these leases as operating leases.

For the leases in which the Group acts as a lessor, each of the leases must be classified as an operating or finance lease. A lease is classified as a finance lease if substantially all of the risks and rewards associated with ownership of an underlying asset are transferred. If this is not the case, the lease is recognised as an operational lease.

The Group also leases out parts of leased buildings, which, under the application of IFRS 16, are recognised under Right-of-use assets (the so-called subleases). When the right-of-use of these assets is not fully transferred to the sublessee (which is the case, amongst others, when the rental period of the sublease is significantly shorter than the one of the head lease), these subleases are classified as operating sublease agreements and the rental income is recognised in the income statement on a straight-line basis over the lease term. The Group assessed the classification of the subleases with reference to the right-of-use assets rather than the underlying assets and concluded that all subleases are classified as operating leases.

Income from leases, both fixed and variable, is recognised as lease income. The variable rent is recognised when it is highly probable that the lease income will be received. If an agreement contains both lease and non-lease components, the Group applies IFRS 15 to allocate the consideration in the contract. We refer to the related accounting policies.

INVESTMENT PROPERTY

Investment property is property that is held in order to earn lease income or for capital appreciation or both but is not intended for sale in the context of usual business operations, for use in the production, for delivery of goods or for administrative purposes.

Investment property is measured at cost, less accumulated depreciations and impairments. The accounting policies for property, plant and equipment apply.

Lease income from investment property is accounted for as described below in the accounting policy for revenue.

IAS 40 requires real estate to be transferred to or from investment property whenever there is an actual change in use. A change in management intention alone does not support a transfer.

INTANGIBLE ASSETS AND GOODWILL

GOODWILL

Goodwill arising from an acquisition is determined as the positive difference between the fair value of the consideration transferred plus the carrying amount of any non-controlling interest in the acquired entity, on the one hand, and the fair value of the acquired identifiable assets and liabilities, on the other. If this difference is negative, it is immediately recognised in the income statement.

Goodwill is measured at cost less impairment losses. Goodwill is not amortised. Instead, it is subject to an annual impairment test.

INTANGIBLE ASSETS

Intangible assets acquired by the Group are measured at cost less accumulated amortisations and impairment losses (see below). Costs of internally generated goodwill and brands are recognised in the income statement as incurred. Intangible assets with indefinite useful lives are not amortised, but are tested for impairment annually, or whenever there is a valid reason to do so. The indefinite life is reassessed annually to determine whether the indefinite life continues to be supportable. If not, the change in useful life from indefinite to finite is made prospectively.

INTERNALLY GENERATED INTANGIBLE ASSETS

Development activities entail a plan or design to produce new or fundamentally improved products and processes. Internally developed intangible assets are capitalised whenever the development costs can be reliably determined, the product or process is technically and commercially feasible, the future economic benefits are probable, and the Group intends and has sufficient resources to complete the development and to actively use or sell it. The cost of internally generated intangible assets includes all costs directly attributable to the asset, primarily direct employee benefit expenses.

Other development costs and expenditures for research activities are expensed to the income statement as and when incurred.

SUBSEQUENT EXPENDITURE

Subsequent expenditure in respect of intangible assets is capitalised only when it increases the future economic benefits specific to the related asset. All other expenditure is expensed as incurred.

AMORTISATIONS

Amortisations are charged to the income statement by the straight-line method over the expected useful life of the intangible assets. Intangible assets are amortised from the date on which they are ready for their intended use. Their estimated useful life is 3 to 15 years. The residual value, useful lives and amortisation methods are reviewed annually.

INVENTORIES

Inventories are measured at the lower of cost or net realisable value. The net realisable value is equal to the estimated sales price less the estimated costs of completion and selling expenses.

The cost of inventories includes the costs incurred in acquiring the inventories and bringing them to their present location and condition. Inventories are measured according to the latest purchase price.

IMPAIRMENT LOSSES

The carrying amounts of the non-financial assets of the Group, other than inventories and deferred tax assets, are reviewed at each balance sheet date to determine whether there is any indication of impairment. If there is an indication of impairment, the recoverable amount of the asset is estimated. In case of goodwill and intangible assets with an indefinite useful life or which are not yet ready for their intended use, the recoverable amount is estimated at the same date each year. An impairment loss is recorded whenever the carrying amount of an asset, or the cash-generating unit to which the asset belongs, is higher than the recoverable amount.

The recoverable amount is the higher of the value in use or the fair value less costs to sell. When determining the value in use, the discounted value of the estimated future cash flows is calculated using a proposed weighted average cost of capital, that reflects both the current market rate and the specific risks regarding the asset or the cash-generating unit. Where an asset does not generate significant cash flows by itself, the recoverable amount is determined based on the cash-generating unit to which the asset belongs. Goodwill acquired in a business combination is allocated to groups of cash generating units that are expected to benefit from the synergies of the combination.

Impairment losses are recorded in the income statement. Impairment losses recorded with respect to cash-generating units are first deducted from the carrying amount of any goodwill assigned to cash-generating units (or groups of units), and then deducted proportionally from the carrying amount of the other assets of the unit (or group of units), excluding financial assets.

An impairment is reversed when the reversal can be objectively linked to an event occurring after the impairment was recorded. A previously recorded impairment is reversed when a change has occurred in the estimates used to determine the recoverable value, but not in a higher amount than the net carrying amount that would have been determined if no impairment had been recorded in previous years. Goodwill impairments are not reversed.

ASSETS CLASSIFIED AS HELD FOR SALE

Non-current assets (or groups of assets and liabilities being disposed of) for which the carrying amount is expected to be recovered mainly via a sales transaction and not through the continuing use thereof are classified as 'held for sale'. Directly prior to this classification, the assets (or the components of a group of assets being disposed of) are remeasured in accordance with the financial accounting policies of the Group. Hereafter, the assets (or a group of assets to be disposed of) are measured on the basis of their carrying amount or, if lower, fair value less cost to sell.

Non-current assets are no longer depreciated as soon as they are classified as held for sale. Any impairment loss on a group of assets being disposed of is allocated in the first place against goodwill and then, proportionally, against the remaining assets and liabilities, except that no impairments are allocated against inventories, financial assets, deferred tax assets and employee benefit assets, which will continue to be measured in accordance with the Group's accounting policies. Impairment losses on initial classification and gains and losses on subsequent measurement are recognised in the income statement.

EMPLOYEE BENEFITS

SHORT-TERM EMPLOYEE BENEFITS

Short-term employment benefit obligations include wages, salaries and social security contributions, holiday pay, continued payment of wage in the event of illness, bonuses and benefits in kind. These are expensed when the services in question are provided. Some of the Group's employees are eligible for a bonus,



based on personal performance and financial objectives. The amount of the bonus that is recognised in the income statement is based on an estimation at the balance sheet date.

POST EMPLOYMENT BENEFITS

Post employment benefits include the pension plans. The Group provides post employment remuneration for some of its employees in the form of 'defined contribution plans'.

OTHER LONG-TERM EMPLOYEE BENEFITS

The Group has an obligation in France to pay a retirement premium to employees upon their retirement. This compensation is also accounted for as a defined benefit plan.

DEFINED CONTRIBUTION PLANS

A defined contribution plan is a post employment benefit plan under which the Group pays fixed contributions into a separate entity and has no legal or constructive obligation to pay further amounts. Obligations for contributions to defined pension plans are recognised as an employee benefit expense in the income statement in the periods during which related services are rendered by employees.

In Belgium, employers are obliged to guarantee a minimum return on defined contribution plans throughout the employee's career (Art. 24 of the Law of 28 April 2003 – WAP). To the extent that the legally guaranteed return is adequately covered by the insurance company, the Group has no further payment obligation towards the insurance company or the employee beyond the pension contributions, recognised through profit and loss in the year in which they are owed. As a consequence of this guaranteed minimum return, all Belgian plans with defined contributions under IFRS are qualified as defined benefit plans.

The liability recognised on the balance sheet for these defined benefit plans is the current value of the future benefit obligations that employees have accrued in the fiscal year and previous years, minus the fair value of the fund investments. The liability is calculated periodically by an independent actuary using the 'projected unit credit method'. The fair value of the fund investments is determined as the mathematical reserves that are accrued within the insured plans.

Revaluations of the net liability arising from defined pension plans, which consist of actuarial profit and loss, the return on the fund investments (excluding interest) and the effect of the asset ceiling (if present, excluding interest), are recognised directly in other comprehensive income.

The Group determines the net liability (the net asset) ensuing from defined contribution plans for the fiscal year using the discount rate employed to value the net liability (the net asset) at the beginning of the fiscal year, with due consideration for any changes to the net liability (the net asset) during the fiscal year as a consequence of contributions and pay-outs. Net interest charges and other charges with regard to defined contribution plans are recognised in profit and loss.

If the pension entitlements arising from a plan are changed or a plan is restricted, the resulting change in entitlements regarding past service or the profit or loss on that restriction is recognised directly in profit or loss. The Group justifies profit or loss on the settlement of a defined contribution plan at the time of that settlement.

SHARE-BASED PAYMENTS AND RELATED BENEFITS

The stock option plan enables Group employees to acquire shares of the Company. The option exercise price is equal to the average of the closing price of the underlying shares over thirty days prior to the date of offer. No compensation costs or liabilities are recognised.

Share transactions with employees are charged to the income statement over the vesting period, based on the fair value on the date of offering, with a corresponding increase in equity. The fair value is determined using an option valuation model. The amount expensed is determined on the basis of the number of awards for which the service conditions are expected to be fulfilled.

To hedge its liabilities within the framework of the allocation of stock options to its directors and executives, the Group buys back its treasury shares at the specific times those options are allocated. This can occur by means of several buybacks. These shares will be charged to equity on transaction date for the sum paid, including the related costs. When the options are exercised, treasury shares are derecognised by applying the FIFO-principle. The difference between the option exercise price and the average price of the shares in question is recognised directly in equity.

TERMINATION BENEFITS

Termination benefits are expensed when the Group can no longer withdraw the offer of those benefits or, if earlier, when the Group recognises the restructuring expenses. If benefits are payable more than twelve months after the reporting date, they are then discounted to their present value.

PROVISIONS

A provision is recorded in the statement of financial position whenever the Group has an existing (legal or constructive) obligation as a result of a past event and where it is probable that the settlement of this obligation will result in an outflow of resources containing economic benefits. Where the effect is material, provisions are measured by discounting the expected future cash flows at a pre-tax discount rate that reflects both the current market assessment of the time value of money and, where applicable, the risks inherent to the obligation.

SITE RESTORATION

In accordance with the contractual obligations of the Group, a provision for site restoration is set up whenever the Group is obliged to restore land to its original condition.

REVENUE

SALES OF GOODS AND SERVICES

The Group applies the 5-step model to include revenue in the income statement. When selling goods or services, the Group will recognise the proceeds of the amount to which the Group expects to be entitled in exchange for those goods or services. In order to apply this principle, the Group must go through the following steps:

1. Identification of the contract with a customer;
2. Identification of the performance obligations in the contract;
3. Determination of the transaction price;
4. Allocation of the transaction price to the performance obligations in the contract; and
5. Recognition of revenue when the Company fulfils a performance obligation.

More specifically, the Group will apply the following principles and recognition rules when selling goods and delivering services:

- Box Office is the result of the sale of cinema tickets (and 3D glasses). Box Office sales are recognised as revenue on the date of the showing of the film they relate to;
- In-theatre Sales (ITS) include all revenue from the sale of beverage, snacks and merchandising in the complexes. In-theatre sales are recognised as revenue at the checkout;
- Revenue from the advance sale of tickets or other prepaid gift vouchers are recognised in current liabilities and are recognised as revenue when the ticket holder uses the ticket.

- Gift vouchers that have not been exercised ('breakage fees') are recognised as revenue, taking into account the expected non-redemption, and no later than the expiry date of the gift vouchers;
- Revenue from exchange deals is recognised as revenue at the moment the service has been delivered;
- Events (business-to-business) are recognised as revenue when the event takes place. If the event takes place over a longer period of time, the revenue is recognised in the income statement on a straight-line basis over the duration of the event;
- Turnover resulting from screen advertising is recognised as revenue spread over the period (number of film days per month) in which the advertisement is shown;
- Turnover from promotions (business-to-customer) is recognised as revenue when the promotion takes place;
- The theatrical revenue from film distribution is recognised over the term of the film based on the number of visitors. The revenue from 'after theatrical rights' are recognised in the first period on the basis of usage, and in the following period on the basis of a fixed price that is recognised as one-off revenue when the rights are transferred. Whereas the Group does not act as an agent for revenue from 'theatrical and after theatrical rights', this revenue is not offset by the related costs.

Supplier discounts (PET intervention, volume discounts, collaboration costs and media or marketing support) are deducted from the cost of sales or from marketing costs.

LEASE INCOME

Lease income, both fixed and variable lease income, is recognised in the income statement on a straight-line basis over the lease period. This with the exception of Covid-19 related rent concessions, on amounts already invoiced in the past, which are recognised directly in the income statement. Lease incentives granted are regarded as an integral part of lease income.

GOVERNMENT GRANTS

Government grants are initially recognised at fair value whenever a reasonable certainty exists that they will be received and that the Group will comply with the conditions associated with them.

FINANCIAL INCOME

Financial income consists of interest received on investments, dividends, foreign exchange gains, the unwinding of receivables with regard to government grants and the profits on hedging instruments that are recognised in the income statement.



Interest income is recognised in the income statement based on the effective interest method. Dividend income is included in the income statement on the date that the dividend is declared.

Foreign exchange gains and losses are offset per currency.

EXPENSES

EXPENSES RELATED TO LEASES

For leases that meet the requirements of IFRS 16, a depreciation expense linked to the right-of-use asset and an interest expense linked to the lease liability are recognised. These are recognised as expenses in the income statement.

Leases that are exempted under IFRS 16 are recognised in the income statement using a straight-line method.

FINANCIAL EXPENSES

The financial expenses comprise interest to be paid on loans, interest costs on lease liabilities, foreign exchange losses, the unwinding of discounts on non-current provisions and losses on hedging instruments that are recognised in the income statement.

Interest charges are recognised based on the effective interest method.

Financial expenses directly attributable to the acquisition or construction of a qualifying asset are capitalised as part of the cost of that asset.

Foreign exchange gains and losses are compensated per currency.

INCOME TAX EXPENSES

Income tax expenses consist of current and deferred taxes. Income taxes are recorded in the income statement except where they relate to a business combination or elements recorded directly in equity. In this case, the income taxes are recognised directly in equity or goodwill.

Current taxes consist of the expected tax payable on the taxable profit of the year, calculated using tax rates enacted or substantively enacted at the balance sheet date, as well as tax adjustments in respect of prior years. The amount of current income taxes is determined on the basis of the best estimate of the tax gain or expense, with due consideration for any uncertainty with regard to income tax.

Additional income taxes resulting from issuing dividends are recognised simultaneously with the liability to pay the dividend in question.

Deferred taxes are recorded based on the balance sheet method, for all temporary differences between the taxable base and the carrying amount for financial reporting purposes, for both assets and liabilities. No deferred taxes are recognised for the following temporary differences:

- Initial recognition of assets and liabilities in a transaction that is not a business combination and that does not affect accounting or taxable profits;
- Differences with regard to investments in subsidiaries to the extent that an offsetting entry is unlikely in the near future;
- Taxable temporary differences that arise at the initial recognition of goodwill.

The amount of the deferred taxes is based on expectations with regard to the realisation of the carrying value of the assets and liabilities, whereby the tax rates enacted or substantively enacted at the balance sheet date are used.

A deferred tax asset is only recorded in the consolidated statement of financial position when it is probable that adequate future taxable profits are available against which the tax benefit can be utilised. Deferred tax assets are reduced whenever it is no longer probable that the related tax benefit will be realised.

The deferred and current tax receivables and liabilities are offset per tax jurisdiction if the Group has a legal enforceable right to offset the amounts and it intends to settle the liability on a net basis, or to realise the receivable and the liability simultaneously.

SEGMENT REPORTING

An operating segment is a clearly distinguishable component of the Group that engages in business activities from which it may earn revenue and incur expenses, including revenue and expenses in relation to transactions with any of the Group's other components. The Group is organised geographically. The different countries constitute operating segments, in accordance with the internal reporting to the CEO and CFO of the Group.

NEW AND / OR AMENDMENTS TO STANDARDS AND INTERPRETATIONS NOT YET APPLIED BY THE GROUP

A number of new standards, amendments to standards and interpretations are not yet effective for fiscal years ending per 31 December 2023 and have not been applied in the preparation of these consolidated financial statements.

The amendments are not expected to have a significant impact on the Group's consolidated financial statements.

Amendments to IAS 1 Presentation of Financial Statements:

- Classification of liabilities as current and non-current (issued January 23, 2020);
- Classification of liabilities as current and non-current – deferral of effective date (issued July 15, 2020); and
- Non-current liabilities with covenants (issued October 31, 2022).

Amendments to IAS 1 Presentation of Financial statements: classification of liabilities as current or non-current, issued on 23 January 2020, clarify a criterion in IAS 1 for classifying a liability as non-current: the requirement for an entity to have the right to defer settlement of the liability for at least 12 months after the reporting period.

The amendments:

- Specify that an entity's right to defer settlement must exist at the end of the reporting period;
- Clarify that classification is unaffected by management's intentions or expectations about whether the entity will exercise its right to defer settlement;
- Clarify how lending conditions affect classification; and
- Clarify requirements for classifying liabilities an entity will or may settle by issuing its own equity instruments.

On 15 July 2020, the IASB issued **Classification of liabilities as current or non-current – deferral of effective date (amendment to IAS 1)** deferring the effective date of the aforementioned amendments by one year.

Amendments to IAS 1 Presentation of Financial Statements: non-current liabilities with covenants, issued 31 October 2022, specifies that covenants (i.e., conditions specified in a loan arrangement) to be complied with after the reporting date do not affect the classification of debt as current or non-current at the reporting date. Instead, the amendments require a company to disclose information about these covenants in the notes to the consolidated financial statements.

All the amendments are effective for annual reporting periods beginning on or after 1 January 2024, with early adoption permitted. The amendments have not yet been endorsed by the EU.

Amendments to IFRS 16 Leases: Lease Liability in a Sale-and-Leaseback, issued on 22 September 2022, introduce a new accounting model which will impact how a seller-lessee accounts for variable lease payments in a sale-and-leaseback transaction.

Under this new accounting model for variable payments, a seller-lessee will:

- Include estimated variable lease payments when it initially measures a lease liability arising from a sale-and-leaseback transaction; and
- After initial recognition, apply the general requirements for subsequent accounting of the lease liability such that it recognizes no gain or loss relating to the right of use it retains.

These amendments will not change the accounting for leases other than those arising in a sale and leaseback transaction.

The amendments apply retrospectively for annual periods beginning on or after 1 January 2024 with early application permitted. These amendments have not yet been endorsed by the EU.

Amendments to IAS 7 Cash Flow Statement and IFRS 7 Financial Instruments: disclosures: financing arrangements with suppliers, issued May 25, 2023, introduce additional disclosures for entities entering into financing arrangements with suppliers. The amendments are effective for fiscal years beginning on or after 1 January 2024, with early application permitted. However, in the year of initial application, an exemption is provided for certain disclosures. These amendments have not yet been adopted by the EU.



Amendments to IAS 21 The effects of changes in foreign exchange rates: lack of exchangeability, issued August 15, 2023, clarify when a currency is exchangeable into another currency (or not). When a currency is not convertible, the entity estimates a constant exchange rate. This estimate aims to reflect the rate that would have been applicable on the date of the transaction in a regular exchange transaction between market participants given prevailing economic conditions. The adjustments contain no specific requirements for estimating a spot rate. As a result of the adjustments, entities will need to provide new disclosures to assess the impact of using an estimated exchange rate on the financial statements. The adjustments are effective for fiscal years beginning on or after January 2025, with early adoption permitted. These adjustments have not yet been adopted by the EU.



Kinepolis Servon (FR)

2. Segment reporting



Segment information is given for the Group's geographic segments. The geographic segments reflect the countries in which the Group operates. The prices for intersegment transactions are determined on a business-like, objective basis. The segment information was drawn up in accordance with IFRS.

Segment results, assets and liabilities of a particular segment include those items that can be attributed, either directly or reasonably, to that segment.

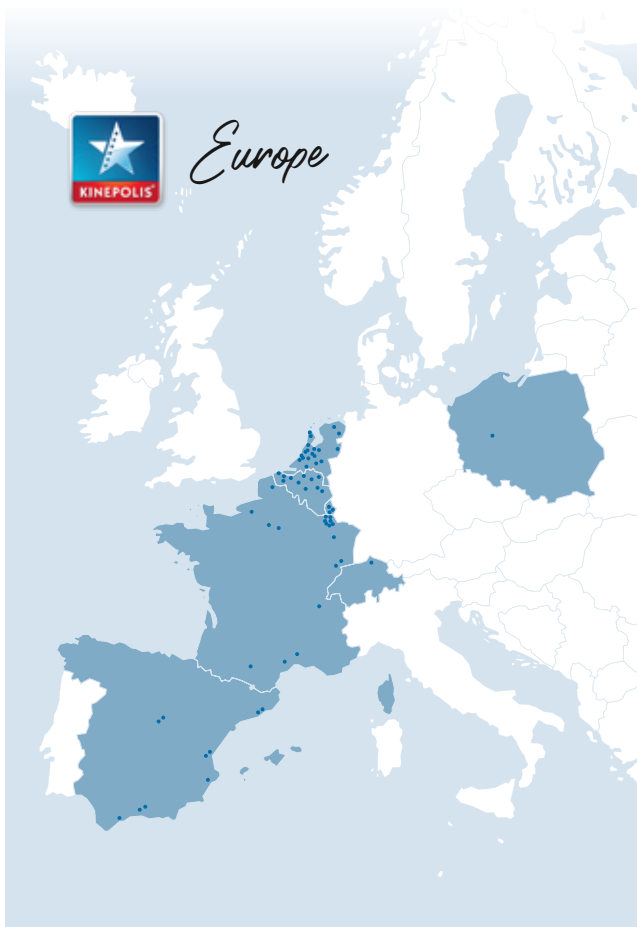
Financial income and expenses and income tax expenses and their related assets and liabilities (excluding Lease liabilities) are not monitored by segment by the Group's CEO and CFO.

The capital expenditures of a segment are all costs incurred during the reporting period to acquire assets that are expected to remain in use in the segment for longer than one reporting period.

GEOGRAPHIC SEGMENTS

The Group's activities are managed and monitored on a country basis. The main geographic markets are Belgium, France, Canada, Spain, the Netherlands, United States and Luxembourg. The Polish and Swiss activities are combined in the 'Other' geographical segment, in accordance with the internal reporting to the CEO and CFO of the Group.

In presenting information on the basis of geographic segments, revenue from the segment is based on the geographic location of the customers. The basis used for the assets of the segments is the geographic location of the assets.



Segment reporting

at 31 December 2023

INCOME STATEMENT

IN '000 €	2023									
	BELGIUM	FRANCE	CANADA	SPAIN	THE NETHERLANDS	UNITED STATES	LUXEMBOURG	OTHERS (POLAND, SWITZERLAND)	NOT ALLOCATED	TOTAL
Segment revenue	192 972	88 450	144 519	56 158	67 145	62 205	19 237	4 731		635 419
Intersegment revenue	-29 828	-115								-29 944
Revenue	163 144	88 335	144 519	56 158	67 145	62 205	19 237	4 731		605 475
Cost of sales	-102 554	-61 682	-118 827	-43 949	-51 894	-51 526	-12 118	-2 557		-445 105
Gross result	60 590	26 653	25 693	12 210	15 251	10 680	7 120	2 174		160 370
Marketing and selling expenses	-11 613	-2 645	-7 425	-2 056	-1 769	-1 376	-1 130	-104		-28 119
Administrative expenses	-17 481	-1 247	-6 482	-948	-1 296	-2 095	-218	-414		-30 179
Other operating income	166	2 223	349	699	61	1 729	244	14		5 485
Other operating expenses	-442	-390	-676	-1	-19	-7	-24			-1 558
Segment result	31 220	24 594	11 458	9 904	12 228	8 931	5 992	1 671		105 999
Financial income									2 772	2 772
Financial expenses									-32 999	-32 999
Result before tax										75 771
Income tax expenses									-19 697	-19 697
RESULT FOR THE PERIOD										56 075

BALANCE SHEET – ASSETS

IN '000 €	2023									
	BELGIUM	FRANCE	CANADA	SPAIN	THE NETHERLANDS	UNITED STATES	LUXEMBOURG	OTHERS (POLAND, SWITZERLAND)	NOT ALLOCATED	TOTAL
Intangible assets	5 206	907	2 800	317	75	1 630	22			10 957
Goodwill	6 586	15 870	33 960	22 015	34 057	49 924	5 844	6 502		174 757
Property, plant and equipment	53 992	83 748	68 659	45 483	119 018	72 231	11 238	8 072		462 441
Right-of-use assets	8 682	32 653	175 178	38 099	17 003	42 705	4 168			318 487
Investment property				6 721				8 706		15 426
Deferred tax assets									16 139	16 139
Non-current tax assets									1 653	1 653
Other receivables	1	4 222	199	1 051			5			5 478
Other financial assets									27	27
Non-current assets	74 466	137 399	280 796	113 686	170 153	166 490	21 276	23 280	17 819	1 005 365
Inventories	2 751	782	1 560	634	1 158	332	187	65		7 469
Trade and other receivables	16 934	7 745	6 828	2 448	2 879	3 002	1 271	228		41 334
Current tax assets									10 279	10 279
Derivative financial instruments									278	278
Assets held for sale			921							921
Cash and cash equivalents									101 381	101 381
Current assets	19 685	8 527	9 308	3 081	4 037	3 334	1 458	293	111 938	161 662
SEGMENT ASSETS	94 150	145 926	290 105	116 767	174 190	169 824	22 734	23 573	129 757	1 167 027



BALANCE SHEET – EQUITY AND LIABILITIES

IN '000 €	2023									
	BELGIUM	FRANCE	CANADA	SPAIN	THE NETHERLANDS	UNITED STATES	LUXEMBOURG	OTHERS (POLAND, SWITZERLAND)	NOT ALLOCATED	TOTAL
Share capital and share premium									20 106	20 106
Consolidated reserves									171 518	171 518
Translation reserve									2 209	2 209
Equity attributable to the owners of the Company									193 834	193 834
Non-controlling interests									11	11
									193 844	193 844
Loans and borrowings									383 695	383 695
Lease liabilities	6 640	31 210	185 752	36 648	15 650	43 342	3 954			323 196
Provisions for employee benefits	77	842								919
Provisions	1 555	176	189							1 920
Deferred tax liabilities									9 952	9 952
Other payables	70	5 662		583	63					6 378
Non-current liabilities	8 342	37 890	185 941	37 231	15 713	43 342	3 954		393 646	726 059
Bank overdrafts									113	113
Loans and borrowings									96 000	96 000
Lease liabilities	2 190	3 112	17 036	3 846	4 120	3 585	502			34 391
Trade and other payables	42 868	20 545	23 291	7 690	9 417	7 133	2 966	726		114 637
Provisions	67				31					98
Current tax liabilities									1 884	1 884
Current liabilities	45 125	23 657	40 327	11 536	13 568	10 719	3 468	726	97 997	247 123
SEGMENT EQUITY AND LIABILITIES	53 467	61 547	226 269	48 767	29 281	54 060	7 422	726	685 488	1 167 027

CAPITAL EXPENDITURE

IN '000 €	2023									
	BELGIUM	FRANCE	CANADA	SPAIN	THE NETHERLANDS	UNITED STATES	LUXEMBOURG	OTHERS (POLAND, SWITZERLAND)	NOT ALLOCATED	TOTAL
CAPITAL EXPENDITURE	7 875	5 813	8 077	4 141	1 746	6 107	2 113	152		36 024

NON-CASH ELEMENTS

IN '000 €	2023									
	BELGIUM	FRANCE	CANADA	SPAIN	THE NETHERLANDS	UNITED STATES	LUXEMBOURG	OTHERS (POLAND, SWITZERLAND)	NOT ALLOCATED	TOTAL
Depreciations, amortisations, impairments and provisions	11 220	11 370	26 887	7 999	11 132	10 659	1 747	-148		80 865
Others	2 227									2 227
TOTAL	13 447	11 370	26 887	7 999	13 132	10 659	1 747	-148		83 092

Segment reporting

at 31 December 2022

INCOME STATEMENT

IN '000 €	2022									
	BELGIUM	FRANCE	CANADA	SPAIN	THE NETHERLANDS	UNITED STATES	LUXEMBOURG	OTHERS (POLAND, SWITZERLAND)	NOT ALLOCATED	TOTAL
Segment revenue	153 868	67 915	122 777	41 378	57 859	49 305	14 961	3 493		511 556
Intersegment revenue	-11 588	-59								-11 647
Revenue	142 280	67 856	122 777	41 378	57 859	49 305	14 961	3 493		499 908
Cost of sales	-91 180	-48 777	-109 808	-35 351	-44 524	-43 015	-9 816	-3 003		-385 473
Gross result	51 100	19 079	12 969	6 027	13 335	6 290	5 145	491		114 436
Marketing and selling expenses	-9 873	-2 516	-5 814	-1 956	-1 553	-760	-915	-98		-23 486
Administrative expenses	-15 618	-1 899	-6 013	-1 006	-1 257	-1 723	-235	-359		-28 109
Other operating income	69	922	2 539	1 025	957	59	53			5 624
Other operating expenses	-13	-22	-65	-10	-362		-14			-485
Segment result	25 665	15 565	3 615	4 080	11 121	3 866	4 034	33		67 980
Financial income									851	851
Financial expenses									-31 138	-31 138
Result before tax										37 694
Income tax expenses									-10 159	-10 159
RESULT FOR THE PERIOD										27 535

BALANCE SHEET – ASSETS

IN '000 €	2022									
	BELGIUM	FRANCE	CANADA	SPAIN	THE NETHERLANDS	UNITED STATES	LUXEMBOURG	OTHERS (POLAND, SWITZERLAND)	NOT ALLOCATED	TOTAL
Intangible assets	5 302	911	2 839	264	124	1 941	28			11 408
Goodwill	6 586	13 708	34 396	22 015	34 057	51 762	5 844	6 502		174 870
Property, plant and equipment	55 503	85 556	75 496	46 179	125 763	76 048	10 395	7 571		482 512
Right-of-use assets	6 276	24 979	191 308	39 653	19 470	47 389	4 387			333 462
Investment property			691	6 721				8 466		15 878
Deferred tax assets									21 142	21 142
Non-current tax assets									1 653	1 653
Derivative financial instruments									349	349
Other receivables	2	3 616	231	1 037			11			4 896
Other financial assets									27	27
Non-current assets	73 669	128 770	304 962	115 867	179 414	177 140	20 664	22 540	23 171	1 046 197
Inventories	3 333	607	1 502	577	943	555	131	39		7 688
Trade and other receivables	17 863	8 577	5 204	2 420	3 636	1 776	1 478	94		41 050
Current tax assets									6 810	6 810
Cash and cash equivalents									67 751	67 751
Current assets	21 197	9 185	6 706	2 998	4 579	2 331	1 609	133	74 561	123 299
SEGMENT ASSETS	94 866	137 955	311 667	118 865	183 993	179 471	22 273	22 673	97 733	1 169 496



BALANCE SHEET – EQUITY AND LIABILITIES

IN '000 €	2022									
	BELGIUM	FRANCE	CANADA	SPAIN	THE NETHERLANDS	UNITED STATES	LUXEMBOURG	OTHERS (POLAND, SWITZERLAND)	NOT ALLOCATED	TOTAL
Share capital and share premium									20 106	20 106
Consolidated reserves									130 009	130 009
Translation reserve									7 603	7 603
Equity attributable to the owners of the Company									157 719	157 719
									-91	-91
Non-controlling interests									157 628	157 628
Loans and borrowings									463 193	463 193
Lease liabilities	4 121	23 938	199 514	37 512	18 825	47 352	4 112			335 375
Provisions for employee benefits	28	763								791
Provisions	1 679	223	192							2 093
Deferred tax liabilities									11 133	11 133
Other payables	111	4 402	3	465	63					5 044
Non-current liabilities	5 938	29 327	199 709	37 977	18 888	47 352	4 112		474 326	817 629
Loans and borrowings									28 378	28 378
Lease liabilities	2 087	2 339	18 387	3 671	4 299	3 698	515			34 996
Trade and other payables	52 856	21 801	23 163	9 012	10 573	6 434	3 224	669		127 732
Provisions	47				126					173
Current tax liabilities									2 960	2 960
Current liabilities	54 990	24 141	41 551	12 682	14 998	10 132	3 738	669	31 338	194 239
SEGMENT EQUITY AND LIABILITIES	60 928	53 467	241 260	50 660	33 886	57 483	7 851	669	663 291	1 169 496

CAPITAL EXPENDITURE

IN '000 €	2022									
	BELGIUM	FRANCE	CANADA	SPAIN	THE NETHERLANDS	UNITED STATES	LUXEMBOURG	OTHERS (POLAND, SWITZERLAND)	NOT ALLOCATED	TOTAL
CAPITAL EXPENDITURE	5 629	7 436	5 736	2 876	1 679	3 737	603	60		27 756

NON-CASH ELEMENTS

IN '000 €	2022									
	BELGIUM	FRANCE	CANADA	SPAIN	THE NETHERLANDS	UNITED STATES	LUXEMBOURG	OTHERS (POLAND, SWITZERLAND)	NOT ALLOCATED	TOTAL
Depreciations, amortisations, impairments and provisions	11 552	10 101	29 493	7 700	10 662	10 397	1 686	680		82 269
Others	-145									-145
TOTAL	11 407	10 101	29 493	7 700	10 662	10 397	1 686	680		82 124

3. Revenue

The table below shows the breakdown of revenue by activity, product or service offered by the Group:

IN '000 €	2022	2023
Box Office	260 884	318 612
In-theatre Sales	155 202	192 795
Business-to-Business	60 210	63 494
Brightfish	7 388	12 395
Film distribution	4 764	4 800
Technical department	48	68
TOTAL IFRS 15	488 496	592 164
Real estate	11 412	13 311
TOTAL	499 908	605 475

Total revenue amounted to € 605.5 million in 2023, an increase with 21.1% compared to 2022. Visitor related revenue (ticket sales, drinks and snacks) increased by 22.9%, thanks to the growth in visitor numbers and increased sales per visitor. Kinopolis also recorded an increase in revenue in all other business lines.

Revenue from ticket sales (Box Office, BO) increased by 22.1%, to € 318.6 million. BO revenue per visitor increased by 1.3%. This increase was seen in nearly all countries, thanks in part to the success of premium cinema experiences and inflation-compensating price increases.

Revenue from the sale of drinks and snacks (In-theatre Sales, ITS) increased by 24.2% to € 192.8 million. ITS revenue per visitor rose by 3.5% (excluding home delivery revenue), thanks to higher consumption per visitor and inflation compensating price increases in almost all countries.

B2B revenue increased by 5.5%, both in terms of revenue from events and screen advertising revenue.

Real estate income increased by 16.6% thanks to an increase in variable rental income, mainly parking income, the impact of annual indexations as well as income from owned concessions.

The turnover of Brightfish, the Belgian screen advertising agency, increased by 67.8%, mainly due to the growth of screen advertising and local events such as 'Alors on Chante', 'Kom op tegen Kanker' and Cinevox.

Kinopolis Film Distribution (KFD) remained stable at € 4.8 million, supported by successful local releases such as 'Het Smelt' and 'WIL' in 2023 and thanks to the long cinema run of successful films released at the end of 2022 ('Zillion', 'De Acht Bergen').

Revenue from Box Office and In-theatre Sales (which together represented 84.4% of total revenue) are directly linked to the evolution of the visitors. These in turn depend on the number of films produced, their success with the customer and external factors, such as competitive activities, weather conditions and exceptional events. Consequently, the number of visitors, and therefore the turnover, can be very volatile. For more information regarding the risks involved, we refer to 'Description of the main business risks' in the 'Corporate Governance Statement' section.

B2B consists of three products: sales of vouchers, sales of cinema advertising and sales of film and non-film related events. Film related events make up the bulk of B2B and are closely related to the line-up and the number of films produced and their potential success. The sale of vouchers and cinema advertising strongly depend on the macro-economic climate and business confidence.

The Brightfish results are highly dependent on the macro-economic climate, the advertising spending mainly in the FMCG industry and the share of cinema and marketing campaigns of the major advertisers. Depending on the pricing in other media such as online and TV, this can fluctuate widely.

The results for film distribution depend on the number and success of the Flemish productions of which Kinopolis Film Distribution (KFD) owns the rights, combined with the international releases of which Kinopolis Film Distribution owns the rights for the Belgian and Luxembourg territory, together with Dutch Filmworks (DFW).

4. Other operating income and expenses



OTHER OPERATING INCOME

IN '000 €	2022	2023
Government grants	725	2 311
Government grants and support measures due to the Covid-19 pandemic	1 148	1 588
Rent concessions due to the Covid-19 pandemic	2 810	94
Capital gains on disposal of property, plant and equipment and investment property	379	49
Other grants – not Covid-19 related	427	828
Others	135	616
TOTAL	5 624	5 485

GOVERNMENT GRANTS

In France, the Group receives grants from the Centre National du Cinéma et de l'image Animée (CNC) for cinema related investments. These grants come from a fund financed by a contribution from cinema operators in the form of a percentage of ticket sales. The grants are recorded as liabilities on the balance sheet, and are taken into the result over the useful life of the related assets, at € 2.2 million in 2023 (2021: € 0.7 million). We refer to note 24.

In Spain, Kinopolis received capital grants from the government in 2023 (€ 0.1 million) to finance investment projects for innovation, digitalisation and audio visual techniques, financed by the European Union (the so-called 'Next Generation EU'). The grants are recorded on the balance sheet as liabilities, and are recognised in the result over the useful life of the related assets. We refer to note 24.

GOVERNMENT GRANTS AND SUPPORT MEASURES AS A RESULT OF THE COVID-19 PANDEMIC

As a result of the outbreak of the Covid-19 pandemic, governments, in the various countries where Kinopolis operates, and the CNC in France have decided to provide support measures. The Group obtained in 2023 non-directly attributable or general grants for € 1.6 million in the United States, linked to employee retention during the Covid-19 period. Throughout 2022 the Group obtained € 1.1 million (Spain: € 0.8 million, Canada: € 0.4 million, France: € 0.2 million and Belgium: € -0.2 million).

RENT CONCESSIONS AS A RESULT OF THE COVID-19 PANDEMIC

In addition, the Group obtained € 0.1 million rent concessions in 2023 (2022: € 2.8 million) as a direct result of the Covid-19 pandemic. This relates to the lease of land and buildings in Canada (2022: € 1.9 million). The rent concessions obtained are only included in 'Other operating income' if the conditions of Covid-19-related rent concessions (amendments to IFRS 16) are met. In 2023, the allocation of these lease concessions is extinguished in line with the positive development of the Covid-19 pandemic.

OTHER SUBSIDIES – NOT COVID-19 RELATED

Furthermore, in 2023, the Group also obtained € 0.8 million (Spain: € 0.6 million and Luxembourg € 0.2 million) in other subsidies. Through 2022, the Group obtained € 0.4 million (The Netherlands: € 0.3 million and Belgium € 0.1 million).

CAPITAL GAINS ON DISPOSAL OF PROPERTY, PLANT AND EQUIPMENT AND INVESTMENT PROPERTY

In May 2022, Kinopolis sold an unused part of land at the complex in Adrian (US). In addition, in December 2022, the 'old' Canadian complex Fort McMurray (a newbuild complex opened in 2018), classified as Investment property, was sold. A capital gain of € 0.3 million was realised for the sale of both. In 2023, the capital gain was linked to several smaller realisations of tangible assets.

OTHER OPERATING EXPENSES

IN '000 €	2022	2023
Losses on disposal of property, plant and equipment	-21	-437
Losses on disposal of trade receivables	-40	-365
Others	-424	-756
TOTAL	-485	-1 558

The change in other operating expenses in 2023 compared to 2022 is mainly caused by the closure of the cinemas Landmark Kitchener with 12 theaters, Landmark Brooks with 1 theater and Cineast Enschede with 3 theaters, and the resulting write-downs, decommissioning costs and capital losses on realisations.

5. Employee benefit expenses and other social benefits

IN '000 €	2022	2023
Wages and salaries	-65 098	-72 165
Mandatory social security contributions	-11 723	-13 383
Employer contributions to employee insurances	-1 081	-1 039
Share-based payments	145	-2 227
Other employee benefit expenses	-2 532	-2 820
TOTAL	-80 288	-91 635
Total full-time equivalents at the balance sheet date	1 982	1 976

The number of FTE's decreased slightly with 0.3% in 2023 compared to 2022 (1,976 against 1,982 in 2022), mainly in Canada and Spain. In the other countries, the number of FTE's is slightly increasing.

The increase of personnel costs is mostly due to salary increases, and also to an increase of share based payments and a higher provision for KPI bonuses.

In 2022, the Group received € 2.3 million in wage subsidies. Grants obtained as compensation for directly attributable costs, such as employee benefit expenses, are taken directly in the income statement, deducted from the related costs. In 2023, a wage subsidy was obtained in the United States related to employee retention in prior years.

The grant was not recorded as a deduction from personnel expenses, but as 'other operating income' (see Note 4) since this grant does not relate to directly attributable personnel expenses of the current fiscal year.

The share-based payments are related to the options granted in two option plans, the 2016 plan to expire in 2024, and a new option plan in 2023. The expenses are mainly linked to this new option plan. We refer to note 20 for more information.

For more information regarding employee benefits we refer to note 22.

6. Additional information on operating expenses by nature



The table below shows the breakdown of cost of sales by nature:

IN '000 €	2022	2023
Purchases	-168 711	-214 980
Services and other goods	-68 988	-77 093
Employee benefit expenses and other social benefits	-59 530	-66 842
Depreciations and amortisations	-79 772	-80 371
Provisions and impairments	-335	2 072
Others	-8 136	-7 893
COST OF SALES	-385 473	-445 105

In 2023, cost of sales increased by 15.5%. This increase is mainly attributed to growth in activities during 2023, which led to higher operating costs (including film rights, ITS beverages and snacks, etc.). In addition, inflation and rising personnel costs contributed to this increase.

However, the increase in cost of sales (+15.5%) is significantly lower than the increase in revenue (+21.1%), due to a relatively lower increase in depreciation, improved pricing and increased operational efficiency.

The table below shows the breakdown of marketing and selling expenses by nature:

IN '000 €	2022	2023
Services and other goods	-15 261	-18 105
Employee benefit expenses and other social benefits	-7 738	-9 421
Depreciations and amortisations	-493	-634
Provisions and impairments	20	47
Others	-13	-6
MARKETING AND SELLING EXPENSES	-23 486	-28 119

The table below shows the breakdown of administrative expenses by nature:

IN '000 €	2022	2023
Services and other goods	-12 889	-12 779
Employee benefit expenses and other social benefits	-13 020	-15 373
Depreciations and amortisations	-1 698	-2 002
Provisions and impairments	9	23
Others	-511	-48
ADMINISTRATIVE EXPENSES	-28 109	-30 179

Sales and marketing and administrative expenses increased by 19.7% and 7.4% respectively in 2023 in line with inflation, salary increases and increased operating activity. Nevertheless, it remains significantly lower than the

increase in sales (+21.1%). This is due to several factors, including the effectiveness of the implemented Entrepreneurship Plan, improved pricing and increased operational efficiency.

7. Financial income and expenses

FINANCIAL INCOME

IN '000 €	2022	2023
Interest income	9	1 828
Foreign exchange gains	226	699
Unwinding of non-current government grants receivable	154	68
Others	462	178
TOTAL	851	2 772

The increase in financial income is mainly linked to an increase in interest income on bank deposits. In 2023, as in 2022, the foreign exchange gains mainly relate to the fluctuations of the Canadian Dollar against the Euro. In 2023 those foreign exchange gains relate to realised gains.

FINANCIAL EXPENSES

IN '000 €	2022	2023
Interest expenses	-15 258	-16 412
Interest expenses on lease liabilities	-10 369	-9 566
Foreign exchange losses	-304	-516
Impairments on tax shelter investments		-188
Others	-5 208	-6 318
TOTAL	-31 138	-32 998

The increase in interest expenses is explained by higher interest rates in 2023 compared to 2022, as well as a higher withdrawal of Commercial Paper, partially offset by lower interest expenses due to lower use of the revolving credit and loan repayments through 2022. The higher interest expenses were compensated by higher interest income, due to the increase of the obtained interest rates on bank deposits (compared to 2022, where the obtained interest was 0%).

The interest expenses attributed to lease liabilities amounted to € 9.6 million (2022: € 10.4 million). For more information we refer to note 27.

The exchange rate losses mainly relate to the fluctuations of the Canadian Dollar against the Euro for the non-realised exchange losses (2022; fluctuations of the American Dollar against the Euro).

The costs related to refinancing are included in the result via the effective interest method and are part of the other financial expenses. For more information we refer to notes 21 and 26. The impact on the income statement per refinancing round can be found in the table below:

IN '000 €	TOTAL COST	RECOGNISED IN INCOME STATEMENT IN 2022	RECOGNISED IN INCOME STATEMENT IN 2023	OUTSTANDING POSITION PER 31 DECEMBER 2023
Refinancing 2012	1 096	-14	-14	13
Refinancing 2015	1 663	-141	-65	75
Refinancing 2016	45	-3	-3	2
Refinancing 2017	450	-50	-50	146
Refinancing 2019	1 708	-259	-259	585
Refinancing 2021	449	-110	-110	0
TOTAL	5 411	-577	-501	906

The remaining other financial expenses in 2023 and 2022 mainly relate to bank charges. The bank charges are partly volume-related, with the result that this increase is partly explained by the increase in the number of visitors.

8. Income tax expenses



IN '000 €	2022	2023
Current tax expenses	-8 441	-15 694
Deferred tax expenses	-1 718	-4 003
TOTAL	-10 159	-19 697

Total income taxes have almost doubled in 2023 compared to 2022, mainly due to the doubling of the result before income taxes. The effective tax rate was 25.99% in 2023 (2022: 26.95%). The change in effective tax rate is due to several offsetting effects. The main effects are the tax losses for which no deferred tax asset was recognised (€ 0.3 million against € 0.1 million in 2022), a timing difference in

the taxation of revenue and deductibility of charges that will be taxed in a later period (€ 0.3 million in Poland and France), the decrease of disallowed expenses (€ 0.1 million lower than in 2022 or a decrease from 2.0% to 0.9% of the result before taxes); partially nullified by the increase of non-deductible charges for the new option plan (€ +0.6 million in 2023).

EFFECTIVE TAX RATE RECONCILIATION

IN '000 €	2022	2023
Result before tax	37.694	75.771
Belgian tax rate	25.00%	25.00%
Income taxes using the local tax rate	-9 424	-18 943
Effect of tax rates in foreign jurisdictions	-19	50
Disallowed expenses	-781	-542
Tax-exempt income	25	310
Losses for which no deferred tax asset is recognised	-2	11
Use of unrecognised losses and tax losses for which no deferred tax asset was recognised	74	269
Non deductible expenses for option plans	36	-557
Under / (over) provision in prior periods	-141	-311
Change in law and tax rate in the Netherlands	37	0
Change in average tax rate in Canada	32	0
Other adjustments	3	16
TOTAL INCOME TAX EXPENSES	-10 159	-19 697
Effective tax rate	26.95%	25.99%

9. Intangible assets

IN '000 €	PATENTS AND LICENSES	OTHERS	INTERNALLY GENERATED INTANGIBLE ASSETS	TOTAL
Acquisition value	22 083	6 457	5 007	33 547
Amortisations and impairment losses	-16 969	-1 421	-4 028	-22 418
NET CARRYING AMOUNT AT 31/12/2021	5 114	5 036	979	11 129
Acquisitions	2 067		314	2 381
Amortisations	-1 680	-134	-389	-2 203
Effect of exchange rate fluctuations	22	79		101
Acquisition value	24 189	6 550	5 320	36 059
Amortisations and impairment losses	-18 665	-1 568	-4 417	-24 650
NET CARRYING AMOUNT AT 31/12/2022	5 524	4 982	903	11 408
Acquisitions	2 115	4	192	2 311
Sales and disposals	-303		-39	-342
Acquisition through business combinations	13			13
Amortisations	-1 833	-126	-376	-2 335
Effect of exchange rate fluctuations	-17	-85		-102
Acquisition value	26 352	6 432	3 959	36 742
Amortisations and impairment losses	-20 851	-1 656	-3 279	-25 786
NET CARRYING AMOUNT AT 31/12/2023	5 501	4 776	680	10 957

The patents and licenses mainly comprise software purchased from third parties. The internally generated intangible assets mainly concern the changes to the Group's ticketing system software, partially due to the various loyalty programs, and the back-office software.

The 'Other' category includes the trade name 'Landmark Cinemas', which amounts to € 2.8 million (2022: € 2.8 million). The trade name has an indefinite useful life. The trade name was retained with the acquisition of Landmark Cinemas in 2017, as this is the second largest cinema group in Canada. Further organic growth on the Canadian market and the marketing of the existing cinemas is carried out under the name 'Landmark Cinemas'.

In addition, this category also contains the trade name 'MJR Theatres' for € 1.2 million (2022: € 1.4 million) with a definite useful life.

The acquisitions amount to € 2.3 million in 2023 (2022: € 2.4 million) and mainly concern investments in various software used by the Group, such as developments of various loyalty programs and the corresponding modifications to the ticketing system software, as well as investments in IT infrastructure. These consist of the internal hours worked for € 0.2 million and purchases from third parties for € 2.1 million.

10. Non-financial assets and business combinations



IMPAIRMENT TEST

At the end of 2023, as every year, a review was conducted to ensure that there were no indications that non-financial assets might be impaired. In doing so, management monitors impairment tests, as always, at the country level. This is also the level at which the organization is monitored for internal management purposes. These tests considered, as every year, the economic situation, geopolitical changes, inflation and cost increases, the expected evolution of visitor figures, EBITDA, free cash flow and the components that determine the Group's assumed weighted average cost of capital, in particular the risk-free interest rate, the market risk premium and the cost of debt.

An annual impairment test must always be performed for cash-generating units to which goodwill is allocated, and for intangible assets with an indefinite useful life, regardless of whether there are indications of impairment. With respect to the carrying amount of intangible assets with indefinite useful life allocated to the cash-generating unit 'Canada', we refer to note 9.

Each year, the data from the budget for the next year is taken as the basis for the next 20 years for all cash-generating units. The latest estimates for 2023 were taken as the basis for the impairment test, and the budget has the following characteristics:

- The visitor numbers, which are the most important driver, are based on a lower number of visitors (-5% visitors compared to the 2023 budget). In principle, this exercise is carried out annually, with the aim of making the Company look for measures to increase profitability, and thereby lower the break-even point. The Company does not assume that visitor numbers will decrease by 5% but, by working with this visitor evolution, the operational entities of the Group are forced to think about how they can increase the contribution per visitor and the total, in order to compensate for the difference in visitors. For 2024, the United States is expected to see a further growth in visitors of 16% compared to 2023 – which amounts to 85% of the visitors in 2019 – before growing further by 17% in 2025 and thus reaching the visitor level of 2019. This assumption regarding visitor numbers is assumed because MJR Digital Cinemas in the United States was not acquired until late 2019 and the integration into the Group was delayed due to the Covid-19 pandemic. As a result, the rollout of the Kinopolis way of working on the acquired assets and the positive financial impact resulting from this will only be able to take place in full during the coming years.

- EBITDA grows by 1% annually, this is applied for all countries and for each cash-generating unit. This is only intended to compensate for inflation while keeping the EBITDA margin constant. The 1% is a conservative approach as it is less than long-term inflation expectations and historical trends;
- The assumptions regarding replacement investments are based on historical ratios, adjusted for changes in the life and replacement cycle of the underlying equipment and are differentiated depending on whether they refer to buildings that are owned or leased. The amounts are determined based on the group guidelines, which must be followed by all countries.

In the markets where Kinopolis operates, we are facing inflation which is expected to decrease again in the following years. However, due to the specific business model of cinema operation, which, with regard to Box Office revenue, is based on a 'shared revenue model', we can state that only a limited part of our income statement is impacted by inflation. The 'shared revenue model' means that for each ticket sold, a certain percentage is ceded to the film distributor in accordance with specific agreements. Approximately only 45% to 50% of our cost structure is subject to inflation. In addition, the Group's unique real estate position provides additional protection compared to other players in our sector who often operate from leased buildings where inflation has a significant impact on the rental cost.

In Europe and the United States, Kinopolis owns the majority of the complexes and receives approximately 70% to 75% of its visitors in owned complexes, so that we are not affected by any impact of inflation on rental costs in our income statement. For the limited number of leased complexes, the Group is subject to inflation in terms of rental cost. Our approach is to follow the market and take inflation compensation measures towards the customer. This takes place across all product lines, increasing our operating margin in percentage terms.

In Canada, almost all complexes are leased by the Group. However, the leases contain long-term rent increases that were fixed at the initial conclusion of these contracts, but whose predefined increases are well below the level of current inflation. We believe that, despite inflation, the predetermined margins and EBITDA will be preserved.

As a result of the impairment tests that were performed, no impairment was identified. Only for the Netherlands a limited headroom was identified with a positive test result of € 10.0 million, compared to € 63.8 million in 2022. This is mainly caused by a slower recovery of visitors in the Dutch market in 2023, which meant that the visitor figures for 2024 were estimated very conservatively, as they are based on the low number of visitors for 2023 -5%. For the United States, the test result is positive amounting to USD 41.7 million. We note that the results achieved for 2023 are above our estimates, both in terms of the number of visitors achieved and the EBITDA per visitor.

As always, management monitors the impairment tests at country level. This is also the level at which the organisation is monitored for internal management purposes.

The cash flows of the Group are generated per country:

- The programming of films and negotiations with distributors takes place at country level;
- The management structures are organised at country level;
- The tickets are sold through the websites, which are organised at country level;
- The pricing of tickets, drinks and snacks is set at country level;
- The film rental is negotiated at country level;
- Marketing contributions by distributors are negotiated on a country-by-country basis;
- Screen advertising is managed at country level;
- Vouchers are sold via the business-to-business sales teams per country. Customers use their vouchers through the central back office systems at country level;
- The business-to-business events are organised at complex and country level.

The value in use was taken into consideration when carrying out the impairment tests. The value in use was determined for all cash-generating units by discounting the future cash flows calculated over the period from 2024 to 2043, based on the 2024 budget. However, due to the impact of IFRS 16, which applies as of 2019, the definition of future cash flows has been changed, and the starting point for determining future cash flows has been EBITDA which, due to the impact of the implementation of IFRS 16, no longer includes lease payments for leased complexes, among other things. This increases the value in use of the tested assets. To compensate for this, the lease liability arising from these payments under IFRS 16 was deducted from the value in use in the impairment calculations. The future cash flows are calculated over a period of 20 years, as the Group owns a large part of its real estate and is therefore assured of long-term exploitation.

The calculation of the lease liability must be based on the remaining lease term, including any extensions. In the case of the calculation of the lease liability starting from a term different to the assumed 20 years, the calculation of the lease liability was adjusted to 20 years.

The impact of IFRS 16 was also taken into account in determining the carrying amount of the non-financial fixed assets or the carrying amount of the cash-generating units, with the right-of-use assets and the lease liabilities being part of the carrying amount. A terminal value after 20 years is not taken into account, in exchange for this, the net book value of the country is not included in the test.

The projections are performed in the functional currency of the relevant country and discounted at the proposed weighted average cost of capital of the countries. The implementation of IFRS 16 required a more diversified approach to the proposed weighted average cost of capital at country level as, from 2019, the debt will also include the lease liabilities of the country, and future cash flows will be discounted at the weighted average cost of capital, while right-of-use assets are calculated based on a discount rate. In order to align this, the country-specific debt / equity ratio was taken into account when calculating the weighted average cost of capital at country level, with the debt capital also including the lease liability of the country.

The calculation of impairment tests also took into account the impact of changes in the underlying components of the proposed weighted average cost of capital. By updating the underlying parameters, we see an increase in the weighted average cost of capital in almost all countries. This is caused, on the one hand, by an increase in the risk-free interest rate in all countries and, on the other hand, by a higher proposed cost of debt.

The proposed weighted average cost of capital is 9.38% for Belgium, 8.95% for France, 7.49% for Canada, 8.64% for Spain, 8.25% for the Netherlands, 9.40% for the United States, 8.71% for Luxembourg, 7.22% for Switzerland and 8.14% for Poland (2022: 8.36% for Belgium, 7.94% for France, 5.80% for Canada, 7.61% for Spain, 7.81% for the Netherlands, 7.51% for the United States, 8.02% for Luxembourg, 8.31% for Switzerland and 7.07% for Poland) and was determined on the basis of the following theoretical parameters:



	2022						2023					
	RISK-FREE INTEREST RATE	MARKET RISK PREMIUM	BETA	PROPOSED COST OF DEBT ⁽¹⁾	COST OF OWN EQUITY	DEBT CAPITAL / EQUITY	RISK-FREE INTEREST RATE	MARKET RISK PREMIUM	BETA	PROPOSED COST OF DEBT ⁽¹⁾	COST OF OWN EQUITY	DEBT CAPITAL / EQUITY
Belgium	2.94%	6.44%	1.24	4.03%	10.95%	32.68%	3.60%	6.62%	1.17	4.75%	11.32%	25.03%
France	2.88%	6.44%	1.24	4.03%	10.89%	37.49%	3.56%	6.62%	1.17	4.70%	11.27%	29.97%
Canada	3.89%	6.44%	1.24	4.03%	11.90%	68.70%	4.17%	6.62%	1.17	5.83%	11.89%	58.41%
Spain	3.45%	6.44%	1.24	4.03%	11.46%	45.64%	4.03%	6.62%	1.17	5.18%	11.75%	39.46%
The Netherlands	2.61%	6.44%	1.24	4.03%	10.62%	36.79%	2.80%	6.30%	1.26	4.90%	10.74%	35.00%
United States	3.57%	6.44%	1.24	5.19%	11.58%	52.65%	4.95%	6.62%	1.17	7.25%	12.67%	44.91%
Luxembourg	2.94%	6.44%	1.24	4.03%	10.95%	36.97%	3.16%	6.62%	1.17	4.31%	10.88%	28.33%
Switzerland	2.52%	6.44%	1.24	4.03%	10.53%	31.49%	1.16%	6.62%	1.17	2.30%	8.87%	24.07%
Poland	7.95%	6.44%	1.24	4.03%	15.96%	70.00%	5.97%	6.62%	1.17	7.11%	13.69%	70.00%

(1) Before tax.

The debt-to-equity ratio is differentiated by country due to the impact of lease liabilities under IFRS 16 at country level. For Poland, a higher ratio of debt to equity was taken into account compared to the other countries because Kinopolis' activities in Poland are considered real estate operations. Equity is based on the enterprise value of the Company, and not on the consolidated equity.

The parameters for the weighted average cost of the capital are tested annually on the basis of the assumptions used by the analysts who follow the Group's share, while also taking into account the specific circumstances of each country. As a more conservative approach for 2022, for risk-free rate, the country-specific risk-free rate was assumed to be higher than the analysts' average in each case, with the result that the calculated cost of equity for 2022 gives a more differentiated result at the country level compared to the calculated cost of equity for 2021. For market risk premium, beta and predetermined cost of debt, the average used by analysts was assumed. Except for the United States where an additional margin was added in the calculation of the assumed cost of debt. This extra margin was added because of the higher risk-free interest rate.

The weighted average cost of capital before tax is 9.67% for Belgium, 9.30% for France, 8.35% for Canada, 9.16%

for Spain, 8.69% for the Netherlands, 10.24% for the United States, 9.02% for Luxembourg, 7.29% for Switzerland and 9.09% for Poland (2022: 8.69% for Belgium, 8.32% for France, 6.50% for Canada, 8.07% for Spain, 8.20% for the Netherlands, 8.22% for the United States, 8.39% for Luxembourg, 8.48% for Switzerland and 7.61% for Poland). These percentages before taxes do not deviate substantially from the iterative calculation.

Management believes that the assumptions used in the impairment tests provide the best estimates of future developments, and believes that no reasonably possible change in any of the key assumptions would lead to a carrying amount of the cash-generating units that would materially exceed their recoverable amount, with the exception of the United States where there is a limited headroom between both.

As every year, a sensitivity analysis was performed with regard to the weighted average cost of capital and attendance at limited margin. We conclude from this that with an increase in the weighted average cost of capital by 100 base points in all countries, no impairment occurs in any country except in the Netherlands, up to a possible impairment of € 0.3 million. If the weighted average cost of capital increases by 200 base points in all countries, there is no additional impairment in any other country. The test result for the Netherlands would then be negative by € 9.6 million.

GOODWILL

IN '000 €	2022	2023
BALANCE AT END OF PREVIOUS PERIOD	169 498	174 870
Acquisitions through business combinations	2 391	2 162
Effect of exchange rate fluctuations	2 980	-2 275
BALANCE AT END OF CURRENT PERIOD	174 870	174 757

The acquisitions through business combinations are discussed elsewhere in this note (see Business combinations).

GOODWILL PER CASH-GENERATING UNIT

IN '000 €	2022	2023
Belgium	6 586	6 586
France	13 708	15 870
Canada	34 396	33 960
Spain	22 015	22 015
The Netherlands	34 057	34 057
United States	51 762	49 923
Luxembourg	5 844	5 844
Poland	6 502	6 502
BALANCE AT END OF CURRENT PERIOD	174 870	174 757

BUSINESS COMBINATIONS

ACQUISITIONS 2023

'Belfort' acquisition

On March 29, 2023, Kinopolis Group acquired the French company 'Pathé Belfort' from the Pathé Group. The cinema complex is leased and has 14 screens with a total of 2 562 seats and is located in eastern France, between Strasbourg and Lyon.

The transaction has an enterprise value of € 5.4 million. The inclusion of the Belfort cinema in the Group's consolidation scope as of March 29, 2023, the date on which control was acquired, resulted in goodwill of € 2.1 million.

At December 31, 2023, the Belfort cinema contributed € 2.3 million in revenue, € 0.6 million in EBITDA and € 0.02 million of earnings to the Group's consolidated result. If the transfer of control had taken place on January 1, 2023, the acquisition would have contributed € 3.0 million in revenue, € 0.8 million in EBIT and € 0.03 million in result.

'Amnéville' acquisition

(acquisition in 2022 – final calculation of goodwill in 2023)

At the end of 2022, Kinopolis Group acquired the Gaumont cinema in Amnéville. Kinopolis took over both the operational management as well as the cinema property.

The transaction had an enterprise value of € 7.9 million. At the end of 2022, the goodwill related to the inclusion of the Amnéville cinema in the scope of consolidation was determined at € 2.4 million. A further non-material adjustment linked to the creation of a provision for pensions was made in 2023. Final goodwill remained € 2.4 million.

Both Belfort and Amnéville acquisitions fit perfectly into the Kinopolis Group's expansion strategy. The goodwill stems from strengthening Kinopolis' position in the east and northeast of France, synergy benefits and being able to offer the Kinopolis film experience to even more visitors. Transaction costs for both acquisitions (Belfort and Amnéville) amounted to € 0.8 million.



NET IDENTIFIABLE ASSETS AND LIABILITIES

IN '000 €	AMNEVILLE	BELFORT
Property, plant and equipment	5 441	1 755
Intangible assets		13
Right-of-use assets		4 047
Deferred tax assets	19	424
Inventory	26	13
Trade and other receivables		1 835
Provision for pensions	-77	-110
Lease liabilities		4 047
Bank overdrafts		-1
Trade and other payables		-602
TOTAL	5 409	3 327

The fair value of the assets and liabilities acquired for Amnéville was provisionally determined at € 5.5 million in 2022 and was adjusted to € 5.4 million in 2023. The assets and liabilities were finally determined at the end of 2023 to calculate the goodwill resulting from this acquisition.

GOODWILL CALCULATION AND RECONCILIATION WITH THE CONSOLIDATED STATEMENT OF CASH FLOW

IN '000 €	AMNEVILLE	BELFORT
Net identifiable assets and liabilities	5 409	3 327
Goodwill	2 449	2 104
ACQUISITION OF SUBSIDIARIES, NET OF ACQUIRED CASH, IN THE STATEMENT OF CASH FLOW	7 858	5 431

ACQUISITIONS 2022

As of 14 December 2022 Kinepolis Group is taking over a French cinema from the Pathé network in the east of France: the Gaumont cinema in Amnéville. Kinepolis acquires the operational management as well as the cinema property. The complex has 12 screens with a total of 2 462 seats and is located near Luxembourg and 20 minutes away from the Kinepolis complexes of Thionville and Saint-Julien-lès-Metz. The cinema has a 4DX screen and is located in a recreation area with many restaurants. In 2019 (pre-Covid), the cinema welcomed more than 410 000 visitors.

The transaction has an enterprise value of € 7.9 million. The inclusion of the cinema Amnéville in the consolidation scope of the Group as of 14 December 2022, the date on which the effective control was acquired, resulted in preliminary determined goodwill of € 2.4 million (see also above).

11. Property, plant and equipment

IN '000 €	LAND AND BUILDINGS	PLANT, MACHINERY AND EQUIPMENT	ASSETS UNDER CONSTRUCTION	TOTAL
Acquisition value	754 225	424 610	8 931	1 187 766
Depreciations and impairment losses	-373 643	-316 036		-689 679
NET CARRYING AMOUNT AT 31/12/2021	380 581	108 574	8 931	498 087
Acquisitions	3 777	19 588	2 008	25 373
Sales and disposals	-117	-41		-159
Acquisitions through business combinations	4 405	1 036		5 441
Transfer to other categories	7 290	938	-8 958	-729
Depreciations and impairment losses	-26 549	-24 139		-50 688
Effect of exchange rate fluctuations	4 653	502	32	5 187
Acquisition value	775 296	446 734	2 012	1 224 042
Depreciations and impairment losses	-401 254	-340 276		-741 530
NET CARRYING AMOUNT AT 31/12/2022	374 041	106 458	2 012	482 512
Acquisitions	5 463	28 249		33 712
Sales and disposals		-7	-64	-71
Acquisitions through business combinations	1 404	348	4	1 756
Transfer to other categories	701	525	-1 462	-236
Depreciations and impairment losses	-26 954	-25 120		-52 074
Effect of exchange rate fluctuations	-2 438	-704	-17	-3 159
Acquisition value	785 244	473 363	474	1 259 081
Depreciations and impairment losses	-432 291	-364 351		-796 641
NET CARRYING AMOUNT AT 31/12/2023	352 954	109 012	474	462 440

ACQUISITIONS

Acquisitions in 2023 include investments in Canada (€ 8.1 million), the United States (€ 6.1 million), France (€ 5.8 million), Belgium (€ 5.6 million), Spain (€ 4.1 million), Luxembourg (€ 2.1 million) and the Netherlands (€ 1.7 million).

The investments are related to the furnishing and finishing of the new cinema Belfort (FR), investments in the recently bought cinema in Amnéville (FR) and the finished renovation of Landmark cinema Waterloo (CA). Investments were also made in internal expansion particularly in the opening of new IMAX-screens, the further roll out of premium cinema experiences, energy-saving investments, new laser projectors and ICT developments. In addition, acquisitions also include maintenance investments.

ACQUISITIONS THROUGH BUSINESS COMBINATIONS

The acquisition of the operations and real estate of the cinema in Belfort (FR) increased 'Property, plant and equipment' by € 1.8 million. For more information on business combinations, we refer to note 10.

IMPAIRMENT LOSSES

It was decided throughout 2023 to permanently close the cinemas Landmark Kitchener with 12 screens, Landmark Brooks with 1 screen and Cineast Enschede with 3 screens. Property, plant and equipment related to these complexes were impaired to fair value if lower than the remaining carrying amount. An impairment loss amounting to € 1.2 million was recorded.

TRANSFER TO OTHER CATEGORIES

Regarding the complex owned in Brooks (CA), the assets included in 'Land and buildings' were transferred from 'Property, plant and equipment' to 'Investment property' for an amount of € 0.2 million. For more information we refer to note 17.

12. Investment property



IN '000 €	LAND AND BUILDINGS	PLANT, MACHINERY AND EQUIPMENT	TOTAL
Acquisition value	24 035	480	24 516
Depreciations and impairment losses	-6 640	-469	-7 110
NET CARRYING AMOUNT AT 31/12/2021	17 395	11	17 406
Acquisitions	3		3
Sales and disposals	-1 741		-1 741
Transfer from other categories	729		729
Depreciations and impairment losses	-429	-2	-431
Effect of exchange rate fluctuations	-89		-89
Acquisition value	22 832	471	23 303
Depreciations and impairment losses	-6 963	-462	-7 425
NET CARRYING AMOUNT AT 31/12/2022	15 869	9	15 878
Acquisitions	4		4
Transfer from other categories	-680		-680
Depreciations and impairment losses	-312	-2	-314
Effect of exchange rate fluctuations	538	1	539
Acquisition value	23 089	509	23 598
Depreciations and impairment losses	-7 670	-501	-8 171
NET CARRYING AMOUNT AT 31/12/2023	15 419	8	15 427

As of 18 January 2007, the land, building, machinery and equipment in Poznań (PL) are no longer used for own operations, but leased to Cinema City, owned by the cinema group Cineworld, and to a number of smaller third parties. As required by IAS 40 (Investment property), the assets in question have been transferred to this category. The total carrying amount of the investment property in Poland is € 8.7 million (2022: € 8.5 million).

The plot in Valencia (ES) (€ 6.7 million) has been part of the investment property since 2015, as it is reserve capacity that is not necessary for the execution of the business and can be redeveloped.

TRANSFER FROM/TO OTHER CATEGORIES

The assets included in land and buildings of the complex in Winnipeg Towne (CA) were transferred in 2022 from 'Property, plant and equipment' to 'Investment property' for an amount of € 0.7 million. In 2023, this building was transferred to 'Assets held for sale' as the company plans to sell the building within 12 months for an amount at least equal to the net carrying amount.

RENTAL INCOME

Rental income from investment properties amounts to € 1.4 million (2022: € 1.1 million). Direct operating expenses (including repairs and maintenance) arising from investment properties amount to € 0.6 million (2022: € 0.5 million).

FAIR VALUE

The fair value of the investment property is measured periodically by independent experts. The external experts possess the required recognised professional qualifications and experience in appraising real estate at the locations and in the categories concerned.

The fair value of investment properties was €47.2 million (2022: €48.2 million). The decrease is linked to the fair value of the complex in Winnipeg Towne, which was transferred to 'Assets held for sale'.

The fair value of the investment property is recognised as a level 3 fair value based on the unobservable inputs that were used for the measurement. The market approach is used for the measurement of the fair value of the land and buildings. The independent experts base the price per square meter on their knowledge of the market and information on market transactions relating to comparable assets. The size, characteristics, location and layout of the land and buildings and the destination of the area in which they are situated have also been considered. When determining the fair value of the buildings, their accessibility and the visibility from the street are also taken into account. The fair value of the other assets that are part of investment property is measured on the basis of the cost approach, in which the current replacement value of the assets is adjusted to account for physical, functional and economic obsolescence.

13. Deferred taxes

IN '000 €	2022	2023
Deferred tax assets	21 142	16 139
Deferred tax liabilities	11 133	9 952

The decrease in net deferred tax assets and liabilities is mainly related to a decrease in deferred taxes on tax losses carried forward and a decrease in the temporary difference on goodwill due to tax-accepted amortisations, partially offset by the movement in deferred taxes on intangible assets, property, plant and equipment and IFRS 16.

TAX LOSSES CARRIED FORWARD AND UNUSED TAX CREDITS

For tax losses carried forward and unused tax credits amounting to € 9.6 million (2022: € 11.4 million) no deferred tax asset was recognised in the balance sheet as, based on our budgets and estimates, it seems unlikely that sufficient taxable profits will be available in the foreseeable future to be able to benefit from the tax benefit.

For tax losses carried forward and unused tax credits amounting to € 98.5 million (2022: € 123.2 million) a deferred tax asset was recognised in the balance sheet. In Belgium and Canada, there is a decrease due to the

offsetting of the current year's tax profits with tax losses carried forward. In France (€ +1.7 million) and the United States (€ +1.3 million), there is an increase. In the United States, tax losses increased with of € 3.8 million, tempered by the effect of exchange rate fluctuations of € -2.1 million.

The Group bases itself on the assumptions used for the annual impairment test. We refer to note 10 for the relevant assumptions. These assumptions and estimates of the impairment test are further extended to future expected taxable profits in order to further analyse the recoverability of the losses. After an extensive analysis, it is considered probable for these losses that sufficient taxable profit will be available in the future.

The tax losses carried forward are indefinite in Belgium, France, the Netherlands, Luxembourg and the United States. In Canada, tax losses carried forward can be carried forward for 20 years.

The tax losses carried forward and unused tax credits can be allocated as follows:

IN '000 €	2022			2023		
	TOTAL	LOSSES FOR WHICH A DEFERRED TAX ASSET IS RECOGNISED	LOSSES FOR WHICH NO DEFERRED TAX ASSET IS RECOGNISED	TOTAL	LOSSES FOR WHICH A DEFERRED TAX ASSET IS RECOGNISED	LOSSES FOR WHICH NO DEFERRED TAX ASSET IS RECOGNISED
Belgium	33 453	25 066	8 387	14 450	7 137	7 313
France	1 847	1 847		3 182	3 182	
Canada	37 957	37 957		27 597	27 597	
The Netherlands	672	672		586	586	
United States	57 615	57 615		59 347	59 347	
Luxembourg	2 702		2 702	1 751	627	1 124
Poland	319		319	1 124		1 124
TOTAL	134 566	123 157	11 408	108 037	98 476	9 561



DEFERRED TAX ASSETS AND LIABILITIES

The deferred tax assets and liabilities recognised in the statement of financial position can be attributed as follows:

IN '000 €	2022			2023		
	ASSETS	LIABILITIES	DIFFERENCE	ASSETS	LIABILITIES	DIFFERENCE
Intangible assets and property, plant and equipment	1 108	-33 276	-32 169	1 618	-30 451	-28 833
Goodwill	456		456	-716		-716
Right-of-use assets		-82 408	-82 408		-78 712	-78 712
Receivable CNC grants	134		134	117		117
Trade and other receivables	18		18	6	-2	4
Provisions		-140	-140		-142	-142
Deferred CNC grants	556	-216	340	443	-177	267
Provisions for employee benefits	191		191	223		223
Derivative financial instruments through equity		-87	-87	0	-70	-70
Lease liabilities	92 037		92 037	88 704		88 704
Trade and other payables	316		316	383	-169	214
Tax losses carried forward and unused tax credits	31 321		31 321	25 132		25 132
TOTAL	126 138	-116 128	10 010	115 910	-109 723	6 188
Tax offsetting	-104 995	104 995		-99 771	99 771	
NET DEFERRED TAX ASSETS AND LIABILITIES	21 142	-11 133	10 010	16 139	-9 952	6 188

CHANGES IN DEFERRED TAX BALANCES DURING THE YEAR

IN '000 €	2021	RECOGNISED IN INCOME STATEMENT	EFFECT OF EXCHANGE RATE FLUCTUATIONS	RECOGNISED IN OTHER COMPREHENSIVE INCOME	2022	RECOGNISED IN INCOME STATEMENT	EFFECT OF EXCHANGE RATE FLUCTUATIONS	RECOGNISED IN OTHER COMPREHENSIVE INCOME	OTHER	2023
Intangible assets and property, plant and equipment	-34 454	2 836	-551		-32 169	2 889	447			-28 833
Goodwill	1 557	-1 214	112		456	-1 138	-34			-716
Right-of-use assets	-87 345	5 788	-851		-82 408	2 554	1 142			-78 712
Receivable CNC grants	172	-39			134	-17				117
Trade and other receivables	5	12			18	-14				4
Provisions	-137	-3			-140	-2				-142
Deferred CNC grants	415	-75			340	-73				267
Provisions for employee benefits	373	20		-202	191	32				223
Derivative financial instruments through equity	7			-94	-87	-19		17	19	-70
Lease liabilities	96 375	-5 182	844		92 037	-2 045	-1 288			88 704
Trade and other payables	48	268			316	-104	2			214
Tax losses carried forward and unused tax credits	34 636	-4 131	816		31 321	-6 064	-642		517	25 132
TOTAL	11 654	-1 718	370	-296	10 010	-4 002	-373	17	537	6 188

The effect of exchange rate fluctuations in 2023 mainly related to deferred taxes in the United States and Canada (€ -0.4 million – 2022: € 0.4 million). In 2023 there were also other changes that were not included in results or were linked to exchange rate movements (€ 0.5 million - 2022: € 0.0 million). These were mainly linked to deferred tax balances recognized upon the acquisition of Belfort.

14. Inventories

IN '000 €	2022	2023
3D glasses	455	642
Goods purchased for resale in cinemas	4 729	4 862
Components inventory, technical department	2 215	1 588
Others	289	377
TOTAL	7 688	7 469

The cost of sales of inventories recognised in the income statement was € 47.8 million (2022: € 37.3 million).

15. Trade and other receivables

OTHER NON-CURRENT RECEIVABLES

IN '000 €	2022	2023
Cash guarantees	1 243	1 290
CNC grants	3 533	4 058
Other receivables	120	130
TOTAL	4 896	5 478

The non-current grants mainly relate to the sector related grants that can be obtained in France from the CNC, based on the number of visitors. During 2023, new CNC subsidies were awarded for a total amount of € 3.5 million, of which € 0.5 million is a long-term receivable.

TRADE AND OTHER CURRENT RECEIVABLES

IN '000 €	2022	2023
Trade receivables	28 928	29 385
Tax receivables, other than income taxes	2 458	2 040
Deferred charges and accrued income	5 615	4 895
Tax shelter receivables	88	94
Tax shelter investments	304	116
Grants receivable related to the Covid-19 pandemic	1 400	1 560
CNC grants	1 707	2 384
Other receivables	549	860
TOTAL	41 050	41 334

Trade receivables remained at a stable level compared to 2022 (+€ 0.5 million).

Tax receivables, other than income taxes, have decreased by € 0.4 million, mainly due to a decrease in recoverable VAT and other local taxes.

Deferred charges and accrued income decreased with € 0.7 million, mainly due to a decrease in rent receivable compared to 2022.

The tax shelter receivables concern the loans made to third parties to finance and support film production in Belgium. The tax shelter investments concern the film rights the Group acquires as part of tax shelter transactions.

Grants receivable related to the Covid-19 pandemic amounted to € 1.6 million (2022: € 1.4 million). The amount outstanding per 31 December 2023 relates to a subsidy for employee retention during the Covid-19 pandemic in the United States.



The increase in the current portion of the French sector-related grants (CNC) is explained by the payment of new subsidies for an amount of € 2.4 million and newly awarded subsidies for € 3.5 million, of which € 3.0 million was receivable on the short term.

The other receivables include capital grants in Spain for € 0.6 million (2022: € 0.4 million).

AGEING OF THE TRADE AND OTHER NON-CURRENT AND CURRENT RECEIVABLES

IN '000 €	2022			2023		
	GROSS CARRYING AMOUNT	IMPAIRMENT	NET CARRYING AMOUNT	GROSS CARRYING AMOUNT	IMPAIRMENT	NET CARRYING AMOUNT
Not yet due on reporting date	39 084	-9	39 075	32 590	-7	32 583
Less than 30 days past due	3 722	-41	3 681	8 015	-17	7 998
Between 31 and 120 days past due	1 713	-570	1 143	3 518	-175	3 343
Between 120 days and 1 year past due	1 472	-840	633	1 791	-211	1 580
Over 1 year past due	3 098	-1 685	1 414	2 237	-929	1 308
TOTAL	49 089	-3 143	45 946	48 151	-1 339	46 812

MOVEMENT OF IMPAIRMENTS ON TRADE RECEIVABLES

IN '000 €	2022	2023
BALANCE AT END OF PREVIOUS PERIOD	-2 903	-3 143
Recognised impairments	-2 210	-392
Used impairments	26	423
Reversed impairments	1 935	1 817
Effect of exchange rate fluctuations	10	-44
BALANCE AT END OF CURRENT PERIOD	-3 143	-1 339

In 2023, impairments on trade receivables decreased by € 1.8 million. The decrease is mainly explained by the reversal of provision for an amount of € 1.8 million, mostly in Canada, where a doubtful debtor has paid part of his debts and by a final loss of receivables for an amount of € 0.4 million, offset by an additional impairment of € 0.4 million set up out of caution for some slow-paying customers.

During 2022 the impairments on the trade receivables increased by € 0.2 million. The increase is mainly explained by an additional impairment, in line with the financial policy of the Group, partially offset by the further reversal of impairments on trade receivables regarding leased concessions due to the Covid-19 pandemic.

For the impact of the final settlement of the outstanding trade receivables, we refer to note 4.

The value for losses is determined in accordance with IFRS 9. We refer to note 26 for more information.

There is no ageing problem for the financial assets other than trade receivables.

16. Cash and cash equivalents

IN '000 €	2022	2023
Cash at bank and in hand	67 751	101 381
TOTAL	67 751	101 381
Bank overdrafts used for the statement of cash flow		-113
CASH AND CASH EQUIVALENTS IN THE STATEMENT OF CASH FLOW	67 751	101 267

There are no significant unavailable cash and cash equivalents.

17. Assets classified as held for sale



IN '000 €	2022	2023
BALANCE AT END OF PREVIOUS PERIOD	0	0
Transfer from / to assets held for sale		921
BALANCE AT END OF CURRENT PERIOD	0	921

As per 31 December 2023, the assets held for sale amounted to € 0.9 million.

During 2023, Kinopolis decided to close the cinema complex Landmark Brooks (CA). For this owned complex, the assets were transferred from 'Property, plant and equipment' to 'Assets held for sale' for the remaining net carrying amount of € 0.2 million.

In 2022, it was decided to close the Winnipeg Towne complex (CA). The assets for land and buildings were transferred from 'Property, plant and equipment' to 'Investment property' for the net carrying amount of € 0.7 million. In April 2023, the building was transferred to 'Assets held for sale'. The building was put up for sale.

The Group expects both buildings to be sold within the next year.

18. Equity

The various components of equity, as well as the changes between 31 December 2023 and 31 December 2022, are set out in the consolidated statement of changes in equity.

SHARE CAPITAL

The share capital of the Company at 31 December 2023 was € 19.0 million (2022: € 19.0 million), represented by 27 365 197 ordinary shares without nominal value (2022: 27 365 197 shares). All shares are paid up in full. The share premium at 31 December 2023 was € 1.2 million (2022: € 1.2 million). The ordinary shares are entitled to a dividend, and the holders of these shares are entitled to cast one vote at the shareholder meetings of the Company.

TREASURY SHARES RESERVE

At the Extraordinary General Meeting on May 10, 2023, authorisation was granted to the Board of Directors to repurchase treasury shares, under certain conditions.

On 12 June 2023, Kinopolis announced the commencement of a share buyback program, starting on 13 June 2023, in which an independent intermediary has been given a discretionary mandate to buy back – on behalf of Kinopolis Group NV – up to 200 000 own shares on or off Euronext Brussels between 13 June 2023 and 16 August 2023. The buyback program was ended on 16 August 2023. During the buyback program, 117 699 shares were bought for a total amount of € 5 233 532.60.

On 22 September 2023 Kinopolis announced the commencement of a share buyback program, starting on 25 September 2023, in which an independent intermediary has been given a discretionary mandate to buy back – on behalf of Kinopolis Group NV – up to 151 000 own shares on or off Euronext Brussels between 25 September 2023 and 24 March 2024. On February 14, the repurchase program was ended early, considering the repurchase of the maximum number of shares was reached. During the buyback program, 151 000 shares were bought for a total amount of € 6 697 595.35.

In 2023, a total of 219 699 treasury shares were bought back pursuant to the above buyback programs for € 9.9 million (2022: 0 shares – € 0.0 million). In 2023, 27 654 treasury shares were sold pursuant to the exercise of options for € 1.2 million (2022: 25 156 shares – € 1.0 million). Furthermore, no shares were cancelled in 2023 (2022: 0 shares – € 0.0 million). The total number of treasury shares at 31 December is 588 121 (2022: 396 076). The majority of these shares will be used for the option plans.

HEDGING RESERVE

The hedging reserve contains the effective portion of the cumulative net change in the fair value of the cash flow hedges for which the hedged future transaction has not yet occurred.

TRANSLATION RESERVE

The translation reserve includes, on the one hand, all exchange rate differences resulting from the translation of the annual accounts of foreign entities in foreign currencies and, on the other hand, exchange rate differences of the translation of intra-group non-current borrowings in foreign currencies. The movement in 2023 is mainly due to the exchange rate fluctuation of the American Dollar and the Canadian Dollar against the Euro.

In addition, some non-current borrowings with Switzerland, Poland, Canada and the United States are considered as a net investment hedge for the participating interest in the same subsidiaries. Consequently, the translation differences on these borrowings were included in equity under the other comprehensive income. For more information we refer to note 26.

SHARE-BASED PAYMENTS RESERVE

On 31 December 2023 a total of 657 409 options were allocated (2022: 306 313). These shares entitle their holders to one share per option. For more information we refer to note 20. The options will expire 8 years after the date of approval of the Plan by the Board of Directors.

DIVIDENDS TO THE SHAREHOLDERS

On 13 February 2024, a gross dividend of € 55 cents per share entitled to dividend was proposed for the 2023 financial year. Based on the number of shares entitled to dividend at the date of publication of this annual report, this means a gross dividend of € 14.7 million. This dividend has not yet been approved by the Company's General Meeting of Shareholders and is therefore not yet recognised in the consolidated financial statements.

For the financial year 2022, a dividend of € 26 cents was paid per share entitled to dividend. Total amount of dividend was € 7.0 million.

NON-CONTROLLING INTERESTS

The participation of Kinopolis Group in Landmark Cinemas Holding LTD and Landmark Cinemas Canada LP increased in 2023 from 99.3% to 100.0% due to the acquisition of the remaining non-controlling interests.

19. Result per share



BASIC RESULT PER SHARE

The calculation of the result per share is based on the result of € 56.1 million, attributable to the ordinary shareholders (2022: € 27.5 million), and on a weighted average of the number of ordinary shares, outstanding during the financial year, of 26 907 356 (2022: 26 965 643).

DILUTED RESULT PER SHARE

The calculation of the diluted result per share is based on the result of € 56.1 million attributable to the ordinary shareholders (2022: € 27.5 million), and on a weighted average of the number of diluted ordinary shares, outstanding during the financial year, of 27 564 765 (2022: 27 268 287).

IN '000 (unless indicated otherwise)	2022	2023
RESULT ATTRIBUTABLE TO OWNERS OF THE COMPANY	27 547	56 064
Weighted average number of ordinary shares	26 966	26 907
Effect of options	303	657
Weighted average number of diluted shares	27 268	27 565
BASIC RESULT PER SHARE (IN €)	1.02	2.08
DILUTED RESULT PER SHARE (IN €)	1.01	2.03

20. Share-based payments

SHARE OPTION PLAN 2016

The General Meeting approved a share option plan on 11 May 2016. 543 304 options can be allocated under this share option plan. It was decided to set the exercise price at the average closing price of the Kinopolis Group share over 30 days preceding the offer. The options will expire 8 years after the date of the approval of the Plan by the General Meeting on 10 May 2024.

This share option plan was offered to the Chairman of the Board of Directors, Executive Management and eligible management staff of the Company or its subsidiaries on 29 December 2016.

Throughout 2023, no options were granted (2022: 0), 27 654 options were exercised (2022: 25 156) and 25 000 options were forfeited (2022: 30 000).

YEAR	GRANTED	EXERCISED	FORFEITED	TOTAL
2017	396 500			396 500
2018	23 500		-3 000	20 500
2019	21 000			21 000
2020		-11 495	-6 737	-18 232
2021		-58 299		-58 299
2022		-25 156	-30 000	-55 156
2023		-27 654	-25 000	-52 654
TOTAL	441 000	-122 604	-64 737	253 659

The fair value of these share-based payments was estimated when these options were allocated. The Black-Scholes model is used for this. The expected volatility is based on the historic volatility calculated on the basis of five years. For more information we refer to note 5.

AMOUNTS IN € (unless indicated otherwise)	12/2016 ⁽¹⁾	12/2017	04/2019	10/2019
Fair value of allocated options	7.30 / 9.71	12.91	8.87	9.98
Share price at grant date	44.19 / 48.29	57.30	51.30	57.80
Exercise price	41.55	48.25	49.75	53.40
Expected volatility	23.43% / 23.53%	25.45%	26.41%	24.81%
Original expected term (in years)	8	7	6	5
Expected dividend growth	7.86%	7.86%	8.30%	8.30%
Risk-free interest rate	-0.14%	0.01%	-0.179%	-0.443%

(1) Due to the evolution of the share price during the period of acceptance, two fair values were calculated for the allocated options, based on above listed parameters.

The options are exercisable for the first time during the first exercise period that falls in the fourth calendar year after the year in which the options were offered to the participants. The options only become unconditional once the other party has been employed for a certain period.

The options can be permanently acquired in tranches. For the options granted in 2017, the first tranche of 16.66% is acquired at the time of their granting. The other tranches of 16.66% per year during the five years after their grant date.

For the options granted in 2018, the first tranche of 20.00% is acquired at the time of their granting. The other tranches of 20.00% per year during the four years after their grant date. Concerning the options granted in 2019, the tranches are different between the grants in April and October. The first tranche of 16.66% / 25.00% is acquired at the time of their granting. The other tranches of 16.66% / 25.00% per year during five / three years after their grant date.



SHARE OPTION PLAN 2023

On 17 May 2023, the Board of Directors approved the share option plan 2023. Under this new plan, 550 000 options can be allocated. The exercise price is determined by the Nomination and Remuneration Committee. For the 2023 allocations, the exercise price was set equal to the average closing price of Kinopolis Group shares during 30 days prior to the offer. The options will expire 8 years after the date of the approval of the Plan by the Board of Directors.

This share option plan was offered to the Chairman of the Board of Directors, Executive Management and eligible management staff of the Company or its subsidiaries on 16 June 2023.

Throughout 2023, 403 750 options were granted (June: 383 750, October: 15 000, December: 5 000). No options were exercised nor forfeited in 2023.

YEAR	GRANTED	EXERCISED	FORFEITED	TOTAL
2023	403 750			403 750
TOTAL	403 750	0	0	403 750

The fair value of these share-based payments was estimated when these options were allocated. The Black-Scholes model is used for this. The expected volatility is based on the historic volatility calculated on the basis of two years. The fair value of the options

is expensed according to the period in which the options can be exercised. The fair value of the options totals € 5.5 million. Of this, an amount of €2.2 million was expensed as at 31 December 2023. For more information we refer to note 5.

AMOUNTS IN € (unless indicated otherwise)	06/2023	10/2023	12/2023
Fair value of allocated options	13.62	14.68	12.61
Share price at grant date	43.80	46.70	45.35
Exercise price	43.76	43.76	45.32
Expected volatility	34.80%	33.10%	32.20%
Original expected term (in years)	8	8	8
Expected dividend yield	0.56%	0.56%	0.57%
Risk-free interest rate	2.72%	2.72%	2.98%

The options are exercisable for the first time during the first exercise period that falls in the fourth calendar year after the year in which the options were offered to the participants. The options only become unconditional once the other party has been employed for a certain period.

The options can be exercised in tranches. For the options granted in 2023, the first tranche of 66.64% can be exercised from 1 January 2027, a second tranche of 16.66% from 1 January 2028 and the last tranche of 16.70% from 1 January 2029.

OUTSTANDING OPTIONS

AMOUNTS IN € (unless indicated otherwise)	2022		2023	
	NUMBER OF OPTIONS	AVERAGE FAIR VALUE	NUMBER OF OPTIONS	AVERAGE FAIR VALUE
OUTSTANDING OPTIONS AT END OF PREVIOUS PERIOD	361 469		306 313	
Options allocated during the year			403 750	
Options exercised during the year	-25 156		-27 654	
Options forfeited during the year	-30 000		-25 000	
OUTSTANDING OPTIONS AT END OF CURRENT PERIOD	306 313	9.51	657 409	11.99

21. Loans and borrowings

This note provides information on the Group's interest-bearing loans and borrowings. For further information on the contractual terms of these loans and borrowings and the Group's exposure to interest and foreign currency risks, we refer to note 26.

NON-CURRENT LOANS AND BORROWINGS

IN '000 €	2022	2023
Private placement of bonds	384 600	384 600
Loans and borrowings with credit institutions	80 000	0
Transaction costs refinancing	-1 407	-905
TOTAL	463 193	383 695

CURRENT LOANS AND BORROWINGS

IN '000 €	2022	2023
Bank Overdrafts		113
Public bond	15 787	
Loans and borrowings with credit institutions		80 000
Other loans	12 500	16 000
TOTAL	28 378	96 113

Kinopolis Group issued a € 75.0 million bond in March 2012, with maturity in March 2019. In June 2015, the bond was partially extended until June 2023. In March 2019, € 59.1 million was repaid. The remaining amount of the loan, € 15.8 million, was repaid in June 2023.

In January 2015, the Group concluded a private placement of bonds with institutional investors for € 96.0 million. € 61.4 million was placed with a term of 7 years, € 34.6 million with a term of 10 years, both with a fixed interest rate. In January 2022, € 61.4 million was repaid.

In December 2017, the Group concluded a private placement of bonds with institutional investors for € 125.0 million. € 60.0 million was placed with a term of 8 years and € 65.0 million with a term of 10 years, both at a fixed interest rate.

In July 2019, the Group concluded a private placement of bonds with institutional investors for an amount of € 225.0 million. The full amount was placed with a term of 7.5 years at a fixed interest rate.

A credit agreement for a roll-over credit was concluded in 2012. This credit agreement was revised and extended in December 2019. In December 2021, the maturity date of the roll-over credit was extended from December 2024 to December 2026, by exercising the two available extension options. As of 31 December 2023, there is no outstanding draw on the roll-over credit (2022: € 0.0 million).

This credit facility was extended in December 2015, following the Utopolis acquisition, with a 7-year term loan with annual repayments. In 2017, the credit facility was extended once again with a 5-year term loan with annual repayments. In December 2022 the outstanding position of € 10.2 million was repaid. As of 31 December 2023, there was no outstanding balance, as there was in 2022. For more information we refer to note 26.

In 2021, due to the long-term impact of the Covid-19 pandemic on the cinema sector, Kinopolis contracted an additional loan of € 80.0 million with its house bankers for a term of 3 years, with a variable interest rate and supported by a government guarantee. Given the volatility of the market throughout 2022, Kinopolis decided to hedge the variable interest rate to a fixed interest rate. In 2023, the loan was transferred from long-term to short-term loan. The loan was repaid in January 2024. For more information, we refer to note 26.

At the end of 2023, the outstanding 'Commercial Paper' debt amounted to € 16.0 million (2022: € 12.5 million). This amount is part of 'Other loans'.

The transaction costs are recognised in the result over the term of the financing. The amount not taken into the result is deducted from the interest-bearing loans. At the end of 2023, this amounts to € 0.9 million (2022: € 1.4 million). For more information we refer to note 7.



RECONCILIATION BETWEEN THE MOVEMENT OF THE FINANCIAL LIABILITIES AND THE CONSOLIDATED STATEMENT OF CASH FLOW

IN '000 €	NOTE	FINANCIAL LIABILITIES		EQUITY			TOTAL
		LOANS AND BORROWINGS	LEASE LIABILITIES	TREASURY SHARES RESERVE	RETAINED EARNINGS	NON-CONTROLLING INTERESTS	
BALANCE AT 31/12/2022		491 571	370 371	-21 017	147 555	-91	998 387
Cash flow from financing activities							
Payment of lease liabilities incl. forgiveness of lessee's lease payments	27		-25 383				-25 383
Proceeds from loans and borrowings	26	16 000					16 000
Repayment of loans and borrowings	26	-28 378					-28 378
Interest paid	7	-16 659					-16 659
Interest received	7	1 520					1 520
Paid interest related to lease liabilities	27		-9 566				-9 566
Purchase of treasury shares	18, 20			-9 903			-9 903
Sale of treasury shares	18, 20			553	621		1 174
Purchase of minority share					-787	102	-685
Dividends paid	8				-7 016		-7 016
NET CASH FLOW – USED IN / + FROM FINANCING ACTIVITIES		-27 517	-34 949	-9 350	-7 182	102	-78 896
Other adjustments							
Interest expenses	7	16 412					16 412
Refinancing costs	26	502					502
Movement accrued interests		-1 273					-1 273
Movement lease liabilities	27		22 165				22 165
Total other adjustments		15 641	22 165				37 805
Total other equity adjustments					56 407		56 407
BALANCE AT 31/12/2023		479 695	357 587	-30 367	196 780	11	1 003 703

22. Employee benefits

The amounts on the balance sheet are determined as follows:

IN '000 €	2022	2023
Defined benefit plans	28	49
Other employee benefits	763	870
TOTAL	791	919

DEFINED BENEFIT PLANS

The pension plans held by the Group in Belgium are included under 'defined benefit plans'.

The Group has two pension plans in Belgium that are deemed to be pension plans with defined contributions by law. As Belgian law applies to all second pillar pension plans (so-called 'Vandenbroucke Law'), all Belgian plans with defined contributions are qualified under IFRS as a defined benefit plan. The 'Vandenbroucke Law' states that, in the context of the defined contribution plans, the employer must guarantee a minimum return of a percentage that is adjusted based on market returns,

with a minimum of 1.75% and a maximum of 3.75%, which reduces the risk for the employer.

These minimum return requirements for the defined contribution plans in Belgium expose the employer to a financial risk (because there is a legal obligation to pay future contributions if the fund has insufficient assets to pay all the employee benefits related to the work performed by the employees in the current and past periods). Consequently, these plans must be classified and recognised in the accounts as a defined benefit plan as under IAS 19.

The amounts for the pension plans held in Belgium are determined as follows as at 31 December 2023:

IN '000 €	2022	2023
Liability from defined benefit plans	6 325	6 716
Fair value of fund investments	-6 297	-6 667
Net liability (asset) from defined benefit plans	28	49

Assets concern qualifying insurance policies and are not part of the Group's own financial instruments. The minimum return guarantee is currently 1.75%.

ACTUARIAL ASSUMPTIONS

The main actuarial assumptions are:

IN %	2022	2023
Weighted average discount rate	3.70%	3.20%
Expected inflation	2.30%	2.30%
Expected general pay rise	3.30%	3.30%

Life expectancy is based on the Belgian mortality table MR / FR, adjusted by -5 years.



TOTAL COMPREHENSIVE INCOME

For these pension plans, the following amounts are included in total comprehensive income:

IN '000 €	2022	2023
Included in the income statement		
Pension costs allocated to the year of service	-246	-233
Interest expenses	-5	7
	-251	-226
Included in other comprehensive income		
Change to estimate of defined benefit rights	786	-76
	786	-76
TOTAL COMPREHENSIVE INCOME	535	-302

The expected pension costs from defined benefit plans for 2024 amount to € 0.3 million, and primarily relate to allocated pension costs.

SENSITIVITY ANALYSIS

IN '000 €	31 DECEMBER 2023	
	INCREASE	DECREASE
Discount rate (1% movement)	66	-237
Future pay fluctuation (1% movement)	-24	20
Normal retirement age (1 year movement)	9	-9
Life expectancy (1% movement)	0.1	-0.1

Its defined benefit plans expose the Group to several risks, the most important of which are explained below:

- *Changes to discount rate*: a reduction in the discount rate leads to an increase in the liabilities;
- *Salary risk*: the gross liabilities of most schemes are calculated on the basis of the future payments to the participants. As a consequence, a higher-than-expected salary rise will lead to higher liabilities;
- *Increase of retirement age*: an increase of the retirement age leads to an increase in the liabilities;
- *Longevity risk*: pension plans provide participants benefits as long as they live, so an increase in life expectancy will result in an increase in plan liabilities.

OTHER EMPLOYEE BENEFITS

The Group has an obligation in France to pay a departure benefit to employees following their retirement. This compensation is also accounted for as a defined benefit plan.

ACTUARIAL ASSUMPTIONS

The main actuarial assumptions are:

IN %	2022	2023
Discount rate	3.70%	3.41%
Expected salary inflation	1.50%	2.00%

TOTAL COMPREHENSIVE INCOME

For this obligation, the following amounts are included in total comprehensive income:

IN '000 €	2022	2023
Included in the income statement		
Costs allocated to the year of service	-50	-56
Past service pension cost		69
Interest expenses	-6	-26
	-57	-13
Included in other comprehensive income		
Change in experience adjustments, financial and demographic assumptions	20	-120
	20	-120
TOTAL COMPREHENSIVE INCOME	36	-133

The expected costs for this obligation for 2024 amount to € 0.1 million.

23. Provisions

The provisions mainly relate to site restoration and a few disputes.

SITE RESTORATION

The lease of the Brussels (BE) cinema complex on the land owned by the City of Brussels has a definite term. The Company has a contractual obligation to restore the site to its original state.

At 31 December 2023, the provision for the demolition of the building and the restoration of the site to its original state was € 1.5 million (2022: € 1.4 million).

DISPUTES

At 31 December 2023, the provision for disputes was € 0.5 million (2022: € 0.8 million). These relate to disputes regarding employee matters and disputes from third parties for the purpose of obtaining compensations. When these provisions will be used or reversed depends on the outcome of the related legal disputes and is therefore uncertain. The estimates and judgements that primarily impact the amount of the provisions are the estimated costs, the expected likelihood and the timing of the cash outflows. They are based on the most recent available information at the balance sheet date.

IN '000 €	2022	2023
BALANCE AT END OF PREVIOUS PERIOD	2 299	2 266
Additions of provisions	415	159
Unwinding of provisions	38	38
Use of provisions	-358	-254
Reversal of provisions	-133	-188
Effect of exchange rate fluctuations	5	-3
BALANCE AT END OF CURRENT PERIOD	2 266	2 018
Balance at end of current period (non-current)	2 093	1 920
Balance at end of current period (current)	173	98
TOTAL	2 266	2 018

24. Trade and other payables



OTHER NON-CURRENT PAYABLES

IN '000 €	2022	2023
Deferred grants	4 293	5 664
Other payables	751	714
TOTAL	5 044	6 378

The other non-current payables primarily comprise the grants that can be claimed from the CNC in France based on the number of visitors. In Spain, Kinopolis received capital grants from the government in 2023 to finance investment projects for innovation, digitalisation, and audio-visual techniques, financed by the European Union (the so-called 'Next Generation EU').

Both grants, for an amount of € 5.7 million (2022: € 4.3 million), are recognised as 'Other operating income' in line with the depreciation rate of the assets for which these grants were obtained. We refer to note 4 for more information. The category 'Other payables' mainly includes guarantees received for € 0.7 million (2022: € 0.8 million).

TRADE AND OTHER CURRENT PAYABLES

IN '000 €	2022	2023
Trade payables	73 408	60 520
Gift vouchers	24 701	28 385
Payables related to remuneration and social security	14 642	12 414
Accrued charges and deferred income	6 960	5 329
Tax payables, other than income taxes	7 630	7 693
Other payables	391	296
TOTAL	127 732	114 637

Trade payables increased with € 12.9 million or 18.3% which is mainly related to lower activity in Q4 2023 compared to 2022 (less events, smaller films and timing of payments).

Payables related to remuneration and social security decreased by € 2.2 million, mostly due to the timing of payments of bonuses. The other social payables remain approximately at the same level as 2022.

On 31 December 2023, the accrued interest expenses with respect to the public and private bonds issued and loans and borrowings with credit institutions amounted to € 2.2 million (2022: € 2.6 million). The decrease is explained by a slightly lower debt ratio in 2023. For more information we refer to notes 21 and 26.

The deferred income amounted to € 3.1 million on 31 December 2023 (2022: € 4.2 million), mainly due to a decrease in advance sales of cinema tickets.

The tax payables, other than income taxes remained at the same level of € 7.7 million. The withholding taxes payable decreased with € 1.1 million, whereas the property taxes payable increased with € 0.8 million and the city taxes with € 0.5 million.

The current contractual obligation with regard to gift vouchers amounted to € 28.4 million at 31 December 2023 (2022: € 24.7 million). The evolution of the balance of the current obligation regarding the gift vouchers depends on the evolution of the number of visitors and the period in which they can be used. The gift vouchers have an average duration to maturity of less than 12 months in Europe. In the United States, gift vouchers have a duration of five years, and in Canada, gift vouchers have an unlimited duration.

CURRENT CONTRACTUAL OBLIGATION WITH REGARD TO THE GIFT VOUCHERS

IN '000 €	2022	2023
BALANCE AT END OF PREVIOUS PERIOD	27 855	24 701
Newly issued gift vouchers	47 881	61 383
Gift vouchers exercised or expired	-51 164	-57 391
Effect of exchange rate fluctuations	129	-245
BALANCE AT END OF CURRENT PERIOD	24 701	28 385

25. Tax assets and liabilities

NON-CURRENT TAX ASSETS

IN '000 €	2022	2023
Non-current tax assets	1 653	1 653

In 2020, the Group was informed that it was going to receive a tax audit on the tax unit in Spain regarding corporate income taxes for the years 2015 and 2016. Throughout 2022, the authorities completed their audit work and the Group was informed that the Spanish authorities noticed disputes. As a result, Kinopolis had to pay an additional amount of € 1.7 million to the tax authorities in 2022.

The Group has filed objections to these disputes. Based on the conclusions of the Group's tax advisors, there are technical and factual arguments that justify that it is more than likely that the dispute will be annulled by the authorities. As a result, the amount paid is recognised as a 'Non-current tax asset' on the balance sheet. As of December 31, 2023, there is no evolution in the ongoing proceedings.

CURRENT TAX ASSETS AND LIABILITIES

IN '000 €	2022	2023
Current tax assets	6 810	10 279
Current tax liabilities	2 960	1 884

Current tax assets amount to € 10.3 million (2022: € 6.8 million). At the end of 2023 there are current tax assets in Belgium (€ 8.5 million) and Luxembourg (€ 1.5 million), due to prepayments which are higher than the taxes due.

Current tax liabilities decreased from € 3.0 million to € 1.9 million in 2023. Current tax liabilities mainly consist of taxes payable in France (€ 0.9 million) and the Netherlands (€ 1.0 million), due to lower prepayments compared to the taxes due.

26. Risk management and financial instruments



RISK MANAGEMENT

FINANCIAL RISK MANAGEMENT

The Group's principal financial instruments are bank loans, private and public bonds, lease liabilities and cash.

The Group has various other financial instruments, such as trade and other receivables and payables, which arise directly from its operations.

The Group also enters into derivative transactions, primarily interest rate forward contracts, interest rate swaps and forward exchange contracts. The purpose is to manage the interest rate and foreign currency risks arising from the Group's activities and its sources of financing.

The main risks arising from the Group's financial instruments are the interest rate risk, the liquidity risk, the foreign currency risk and the credit risk. It is Group's policy to negotiate the terms of the derivative financial instruments to match the terms of the hedged item, so as to maximise hedge effectiveness.

It is Group's policy not to allow the use of derivative financial instruments for speculative purposes.

The Board of Directors investigates and approves policies for managing each of these risks. These policies are summarised in this document. The accounting treatment of the derivative financial instruments is included in the accounting policies.

INTEREST RATE RISK

The Group's exposure to market risk arising from changes in interest rates primarily relates to the Group's current and non-current loans and borrowings.

Group policy is to manage interest rate expenses with a mixture of fixed and variable interest rate liabilities. To manage this mix in a cost-efficient manner, the Group can enter into certain transactions:

- Interest rate swaps and interest rate forward contracts in which the Group agrees to exchange, at specified intervals, the difference between the fixed and variable interest amounts, calculated by reference to a pre-agreed principal amount;
- Interest rate derivatives with fixed ceilings, hence limiting the impact of interest rate fluctuations.

The Group pursues a conservative financial policy and, since 2008, only uses derivative financial instruments to hedge the interest rate risk.

At the balance sheet date, the Group had only interest rate swap agreements outstanding, on which the Group receives a variable interest rate equal to EURIBOR and pays a fixed interest rate. These swaps are used to cover the variability in the cash flows of the underlying loans. These interest rate swaps are classified as cash flow hedges in accordance with IFRS 9 hedge accounting. Consequently, the portion of the profit or loss on the interest rate swap, which can be considered to be an effective hedge, is recognised directly in equity. The total of the changes in the fair value of the interest rate swaps recognised in equity gives rise to a € -0.1 million decrease in equity before deferred taxes on 31 December 2023 (2022: € 0.4 million).

On 31 December 2023, considering the effect of interest rate swaps, 96.67% of the Group's loans and borrowings had been contracted at a fixed interest rate (2022: 97.46%).

INTEREST RATE RISK SENSITIVITY ANALYSIS

The interest-bearing loans and borrowings at the balance sheet date were € 480.6 million (2022: € 493.0 million). € 96.0 million or 20.0% of the interest-bearing loans and borrowings have a variable interest rate, without taking into account the effect of the interest rate swaps (2022: € 92.5 million or 18.8%).

Total interest expenses, excluding interest expenses attributed to the lease liabilities, charged to the income statement in 2023, amount to € 16.4 million (2022: € 15.3 million).

Given the volatility of the market through 2022, Kinopolis has decided to hedge the variable interest rate to a fixed interest rate for the loan of € 80.0 million until the expiry date of the loan.

FOREIGN CURRENCY RISK

The Group has a foreign currency risk on positions that derive from purchases or sales and from outstanding loans and borrowings with group companies in currencies other than the functional currency (Euro) (transactional risk). Group policy is focused to limit the cash impact of exchange rate fluctuations on the result as much as possible. Derivative instruments can be used at any time to hedge this risk.

34.1% (2022: 34.4%) of the sales of the group companies are denominated in currencies other than the functional currency, in particular the sales of Landmark Cinemas (Canada) in Canadian Dollar and the sales of MJR Theatres (United States) in US Dollar. Given the fact that the cash flows from these countries are reinvested in the countries concerned, there are no forward contracts to hedge the foreign currency risk of the operational cash

flows from these countries. The purchases of the subsidiaries of the Group mainly concern the purchases of materials by the Group in US and Canadian Dollar. On 31 December 2023, the Group has no outstanding forward exchange contracts (2022: \$ 0.0 million) with the intention of hedging this risk.

Loans between Kinopolis Financial Services NV or Kinopolis Group NV and other group companies are expressed in the currency of the latter. Exchange rate results regarding the non-current loans in Canadian Dollar, US Dollar, Swiss Franc and Polish Złoty from Kinopolis Financial Services NV to Kinopolis Canada LTD, Kinopolis Schweiz AG and Kinopolis Poznań Sp.z o.o, as well as from Kinopolis Group NV to Kinopolis US INC are recognised in other comprehensive income, as these loans are considered to be part of the Group's net investment in these foreign entities.

The following exchange rate results were recorded directly in equity, before taxes:

IN '000 €	2022	2023
Canadian Dollar	-392	-1 329
US Dollar	5 771	-3 268
Polish Złoty	-66	262
Swiss Franc	426	558
TOTAL	5 738	-3 777

The Group is also exposed to a foreign currency risk due to the inclusion in the consolidation of foreign companies that do not have the Euro as their functional currency (Canada, United States, Switzerland and Poland). This translation risk is not hedged. Only the US and Canadian Dollar have a material effect.



The tables below state the possible exchange rate changes for the Canadian Dollar, US Dollar, Polish Złoty and Swiss Franc against the Euro, estimated based on theoretical and actual volatility. The actual volatility has been determined based on the evolution of the rate over the past 5 years.

SENSITIVITY ANALYSIS FOR FOREIGN CURRENCY RISK

1 EURO CORRESPONDS TO:	CLOSING RATE 31/12/2023	AVERAGE RATE 2023	THEORETICAL VOLATILITY	POSSIBLE CLOSING RATE 31/12/2023	POSSIBLE AVERAGE RATE 2023
Canadian Dollar	1.4642	1.4595	10%	1.32 - 1.61	1.31 - 1.61
US Dollar	1.1050	1.0813	10%	0.99 - 1.22	0.97 - 1.19
Polish Złoty	4.3395	4.5420	10%	3.91 - 4.77	4.09 - 5.00
Swiss Franc	0.9260	0.9718	10%	0.83 - 1.02	0.87 - 1.07

If, at the balance sheet date, the Canadian Dollar, the US Dollar, the Polish Złoty and the Swiss Franc had strengthened / weakened as indicated above, and all other variables being constant, the result of 2023 would have been € 0.6 million lower or € 0.5 million higher, and equity would be € 15.1 million higher or € 12.4 million lower at the end of 2023. Only the Canadian Dollar and the US Dollar have a material impact in the above sensitivity analysis.

1 EURO CORRESPONDS TO:	CLOSING RATE 31/12/2023	AVERAGE RATE 2023	ACTUAL VOLATILITY	POSSIBLE CLOSING RATE 31/12/2023	POSSIBLE AVERAGE RATE 2023
Canadian Dollar	1.4642	1.4595	5.68%	1.38 - 1.55	1.38 - 1.54
US Dollar	1.1050	1.0813	7.22%	1.03 - 1.18	1.00 - 1.16
Polish Złoty	4.3395	4.5420	5.47%	4.10 - 4.58	4.29 - 4.79
Swiss Franc	0.9260	0.9718	5.14%	0.88 - 0.97	0.92 - 1.02

If, at the balance sheet date, the Canadian Dollar, the US Dollar, the Polish Złoty and the Swiss Franc had strengthened / weakened as indicated above, and all other variables being constant, the result of 2023 would have been € 0.4 million lower or € 0.3 million higher, and equity would be € 9.5 million higher or € 8.3 million lower at the end of 2023. Only the Canadian Dollar and the US Dollar have a material impact in the above sensitivity analysis.

CREDIT RISK

The credit risk with respect to trade receivables is the risk of financial loss to which the Group is exposed if a customer fails to meet the contractual obligations. Credit losses are recognised on the basis of a model based on 'expected credit losses' in line with IFRS 9 – Financial Instruments. The application of this model requires judgement by the Group, taking into account the impact of changes in economic factors on expected credit losses.

In accordance with IFRS 9, the loss allowances will be determined on the following basis:

- *The 12-month expected credit losses:* these are expected credit losses that result from possible default events that take place within 12 months after the end of the reporting date.
- *Expected credit losses over the full life cycle:* these are expected credit losses that result from possible default events over the expected life of a financial instrument.

The determination on the basis of expected credit losses over the full life cycle always applies to trade receivables and contractual assets without a significant financing component.

In order to assess the materiality of the provision for impairment losses, Kinopolis conducted an analysis over a five-year period (2019-2023). The Group recognised an average of less than 0.01% (2018-2022: 0.08%) of total revenue, which is considered to be immaterial. The majority of the activities of the Group are cash-based transactions. It is Group policy that all customers who wish to trade on credit terms are subject to credit verification procedures. In addition, the receivable balance is monitored on an ongoing basis. Based on the above analysis, the Group decided that the impact of the model based on expected credit losses over the full life cycle of Kinopolis Group is immaterial.

With regard to credit risk from the other financial assets of the Group, including cash and cash equivalents, financial assets measured at fair value through other comprehensive income and certain derivative financial instruments, the Group's exposure to credit risk consists of the counterparty default risk, with a maximum exposure equal to the carrying amount of these instruments.

There are no significant concentrations of credit risk within the Group. The Group has no customers that account for more than 10% of revenue.

LIQUIDITY RISK

The Group's goal is to ensure that there is sufficient financing for the long term. The financing need is determined based on the strategic long-term plan. Various credit forms are used to guarantee the continuity and flexibility of the financing, including bonds, credit lines and bank loans. The Group's liquidity is managed through the in-house bank, Kinopolis Financial Services NV.

CAPITAL MANAGEMENT

The Board of Directors' policy is aimed at maintaining a strong capital position in order to retain the confidence of investors, creditors and markets and to safeguard the future development of the business activities. The Board of Directors monitors the return on equity, which is defined by the Group as the operating result divided by equity, excluding non-controlling interests. The Board of Directors also monitors the level of the dividend payable to the shareholders if circumstances permit.

The Board of Directors seeks a balance between the higher return that is potentially available with a higher level of debt on the one hand, and the benefits and security of a solid equity position on the other. In seeking this balance, the Board of Directors' objective is to achieve the pre-defined level of ratios of net financial debt to EBITDAL and net financial debt to equity.

The Board of Directors believed that the ratios of net financial debt to equity and net financial debt to EBITDA were at risk of becoming too low as from mid 2010, and therefore proposed to the General Meeting to reduce the share capital and to buy back and destroy treasury shares with the aim of improving the ratios, and thereby create shareholder value. After approval by the Extraordinary General Meeting of 20 May 2011, the capital was therefore reduced by € 30.0 million and shares were bought back between 2011 and 2015, for the hedging of options on the one hand, and for cancellation on the other, which has taken place in the meantime. The expansion strategy of Kinopolis Group was started in 2014 and, due to the success of this expansion program, the capital optimisation program was stopped in 2015. To hedge against a new option plan in 2023, two new share repurchase programs were initiated: a first between June 13, 2023, and August 16, 2023 in which 117,699 shares were repurchased, and a second between September 25 and March 24, 2024, which closed early on February 14, 2024 after reaching the anticipated maximum of 115 000 shares. The Group continues to strive for a combination of a higher-than-average market return with a lower-than-average risk through the combination of its strategic pillars with an expansion strategy based on improvement potential, and a cautious financial policy regarding the debt ratio, taking the real estate position of the Group into account.

Kinopolis Group bought 219 699 shares for a total amount of € 9 903 408.19 in 2023. The total number of treasury shares on 31 December 2023 amounts to 588 121 (2022: 396 076). The majority of these shares are intended to cover the Group's current stock option plan. In 2023, 27 654 treasury shares were sold (2022: 25 156).



FINANCIAL INSTRUMENTS

DEBT PORTFOLIO

On 15 February 2012, within the framework of the refinancing of its existing syndicated credit and the financing of the further general development of the Group, Kinopolis Group NV signed a € 90.0 million credit agreement with ING Belgium, KBC Bank and BNP Paribas Fortis until 31 March 2017 (roll-over credit). At the end of June 2015, this existing credit facility was renewed with the bank consortium for the full term until the end of June 2020. In May 2016, the term of the existing credit agreement for € 90.0 million was extended by one year, to June 2021. In December 2019, the existing credit agreement for the roll-over credit was revised and extended. Belfius was added to the existing bank consortium, and the roll-over credit was expanded from € 90.0 million to € 120.0 million. Of this, € 30.0 million can be drawn in a currency other than Euro. In December 2021, the maturity date of the roll-over credit was extended from December 2024 to December 2026, by exercising the two foreseen extension options. On 31 December 2023, there is no outstanding draw on this credit facility (2022: € 0.0 million). At the end of 2023, the outstanding 'Commercial Paper' debt was € 16.0 million (2022: € 12.5 million). This outstanding balance reduces the availability of the roll-over credit by the same amount.

On 6 March 2012, the Group issued an unsubordinated bond in Belgium for € 75.0 million. The bonds mature in 7 years and have a fixed annual gross interest of 4.75%. On 12 May 2015, Kinopolis Group NV announced the launch of an unconditional public exchange offer on all outstanding € 75.0 million fixed interest bonds with a gross interest of 4.75% and a maturity date on 6 March 2019. Holders of the existing bonds had the opportunity to exchange their existing bonds for new bonds to be issued by Kinopolis Group NV with a nominal value of € 1 000, a gross nominal interest of 4.0% per year and a term of 8 years, with maturity date on 9 June 2023 (the 'New Bonds'). Bonds with a total value of € 15.9 million were exchanged. € 59.1 million was repaid on March 6, 2019, and the balance of € 15.9 million was repaid in June 2023.

In January 2015, the Group also concluded a private placement of bonds with institutional investors for € 96.0 million: € 61.4 million was placed with a term of 7 years, € 34.6 million with a term of 10 years. A fixed annual gross interest is paid on both bonds. This private placement complies with the Group's financial strategy and serves to support expansion by increasing the diversification of the sources of financing and by refinancing the existing credits. In January 2022, € 61.4 million was repaid from available financial funds.

In December 2017, the Group concluded a private placement of bonds with institutional investors for an amount of € 125.0 million: € 60.0 million was placed with a term of 8 years, and € 65.0 million with a term of 10 years. A fixed annual gross interest is paid on both bonds. This private placement was primarily used to finance the acquisition of Landmark Cinemas in Canada.

In July 2019, the Group concluded a private placement of bonds with institutional investors for € 225.0 million, with a term of 7.5 years. A fixed annual gross interest is paid on the bond. The private placement was mainly used to finance the various acquisitions in 2019, investments in the renovation of existing complexes and the construction of new complexes.

In 2021, Kinopolis took an additional loan of € 80.0 million with its main bankers for a term of 3 years, with a variable Interest rate and support via a government guarantee. Given the volatility of the market throughout 2022, Kinopolis decided to hedge the variable Interest rate to a fixed interest rate. The loan was repaid in January 2024, € 34 million from own cash, € 16 million from commercial paper and € 30 million from a drawdown of the rollover credit.

No securities were provided. Only several conditions apply with regard to the sale or the guarantee of certain of the Group's assets to a third party. Kinopolis is required to comply with conditions relating to, among others, the maximum debt ratio (covenants) on its bank debt. This relates to the roll-over credit of € 120.0 million (no outstanding draw per 31 December 2023). The credit taken out at the beginning of January 2021 for an amount of € 80.0 million is also covered by these covenants. No covenants apply to the majority of the other debts. There is only an increase in interest on the private placement of 2019 if a specific debt ratio is exceeded.

The calculation of the covenants as well as the maximum or minimum values were adjusted during the revision of the credit agreement in 2019. The financial covenants consist of a maximum leverage ratio of 3.75, which temporarily increases to 4.25 in the case of a material acquisition, and a minimum interest coverage ratio of 4.5. In addition, there are a number of potentially restrictive commitments that restrict or prohibit certain trading transactions.

The definitions of the covenants have been adapted to the standard IFRS 16: Leases. As such, for the determination of the leverage ratio, among other things, the net financial debt is corrected for the lease liabilities on the one hand, and the EBITDA is corrected for the impact of IFRS 16 on the other.

As of December 31, 2023, the Group was in compliance with its covenants:

- Net Financial Debt/adjusted EBITDA: 2.35 (maximum 3.75)
- Interest Coverage (adjusted EBITDA/net interest cost): 10.29 (minimum 4.5)

The additional credit of € 80.0 million, which was reimbursed in January 2024, in line with existing bank credit, provided for a number of conditions limiting asset disposals, acquisitions and dividend payments, above a financial debt ratio of 3.75.

Interest payable on term loans is calculated based on the EURIBOR applicable for the selected borrowing period plus the negotiated margin. The average interest rate on the debt portfolio on 31 December 2023 was 2.66% (2022: 2.81%). Since the vast majority of loans are at a fixed interest rate, no sensitivity analysis was performed for the remaining variable portion.

FINANCIAL LIABILITIES – FUTURE CASH FLOWS

The following table gives an overview of the contractual maturities for the non-discounted financial liabilities at 31 December, including the estimated interest payments:

IN '000 €	2022				2023			
	< 1 YEAR	1-5 YEARS	> 5 YEARS	TOTAL	< 1 YEAR	1-5 YEARS	> 5 YEARS	TOTAL
Private placement of bonds	11 723	415 754		427 477	10 598	405 156		415 754
Public bond	16 513			16 513				
Trade payables	73 408			73 408	60 520			60 520
Loans and borrowings with credit institutions	3 423	80 700		84 123	80 783			80 783
Other loans	12 519			12 519	16 000			16 000
Bank overdrafts					113			113
Non-derivative financial liabilities	117 587	496 454		614 041	168 014	405 156		573 170
Interest rate swaps		-349		-349	-278			-278
Derivative financial instruments		-349		-349	-278			-278
TOTAL	117 587	496 105		613 692	167 736	405 156		572 892

In respect of interest-bearing financial liabilities with a variable interest rate, the following table gives an overview of the expected maturities:

IN '000 €	2022		2023	
	TOTAL	< 1 YEAR	TOTAL	< 1 YEAR
Loans and borrowings with credit institutions	80 000		80 000	80 000
Other loans	12 500	12 500	16 000	16 000
Bank overdrafts				
TOTAL	92 500	12 500	96 000	96 000



HEDGING ACTIVITIES

The Group uses derivative financial instruments to hedge the interest rate risk and the foreign currency risk. All derivative financial instruments are measured at fair value.

The following table gives the remaining term of the outstanding derivative financial instruments at balance sheet date. The amounts given in this table are the nominal values.

IN '000 €	2022				2023			
	< 1 YEAR	1-5 YEARS	> 5 YEARS	TOTAL	< 1 YEAR	1-5 YEARS	> 5 YEARS	TOTAL
Interest rate swaps		80 000		80 000	80 000			80 000
TOTAL		80 000		80 000	80 000			80 000

FAIR VALUE

The fair value is the amount at which an asset can be traded or a liability settled in an orderly transaction between well-informed, willing parties, following the arm's length principle.

The following table discloses the actual fair value and the carrying amount of the main interest-bearing financial loans and borrowings (measured at amortised cost).

IN '000 €	2022		2023	
	CARRYING AMOUNT	FAIR VALUE	CARRYING AMOUNT	FAIR VALUE
Private placement of bonds – fixed interest rate	384 600	346 322	384 600	355 955
Public bond – fixed interest rate	15 878	15 613		
Interest-bearing loans – variable interest rate	92 500	92 500	96 000	96 000
Bank overdrafts			113	113
Transaction costs refinancing	-1 407	-1 407	-905	-905
TOTAL	491 571	453 028	479 808	451 955

The following table gives the nominal or contractual amounts and the actual fair value of all outstanding derivative financial instruments (cash flow hedging instruments). The nominal or contractual amounts reflect the volume of the derivative financial instruments outstanding at the balance sheet date. As such, they represent the Group's risk on these transactions.

IN '000 €	2022		2023	
	NOMINAL VALUE	FAIR VALUE	NOMINAL VALUE	FAIR VALUE
Interest rate swap	80 000	349	80 000	278
TOTAL	80 000	349	80 000	278

The fair value of financial products related to the interest rates is determined by discounting the expected future cash flows, taking into account the current market interest rates and the interest rate curve for the remaining life of the instrument. There were no outstanding forward exchange contracts at 31 December 2023.

The fair value of the derivative instruments is included in the balance sheet of the Group as follows (value before tax):

IN '000 €	2022			2023		
	ASSETS	LIABILITIES	NET VALUE	ASSETS	LIABILITIES	NET VALUE
Non-current	349		349	278		278
TOTAL	349		349	278		278

The change in the fair value of the derivative financial instruments on the balance sheet is as follows:

IN '000 €	NOMINAL VALUE	CARRYING AMOUNT		INCLUDED IN THE FOLLOWING LINE ITEM IN THE STATEMENT OF FINANCIAL POSITION	CHANGES IN THE FAIR VALUE OF THE HEDGING INSTRUMENT INCLUDED IN OTHER COMPREHENSIVE INCOME
		ASSETS	LIABILITIES		
Interest rate swap	80 000	278		Derivative financial instruments	-70

FAIR VALUE – HIERARCHY

The following table provides an overview of financial instruments recognised at fair value by the valuation method. The different levels are defined as follows:

- *Level 1*: quoted market prices (unadjusted) in active markets for identical assets or liabilities.
- *Level 2*: input that does not refer to any quoted market price included in level 1, and that is observable for the asset or the liability, either directly (i.e., as price) or indirectly (i.e., derived from price).
- *Level 3*: input for the asset that is, or the liability that is not based on observable market data (unobservable input).

IN '000 €	2022			2023		
	LEVEL 1	LEVEL 2	LEVEL 3	LEVEL 1	LEVEL 2	LEVEL 3
Cash flow hedging – Currency						
Interest rate swaps		349			278	
TOTAL		349			278	

LEVEL 3 FAIR VALUES

Per 31 December 2023 there were no contingent considerations (2022: € 0.0 million).

27. Leases



LEASES AS LESSEE

The Group leases several sites, buildings, cars, equipment for in-theatre sales and projection equipment. If the contracts are classified as leases, they are recognised on the date on which the leased asset is available for use by the Group. On the one hand a right-of-use asset is recognised, which is depreciated on a straight-line basis over the lease term. On the other hand, a lease liability is recognised, that consists of future lease payments that are discounted at the Group's average interest rate for external financing.

The discount rate applied throughout 2023 is 4.03% (2022: 2.62%). The discount rate is updated on a yearly basis and will be applied to new leases or for changes to existing lease agreements which are to be measured at a revised discount rate.

When determining the term of a lease, extension options which will be executed with reasonable certainty at the start of the contract, are included in the lease liabilities. For the key category, land and buildings (cinema complexes), the Group applies as a general principle a term between 15 and 20 years. This term reflects the entity's reasonable expectation of the period during which the underlying asset will be used.

The Group will only reassess the term of a lease when there has been a significant event or a significant change in circumstances, within the control of the Group. Significant events or changes in circumstances within the control of the Group include but are not limited to significant changes to the contract terms, exercise a renewal option or termination option and significant leasehold improvements.

RIGHT-OF-USE ASSETS

IN '000 €	LAND AND BUILDINGS	CARS	IN-THEATRE SALES	PROJECTION EQUIPMENT	TOTAL
Acquisition value	424 744	5 062	1 070	3 954	434 830
Depreciations and impairment losses	-76 118	-3 212	-788	-1 392	-81 510
NET CARRYING AMOUNT AT 31/12/2021	348 626	1 850	282	2 562	353 320
New leases		551			551
Expired leases and disposals				-4	-4
Adjustments	3 820	307	810		4 936
Depreciations and impairment losses	-26 554	-1 279	-296	-578	-28 707
Effect of exchange rate fluctuations	3 383		-27	11	3 367
Acquisition value	431 068	5 535	1 835	3 929	442 367
Depreciations and impairment losses	-101 793	-4 107	-1 067	-1 938	-108 905
NET CARRYING AMOUNT AT 31/12/2022	329 275	1 428	768	1 991	333 462
New leases	5 799	3 533			9 332
New leases through business combinations	4 047				4 047
Transfer to/from other categories				103	103
Expired leases and disposals	116	-1		-35	80
Adjustments	3 557	234			3 791
Depreciations and impairment losses	-25 965	-1 372	-249	-568	-28 154
Effect of exchange rate fluctuations	-4 153		-10	-13	-4 176
Acquisition value	435 108	6 333	1 550	3 950	446 941
Depreciations and impairment losses	-122 432	-2 511	-1 040	-2 473	-128 456
NET CARRYING AMOUNT AT 31/12/2023	312 676	3 822	510	1 477	318 485

LEASE LIABILITIES

IN '000 €	TOTAL
NET CARRYING AMOUNT AT 31/12/2021	390 567
New leases	551
Interest	10 369
Repayment	-36 389
Forgiveness of lessee's lease payments	-2 810
Adjustments	4 649
Effect of exchange rate fluctuations	3 434
NET CARRYING AMOUNT AT 31/12/2022	370 371
New leases	9 332
New leases through business combinations	4 047
Interest	9 566
Repayment	-34 949
Forgiveness of lessee's lease payments	-146
Adjustments	4 056
Effect of exchange rate fluctuations	-4 690
NET CARRYING AMOUNT AT 31/12/2023	357 587

At 31 December 2023, the Group had a lease liability of € 357.6 million (2022: € 370.4 million) and a right-of-use asset of € 318.5 million (2022: € 333.5 million). During 2023 the lease liabilities decreased with € 12.8 million and the right-of-use assets with € 15.0 million.

The RealD 3D equipment used by the Group is included under the right-of-use assets (€ 1.5 million). As these assets are fully prepaid, there is no outstanding lease liability for these assets.

NEW LEASES

The new leases mainly consist of new leases concluded for the building (€ 5.8 million), especially for the new exploitation in Béziers and for cars (€ 3.5 million). There also was a new leasing contract through the business combination Belfort (€ 4.0 million). This resulted in the same additional lease liability and increase in right-of-use assets.

(EARLY) TERMINATED LEASES

The group has terminated various car lease agreements early throughout 2023.

ADJUSTMENTS

During 2023 several leases were adjusted, mainly due to changes to the contractual term or other adjustments such as indexations or new negotiations for future lease payments. All this led to an adjustment of the lease liabilities of € 4.1 million and an adjustment of the right-of-use assets of € 3.8 million.

IMPAIRMENT LOSSES

In 2023 there were no impairment losses for leasing contracts. Throughout 2022 it was decided that the cinema in West Kelowna Encore (CA) will be permanently closed. As a result of this decision, the right-of-use-assets were impaired for € 0.1 million, as well as the property, plant and equipment in this complex. We refer to note 11 for more information.

RENT CONCESSIONS AS A RESULT OF THE COVID-19 PANDEMIC

As a result of the Covid-19 pandemic, the Group had obtained rent concessions from the lessor for part of the lease agreements, mainly related to land and buildings. In 2023, the Group received a last part of that rent concession in Canada: € 0.1 million (2022: €2.8 million).



IMPACT ON THE CONSOLIDATED RESULT AND THE STATEMENT OF CASH FLOW

Per 31 December 2023 the Group had € 28.2 million (2022: € 28.7 million) depreciations and impairment losses on right-of-use assets and € 9.6 million (2022: € 10.4 million) interest on lease liabilities. The Group repaid € 34.9 million lease liabilities in 2023 (2022: € 36.4 million),

of which € 9.6 million (2022: € 10.4 million) was interest. The rent concessions, as a consequence of Covid-19, almost completely disappeared In 2023: € 0.1 million compared to € 2.8 million in 2022. In the consolidated statement of cash flow this can be found under 'Cash flow from financing activities'.

FINANCIAL LIABILITIES – FUTURE CASH FLOWS

The following table gives an overview of the contractual maturities of the non-discounted lease liabilities at 31 December:

IN '000 €	2022				2023			
	< 1 YEAR	1-5 YEARS	> 5 YEARS	TOTAL	< 1 YEAR	1-5 YEARS	> 5 YEARS	TOTAL
NON-DISCOUNTED LEASE LIABILITIES	35 407	124 216	287 729	447 351	34 813	128 490	266 750	430 054

NOT RECOGNIZED UNDER IFRS 16

Exemption from recognition

The Group has decided to make use of the option of exemption of recognition under IFRS 16 for short-term leases and leases in which the underlying asset has a low value. The operational lease cost related to the exempt short-term leases amounts to € 0.0 million in 2023 (2022: € 0.1 million) and are considered as immaterial.

Variable lease liabilities

In addition, variable lease liabilities are also not recognised under IFRS 16. The total operational lease cost of this amounts to € 2.5 million in 2022 (2022: € 0.4 million). This has led to the same outgoing cash flow that is classified in the consolidated statement of cash flow under 'Cash flow from operating activities'.

The main parameters of variable lease liabilities are the realised revenue and the number of visitors. The Group has performed a sensitivity analysis with possible changes in the variable lease liabilities, estimated based on a theoretical volatility of both revenue and number of visitors to be able to estimate the future impact. If the revenue and the number of visitors would increase by 10%, the total operational lease cost of the variable lease

liability would increase to € 2.9 million. If the revenue and the number of visitors would decrease by 10%, the total operational lease cost of the variable lease liability would be € 2.1 million.

Lease commitments already entered into

The Group had entered into a lease commitment as of December 2023 for an office in Toronto, the lease term of which is 5 years starting from December 2024 and with the total future undiscounted lease liability being € 0.2 million.

Extension options

If the Group were to exercise all possible renewal options that it has available in the contracts as of December 31, 2023, there would be an additional outgoing cash flow of non-discounted lease liabilities of € 291.6 million over the entire term of the related contracts. As of 31 December 2023, the Group believed that these additional potential renewal options will not yet be exercised with reasonable certainty, so they are not included in the ending balance of the lease liabilities and the non-discounted lease liability. If the Group were to recognise only the contractually required renewal options, the future cash outflow of non-discounted lease liabilities would decrease from € 421.8 million to € 258.9 million.

LEASES AS LESSOR

The Group has leased out parts of its property under operational leases. The non-discounted lease payments under non-cancellable operational leases are recoverable as follows:

IN '000 €	2022	2023
Less than one year	6 705	8 200
Between one and two years	4 190	4 699
Between two and three years	2 965	2 698
Between three and four years	1 430	1 578
Between four and five years	1 022	974
More than five years	2 449	2 211
TOTAL	18 760	20 360
Minimum lease payments in the income statement with regard to operational leases	8 198	9 109
Variable lease payments in the income statement with regard to operational leases	621	782

The Group leases out part of its complexes to third parties for the exploitation of shops or cafés. These concessions have a term of 1 to 20 years (renewable) unless they are agreed for an undefined term.

In addition, the car parks of several complexes are leased out for a term of 1 to 15 years (renewable) or for an undefined term in Belgium, for a period of 9 years or for an undefined term in Luxembourg or for an undefined term in Poland and France. A fixed rent is charged for part of these car parks. The revenue from the other car parks is variable, based on the number of parking tickets sold, corrected for overhead expenses.

28. Capital commitments



At 31 December 2023, the Group had material capital commitments for € 9.1 million. This mainly concerns commitments related to the renovation of the newly acquired cinema complex in Béziers (€ 2.2 million), renovation of technical installations and parking in other complexes in France (€ 1.3 million), new projectors for € 0.3 million, renovation in a complex in Orleans (CA) for € 0.2 million and commitments regarding the completion of the cinema Kinopolis Metz Amphithéâtre (FR) for € 0.2 million.

The Group also has committed to renovate the complex in Windsor (CA), that was acquired in 2024, for an amount of € 4.7 million.

At 31 December 2022, the Group had material capital commitments for € 0.7 million. This mainly concerned commitments related to new servers for € 0.3 million and commitments regarding the completion of the cinema Kinopolis Metz Amphithéâtre (FR) for € 0.1 million.

29. Contingencies

At the end of 2023 the Group had unrecognised contractual obligations for € 10.5 million (2022: € 1.5 million). These mainly concerned conditional contractual obligations for potential investments in real estate and minimum

guarantee commitments of Kinopolis Film Distribution NV towards Dutch Filmworks BV and local producers for films that have not yet been released, but for which contractual obligations already exist.

30. Related parties

The transactions between the Group and its subsidiaries were eliminated in the consolidation, and are accordingly not included in this note. The transactions with other related parties are explained below.

REMUNERATION OF THE DIRECTORS AND EXECUTIVE OFFICERS

IN '000 €	2022	2023
Directors		
Remuneration	909	920
Executive officers (CEO)		
Short-term employee benefits	1 581	1 581
TOTAL	2 490	2501

In 2023, new options were granted to the Group's CEO (Incentive Plan). He did participate in this for 112 500 options. The fair value of these options is €1.5 million. The cost for 2023 is €0.6 million. There were no new options granted for the 2017 option plan (Participation in 2017 by the CEO of the Group, the Chairman and Vice-Chairman of the Board of Directors: 180 000). We refer to the

remuneration report in the Corporate Governance Statement and note 20 for more information.

TRANSACTIONS WITH OTHER RELATED PARTIES

Kinohold BIS SA provides certain administrative services to the Group, for which it charged € 0.1 million in 2023 (2022: € 0.1 million).

31. Subsequent events

Landmark Cinemas Canada, a subsidiary of Kinopolis Group, will open a cinema at the Mikhail Centre in Windsor, Ontario, in the fall of 2024. Kinopolis will renovate the existing cinema building in the months leading up to the opening.

The loan of € 80.0 million taken out in 2021 was repaid in January 2024: € 34 million with own cash, € 16 million via commercial paper and € 30 million through a drawdown of the roll-over credit.

Furthermore, no significant events have occurred after year-end as of the date of publication.

32. Mandates and remuneration of the statutory auditor



The statutory auditor for the Company is KPMG Bedrijfsrevisoren, represented by Mr. F. Poesen. The mandates and remunerations for the entire Group can be summarised as follows:

IN '000 €	2022	2023
Remuneration of the statutory auditor	420	436
Other audit-related services		
Other assignments outside the audit assignments	11	8
Remuneration for exceptional services or special assignments performed within the Company and its subsidiaries by the statutory auditor	11	0
Remuneration for persons associated with the statutory auditor for the performance of a mandate as statutory auditor	472	483
Tax advisory services	19	51
Other assignments outside the audit assignments	16 ⁽¹⁾	91
Remuneration for exceptional services and special assignments performed within the Company and its subsidiaries by persons associated with the statutory auditor	35	0
TOTAL	937	1 069

(1) Including a reversal of provision of K€ 38 for work not yet completed related to the NOW audit.

33. Group entities

LIST OF THE FULLY CONSOLIDATED COMPANIES

COUNTRY	NAME	MUNICIPALITY	VAT OR COMPANY REGISTRATION NUMBER	% 2022	% 2023
Belgium	Brightfish NV	Brussels	BE 0450 523 725	100	100
	Kinepolis Braine SA	Braine-L'Alleud	BE 0462 688 911	100	100
	Kinepolis Film Distribution (KFD) NV	Brussels	BE 0445 372 530	100	100
	Kinepolis Financial Services NV	Brussels	BE 0886 547 831	100	100
	Kinepolis Group NV	Brussels	BE 0415 928 179	100	100
	Kinepolis Immo Hasselt NV	Hasselt	BE 0455 729 358	100	100
	Kinepolis Immo Multi NV	Brussels	BE 0877 736 370	100	100
	Kinepolis Liège NV	Hasselt	BE 0459 469 796	100	100
	Kinepolis Mega NV	Brussels	BE 0430 277 746	100	100
	Kinepolis Multi NV	Kortrijk	BE 0434 861 589	100	100
Canada	Kinepolis Canada LTD	Calgary	CA 2020 757 353	100	100
	Landmark Cinemas Holding LTD	Calgary	CA 2020 757 536	99.30	100
	Landmark Cinemas Canada LP	Calgary	CA 2017 564 317	99.30	100
	Landmark Cinemas Canada GP	Calgary	CA 2017 564 317	100	100
France	Eden Panorama SA	Lomme	FR 02340483221	100	100
	Forvm Kinepolis SA	Nîmes	FR 86421038548	100	100
	Kinepolis Bourgoin SA	Bourgoin-Jallieu	FR 65779487297	100	100
	Kinepolis France SAS	Lomme	FR 20399716083	100	100
	Kinepolis Film Distribution France SAS	Lomme	FR 43789848280	100	100
	Kinepolis Immo St. Julien-lès-Metz SAS	Metz	FR 51398364463	100	100
	Kinepolis Immo Thionville SA	Thionville	FR 10419162672	100	100
	Kinepolis Le Château du Cinéma SAS	Lomme	FR 60387674484	100	100
	Kinepolis Mulhouse SA	Mulhouse	FR 18404141384	100	100
	Kinepolis Nancy SAS	Nancy	FR 00428192819	100	100
	Kinepolis Prospection SAS	Lomme	FR 45428192058	100	100
	Kinepolis St. Julien-lès-Metz SAS	Metz	FR 43398364331	100	100
	Kinepolis Thionville SAS	Thionville	FR 09419251459	100	100
	Utopolis Longwy SAS	Longwy	FR 21432763563	100	100
Kinepolis Belfort SAS	Belfort	FR 70432250223	0	100	
Luxembourg	Utopolis Belval SA	Luxembourg	LU 220 75 333	100	100
	Majestiek International SA	Luxembourg	LU 19942206638	100	100
	Utopia SA	Luxembourg	LU 160 90 380	100	100



COUNTRY	NAME	MUNICIPALITY	VAT OR COMPANY REGISTRATION NUMBER	% 2022	% 2023
The Netherlands	Kinepolis Immo BV	Utrecht	NL 003182794B01	100	100
	Kinepolis Rotterdam BV	Utrecht	NL 808810261B01	100	100
	Kinepolis Bioscopen Holding BV	Utrecht	NL 822624382B01	100	100
	Kinepolis Enschede BV	Utrecht	NL 808883574B01	100	100
	Kinepolis Groningen BV	Utrecht	NL 816165774B01	100	100
	Kinepolis Huizen BV	Utrecht	NL 820697230B01	100	100
	Kinepolis Exploitatie BV	Utrecht	NL 819683036B01	100	100
	Kinepolis UBOS BV	Utrecht	NL 856681866B01	100	100
	Kinepolis Immo Schagen BV	Utrecht	NL 815246353B01	100	100
	Kinepolis Cinemagnus Schagen BV	Utrecht	NL 815293446B01	100	100
	Kinepolis Immo Hoofddorp BV	Utrecht	NL 821608563B01	100	100
	Kinepolis Cinemeerse Hoofddorp BV	Utrecht	NL 821608666B01	100	100
	City Monumenten Utrecht BV	Utrecht	NL 002611375B01	100	100
	NH Haarlem BV	Utrecht	NL 855813593B01	100	100
	Cineschalkstad BV	Utrecht	NL 855814275B01	100	100
	Utopia Nederland BV	Almere	NL 804687237B03	100	100
	Utrechtse Film Onderneming 'Ufio' BV	Utrecht	NL 003182812B01	100	100
	Kinepolis Immo Spijkenisse BV	Utrecht	NL 810523358B01	100	100
	Kinepolis Spijkenisse BV	Utrecht	NL 800351575B01	100	100
	Poland	Kinepolis Poznań Sp.z o.o.	Poznań	NIP 5252129575	100
Spain	Kine Invest SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 824 896 59	100	100
	Kinepolis España SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 814 870 27	100	100
	Kinepolis Granada SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 828 149 55	100	100
	Kinepolis Jerez SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 828 149 22	100	100
	Kinepolis Madrid SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 828 149 06	100	100
	Kinepolis Paterna SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 828 149 14	100	100
	Cines Llobregat SL	Madrid	NIF B651 443 70	100	100
	Cines El Punt SA	Madrid	NIF A621 222 21	100	100
United States	Kinepolis US INC	Michigan	EIN 61-1936179	100	100
	MJR Group LLC	Michigan	EIN 38-3367945	100	100
	MJR Sterling Heights LLC	Michigan	EIN 46-3910496	100	100
Switzerland	Kinepolis Schweiz AG	Schaffhausen	CH 2903013216-5	100	100

CHANGES IN THE CONSOLIDATION SCOPE

There were 2 acquisitions in France during 2023. Kinepolis Belfort was acquired and is reported as a separate entity. The activities of Béziers are incorporated into an existing company.

Statutory auditor's report

to the general meeting of Kinopolis Group NV on the consolidated financial statements as of and for the year ended 31 December 2023

FREE TRANSLATION OF UNQUALIFIED STATUTORY AUDITOR'S REPORT ORIGINALLY PREPARED IN DUTCH

In the context of the statutory audit of the consolidated financial statements of Kinopolis Group NV ('the Company') and its subsidiaries (jointly 'the Group'), we provide you with our statutory auditor's report. This includes our report on the consolidated financial statements for the year ended 31 December 2023, as well as other legal and regulatory requirements. Our report is one and indivisible.

We were appointed as statutory auditor by the general meeting of 11 May 2022, in accordance with the proposal of the board of directors issued on the recommendation of the audit committee and as presented by the workers' council. Our mandate will expire on the date of the general meeting deliberating on the annual accounts for the year ended 31 December 2024. We have performed the statutory audit of the consolidated financial statements of the Group for 29 consecutive financial years.

REPORT ON THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

UNQUALIFIED OPINION

We have audited the consolidated financial statements of the Group as of and for the year ended 31 December 2023, prepared in accordance with IFRS Accounting Standards as issued by the International Accounting Standards Board and as adopted by the European Union, and with the legal and regulatory requirements applicable in Belgium. These consolidated financial statements comprise the consolidated balance sheet as at 31 December 2023, the consolidated statements of profit or loss, profit or loss and other comprehensive income, changes in equity and cash flows for the year then ended and notes, comprising a summary of material accounting policies and other explanatory information. The total of the consolidated statement of financial position⁶ amounts to EUR 1.167.027.(000) and the consolidated statement of profit or loss⁶ shows a profit for the year of EUR 56.075.(000).

In our opinion, the consolidated financial statements give a true and fair view of the Group's equity and financial position as at 31 December 2023 and of its consolidated financial performance and its consolidated cash flows for the year then ended in accordance with IFRS Accounting Standards as issued by the International Accounting Standards Board and as adopted by the European Union, and with the legal and regulatory requirements applicable in Belgium.

BASIS FOR OUR UNQUALIFIED OPINION

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing ('ISAs') as adopted in Belgium. In addition, we have applied the ISAs as issued by the IAASB and applicable for the current accounting year while these have not been adopted in Belgium yet. Our responsibilities under those standards are further described in the 'Statutory auditors' responsibility for the audit of the consolidated financial statements' section of our report. We have complied with the ethical requirements that are relevant to our audit of the consolidated financial statements in Belgium, including the independence requirements.

We have obtained from the board of directors and the Company's officials the explanations and information necessary for performing our audit.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

KEY AUDIT MATTER

Key audit matters are those matters that, in our professional judgement, were of most significance in our audit of the consolidated financial statements of the current period. These matters were addressed in the context of our audit of the consolidated financial statements as a whole, and in forming our opinion thereon, and we do not provide a separate opinion on these matters.

Impairment of intangible assets, property, plant and equipment, right-of-use assets and goodwill

We refer to Note 10 'Non-financial assets and business combinations' of the consolidated financial statements.

Description

As set out in Note 10, 'Non-financial assets and business combinations', the Group performed an impairment assessment over intangible assets, property, plant and equipment ('PPE'), right-of-use assets and goodwill. This assessment was performed for each of the smallest groups of assets that generate largely independent cash flows (the cash-generating unit or 'CGU'). The Group has defined a CGU as the country. The Group determined the recoverable value of a CGU as the higher of its value in use ('VIU') which is based on discounted estimated future cash flows and its fair value less costs to sell as determined by an external valuation expert.

Intangible assets, property, plant and equipment ('PPE'), right-of-use assets and goodwill represent 83% of the Group's total assets as of 31 December 2023.



Determining the amount of impairment losses to be recorded, if any, requires the Group to exercise significant judgment and make important assumptions, particularly in relation to:

- the determination of the Group's CGUs;
- the estimation of a CGU's value-in-use, including the estimation of future cash flows and the applicable discount rates.

Our audit procedures

With the assistance of our valuation specialists, we performed the following audit procedures:

- we evaluated the appropriateness of the accounting treatment used by management based on the relevant accounting standard (IAS 36 Impairment of Assets);
- we challenged management's assessment of potential indicators of impairment of intangible assets, property, plant and equipment ('PPE'), right-of-use assets and goodwill based on our own expectations developed from our knowledge of the Group and our understanding of internal and external factors relevant to the Group, the Group's business and the industry in which the Group operates;
- we challenged management's identification of CGUs with reference to our understanding of the Group's business and the requirements of the prevailing accounting standards;
- where a CGU required testing, we challenged key inputs and data used in the valuation model such as forecasted revenues, operating costs, maintenance capital expenditure, and respective weighted average cost of capital based on our knowledge of the business and the cinema industry.
- we assessed the Group's historical ability to forecast cash flows, and challenged the reasonableness of current forecasts given the future strategy of the Group and our understanding of the Group's past performance;
- we verified the mathematical accuracy of the discounted cash flow model;
- we performed sensitivity analyses on the respective weighted average cost of capital and the forecasted cash flows used by the Group to assess what change thereto would result in a different conclusion being reached, and assessing whether there were any indications of management bias in the selection of these assumptions; and
- we assessed the appropriateness of the Group's disclosures in respect of impairment of intangible assets, property, plant and equipment ('PPE'), right-of-use assets and goodwill as included in Note 10 to the consolidated financial statements.

BOARD OF DIRECTORS' RESPONSIBILITIES FOR THE PREPARATION OF THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

The board of directors is responsible for the preparation of these consolidated financial statements that give a true and fair view in accordance with IFRS Accounting Standards as issued by the International Accounting Standards Board and as adopted by the European Union, and with the legal and regulatory requirements applicable in Belgium, and for such internal control as board of directors determines, is necessary to enable the preparation of consolidated financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the consolidated financial statements, the board of directors is responsible for assessing the Group's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless the board of directors either intends to liquidate the Group or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

STATUTORY AUDITOR'S RESPONSIBILITIES FOR THE AUDIT OF THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Our objectives are to obtain reasonable assurance as to whether the consolidated financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with ISAs will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of the users taken on the basis of these consolidated financial statements.

When performing our audit we comply with the legal, regulatory and professional requirements applicable to audits of the consolidated financial statements in Belgium. The scope of the statutory audit of the consolidated financial statements does not extend to providing assurance on the future viability of the Group nor on the efficiency or effectivity of how the board of directors has conducted or will conduct the business of the Group. Our responsibilities regarding the going concern basis of accounting applied by the board of directors are described below.

As part of an audit in accordance with ISAs, we exercise professional judgement and maintain professional skepticism throughout the audit. We also perform the following procedures:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the consolidated financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control;
- Obtain an understanding of internal controls relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Group's internal control;
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by board of directors;
- Conclude on the appropriateness of board of directors' use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Group's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditors' report to the related disclosures in the consolidated financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditors' report. However, future events or conditions may cause the Group to cease to continue as a going concern;
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the consolidated financial statements, including the disclosures, and whether the consolidated financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation;
- Obtain sufficient appropriate audit evidence regarding the financial information of the entities or business activities within the Group to express an opinion on the consolidated financial statements. We are responsible for the direction, supervision and performance of the group audit. We remain solely responsible for our audit opinion.

We communicate with the audit committee regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

We also provide the audit committee with a statement that we have complied with relevant ethical requirements regarding independence, and to communicate with them all relationships and other matters that may reasonably be thought to bear on our independence, and where applicable, related safeguards.

For the matters communicated with the audit committee, we determine those matters that were of most significance in the audit of the consolidated financial statements of the current period and are therefore the key audit matters. We describe these matters in our auditor's report unless law or regulation precludes public disclosure about the matter.

OTHER LEGAL AND REGULATORY REQUIREMENTS

RESPONSIBILITIES OF THE BOARD OF DIRECTORS

The board of directors is responsible for the preparation and the content of the board of directors' annual report on the consolidated financial statements, the statement of the non-financial information attached to the board of directors' annual report on the consolidated financial statements and the other information included in the annual report.

STATUTORY AUDITOR'S RESPONSIBILITIES

In the context of our engagement and in accordance with the Belgian standard which is complementary to the International Standards on Auditing as applicable in Belgium, our responsibility is to verify, in all material respects, the board of directors' annual report on the consolidated financial statements, the statement of the non-financial information attached to the board of directors' annual report on the consolidated financial statements and the other information included in the annual report, and to report on these matters.

ASPECTS CONCERNING THE BOARD OF DIRECTORS' ANNUAL REPORT ON THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS AND OTHER INFORMATION INCLUDED IN THE ANNUAL REPORT

Based on specific work performed on the board of directors' annual report on the consolidated financial statements, as included in section 3 'Results 2023' and



section 6 'Corporate Governance', we are of the opinion that this report is consistent with the consolidated financial statements for the same period and has been prepared in accordance with article 3:32 of the Companies' and Associations' Code.

In the context of our audit of the consolidated financial statements, we are also responsible for considering, in particular based on the knowledge gained throughout the audit, whether the board of directors' annual report on the consolidated financial statements and other information included in the annual report:

- Section 1: Word from the Chairman and the CEO
- Section 4: Core activities and strategy

contain material misstatements, or information that is incorrectly stated or misleading. In the context of the procedures carried out, we did not identify any material misstatements that we have to report to you.

The non-financial information required by article 3:32 §2 of the Companies' and Associations' Code has been included in section 5 'Impactful and responsible business' of the annual report. The Company has prepared this non-financial information based on ISO26000. In accordance with article 3:80 §1, 1st paragraph, 5° of the Companies' and Associations' Code, we do not comment on whether this non-financial information has been prepared in accordance with the mentioned ISO26000.

INFORMATION ABOUT THE INDEPENDENCE

- Our audit firm and our network have not performed any engagement which is incompatible with the statutory audit of the consolidated accounts and our audit firm remained independent of the Group during the term of our mandate.
- The fees for the additional engagements which are compatible with the statutory audit referred to in article 3:65 of the Companies' and Associations' Code were correctly stated and disclosed in the notes to the consolidated financial statements.

EUROPEAN SINGLE ELECTRONIC FORMAT (ESEF)

In accordance with the draft standard on the audit of compliance of the Financial Statements with the European Single Electronic Format (hereafter 'ESEF'), we have audited as well whether the ESEF-format is in accordance with the regulatory technical standards as laid down in the EU Delegated Regulation nr. 2019/815 of 17 December 2018 (hereafter 'Delegated Regulation').

The Board of Directors is responsible for the preparation, in accordance with the ESEF requirements, of the consolidated financial statements in the form of an electronic file in ESEF format (hereafter 'digital consolidated financial statements') included in the annual financial report.

It is our responsibility to obtain sufficient and appropriate information to conclude whether the format and the tagging of the digital consolidated financial statements comply, in all material respects, with the ESEF requirements under the Delegated Regulation.

In our opinion, based on our work performed, the format of and the tagging of information in the official Dutch version of the digital consolidated financial statements as per 31 December 2023, included in the annual financial report of Kinopolis Group NV, are, in all material respects, prepared in compliance with the ESEF requirements under the Delegated Regulation.

OTHER ASPECT

This report is consistent with our additional report to the audit committee on the basis of Article 11 of Regulation (EU) No 537/2014.

Antwerp, 29 March 2024

KPMG Bedrijfsrevisoren – Réviseurs d'Entreprises
Statutory Auditor
represented by

Frederic Poesen
Bedrijfsrevisor / Réviseur d'Entreprises

Condensed financial statements of Kinopolis Group NV

The following information is an extract from the statutory financial statements of Kinopolis Group NV, drawn up in accordance with the Belgian accounting principles. These statutory financial statements will be filed, together with the report of the Board of Directors to the General Shareholders Meeting and the auditor's report, with the National Bank of Belgium within the legal deadline.

It should be noted that only the consolidated financial statements as presented above give a true and fair view of the financial position and performance of Kinopolis Group NV.

As Kinopolis Group NV is essentially a holding company that accounts for its investments at cost in its statutory financial statements, these separate financial statements only give a limited view of the financial position of Kinopolis Group NV. The Board of Directors has therefore deemed it appropriate to present only a condensed

unconsolidated balance sheet and income statement, prepared according to the Belgian accounting principles for the year ended 31 December 2023.

The statutory auditor's report is 'unqualified' and confirms that the statutory financial statements of Kinopolis Group NV, prepared in accordance with Belgian accounting principles for the year ending 31 December 2023, give a true and fair view of the financial position of Kinopolis Group NV in accordance with all legal and regulatory provisions.

The statutory financial statements of Kinopolis Group NV can be obtained free of charge from the website of the National Bank of Belgium (www.nbb.be), in the section 'Central Balance Sheet Office', subsection 'Consult' or can be requested free of charge from Investor Relations.

CONDENSED UNCONSOLIDATED BALANCE SHEET OF KINEPOLIS GROUP NV

IN '000 €	2022	2023
Non-current assets	620 472	611 384
Intangible assets	5 182	5 027
Property, plant and equipment	835	1 256
Financial fixed assets	614 455	605 101
Current assets	57 380	70 718
TOTAL ASSETS	677 852	682 102
Equity	88 018	165 537
Issued capital	18 952	18 952
Share premiums	1 154	1 154
Legal reserve	1 895	1 895
Unavailable reserves	14 675	25 926
Available reserves	7 050	7 050
Profit carried forward	44 291	110 560
Provisions and deferred taxes	130	150
Non-current loans and borrowings	475 744	384 600
Current loans and borrowings	101 969	121 218
Accrued charges and deferred income	11 992	10 597
TOTAL EQUITY AND LIABILITIES	677 852	682 102



CONDENSED UNCONSOLIDATED INCOME STATEMENT OF KINEPOLIS GROUP NV

IN '000 €	2022	2023
Operating income	73 934	99 163
Operating expenses	-46 538	-48 129
OPERATING RESULT	27 396	51 035
Financial result	-12 075	47 174
Current tax expenses	-1 260	-5 958
PROFIT / (LOSS) FROM THE FINANCIAL YEAR FOR APPROPRIATION	14 061	92 250

APPROPRIATION OF THE RESULTS OF KINEPOLIS GROUP NV

IN '000 €	2022	2023
Profit / (loss) from the fiscal year for appropriation	14 061	92 250
Profit carried forward from previous financial year	31 092	44 287
Transfer to / (from) equity:		
- to the unavailable reserves	-6 150	
- to the other reserves		11 251
Profit to be carried forward	44 287	110 560
Dividend	7 015	14 727

MANDATES AND REMUNERATION OF THE STATUTORY AUDITOR OF KINEPOLIS GROUP NV

IN '000 €	2022	2023
Remuneration of the statutory auditor(s) for the performance of a mandate as statutory auditor	287	301
Other audit-related services		
Other assignments outside the audit assignments	6	3
Remuneration for exceptional services or special assignments performed within the Company by the statutory auditor(s)	6	3
Tax advisory services	19	34
Other assignments outside the audit assignments	4	
Remuneration for exceptional services or special assignments performed within the Company by persons associated with the statutory auditor(s)	23	34
TOTAL	316	337

Reconciliations

ADJUSTMENTS

IN '000 €	2022	2023
EBITDA	-712	924
Depreciations, amortisations and impairment losses	-892	-1200
Provisions	117	
Income tax expenses	373	62
NET IMPACT OF ADJUSTMENTS	-1 114	-213

RECONCILIATION OF ADJUSTED RESULT

IN '000 €	2022	2023
Operating result	67 980	105 999
Financial result	-30 286	-30 228
Result before tax	37 694	75 771
Income tax expenses	-10 159	-19 697
Result for the period	27 535	56 075
Net impact of adjustments	1 114	213
ADJUSTED RESULT FOR THE PERIOD	28 649	56 288

RECONCILIATION OF EBITDAL

IN '000 €	2022	2023
EBITDA	150 250	186 864
Costs related to lease contracts (excl. rent abatements and common charges)	-36 274	-35 500
EBITDAL	113 975	151 364

RECONCILIATION OF ADJUSTED EBITDAL

IN '000 €	2022	2023
EBITDAL	113 975	151 364
Impact of adjustments on EBITDA	712	-924
ADJUSTED EBITDAL	114 688	150 440



RECONCILIATION ADJUSTED EBITDA VS EBITDA

IN '000 €	2022	2023
Operating result	67 980	105 999
Depreciations and amortisations	82 029	82 877
Provisions and impairments	241	-2 012
EBITDA	150 250	186 864
Impact of adjustments on EBITDA	712	-924
ADJUSTED EBITDA	150 962	185 940

RECONCILIATION OF NET FINANCIAL DEBT

IN '000 €	2022	2023
Financial debt	861 942	837 395
Cash and cash equivalents	-67 751	-101 381
Tax shelter investments	-304	-116
NET FINANCIAL DEBT	793 887	735 898

RECONCILIATION OF NET FINANCIAL DEBT EXCL. LEASE LIABILITIES

IN '000 €	2022	2023
Financial debt excl. lease liabilities	491 571	479 808
Cash and cash equivalents	-67 751	-101 381
Tax shelter investments	-304	-116
NET FINANCIAL DEBT EXCL. LEASE LIABILITIES	423 516	378 311
Impact lease liabilities	370 371	357 587
NET FINANCIAL DEBT	793 887	735 898

RECONCILIATION FREE CASH FLOW

IN '000 €	2022	2023
Cash flow from operating activities	149 903	174 926
Income taxes paid / received	-13 880	-20 478
Maintenance capital expenditures for intangible assets, property, plant and equipment and investment property	-13 197	-18 845
Interest paid / received	-16 319	-15 139
Payment of lease liabilities	-36 389	-34 949
FREE CASH FLOW	70 117	85 515

RECONCILIATION ROCE

IN '000 €	2022	2023
Operating result	67 980	105 999
Impact of adjustments on EBIT	1 487	276
Adjusted EBIT	69 467	106 274
Average non-current assets	1 062 914	1 025 781
Average deferred tax assets	-22 477	-18 641
Average assets held for sale		460
Average inventories	6 334	7 578
Average trade receivables	24 604	29 157
Average trade payables	-65 021	-66 964
Capital employed	1 006 354	977 371
RETURN ON CAPITAL EMPLOYED (ROCE)	6.9%	10.9%

RECONCILIATION ROCE EXCL. IFRS 16

IN '000 €	2022	2023
Operating result + IFRS 16 depreciations – costs related to lease contracts (excl. rent abatements and common charges)	60 413	98 653
Impact of adjustments on EBIT	1 487	276
Adjusted EBIT excl. IFRS 16	61 900	98 929
Average non-current assets excl. right-of-use assets	719 523	699 806
Average deferred tax assets excl. impact IFRS 16	-15 998	-12 141
Average assets held for sale		460
Average inventories	6 334	7 578
Average trade receivables	24 604	29 157
Average trade payables	-65 021	-66 964
Capital employed excl. IFRS 16	669 443	657 896
RETURN ON CAPITAL EMPLOYED (ROCE) EXCL. IFRS 16	9.2%	15.0%

RECONCILIATION CURRENT RATIO

IN '000 €	2022	2023
Current assets	123 299	161 662
Current liabilities	194 239	247 123
CURRENT RATIO	0.63	0.65

RECONCILIATION CURRENT RATIO EXCL. CURRENT LEASE LIABILITIES

IN '000 €	2022	2023
Current assets	123 299	161 662
Current liabilities excl. current lease liabilities	159 243	212 732
CURRENT RATIO EXCL. CURRENT LEASE LIABILITIES	0.77	0.76



RECONCILIATION CAPITAL EXPENDITURE ACCORDING TO THE STATEMENT OF CASH FLOW

IN '000 €	2022	2023
Acquisition of intangible assets	2 381	2 311
Acquisition of property, plant and equipment and investment property	25 376	33 712
Advance lease payments		104
Acquisition of subsidiaries, net of cash acquired	7 858	5 431
Proceeds from sale of investment property, intangible assets and property, plant and equipment	-2 278	4
TOTAL CAPITAL EXPENDITURE ACCORDING TO THE STATEMENT OF CASH FLOW	33 337	41 562

RECONCILIATION GEARING RATIO

IN '000 €	2022	2023
Net financial debt	793 887	735 898
Equity	157 628	193 844
GEARING RATIO	5.04	3.8

RECONCILIATION GEARING RATIO EXCL. LEASE LIABILITIES

IN '000 €	2022	2023
Net financial debt excl. lease liabilities	423 516	378 311
Equity	157 628	193 844
GEARING RATIO EXCL. LEASE LIABILITIES	2.69	1.95

Glossary and APMs

The glossary below also contains Alternative Performance Measures (APMs) that are aimed to improve the transparency of financial information.

Gross result

Revenue – cost of sales

Operating result (EBIT)

Gross result – marketing and selling expenses – administrative expenses + other operating income – other operating expenses

Adjusted operating result

Operating result after eliminating adjustments; is used to reflect the operating result from normal operating activities

EBIT

Earnings before tax

EBITDA

Operating result + depreciations + amortisations + impairments + movements in provisions

EBITDAL

EBITDA less costs related to lease contracts (excl. rent abatements and common charges, these are already part of EBITDA and should therefore not be included in the deduction)

Adjusted EBITDA

EBITDA after eliminating adjustments; is used to reflect the EBITDA from normal operating activities

Adjustments

This category primarily includes results from the disposal of fixed assets, impairment losses on assets, provisions, costs from restructuring and acquisitions and other exceptional income and expenses

Financial result

Financial income – financial expenses

Effective tax rate

Income tax expenses / result before tax

Adjusted result

Result for the period after eliminating adjustments;

is used to reflect the result from normal operating activities

Result for the period, share of the Group

Result attributable to equity holders of the Company

Basic result per share

Result for the period, share of the Group / (average number of outstanding shares – average number of treasury shares)

Diluted result per share

Result for the period, share of the Group / (average number of outstanding shares – average number of treasury shares + number of possible new shares that must be issued under the existing share option plans x dilution effect of the share option plans)

Dividend

Payment of the result of a company to its shareholders

Pay-out ratio

The pay-out ratio indicates which part of the net result is being paid to the shareholders

Capital expenditure

Capitalised investments in intangible assets, property, plant and equipment and investment property

- Maintenance
- Digital equipment
- Remodeling
- Expansion

Gross financial debt

Non-current and current financial liabilities

Net financial debt

Financial debt after deduction of cash and cash equivalents and tax shelter investments

Net financial debt excl. lease liabilities

Financial debt excluding lease liabilities after deduction of cash and cash equivalents and tax shelter investments

ROCE (Return on capital employed)

Adjusted EBIT / (average non-current assets – average deferred tax assets + average assets classified as held for sale + average trade receivables + average inventories – average trade payables)

Current ratio

Current assets / current liabilities

Free cash flow

Cash flow from operating activities – maintenance capital expenditures for intangible assets, property, plant and equipment and investment property – interest paid

Financial calendar 2024-2025



THURSDAY

25

Apr 2024

PUBLICATION
BUSINESS UPDATE
Q1 2024

WEDNESDAY

8

May 2024

GENERAL MEETING
KINEPOLIS GROUP NV

THURSDAY

22

Aug 2024

PUBLICATION HALF-YEAR
RESULTS 2024
PRESENTATION TO PRESS
AND ANALYSTS

THURSDAY

24

Oct 2024

PUBLICATION
BUSINESS UPDATE
Q3 2024

THURSDAY

20

Feb 2025

PUBLICATION
ANNUAL RESULTS 2024
PRESENTATION TO PRESS
AND ANALYSTS

These dates are subject to change.

For adjustments to the financial calendar, please refer to the website:
WWW.KINEPOLIS.COM/CORPORATE

Statement with regard to the information incorporated in the annual report



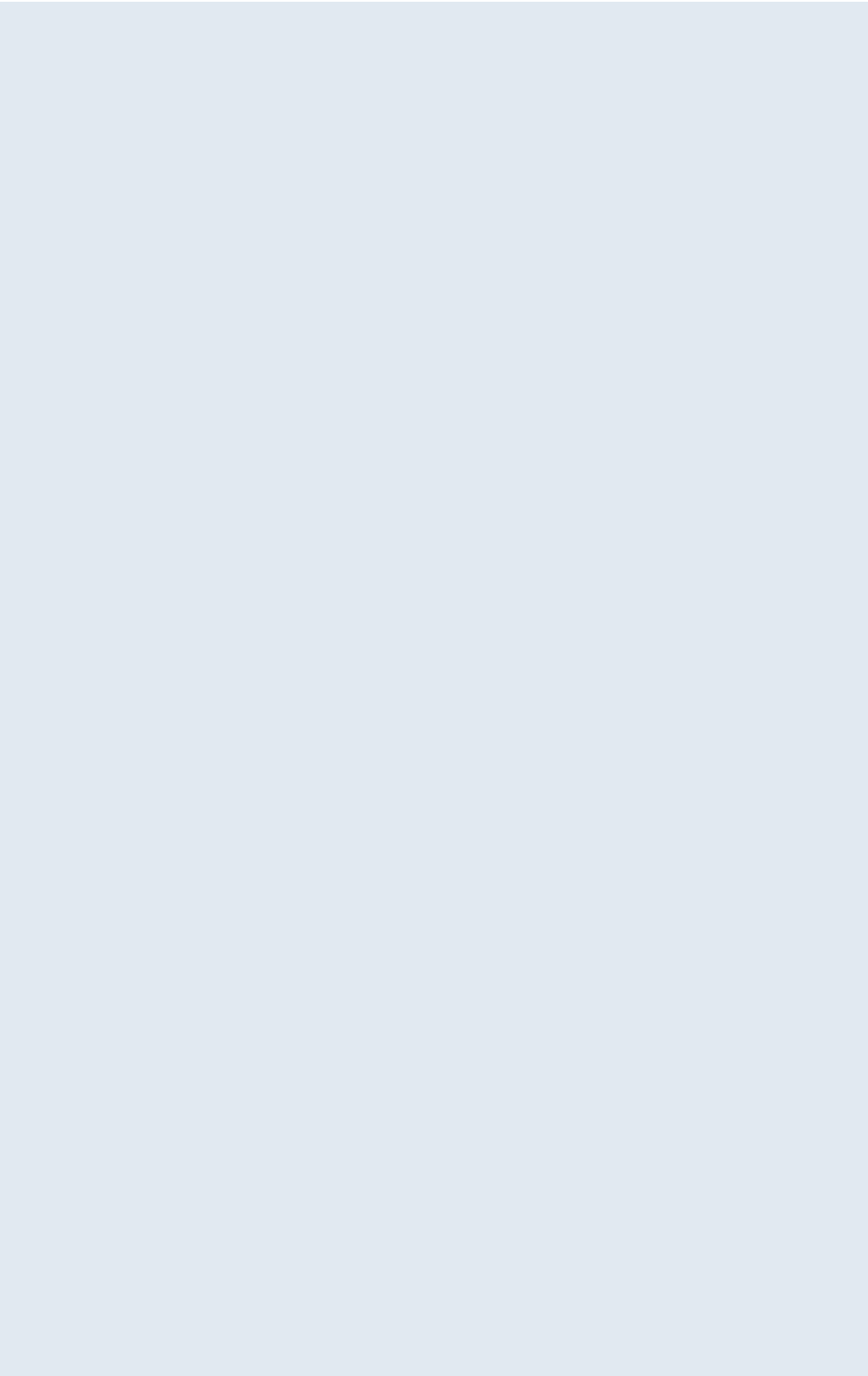
The undersigned certifies that, to his knowledge:

- The financial statements, which have been prepared in accordance with the applicable standards and on a going concern basis, give a true and fair view of the equity, financial position and performance of the Company and the entities included in the consolidation as a whole;
- The report of the Board of Directors gives a fair view of the development and performance of the business and the position of the Company and the entities included in the consolidation, together with a description of the principal risks and uncertainties to which they are exposed.

19 March 2024

Eddy Duquenne

CEO Kinopolis Group



Registered office:
Kinopolis Group NV
Eeuwfeestlaan 20
B-1020 Brussels, Belgium
companysecretary@kinopolis.com

Correspondence address:
Kinopolis Group NV
Moutstraat 132-146
B-9000 Ghent, Belgium
VAT BE 0415.928.179
BRUSSELS RPR

Investor Relations:
Jeroen Mouton, CFO
Tine Duyck, Executive Assistant CFO & IR Coordinator
investor-relations@kinopolis.com

Website:
www.kinopolis.com/corporate

Corporate Communication:
Anneleen Van Troos, Corporate Communication Manager

Creation: www.astrix.be



WWW.KINEPOLIS.COM/CORPORATE